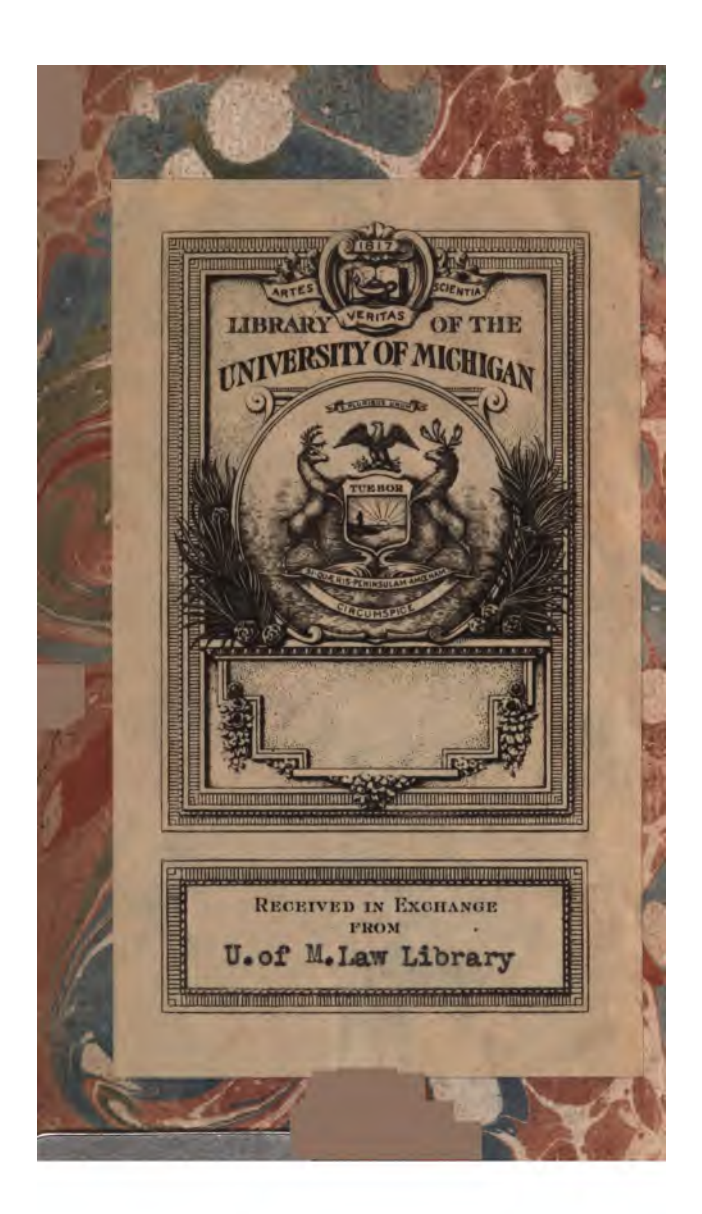
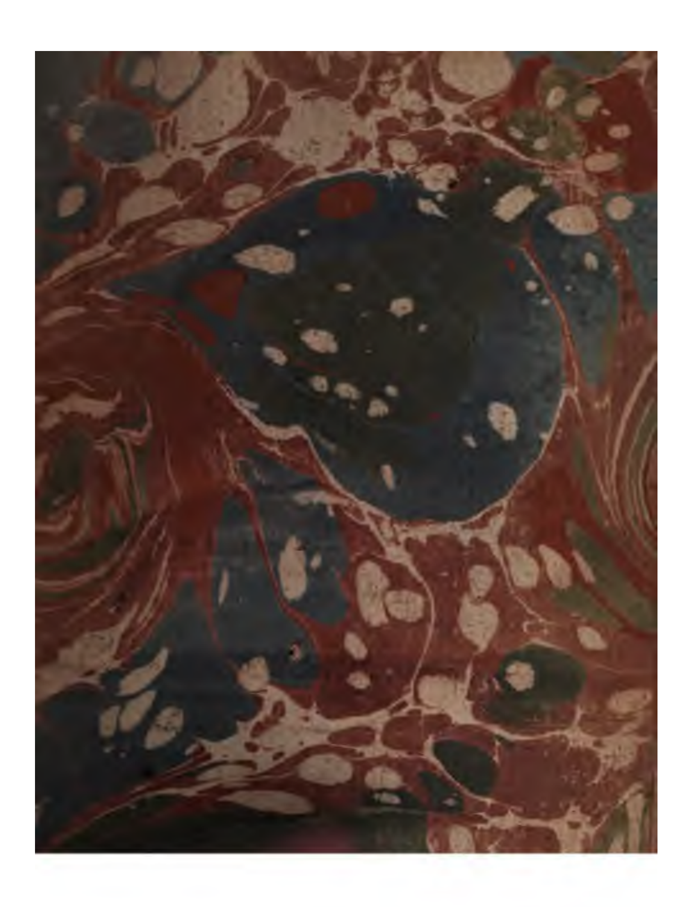



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U.of M.Law Library







INSTITUTION D'UN PRINCE;

OU

TRAITÉ DES QUALITEZ DES VERTUS ET DES DEVOIRS D'UN SOUVERAIN,

Soit par rapport au Gouvernement Temporel de ses Etats, ou comme Chef d'une Societé Chrétienne, qui est nécessairement liée avec la Religion.

NOUVELLE EDITION.

Enrichie de la Vie de l'Auteur.

TROISIE'ME PARTIE.



A LONDRES,
Chez *JEAN NOURSE.*
M. DCC. XL.

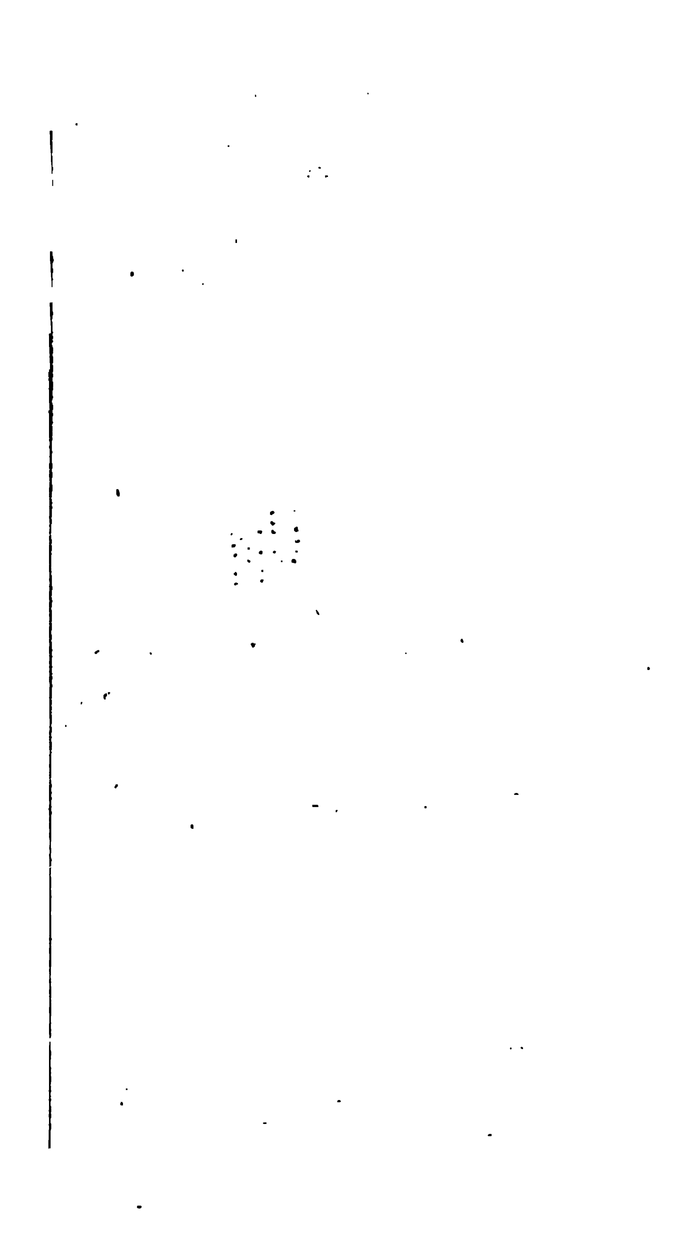


TABLE DES CHAPITRES ET DES ARTICLES.

TROISIE'ME PARTIE.

Où il eſt traité des Qualitez perſonnelles & des Vertus d'un Prince Chrétien, conſideré comme Chef d'une Societé fidèle & Chrétienne.

CHAPITRE I.



TABLE DES CHAPITRES ET DES ARTICLES.

TROISIEME PARTIE.

Où il est traité des Qualitez personnelles & des Vertus d'un Prince Chrétien, consideré comme Chef d'une Societé fidèle & Chrétienne.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

Cin-

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

Evi-

Fin de la Table de la III. Partie.

INSTI-

INSTITUTION D'UN PRINCE;

OU

TRAITÉ DES QUALITEZ, DES VERTUS ET DES DEVOIRS D'UN SOUVERAIN.

TROISIE'ME PARTIE.

Où il est traité des Qualitez personnelles & des Vertus d'un Prince Chrétien, consideré comme Chef d'une Societé fidèle & Chrétienne.

CHAPITRE PREMIER.

Le Prince doit observer par des motifs de Religion tout ce qui a été marqué dans les deux premières Parties de ce Traité. La Royauté seroit peu de chose, si elle se terminoit à cette vie. Nulle Sagesse & nulle Grandeur véritable sans la Pieté.

ARTICLE PREMIER.

Le Prince doit observer, par des motifs de Religion, tout ce qui a été marqué dans les deux premières Parties de ce Traité.

„ I. J'AI pris soin d'avertir dès le (a) „ commencement de la Première „ Partie, que mon dessein, en con- „ siderant le Prince par rapport au „ Gouvernement temporel, n'étoit pas de me „ bor-

(a) *Chap. I. Article III, de la Première Partie.*

„ borner à des Vertus purement humaines, ni
„ à un Gouvernement purement temporel. J'ai
„ ajouté, que la Pieté & la Religion ont droit
„ à tout; qu'il n'est pas permis de separer le
„ Prince temporel du Prince Chrétien; & que
„ sa Prudence dans le Gouvernement Politi-
„ que, doit être le fruit d'une plus haute Sa-
„ gesse". Et j'ai fait connoître que mon in-
tention étoit, de préparer à la Pieté par la Rai-
son, & de conduire le Prince par des Devoirs
que l'une & l'autre commandent, à une Per-
fection, qui n'est clairement annoncée que
dans l'Evangile.

II. J'ai suivi en cela l'ordre naturel, qui
veut qu'on s'éleve par dégrez; & qu'on ne pas-
se pas à ce qui doit être la derniere fin, sans
avoir bien examiné ce qui est essentiel à la fin
prochaine. J'ai de plus évité la confusion, où
l'on tombe nécessairement quand on mêle tous
les Devoirs d'un Prince, & qu'on ne distingue
point ceux qui lui sont communs avec tous les
Souverains, de quelque Religion qu'ils puis-
sent être, & ceux qui ne conviennent qu'à des
Rois fidèles; & j'ai d'ailleurs voulu, en m'ab-
stenant de montrer la Religion comme l'uni-
que motif des Vertus d'un grand Prince, ôter
à ceux qui ne la connoissent pas, ou qui en
sont mal instruits, le prétexte de mépriser des
Devoirs que la Raison naturelle établit invin-
ciblement. Il leur est utile d'être conduits à la
Pieté, dont ils ignorent le prix, par des Ver-
tus qui brillent à leurs yeux, & qui ont de se-
crettes dépendances de la Religion. Ces Ver-
tus demeurent, lors même qu'on s'écarte des
Vertus Chrétiennes; & elles sont en un sens,
une espéce de moyen pour y revenir.

III. Mais ce sont deux choses très-différen-
tes,

tes, de traiter de certains Devoirs, sans montrer en même tems leur liaison immédiate avec la Pieté; & de separer réellement de la Pieté, l'accomplissement de ces Devoirs.

IV. La première de ces choses est permise, parce qu'elle n'est qu'une précision de l'esprit, nécessaire à l'ordre & à la clarté: mais la seconde est injuste, parce qu'elle est une suppression-réelle d'un Devoir essentiel, qui consiste à n'exclure jamais la Religion d'aucune de nos actions, & d'aucuns de nos motifs; & à ne borner jamais nos vûës, ni nos désirs, que par la fin derniere qui en doit être le terme.

V. Je plaindrois extrêmement un Prince qui se seroit appliqué à observer tout ce qui a été dit jusqu'ici, & qui n'auroit pas espéré d'autre recompense d'un si grand travail, que la Reconnoissance des Hommes & leurs Louanges, le Plaisir d'avoir sacrifié son repos au leur, & la Satisfaction d'avoir rempli ce qu'il devoit à sa Réputation & à sa Gloire.

VI. Il est digne de l'aveuglement du Paganisme, que des Princes plongez dans ces ténèbres, n'ayent eu que de semblables motifs; quoique peut-être quelques-uns d'entr'eux ayent attendu de leurs fausses Divinitez quelque ombre de Félicité après la mort. Mais rien ne seroit plus honteux à un Prince élevé dans la lumiere du Christianisme, que de se contenter d'une stérile Probité & d'une vaine Philosophie: & ce seroit pour lui, non seulement une Impieté, mais une Lâcheté inexcusable, que de se contenter, ou de l'Admiration des Hommes, ou de sa propre Complaisance, pendant qu'il lui est permis d'espérer des biens éternels, s'il a le courage de les désirer.

VII. Il doit, dans les choses même tempo-

relles, avoir des motifs éternels; porter toûjours ses vûës au-delà des bornes étroites de cette vie; annoblir tout ce qu'il fait, en s'élevant par la Foi au-dessus de la Raison & de la Sagesse humaine; donner du prix à tout par la Religion, convertir en un Culte intérieur & spirituel, une suite d'occupations nécessaires; & se soutenir dans les soins pénibles de la Royauté, par le désir d'obéïr & de plaire à celui qui l'en a chargé.

VIII. L'Ecriture lui propose l'exemple d'un grand (*b*) Homme, qui commandoit en Judée sous l'autorité d'Artaxerxès, Roi des Perses, & qui ne pensoit, dans tous les services qu'il rendoit à sa patrie, qu'à mériter de la Bonté de Dieu des recompenses éternelles : „ (*c*) Les „ Gouverneurs qui m'ont précedé, disoit-il, „ & leurs Officiers, avoient accablé le peu- „ ple, en exigeant d'eux des contributions en „ den-

(*b*) *Néhémias.*

(*c*) Duces primi, qui fuerant me, gravaverunt populum, & acceperunt ab eis in pane, & vino, & pecuniâ, quotidie siclos quadraginta, sed & ministri eorum depresserunt populum; ego autem non feci ita, propter timorem Dei. Judæi & Magistratus, & qui veniebant ad nos de gentibus quæ in circuitu nostro sunt, in mensâ meâ erant per annos duodecim ego, & fratres mei, annonas, quæ Ducibus debebantur, non comedimus. In opere muri ædificavi, & omnes pueri mei congregati ad opus erant. Ego, & fratres mei, & pueri mei, commodavimus plurimis pecuniam & frumentum: non repetamus quod debetur nobis. Memento mei, Deus meus, in bonum, secundùm omnia quæ feci populo huic. *Esdr. L. 2. C. V. v. 15. 17. 14. 16. 10. 19.*

„ denrées & en argent : mais la Crainte de Dieu
„ m'a empêché de rien faire de tel. J'ai même
„ abandonné les droits légitimes attribuez au
„ gouvernement. Ma table étoit ouverte aux
„ Magiſtrats & à ceux des Nations voiſines
„ qui venoient à moi. J'ai vécu ainſi durant
„ douze ans. J'ai contribué par mon travail à
„ rebâtir les murailles de Jeruſalem. Tous ceux
„ de ma maiſon y ont travaillé avec moi. J'ai
„ prêté à pluſieurs de l'argent & du bled : mes
„ freres & mes domeſtiques l'ont fait auſſi : &
„ nous les quittons de ces emprunts. Souvenez-
„ vous de moi, Seigneur, & traitez-moi avec
„ bonté, pour me recompenſer de tout le bien
„ que j'ai fait à ce peuple.

IX. Sans la Pieté de cet homme admirable, tous ſes travaux étoient perdus, auſſi-bien que ſon déſintéreſſement, ſes libéralitez & ſes dépenſes pour le bien public. Mais ſa Religion & ſa Foi, en les mettant comme en depôt dans la main de Dieu, en avoient rendu le mérite éternel, & le fruit incorruptible. Les ſervices rendus à ſa Patrie étoient paſſez, mais le ſouvenir que Dieu en conſervoit, ne paſſoit point. C'étoit de lui ſeul qu'il attendoit la recompenſe de ſes ſoins & de ſes largeſſes ; & lorſqu'il agiſſoit en Gouverneur, il portoit dans ſes actions les mêmes motifs, que lorſqu'il s'appliquoit aux Devoirs de la Religion ; „ attendant „ également les biens futurs dans ces différen- „ tes fonctions " & (*d*) priant également

A 3 Dieu,

(*d*) Memento mei, Deus meus, in bonum, ſecundùm omnia quæ feci populo huic. *C. V. v.* 19.

Memento mei, Deus meus, & ne deleas miſeratio-

Dieu, de se souvenir de ce qu'il faisoit pou sa Patrie, & de ce qu'il faisoit pour embelli le Temple, & pour augmenter la décence di Culte public.

X. C'est encore un grand exemple pour ui Prince Chrétien, que celui de Daniel. (*e*) I vivoit à la Cour du célèbre Nabuchodonosor qui, après avoir reconnu en lui une sagess plus qu'humaine, l'avoit établi sur toutes le Provinces dont Babylone étoit la capitale, & l'avoit fait son premier Ministre. Mais en s'ac quittant de tous les Devoirs attachez à un s grand emploi, il n'oublioit point qu'il étoi exilé à Babylone, & que Jerusalem étoit s patrie. L'éclat de Babylone, & l'Autorite presque souveraine qu'il y avoit, ne l'éblouis soient pas; & Jerusalem, quoique réduite en cendres, étoit encore pour lui la figure du Ciel; & de cette Jerusalem éternelle dont les Saints sont les citoyens: comme Babylone, quoique superbe & victorieuse, étoit toûjours à son égard la figure du Monde & de son regne, dont les reprouvez se contentent.

X I. Il voyoit la Gloire passagère de l'une de ces Villes, comme n'étant déja plus; & l'Humiliation temporelle de l'autre, comme ayant déja fait place à une gloire qui ne devoit point finir. Il détournoit les yeux d'une vaine Ma-

rationes meas, quas feci in domo Dei mei, & in ceremoniis ejus. *C. XIII. v.* 14.

(*e*) Rex Danielem in sublime extulit, & munera multa & magna dedit ei, & constituit eum Principem super omnes provincias Babylonis, & Præfectum Magistratuum super cunctos sapientes Babylonis. *Dan. C. II. v.* 48.

Magnificence que Dieu devoit bientôt anéantir : „ & (*f*) il ouvroit trois fois le jour la fe-
„ nêtre de son logis qui étoit tournée vers Je-
„ rusalem, pour adorer le vrai Dieu, qui de-
„ voit bientôt y rétablir son Temple, & en
„ rélever les murailles.

XII. Ses mains étoient occupées, comme celles des (*g*) trois jeunes Hébreux qui avoient l'Intendance des ouvrages publics de Babylone, à édifier & à soutenir une Cité dont les jours étoient comptez, & qui devoit tomber au moment marqué par la Providence : „ mais
„ (*h*) son cœur en désiroit une autre, dont Dieu
„ même est l'Architecte, & dont les fonde-
„ mens sont inébranlables ". Ses occupations étoient à Babylone : mais son trésor étoit ailleurs. Il obéïssoit à Dieu, en s'acquittant avec soin du ministere temporel dont il l'avoit chargé : mais ce n'étoit, ni sa Grandeur propre, ni celle de Babylone, qui étoit le motif de son obéïssance.

XIII. Il en est ainsi d'un Prince solidement Chrétien. Il s'acquitte avec Fidélité de ce qu'il doit à une République temporelle : il la protege, il l'augmente, il la comble de biens : mais il est soutenu dans ces Devoirs par une vûë bien

(*f*) Fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem, tribus temporibus in die flectebat genua sua, & adorabat. *Dan. C. VI. v.* 10.

(*g*) Constituit super opera provinciæ Babylonis, Sidrach, Misach, & Abdenago. *Dan. C. II. v.* 49.

(*h*) Expectabat fundamenta habentem civitatem, cujus artifex & conditor Deus. *Hebr. C. XI. v.* 10.

bien supérieure à la République. Il préfere l'honneur d'être Citoyen dans une autre, à la gloire d'être le Chef de celle-ci. Il sçait qu'il est exilé, quoiqu'il soit Roi: & que c'est même son Royaume qui est son exil. Il y bâtit, mais comme dans une terre étrangere. Il y commande, mais comme ne devant commander qu'un jour. Il y regne, mais comme désirant continuellement l'établissement d'un autre Royaume (*i*) dont la Vérité est le Roi, dont la Charité est la Loi, dont l'Eternité est la Durée.

XIV. S'il agissoit autrement, il prendroit soin de ses Etats, & negligeroit son propre bonheur. Il se compteroit pour rien, & son Administration temporelle pour tout: & il préféreroit ce qu'il n'a que pour un tems, à des interêts personnels, qui ne peuvent entrer en parallele avec l'univers entier, parce qu'ils sont infinis, & par leur nature, & par leur durée, au lieu que l'univers doit périr. Il tâcheroit vainement de s'incorporer, ce qui est essentiellement séparé de lui. Il voudroit fixer ce qui s'écoule & qui fuit. Il s'efforceroit de suivre ce qui s'évanoüit, pendant que lui-même demeure: & il prétendroit satisfaire des besoins éternels, par des biens moins solides & plus mobiles que l'air. (*k*) „ Apprenez, lui dit „ un grand Serviteur de Dieu, à faire plus de

» cas

(*i*) Cujus Rex veritas, cujus lex caritas, cujus modus æternitas. *S. Aug. Ep. ad Marcellin. n.* 17. *p.* 138.

(*k*) Doce te ipsum pluris te habere, quàm tua: Transitoria ista, quæ stare tibi nullo pacto queunt, fac ut à te transeant, non per te. *S. Bern. L.* 4. *de Consid. C.* 6.

„ cas de vous, que de tout ce que vous avez.
„ Vos biens passent, & vous demeurez.
„ Ne vous unissez point à ce que vous ne pou-
„ vez ni suivre ni retenir : qu'il s'écoule,
„ mais qu'il ne vous entraîne point en s'écou-
„ lant.

ARTICLE II.

La Royauté seroit peu de chose si elle se terminoit à cette Vie.

I. Sans la pratique de ce sage conseil, que seroit la Royauté, quand elle seroit aussi étendue que le monde, & qu'elle ne devroit finir qu'avec lui ? Elle éblouiroit l'imagination & les sens pendant quelques siécles : mais après le dernier instant, où seroit-elle ? De quelle utilité seroit-elle dans tous les siécles suivans ? Quelle consolation apporteroit-elle à des maux réels ? Quel bien procureroit-elle à un homme réduit à la misere & au désespoir ? Que laisseroit-elle dans un cœur plongé dans l'amertume, qui pût lui tenir lieu de la félicité réelle dont il se seroit rendu indigne, & de la fausse qu'il auroit perduë ?

II. Qui voudroit alors être à la place du Prince ? Quelle condition est ici assez malheureuse pour consentir à lui être substituée ? Sur qui sa premiére Grandeur feroit-elle impression ? Et qui voudroit accepter son état présent, en vûë de celui qui l'auroit précedé ?

III. Pour avoir été Roi pendant quelques années, en est-il moins dégradé pour toûjours ? N'est-il pas jetté sans discernement au milieu de

de cette foule d'injustes (*l*) que Dieu ne regarde plus? N'est-il pas retranché, sans aucune espérance de retour, de la societé de ceux qui disent à Jesus-Christ dans leurs actions de graces: „ (*m*) Vous nous avez rendu Rois & Prê- „ tres pour la gloire de notre Dieu, & nous „ regnerons sur la terre?

IV. Qui n'auroit pas mieux aimé être pauvre ici, méprisé, réduit sous les pieds de tout le monde, & être ensuite admis au nombre de ceux qui, selon l'expression de Jesus-Christ, (*n*) brilleront comme le soleil, dans le Royaume de leur Pere? L'Empire donc le plus étend & le plus tranquille, ne mérite pas d'être comparé à la condition du plus indigent & du plus inconnu de tous les hommes, s'il finit lorsque la Gloire du pauvre commence: Et il ne faut sur cela d'autre juge que le Prince lui-même, quand il ne regne plus.

V. Il n'est pas ici question de ses Vices: je parle de ses Vertus, dont il a perdu le fruit. Je parle de ses soins & de ses Travaux, dont il a souffert que la recompense lui fût enlevée. Il a passé les jours, & souvent les nuits, dans l'inquiétude. Il s'est agité: il s'est empressé: il a craint: il a combattu. Son regne a été mêlé d'une infinité d'incidens, pendant que plusieurs de ses sujets, que ses soins mettoient à couvert, jouissoient d'une profonde paix: & il n'a voulu,

(*l*) Quorum non es memor ampliùs, & ipsi de manu tuâ repulsi sunt. *Psal. LXXXVII. v. 6.*

(*m*) Fecisti nos Deo nostro Reges, & sacerdotes; & regnabimus super terram. *Apoc. C.V. v.* 10.

(*n*) Tunc justi fulgebunt sicut sol, in regno Patris eorum. *Math. C. XIII. v.* 43.

lu, pour tant de peines & tant d'inquiétudes, l'Estime des Hommes, ou l'Applaudissement secret qu'il se donnoit à lui-même, ou l'honneur de commander & d'être le Maître, ou quelque autre chose aussi frivole.

VI. Il est traité non seulement selon son mérite, mais selon ses désirs: On lui dit ce qui est écrit dans l'Evangile: (*o*) Qu'il vous soit fait, comme vous l'avez voulu: (*p*) Prenez ce qui est à vous, & retirez-vous. Saisissez, si vous le pouvez, cette vaine Estime dont vous vous êtes contenté. Courez après une ombre, qui vous échape lorsque vous prétendez la serrer & la retenir. Consolez-vous maintenant de vos pertes, par l'approbation que vous vous donnez. Trouvez dans vous-même le bonheur & la paix, dont vous avez cru être la source. Continuez de regner, lors même que vous n'avez plus de sujets, & que vous êtes dans les fers. Dites-vous à vous-même, que les biens que vous avez méprisez, ne sont rien: persuadez-vous toûjours que vous avez choisi la meilleure part, quoiqu'elle vous soit ôtée; & que votre mauvais choix soit puni par une misere infinie.

VII. Il découvre alors, mais trop tard, combien il a été imprudent & malheureux de n'avoir travaillé que pour le tems: au lieu de se faire du Trône, un dégré pour monter à un autre plus élevé; de mériter, par un saint usage de l'Autorité, un Pouvoir éternel; & de se préparer, par une Administration fidèle, à une Inten-

(*o*) Fiat tibi, sicut vis. *Matth. C. XV. v.* 28.
(*p*) Tolle quod tuum est, & vade. *Matth. C. XX. v.* 14.

Intendance générale sur tous les biens de son maître, selon cette grande parole de Jesus-Christ : (*q*) » Je vous dis en vérité, que le Sei- » gneur établira sur tous ses biens le Serviteur » prudent & fidéle qu'il avoit chargé du soin » de sa famille pour la nourrir : « Ce qui convient non seulement aux Evêques, mais aussi aux Princes qui s'acquittent de leurs Devoirs avec un esprit de Pere & de Pasteur, à l'égard de leurs sujets, & avec l'humilité d'un Serviteur, à l'égard de Dieu, qui leur confie ses Enfans & leurs Freres, pour en prendre soin & les nourrir.

VIII. Au lieu d'une noble Ambition, non seulement permise, mais commandée, il s'est indignement laissé tromper par une autre qui lui étoit défendue, & qui ne pouvoit le conduire qu'à l'ignominie. Il a renoncé, comme Esaü (*r*), aux drois d'aînesse & à l'héritage éternel, pour des choses qui ne méritoient que son mépris : Et il s'est cru fort sage, en perdant de vûë le terme où tous ses soins devoient aboutir.

(*q*) Quis putas, est fidelis servus & prudens, quem constituit Dominus suus super familiam suam, ut det illis cibum intempore ? Beatus ille servus, quem, cùm venerit Dominus ejus, invenerit sic facientem. Amen, dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum. *Matth. C. XXIV. v.* 45. 46. 47.

(*r*) *Genes. C. XXV. v.* 32.

ARTICLE III.

Nulle Sagesse n'est véritable sans la Pieté.

I. Il a été un grand Politique : il a sçû se faire aimer & se faire craindre : il a pris dans toutes les occasions le meilleur parti : il a connu les hommes en perfection : il a été bon, généreux, ennemi de l'oppression & de l'injustice : mais il n'a sçû à quoi lui devoient servir de telles Vertus. Il a toûjours marché, mais sans sçavoir où il alloit. Il a fait de grands pas, mais sans se mettre en peine s'il étoit dans le chemin. Il a toûjours été attaché au gouvernail du vaisseau, mais sans dessein d'arriver à aucun port. Quelle folie est donc la sienne ? Et de quel usage sont pour lui toutes ses qualitez, s'il ne se propose aucune fin digne d'elles ?

II. N'est-il donc éclairé que pour les autres ; & ne connoît-il point ses propres intérêts ? Veut-il que les autres soient heureux, sans penser à l'être lui-même ? Croit-il que ce soit beaucoup gagner, que d'acquerir le monde entier en se perdant ? N'a-t-il point d'autres yeux que ceux du corps ? Ne désire-t-il & ne craint-il que ce qui finit avec la vie ? Il est bien aveugle s'il est dans de telles ténèbres : & bien insensé, si étant éclairé, il est aussi peu prévoyant pour l'avenir.

» III. (s) Pourquoi, lui dit un Prophête en » des

(s) Quare appenditis argentum, non in panibus : & laborem vestrum, non in saturitate ? *Isai. C. LV. v. 2.*

» des termes figurez, employez-vous votre ar-
» gent à des choses inutiles, au lieu d'en ache-
» ter du pain? Et pourquoi donnez-vous vos
» soins & votre peine à ce qui ne peut vous nour-
» rir? A quoi se termine enfin tout votre tra-
» vail? Que faites-vous de durable & de soli-
» de? (t) Vous vous épuisez, mais comme l'A-
» raignée, pour des ouvrages aussi inutiles que
» les toiles qu'elle forme, dont on ne peut fai-
» re aucun usage pour se couvrir. Toutes vos
» œuvres sont pour vous infructueuses; & vo-
» tre (v) Sagesse, semblable à celle des Prin-
» ces infidèles, qui ne connoissent que les biens
» terrestres, « n'est qu'une Folie aux yeux de
Dieu: parce qu'elle se méprend à tout, qu'elle
ignore sa fin, qu'elle confond avec elle les mo-
yens, & qu'elle s'arrête à de petits objets, pen-
dant qu'elle oublie le souverain bien.

» IV. (x) Aprenez, dit le St. Esprit, où est
» la Prudence, où est la Vertu & le Courage,
» où est l'Intelligence: afin que vous sçachiez
» aussi où est la durée de la vie & l'abondan-
» ce, où est la lumiere des yeux, & où est la
» paix. (y) Que sont devenus les Princes qui
» com-

(t) Telas araneæ texuerunt, telæ eorum non erunt in vestimentum, neque operientur operibus suis. Opera eorum, opera inutilia. *Isa. C. LIX. v. 5. & 6.*

(v) Filii Agar, qui exquirunt prudentiam, quæ de terrâ est. *Baruch. C. III. v. 23.*

(x) Disce ubi sit prudentia, ubi sit virtus, ubi sit intellectus: ut scias simul ubi sit longiturnitas vitæ & victus, ubi sit lumen oculorum & pax. *Bar. C. III. v. 14.*

(y) Ubi sunt Principes gentium, qui argentum thesaurizant & aurum? Exterminati sunt, & ad in-

» commandoient aux Nations, & qui avoient
» amassé de si grands tresors ? Ils ont été exter-
» minez. Ils sont descendus dans les Enfers, &
» d'autres ont pris leurs places «. Triste sort,
mais inévitable pour quiconque n'est sage &
n'est prudent que pour cette vie, & qui se ne-
glige en ne s'occupant que du soin temporel
des autres !

V. Je ne puis rien dire au Prince contre un
tel aveuglement, qui soit plus digne de sa mé-
moire & de ses reflexions, que ces excellentes
paroles de St. Bernard : „ (z) Quoique vous
„ soyez sage, si vous ne l'ètes pas pour vous,
„ vous ne l'ètes pas assez. Vous me demande-
„ rez peut-être, ce qui manque donc à votre
„ Sagesse ? Et je vous répondrai, que selon
„ mon sentiment, il lui manque tout. Quand
„ vous auriez l'intelligence de tous les mistè-
„ res, & que vous connoîtriez l'étenduë de la
» ter-

inferos descenderunt, & alii loco eorum surrexe-
runt. *Bar. C. III. v. 16. 18. 19.*

(z) Etsi sapiens sis, deest tibi ad sapientiam, si
tibi non fueris. Quantùm vero ? Ut quidem sen-
serim ego, totum. Noveris licet omnia mysteria,
noveris lata terræ, alta cœli, profunda maris ; si
te nescieris, eris similis ædificanti sine fundamen-
to, ruinam, non structuram faciens. Quidquid ex-
struxeris extra te, erit instar congesti pulveris, ven-
tis obnoxium. Non ergò sapiens, qui sibi non est.
Sapiens erit : & bibet de fonte putei sui primus ip-
se.... Tu primus tibi, tu ultimus... Contra salu-
tem propriam cogites nihil : minùs dixi, contra ;
præter, dixisse debueram. Quidquid se conside-
rationi offerat, quod non quoquomodo ad tuam
ipsius salutem pertineat, respuendum. *S. Bern. l.
2. de Consid. c. 3.*

„ terre, la hauteur du ciel, & la profondeur de
„ la mer, c'est-à-dire les choses les plus éle-
„ vées & les plus secretes; si vous ne vous con-
„ noissez pas vous-même, ni vos véritables
„ intérêts, tout ce que vous faites est sembla-
„ ble à un édifice qui n'a point de fondement;
„ & au lieu de bâtir avec solidité, vous ne fai-
„ tes qu'entasser des pierres & des matériaux,
„ que tomberont en ruine un moment après.
„ Tout ce que vous édifiez hors de vous, n'est
„ qu'un tas de poussiere que le premier vent
„ emportera. Nul n'est sage, quand il ne l'est
„ pas pour soi-même. Celui qui l'est, com-
„ mence par se désalterer le premier; & ses be-
„ soins sont à son égard les plus importans.
„ Vous devez vous considerer, & avant tous,
„ & après tous. Ce n'est pas assez que vous ne
„ fassiez rien contre votre salut: vous devez
„ ne rien faire qui n'y tende, & qui n'y contri-
„ bue: & c'est pour vous une obligation essen-
„ tielle, que de rejetter tout ce qui ne se rap-
„ porte pas à cette unique fin.

VI. On se trompe en effet en tout, quand on se trompe par rapport à elle; & le succès dans certaines choses particulieres, n'empêche pas qu'on ne soit insensé: car c'est le terme qui décide la Sagesse. Un Géneral sçait faire des Vers, entend les Langues, écrit avec Politesse; mais il ignore comment il faut commander une Armée: dès lors il est un Général insensé, parce que tout ce qu'il sçait n'a aucun rapport à l'unique fin qu'il auroit dû se proposer. Un Pilote joüe du Luth en perfection, & compose à merveille en Musique: mais il ne connoît ni la Carte, ni les Vents, ni la Mer: dès lors il est un Pilote insensé, parce que le Luth & la Musique ne lui servent de rien pour

la Navigation, qui devroit être son unique but. Il est ainsi d'un Prince qui sçait tout par rapport à cette vie, où il ne doit demeurer qu'un certain nombre de jours, & qui ne sçait faire usage de rien par rapport à une autre qui est éternelle. Il est insensé, avec toute sa Politique; parce qu'elle lui est inutile pour le salut, qui est l'unique point de vûë que se propose le Sage.

VII. Les autres excellent en certaines connoissances : ils ont des desseins particuliers qui leur réüssissent : mais le tout, qui devroit réünir, & leurs connoissances, & leurs desseins, leur est inconnu. Ils se proposent certains buts pour certaines actions, mais ils n'ont point de but pour eux-mêmes. Ils prennent des mesures sages pour arriver à des fins limitées, & n'en prennent aucunes pour arriver à une fin générale, qui auroit dû être le motif & la raison de toutes les autres.

VIII. Le Sage, au contraire, ne considere chaque partie que par rapport au tout : ne se conduit dans chaque action que par rapport à un dessein général : ne se propose aucune fin, qu'après avoir consulté la derniere; & ne se porte à quoi que ce soit, qu'en le regardant comme un moyen de s'assurer un Bonheur éternel : toute la Prudence consistant en ce point, comme l'extrême Folie consiste à se perdre.

ARTICLE IV.

Nulle Grandeur n'est véritable, sans la Pieté.

I. Dans une grande Jeunesse, au milieu des Louanges & des Succès, une telle Folie est peu

sensible : mais quand l'Age, l'Infirmité & le Voisinage du dernier terme, commencent à dissiper l'illusion & l'enchantement, le Prince, en qui les refléxions ne sont pas absolument éteintes, commence aussi à découvrir & à sentir le vuide de tout ce qui l'environne. Il voit avancer chaque jour l'Eternité, qui lui avoit paru dans les autres tems fort éloignée. Il la voit comme une montagne d'une hauteur & d'un poids immense, qui écrase tout ce qui se trouve sur son passage. Il la voit comme un abîme qui engloutit tout ce qui n'est que temporel, & qui n'en laisse aucun vestige.

II. Il compare alors tout ce qui paroît grand, sérieux, à la Sagesse humaine, avec l'idée & le voisinage des solides biens, & il le trouve petit & frivole. Toute la Prudence des Hommes d'Etat qui se termine à cette vie, lui paroît une enfance. Toute Grandeur qui n'est plus rien après quelques momens, n'est à son égard qu'une représentation de théâtre & qu'un songe. Mais ces véritez ne commencent point alors à être : elles ont toujours été aussi réelles & aussi importantes, lorsque le Prince évitoit de les voir ; & il apprend un peu tard, le véritable prix des choses, après s'y être trompé toute sa vie.

III. Un Prince sage l'est toujours. Il pense dans sa jeunesse, comme il seroit contraint de le faire dans les derniers tems. Il n'estime pas un jour ce qu'il doit mépriser un autre ; & il ne regarde pas comme une Grandeur bien affermie, celle qui ne dure qu'autant que la Santé.

IV. Il considere tous les rangs marquez en cette vie par la Providence, comme des rangs provisionels, qui ne subsistent que pour un

tems,

tems, & qui seront changez quand il sera question de fixer à chacun sa place pour toûjours. (a) Il sçait que le Pauvre, s'il est humble & fidèle, sera tiré de la bassesse & placé sur un trône, où il prononcera contre les Rois orgueilleux, la sentence que le juste Juge lui marquera. Il n'est touché que des distinctions & des préférences qui seront éternelles : & il comprend que ces distinctions ne peuvent être attachées qu'à une sincere Pieté, parce qu'elle est le seul bien que la mort ne détruise pas, & qu'elle est le seul merite qui subsiste aux yeux de Dieu.

V. Il n'admire dès lors que la Pieté, qu'il considere comme la source de toute véritable Grandeur. Il ne voit qu'elle digne de son ambition. Il ne connoît que cette distinction unique, parce qu'elle seule est réelle, & que sans elle toutes les autres s'évanouissent.

VI. Il reforme sur cela tous les préjugez dont la corruption naturelle, & l'aveuglement presque général des hommes, ont rendu l'impression si universelle & si efficace. Il voit dans un Homme obscur, mais plein de Religion, une élevation infinie. Il découvre dans sa Pieté les promesses d'un regne éternel. Il le place déja en esprit sur le trône que sa Vertu lui prépare, s'il est assez heureux pour persévérer. Il tremble au contraire pour lui-même, & pour les

(a) Exultabunt sancti in gloriâ: gladii ancipites in manibus eorum ad faciendam vindictam in nationibus, ad alligandos Reges eorum in compedibus, & nobiles eorum in manicis ferreis : ut faciant in eis judicium conscriptum; gloria hæc est omnibus sanctis ejus. *Psalm. CXLIX.*

les plus puissans Princes, de peur qu'il ne soit avec eux que le dépositaire d'un Sceptre temporel, qui lui sera ôté, après que les jours de la cérémonie, où il doit représenter l'auguste Majesté de Dieu, seront écoulez. Il ne se console, que dans l'espérance que la Religion lui laisse de pouvoir imiter les plus saints par une Pieté égale à la leur. Il tâche de conserver sur le Trône autant de Foi, d'Obéïssance & d'Humilité, que les plus pauvres dans une condition moins exposée aux dangers : & il repète souvent les paroles que St. Ambroise disoit à l'Empereur Valentinien le Jeune : » (*b*) Il n'y » a rien de plus grand que la Religion : il n'y » a rien de plus sublime que la Foi.

VII. Dès qu'il s'agit de juger de quelque bien dont les hommes sont fort frappez, il se demande à lui-même, si ce bien durera toûjours ; si la Pieté peut le rendre éternel ; s'il peut devenir un moyen pour elle ? Et s'il découvre qu'il lui soit un obstacle, il le méprise & le rejette, comme une chose pernicieuse qui n'est estimée que par erreur. Au contraire, lorsque les hommes font peu d'état de certaines dispositions, il examine si la Religion & la Foi autorisent leur jugement : & quand il voit qu'elles le condamnent, il n'hesite pas un moment à le condamner aussi : n'admettant d'autre regle, pour juger de ce qui est grand & digne d'admiration, que l'estime & le mépris qu'en fait la Pieté.

VIII. Il ne la met en parallele avec aucun autre avantage. Il tâche d'avoir les plus grandes

(*b*) Nihil majus est religione, nihil sublimius fide. *S. Ambr. Epist. 17. ad Imp. Valent. jun. n. 12.*

qualitez : mais il compte ne rien avoir, si
eté n'en est l'ame. Il est bienfaisant, ma-
ime, intrépide, éclairé, prévoyant, ap-
ié, juste, chaste, toutes choses. Mais tout
ne lui paroît qu'une vaine parure, si la
n'y ajoute un prix réel, en y mettant
au : & il la demande instamment à Dieu,
ne le plus grand de ses dons : comme celui
end tous les autres utiles : comme le seul
ssaire, dont aucun ne peut tenir lieu, &
eul peut tenir lieu de tous les autres.

. » (c) Je ne sçais, disoit S. Ambroise
grand Théodose, ce que je dois demander
désirer pour vous. Vous avez toutes les
ilitez qu'on peut souhaiter, & votre Re-
ion les surpasse toutes : mais je ne puis
mpêcher de désirer que votre Pieté pren-
tous les jours de nouveaux accroissemens,
ce qu'entre tous les dons que vous avez
us de Dieu, elle est sans comparaison le
s grand. « Avec elle rien n'est petit : mais
elle tout le devient; parce que c'est elle,
let exactement, qui est la Grandeur réel-
tout.

Quid exoptem? Quidve desiderem? Omnia
s. Opto tamen tibi etiam atque etiam incre-
a pietatis, quâ nihil dominus præstantius de-
. *Ambr. Epist. 61. ad Imp. Theod. n. 6. & 7.*

CHA-

CHAPITRE II.

Le Prince doit avoir un Respect infini pour la Religion : En être solidement instruit : En connoître, jusques à un certain point, les Fondemens, les Preuves, l'Antiquité, les véritables Caractères. Avec quelles dispositions il doit en entreprendre la recherche.

ARTICLE I.

Le Prince doit avoir un Respect infini pour la Religion.

I. CE qui vient d'être dit de la Pieté, porte nécessairement le Prince à honorer infiniment la Religion, parce qu'elle est, ou la Pieté même, ou son objet.

II. La Religion est le Culte de Dieu : ce qui comprend deux rapports : l'un à Dieu, qu'elle adore : l'autre à la Créature, dont il est adoré. Du côté de l'objet, elle est infinie : du côté de la créature, elle est bornée : mais dans ses bornes mêmes elle a une autre espece d'infini : parce que l'Adoration qu'elle rend à Dieu, n'est limitée que par son impuissance, & non par ses desirs ; & qu'elle seroit immense, si son être l'étoit.

III. Cette Adoration n'est point un simple aveu que Dieu est tout, & que la Créature n'est que ce qu'il lui a plû qu'elle fût : ce n'est point une simple admiration de ses perfections infinies, ni même un simple respectueux trem-

tremblement devant sa suprême Majesté. Tout cela fait partie de l'Adoration, mais n'en remplit pas toute l'idée, ni tous les devoirs. Son essence consiste principalement à assujettir à Dieu la Créature intelligente, comme à son Dieu, comme à son bien souverain, comme à son unique fin, comme au principe dont elle dépend en tout, & comme au centre vers lequel tout ce qu'elle a reçu doit retourner.

IV. La Religion, à qui une telle Adoration est essentielle, est donc un commerce entre Dieu & l'Homme. Elle unit ces deux extrêmitez, qu'une distance infinie paroît séparer. Elle apprend à l'homme ce que Dieu lui est, & le lui fait sentir : elle lui apprend aussi ce qu'il est à l'égard de Dieu, ce qu'il lui doit, & ce qu'il en peut espérer.

V. Elle lui fait connoître, que le Culte dû à Dieu, comme Vérité essentielle, est de le croire quand il parle, & de se fier à lui quand il promet; que l'on ne peut l'adorer comme souveraine Justice & comme Sainteté primitive, qu'en faisant ce qu'il commande, & s'abstenant de ce qu'il défend; que l'hommage dû à sa Bonté infinie, est un Amour, s'il se peut, infini & qui remplisse au moins toute l'étenduë de la volonté; & que le dessein qu'il a d'être le terme & la fin de l'homme, ne peut être sincerement adoré, que par un rapport universel de l'homme vers lui.

ARTICLE II.

Il en doit être solidement instruit.

I. Tous les Devoirs & tous les intérêts de l'Homme se trouvent compris dans ce que je viens de dire : & il est évident, par consequent, qu'il n'en a point de plus essentiel que de se bien instruire de la Religion, qui peut lui apprendre seule ce qu'il a plû à Dieu de réveler, de promettre, d'ordonner & de défendre ; qui conserve seule le dépôt des veritez salutaires ; qui seule est instruite des moyens de retourner à Dieu ; qui peut seule consoler, soutenir, conduire l'homme jusqu'au terme ; & qui seule peut lui découvrir ce qu'il est, ce que sont les autres Etres, & l'usage qu'il en doit faire.

II. Il n'y a que la Religion qui marque à l'Homme sa place dans le monde, & qui le tienne immédiatement sous Dieu, égal aux esprits, supérieur aux corps. Il n'y a qu'elle qui le mette dans le point de vûë d'où il doit regarder toutes choses pour en bien juger, & pour connoître leur destination & leur juste valeur : & il n'y a qu'elle qui le fasse entrer dans le dessein que Dieu a eu, en lui donnant l'être, & en faisant le monde pour lui.

III. Sans ce guide fidèle, qui doit l'accompagner dans tous ses pas, l'homme vit au hazard : ne connoît, ni son rang, ni ses devoirs, ni le véritable usage d'aucune créature. Il se heurte contre tout ce qui est sur son passage : il se prend & s'arrête à tout. Il marche dans un perpetuel labirinthe, retourne sans cesse sur ses pas, sans trouver d'issuë ; & ignore même s'il y en a une.

IV II.

IV. Il suit en aveugle l'impulsion des sens : n'est touché que des objets présens : se défie de la réalité de tout ce qui est invisible : ne peut regarder comme son bien, ce qui est différé & qu'il faut attendre.

V. Son indigence actuelle le presse & le détermine à saisir tout ce qui s'offre à lui. Sa faim, inquiette & impatiente, lui rend insuportables les delais, & lui fait paroître comme de solides biens, toutes les choses qui ont quelque rapport à ses besoins : & l'expérience, qui lui fait sentir ce qui leur manque, le dégoûte sans le détromper, & l'afflige sans le convertir.

VI. Ses Passions, qui naissent de ses ténèbres, servent à les augmenter. Après les avoir suivies avec quelque résistance, il s'y livre avec moins de remords. Il tâche de les justifier, & il désire qu'elles soient permises, ou qu'au moins elles demeurent impunies. Il craint d'approfondir ses sentimens intérieurs qui les condamnent : il les étouffe autant qu'il peut par la distraction & par d'autres soins : & il souhaite en secret, que la Religion, conforme à ces sentimens intérieurs, soit moins certaine qu'on ne le dit.

VII. Il en connoissoit déja peu le fond & la grandeur : mais il commence à la négliger à dessein. Il n'en considere que certains dehors, souvent étrangers, & qui la défigurent. Il s'attache à certaines parties détachées du tout, dont il ne voit pas la liaison & les rapports. Il s'occupe des difficultez, sans avoir assez de lumiere pour les résoudre. Il veut raisonner où il doit croire & ne sçait pas raisonner où il lui seroit permis de le faire avec fruit. Il se contente des plus frivoles conjectures : & se défie des plus solides preuves.

VIII. Une telle perversité est ordinairement punie par un nouvel aveuglement. On cesse de voir ce qu'on n'aime pas : & les lumieres sont justement refusées à celui qui en étoit ennemi. Elles ne venoient pas de la seule Raison : elles avoient une source plus libre & plus indépendante : le plus sévère châtiment que Dieu exerce sur les hommes, est quand il les laisse tranquilles dans leurs ténèbres, selon cette parole du Saint Esprit : » (*d*) Que celui qui est » souillé, se souille encore.

IX. Une telle permission doit effrayer tous ceux qui en voyent les redoutables suites. (*e*) » Ne me cachez pas vos Commandemens, » disoit le Prophete à Dieu ; (*f*) ne rejettez » pas le désir que j'ai de les observer «. Il comprenoit l'intérêt qu'il avoit à être soûmis & fidèle. Il sçavoit que sa Vertu étoit un don, & que son Obéïssance étoit une grace. Et il étoit vivement penétré de cette vérité, que Dieu est si grand, & que c'est un si grand honneur que celui d'être bien instruit de ses volontez, & d'y être soumis ; que jamais il ne punit plus sévèrement, qu'en permettant qu'on les ignore & qu'on les méprise.

X. L'Etude de la Religion, est une continuelle Etude de ses Volontez : & l'on ne peut par cette raison, en être trop instruit. Mais il faut prendre garde à ne mêler dans l'Etude de la

(*d*) Qui in sordibus est, sordescat adhuc. *Apoc. C. XXII. v.* 4.

(*e*) Non abscondas à me mandata tua. *Psalm. CXVIII. v.* 19.

(*f*) Ne repellas me à mandatis tuis. *Ibid. v.* 10.

la Religion, ni Curiosité, ni Désir de distinction, ni aucun motif indigne d'elle; car elle doit guérir toutes les Passions, au lieu de contribuer à les entretenir. Et la premiere leçon qu'on en doit apprendre, est que rien ne lui est plus opposé qu'une Récherche curieuse & stérile, & qu'un secret Orgueil, qui convertit tout en enflure.

XI. La manière de s'instruire de la Religion, doit être sérieuse, profonde, proportionnée aux grandes choses qu'elle découvre. Il faut que l'Esprit en soit humilié, & que le Cœur en soit attendri. Il faut qu'une telle connoissance porte au Gémissement, & non à la Vanité. Il faut qu'on se confonde, en voyant le peu de proportion entre ce qu'on doit à Dieu & ce qu'on lui rend; entre sa Sainteté, & l'Imperfection de nos œuvres; entre ses Bienfaits & notre Reconnoissance; entre ses Promesses & nos Désirs.

XII. Il faut aussi que la manière dont on étudie la Religion, soit pleine & entiere: qu'on ne s'attache pas à une partie, en negligeant les autres: qu'on ne sépare pas les Véritez qui éclairent l'Esprit, des Regles qui doivent reformer les Mœurs: qu'on n'approfondisse pas les Mystères, en ne donnant qu'une attention légere à des Maximes importantes: qu'on ne se repose pas uniquement sur les Promesses, sans considerer tout ce qui est capable d'imprimer une Crainte salutaire: qu'on ne se contente pas de remarquer ce qui est conforme à l'Inclination, & qui coûte peu, mais qu'on s'arrête sur tous les Devoirs qui paroissent plus difficiles, & qui sont ordinairement plus indispensables.

XIII. Il y a une extrême différence entre un

Prince solidement instruit de la Religion, & qui joint à la Lumiere une sincere Pieté, & un autre Prince qui n'a qu'une Crainte sans lumiere & sans discernement; qui prend la Superstition pour la Vérité; qui met l'espérance du salut dans des choses vaines; qui s'applaudit, ne faisant rien d'utile; qui concilie avec des Apparences de Religion, des Vices incompatibles avec la Vertu; qui ne la connoît point, & qui s'en défie; qui est toûjours préparé à la Séduction & à la Flaterie, parce qu'il ne connoît rien de plus grand, ni de meilleur que ce qu'il fait; & qui est ainsi le joüet de ceux qui favorisent ses penchans pour devenir ses maîtres, & pour écarter tous ceux qui seroient capables de le détromper.

XIV. Tous ces maux, qui ont des suites infinies, viennent de l'ignorance de la Religion, & de la Présomption, qui en est ordinairement le fruit: & il importe infiniment à l'Etat & à l'Eglise, que le Prince soit en même tems très-éclairé & très-docile, & qu'il ait une assez grande connoissance des Véritez utiles au Salut, pour n'être pas trompé par de faux guides, & pour ne pas se contenter lui-même de sa propre lumiere, ni s'applaudir d'une vertu imparfaite.

Article III.

Le Prince doit connoître, jusques à un certain point, les Preuves, les Fondemens & les véritables Caractères de la Religion.

I. Il est impossible que le Prince étudie sérieusement la Religion, & qu'il ne découvre pas

pas les Preuves sans nombre qui en démontrent la Vérité. Ces Preuves ne le rendent pas fidéle: il l'étoit, avant que de les découvrir. La Foi est un don de Dieu, & non le fruit des pensées humaines. Elle lui a été donnée dans le Bâtême par une grace très-différente d'une simple persuasion naturelle: & rien ne peut tenir lieu de cette opération secrete de l'Esprit de Dieu, qui soûmet à la Revélation, la Raison & la Volonté de l'Homme.

II. Mais ce qui ne sert point à établir la Foi, sert à la défendre & à la conserver. Les preuves de la Religion lui tiennent lieu d'un rempart extérieur: elles préviennent les doutes qui pouvoient s'élever: elles dissipent, par une prompte lumiere, ceux qui s'élevent: elles empêchent l'impression que ceux des autres pourroient faire: & elles servent comme de gardes autour du Prince, pour mettre en sûreté le plus précieux trésor qu'il ait en cette vie, & qui, sans elles, demeureroit exposé à de dangereuses tentations, parce que la Cour des Princes est ordinairement remplie de beaucoup d'esprits téméraires, qui décident de ce qu'ils ignorent & qui s'efforcent de faire retomber sur la Religion, le jugement qu'elle porte contr'eux.

III. Ces Preuves font encore un autre bien. Elles apprennent combien la Foi est raisonnable; c'est-à-dire, combien il est conforme à la Raison, de se soûmettre à la Foi: & comme rien ne coûte tant à l'Esprit humain, qui veut voir & juger, que de consentir à ce qu'il ne peut voir, & que de se soûmettre à ce qu'on lui défend d'examiner. Il n'y a rien, après la Grace intérieure, qui soit plus capable de lui adoucir le joug de la Foi que de lui faire comprendre, que c'est par la Lumiere qu'il

croit, & que c'est en usant bien de la Raison, qu'il cesse de la consulter & de la prendre pour juge.

IV. On ne voit pas ce qu'on croit : mais quand on est bien instruit des Preuves de la Religion, on voit clairement qu'il le faut croire. La droite Raison conduit alors à la Revélation, dont elle découvre la nécessité & la sûreté. C'est elle qui prend l'homme comme par la main, & qui l'introduit dans le Sanctuaire, en s'arrêtant elle-même au vestibule. Elle lui parle jusques-là : mais après l'avoir confié à la Religion, elle se tient dans l'admiration & le silence. Ecoutez, lui dit-elle, un maître qui m'est supérieur : & mon dernier avis est, que vous l'écoutiez seul, & que vous ne me consultiez plus. Ainsi c'est par mon ordre même que vous me quittez ; & c'est ma lumiere qui vous conduit à une autre. Il est juste que je sçache si c'est Dieu qui nous revèle ses volontez & ses mystères : mais il y auroit de la folie à vouloir examiner ce qu'il nous revèle. Je ne dois croire que lui, & ne me fier qu'à sa Vérité. Mais quand je suis certaine que c'est lui qui parle, je n'ai qu'à l'écouter & me taire. S'il me dit des choses qui me passent, je n'ai aucune peine à m'y soûmettre, parce que je sçais que ma lumiere est bornée, & que celui qui me les dit, est infaillible. Je serois même étonnée que je comprîsse tout ce qu'il veut bien me découvrir : car il doit y avoir autant de distance entre ses pensées & les miennes, qu'il y en a entre son être & le mien. Il est infini en sagesse, comme en tout le reste ; & moi, je n'ai qu'une foible lueur, que je tiens de lui, & qu'il ne m'a pas donnée pour le juger, mais pour me conduire.

V. Rien

V. Rien n'est plus sensé qu'un tel discours: Et il est visible, que si l'on écoutoit la Raison, non seulement la Foi des plus incompréhensibles mystères n'auroit rien qui la révoltât, mais que leur profondeur même porteroit à son égard un caractère de Divinité qui contribueroit à la soûmettre. Il est vrai qu'avant tout, elle s'informe de la certitude de la Revélation: car elle veut bien s'aveugler, mais pour Dieu seul; & elle consent à sacrifier ses lumieres, mais uniquement à celui dont elle les tient.

ARTICLE IV.

Dans quelles dispositions il doit examiner les Preuves de la Religion.

I. Elle examine donc avant que de croire, pour ne plus examiner quand elle aura cru. Mais son examen ne tombe point sur les choses revélées: il s'arrête aux Preuves de la Revélation, & ne va point au-delà.

II. Il faut néanmoins observer, que la Raison fait cet examen de deux manières très-différentes, selon les differentes situations où elle se trouve. Lorsqu'elle n'est pas encore devenuë fidèle, son examen est mêlée de doute & de défiance: elle le regarde comme nécessaire, & elle en a besoin pour s'assûrer.

III. Mais lorsqu'elle est déja fidèle, & que la Grace l'a dispensée de toutes les refléxions & de toutes les récherches, en lui donnant la Foi par une voye abregée, dans le Bâtême & dans l'Unité de l'Eglise Catholique, l'examen qu'elle fait des Preuves de la Religion lui paroît utile,

le, mais non absolument néceſſaire : elle n'en a pas beſoin pour s'affermir, mais pour connoître mieux le prix de ce qu'elle a. Elle y cherche ſa conſolation, mais non la réſolution de ſes doutes ; & elle ne fait point dépendre ſa Foi du ſuccès de ſes reflèxions.

IV. C'eſt avec ces diſpoſitions que le Prince doit étudier les Preuves de la Religion, qui ſont toûjours au-deſſous du don de Dieu, & inférieures à la Foi, quoiqu'elles ſoient des démonſtrations. Il eſt au terme, & il ne marche pas dans le deſſein d'y arriver : mais du terme où il eſt arrivé, il conſidere que toutes les lumieres y aboutiſſent ; & que s'il n'y étoit pas déja, tous les ſentiers l'y conduiroient.

CHAPITRE III.

Il importe de bien connoître l'Intérêt qu'a l'Homme à la Religion : Elle n'est pas opposée à ses desirs essentiels : Elle l'exhorte au contraire à les approfondir, pour en discerner le véritable objet. Elle ne lui commande que d'être heureux, & ne lui défend que d'être miserable. Commandement de s'aimer soi-même, enfermé dans celui d'aimer Dieu de tout le cœur. Erreur de prendre ses Passions pour soi-même. Remede efficace, enseigné par la Religion, de demander à Dieu qu'il se fasse plus sentir que les autres biens.

ARTICLE I.

Il importe de bien connoître l'Intérêt qu'a l'Homme à la Religion.

I. LE dessein que j'ai eu en faisant un abregé des Preuves de la Religion, est d'inspirer au Prince un nouveau respect pour elle, en lui montrant combien les Fondemens en sont fermes, & combien toutes ses parties sont liées, & dépendantes les unes des autres ; & de le précautionner contre les discours & les mauvais exemples de ceux qui auront moins de lumiere que lui.

II. Ces Preuves, comme je l'ai dit, ne sont pas l'origine & le principe de la Foi, mais elles en sont la protection & la défense. Elles sont à son égard, ce qu'une cuirasse est à l'égard du

du cœur, dont elle conserve le mouvement & la vie, quoiqu'elle n'en soit pas la cause. Elles éloignent la tentation, elles en sont le remede, & elles contribuent à conserver dans le Prince un esprit humble & docile, au milieu d'une Cour & d'un siécle, où l'Infidélité de l'Esprit devient le châtiment ordinaire de l'Infidélité d'une Vie criminelle.

III. Il faut néanmoins convenir, que (g) le respect pour la Religion ne suffit pas pour en suivre les regles; & qu'un Prince peut en être pleinement persuadé, sans y prendre beaucoup d'Intérêt, & sans en être fort touché.

IV. C'est le Cœur qui est le véritable lieu. Les pensées n'unissent point réellement l'Homme à la Religion: & la Foi separée de l'Amour, ou ne fait point agir, ou fait agir avec tristesse, en employant la Crainte, qui afflige, au lieu de consoler.

V. Ce qui remuë le Cœur, c'est le Bonheur, ou l'Espérance du Bonheur. Il se resserre & se ferme, dès qu'on lui ôte cette espérance. Il s'ouvre au contraire, & s'élargit, dès qu'on lui promet de le rendre heureux: & c'est un moyen presque sûr de faire tomber toutes ses répugnances, que de lui faire sentir que son intérêt & son bien exigent qu'il les surmonte.

VI. (h) Il est incapable de sacrifier un Amour en

(g) Mores nostri, non ex eo quod quisque novit, sed eo quod quisque diligit, dijudicari solent. Nec faciunt bonos vel malos mores, nisi boni vel mali amores. *S. Aug. Epist.* 155. *ad Macedon. n.* 13.

(h) Num vobis dicitur, nihil ametis? Absit. Pigri, mortui, detestandi, miseri eritis, si nihil ametis. Amate, sed quid ametis videte. *S. Aug. Enarrat.* 2. *in Psal. XXXI. n.* 5.

en pure perte. Il veut aimer, & ne peut qu'aimer. Ainsi l'on ne le réduira point à ne le pas faire. Mais il est très-capable de renoncer à un Amour qui ne le rend point heureux, pour en recevoir un autre qui fera son Bonheur. Au lieu donc de le menacer, il faut l'inviter par quelque chose qui vaille mieux que ce qu'il a. C'est le bien qu'il cherche : & le plus grand est celui qu'il préfèrera, si l'on peut le lui rendre sensible.

VII. On lui montre ordinairement sa Religion comme opposée à tous ses désirs, & comme ennemie de sa liberté. On lui fait entendre, qu'elle lui défend tout. On lui dit, qu'elle veut le rendre esclave & malheureux, & qu'elle regarde sa violente Inclination pour le Bonheur, comme une Passion qu'il doit reformer.

VIII. Ce langage l'intimide & l'effraye. Il y trouve, non seulement de la dureté, mais de l'impossibilité. Il croit qu'on veut le détruire & l'anéantir : & il ne regarde la Religion que comme un joug qui va l'écraser, & lui ôter toute respiration.

ARTICLE II.

Elle n'est pas opposée à ses Désirs essentiels : Elle l'exhorte au contraire à les approfondir, pour en discerner le véritable Objet.

I. On a grand tort de représenter la Religion si différente de ce qu'elle est, & d'établir dans le cœur une Haine contr'elle, au lieu de l'Amour dont elle est si digne.

II. Non seulement elle ne s'oppose pas à ses Désirs

Désirs naturels, mais son dessein est, de les remplir & de les satisfaire. Elle exhorte l'Homme à bien approfondir ces Désirs, à bien connoître leur racine & leur étenduë, & à se convaincre par cet examen, qu'ils (*i*) ont un objet immense & infini.

III. Elle vient lui apprendre sa véritable Grandeur, & lui faire honte de ce qu'il ne la reconnoit pas dans l'élevation & l'étendue de son cœur. Elle vient enflamer son Désir d'être heureux, en lui donnant une solide Espérance de l'être encore plus qu'il ne le désire. Elle vient le tirer de l'indigne servitude où ses sens l'ont réduit, (*k*) en lui faisant sentir, combien il est supérieur aux frivoles biens dont ils l'amusent.

IV. (*l*) Vous cherchez, lui dit-elle, le Bonheur, & vous faites bien : mais cherchez-le donc où il est. Vous voulez trouver ici des biens que vous poursuivez en aveugle, sans faire refléxion qu'ils ne peuvent être dans le lieu de votre exil. Ne désirez-vous pas l'Immortalité? Et pourquoi donc vous contentez-vous d'une Vie qui ne dure que quelques momens?

(*i*) Purga amorem tuum : aquam fluentem in cloacam, converte ad hortum. *S. Aug. Enarrat. 2. in Psal. XXXI. n. 5.*

(K) Vis nosse qualis amor sit? Vide quò ducat. Non monemus ut nihil ametis : sed monemus ne mundum ametis. *S. Aug. Enarrat. in Psal. CXXI. n. 1.*

(*l*) Non est requies, ubi quæritis eam. Quærite quod quæritis : sed ibi non est, ubi quæritis. Beatam vitam quæritis in regione umbræ mortis, non est illic. *S. Aug. L. 4. Conf. C. 12.*

mens? (*m*) Ne voulez-vous pas être toûjours tranquille? Et pouvez-vous l'être ici? Ne sentez-vous pas une forte inclination pour la Gloire? Et comment la bornez-vous à une chose aussi vaine que l'estime de quelques hommes, s'il est vrai néanmoins qu'ils vous estiment? N'éprouvez-vous pas que vous portez dans le cœur une soif ardente de tous les biens? Et comment donc avez-vous la bassesse de vous réduire au miserable partage que vous font vos séducteurs & vos ennemis?

V. (*n*) Quel plaisir prenez-vous à vous lasser dans des routes difficiles, & à poursuivre dans des lieux escarpez (*o*) une ombre de félicité qui fuit toujours devant vous, & qui s'échape lorsque vous pensez l'avoir saisie? Le chemin du véritable Bonheur est moins pénible que ceux où vous exposez votre vie. Marchez-y avec paix: respirez-y: Je vous y soutiendrai: je vous conduirai sûrement au terme. Je ne vous quitterai point que je n'aye eu la consolation de vous voir entrer dans la joye de votre Seigneur & de votre Maître.

(*m*) O tortuosas vias! Væ animæ audaci, quæ speravit, si à te recessisset, se aliquid melius habituram. Versa & reversa, in tergum, & in latera, & in ventrem, & dura sunt omnia, & tu solus requies. *S. Aug. L. 6. Conf. C.* 16.

(*n*) Quò itis in aspera, quò itis? Quò vobis adhuc & adhuc ambulare vias difficiles & laboriosas. *S. Aug. L.* 4. *C.* 12.

(*o*) Ostendis (Deus) quàm magnam creaturam rationalem feceris, cui nullo modo sufficit ad beatam vitam, quidquid te minus est, ac per hoc nec ipsa sibi. *S. Aug. L. 13. Conf. C. 8.*

ARTICLE III.

Elle ne lui commande que d'être heureux, & ne lui défend que d'être miserable.

I. Voilà le langage de la Religion : voilà comment elle est ennemie de notre Bonheur & de notre Liberté. Elle seule connoît les véritables Intérêts de l'Homme, & elle seule en est touchée. Tout le trompe, excepté elle. Tout le rend malheureux, excepté elle. Il n'y a qu'elle sur la terre qui lui tende la main ; & bien loin de mettre obstacle à sa Félicité, elle ne lui commande que d'être heureux, & elle ne lui défend que d'être miserable.

II. On peut réduire en effet à ces deux points tous les Préceptes de la Religion Chrétienne. Car ce n'est jamais que par rapport à l'Intérêt de l'Homme, qu'elle lui commande ou défend quelque chose. Je sçais que l'Intérêt de l'Homme se termine enfin à la Gloire de Dieu : mais ces deux choses ne se separent point : & le plus grand Intérêt de l'Homme se trouve dans la plus grande Gloire de Dieu.

III. Qu'on examine toutes ses loix : c'est toûjours nous, c'est toûjours notre bien qu'elles regardent. Il nous dit dans les unes ; Faites ceci, & vous serez heureux : & dans les autres ; Ne faites pas cela, parce que vous seriez miserables.

IV. Si Dieu n'étoit pas notre souverain Bien, ou s'il pouvoit être le souverain Bien des Injustes, il ne nous commanderoit pas de l'aimer uniquement ; & il ne puniroit pas notre injustice en se refusant à nous,

V. Mais

V. Mais lui ſeul peut nous rendre heureux ; & il n'eſt pas juſte qu'il rende heureux ceux qui ne l'aiment pas. De-là viennent toutes les loix qu'il nous impoſe : & ces loix, comme il eſt viſible, ne nous commandent que ce qui eſt eſſentiel à notre Bonheur, & ne nous défendent que ce qui y ſeroit un obſtacle.

ARTICLE IV.

Commandement de s'aimer ſoi-même, enfermé dans le premier.

I. Cela eſt ſi vrai, que Dieu n'a point donné d'autre regle à l'Homme de s'aimer ſoi-même, que le premier Commandement, où Dieu exige tout de lui. » (p) Vous aimerez le Seigneur » votre Dieu, lui dit-il, de tout votre cœur, » de toute votre ame, de tout votre eſprit, & » de toutes vos forces. C'eſt-là le premier Com» mandement. Et voici le ſecond, qui eſt ſem» blable au premier. Vous aimerez votre Pro» chain comme vous-même. Il n'y a aucun » autre Commandement plus grand que ceux» ci. «

II. (q) Mais, Seigneur, vous paroiſſez avoir ou-

(p) Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & ex totâ animâ tuâ, & ex totâ mente tuâ, & ex totâ virtute tuâ, hoc eſt primum mandatum. Secundum autem ſimile eſt illi : Diliges proximum tuum tamquam teipſum. Majus horum aliud mandatum non eſt. *Marc. C. XII. v.* 30. 31.

(q) Videtur de homine ipſo, id eſt, de amatore ipſo nihil actum ; ſed parùm dilucidè, qui hoc arbitratur, intelligit. Non enim fieri poteſt, ut ſeipſum, qui

oublié celui à qui vous faites ces Commandemens. Vous m'ordonnez de vous aimer, & d'aimer mon Prochain : mais vous ne parlez pas de moi : & néanmoins c'est sur l'Amour que je me dois à moi-même, que vous voulez que je regle celui que je dois à mon Prochain. Comment observerai-je cette regle, ne la connoissant pas ? Et comment la connoîtrai-je, si vous ne m'expliquez par un troisième Commandement, de quelle manière je dois m'aimer ?

III. (r) Ces questions, ô mon Dieu, sont résoluës par le premier Commandement, qui apprend à l'Homme comment il doit s'aimer, en lui apprenant qu'il doit vous aimer de toute l'étendue de son cœur, & de toutes ses forces : & un troisiéme Commandement est inutile.

IV. Nous nous aimons en effet comme il faut, en aimant Dieu sans bornes : parce que nous aimons alors le seul bien qui peut nous rendre heureux, & que nous nous éloignons de

qui Deum diligit, non diligat, imò verò solus se novit diligere, qui Deum diligit. *S. Aug. de morib. Eccl. C. 26.*

(r) Cum debeat homo diligere Deum, & e ipsum, & proximum, non tamen tria præcepta data sunt, nec dictum est in his tribus, sed in his duobus præceptis tota lex pendet & Prophetæ, ut intelligeretur, nullam esse aliam dilectionem quâ quisque diligit seipsum, nisi quòd diligit Deum. Quia igitur nemo, nisi Deum diligendo, diligit seipsum, non opus erat ut dato de Dei dilectione præcepto, etiam seipsum homo diligere juberetur, cùm in eo diligat seipsum, quòd diligit Deum. *S. Aug. Epist. 155. ad Macedon, n. 5.*

de toutes nos forces de ce qui feroit notre injuſtice & notre miſere.

V. (*s*) Dieu nous défend par cette loi, qui eſt le fond & l'eſſence de la Religion, de chercher hors de lui notre Félicité, parce qu'elle n'eſt point hors de lui. Il nous oblige à l'aimer de tout notre cœur, parce que lui ſeul peut le remplir. Il ne veut pas que notre ame ſe partage entre lui & les autres biens, parce que lui ſeul eſt au-deſſus d'elle, & qu'il eſt ſeul ſa lumiere & ſa vie.

VI. Je demande tout, nous dit-il, parce que je ne puis conſentir que vous vous dégradiez, & que vous vous aſſerviſſiez à des créatures que je vous ai ſoûmiſes, où à qui je vous ai égalé. Ce que je ne remplirois pas en vous, demeureroit vuide, & rendroit votre Bonheur imparfait. Toute votre Volonté tend naturellement à moi : c'eſt moi qui lui donne cette impreſſion que rien ne peut arrêter ni ſuſpendre : elle ſeroit inquiete & dévorée par ſa propre faim, ſi je ne la fixois pas, & ne la comblois pas de joye par ma préſence. Réüniſſez-là donc entierement à moi, & ne ſouffrez pas qu'au-

(*s*) Hæc regula dilectionis divinitùs conſtituta eſt : diliges, inquit, proximum tuum ſicut teipſum : Deum verò ex toto corde, & ex totâ animâ, & ex totâ mente, ut omnes cogitationes tuas, & omnem vitam, & omnem intellectum in illum conferas, à quo babes ea ipſa quæ confers. Cùm autem aït ; toto corde, totâ animâ, totâ mente : nullam vitæ noſtræ partem reliquit quæ vacare debeat, & quaſi locum dare ut aliâ re frui velit, ſed quidquid aliud diligendum venerit in animum, illuc rapiatur, quò totus dilectionis impetus currit. *S. Aug. L. 1, de Doctr. Chriſt. n. 21.*

qu'aucun ruisseau se détourne de moi, pour se perdre dans des lieux arides ou infectez, puisque je suis le centre de tous vos Désirs, & que tous ceux qui ne m'ont pas pour Objet, deviendront votre supplice.

VII. Seroit-il possible que l'Homme fût assez ingrat & assez injuste, pour se plaindre d'une telle loi, qui ne lui recommande que le soin de ses intérêts, & qui lui fait un devoir de son amour propre ?

VIII. Il faut que sa corruption soit bien grande pour lui faire regarder comme un joug penible, ce qui est sa Félicité & sa Gloire.

IX. Mais l'Homme a perdu le goût des vrais biens, quoiqu'il en ait conservé un désir confus. *(t)* Il les cherche, & les fuit en même tems. Il les cherche où ils ne sont pas : & il évite avec soin le lieu où ils sont. *(v)* Il sort de son cœur, pour les trouver : & ce n'est qu'en y rentrant qu'il les trouve. Il se répand en mille desirs pour mille choses differentes, qui le divisent & le déchirent : & ce n'est que dans l'unité d'un bien infini qu'il peut trouver la paix, en y réünissant ses désirs. Il est séduit par tout ce qui conserve quelques vestiges du Bien immense qu'il a perdu : & la perte de ce bien immense ne le touche point. *(x)* Les moindres traces de la Beauté de Dieu dans ses

(t) Amans beatam vitam, timebam illam in sede suâ; & ab eâ fugiens; quærebam eam. *Saint Aug. L. 6. Conf. C. 2.*

(v) Intùs eras, & ego foris, & ibi te quærebam. *Id. L. 10. Conf. C. 27.*

(x) Tu eras ante me; ego autem & à me discesseram, nec me inveniebam, quantò minùs te. *Id. L. 5. Conf. C. 2.*

ses ouvrages, attirent ses yeux, & l'arrêtent: & celui, de qui viennent toutes les beautez, ne lui vient pas seulement dans la mémoire.

ARTICLE V.

Erreur de prendre ses Passions pour soi-même.

I. S'il s'en souvient quelquefois, c'est en tremblant, & en ne découvrant rien en lui que de menaçant & de sévère, parce que la loi condamne ses égaremens.

II. Il prend sa fiévre pour soi-même, & le déreglement de son cœur, pour son cœur. Il s'incorpore tous ses défauts; & il ne peut comprendre qu'il y ait de la distinction entre lui-même, & ses mauvais penchans.

III. C'est l'affliger, que de le vouloir guérir. C'est lui ôter la vie, que d'ôter la nourriture à ses Passions. Il remercieroit un Médecin qui le guériroit de la Fiévre: mais il ne peut souffrir le Médecin qui veut le délivrer de l'Injustice. Il connoît le bien du corps, & il l'aime: il en connoît le mal, & il le hait. Il sçait bien que c'est le conserver, que d'en conserver ou d'en rétablir la santé. Il n'est pas assez aveugle pour confondre les maladies du corps avec le corps même. Le sentiment de la douleur suffit pour l'avertir de leur différence.

IV. Mais ce sentiment n'avertit point l'Homme injuste. Le Plaisir au contraire lui représente comme son bien, ce qui le séduit. Il voit une Image de Félicité, & il s'y livre. Il sent quelques caractères du Bien, & il n'examine point quel il est.

V. Lorsqu'on veut le rendre attentif, & l'empêcher de suivre l'impression aveugle qui le

le pousse, ou il n'écoute pas, ou il se contente de condamner, sans changer de conduite. Une secrete faim l'agite & le tourmente: & quoiqu'il soit toûjours trompé dans son attente, & que ce qu'il saisit, ne serve qu'à allumer sa soif, il ne se lasse point de courir d'objet en objet, se plaignant de tous, & les poursuivant tous.

ARTICLE VI.

Remede efficace enseigné par la Religion, de demander à Dieu qu'il se fasse plus sentir que les autres Biens.

I. Le remede qui va seul à la source du mal, est, que Dieu se fasse plus sentir que tous les autres Biens; & qu'il fasse connoître au cœur, par une expérience intime, qu'il est son Maître, & que c'est pour lui qu'il est créé.

II. La Religion nous découvre ce remede: & c'est elle qui nous apprend à demander à Dieu avec instance, qu'il nous dégoûte de tous les Biens limitez, en nous faisant éprouver combien il est au-dessus d'eux, & quelle différence il y a entre une légere teinture de Bonté repanduë sur les Créatures, & la Bonté sans fond & sans bornes qui est en lui.

III. C'est de la Religion que partent ces prieres si empressées & si vives d'un Homme exposé au danger d'aimer autre chose que Dieu & qui connoît l'intérêt qu'il a à n'aimer que lui: » (y) Faites-moi sentir votre Douceur, ô mon

(y) Dulcescas mihi, dulcedo non fallax, dulcedo felix & secura: & colligens me à dispersione,

i l'ont comme dechiré en autant de par-
u'il y a eu d'objets qui l'ont attaché,
ue je me suis détourné de votre unité,
me répandre & me perdre dans une
multitude. (z) Faites-moi sentir votre
eur d'une manière qui surpasse tout
ait de ce qui seroit capable de me sé-
. Faites que je vous aime très-forte-
, & que je saisisse votre main, & que je
ttache avec tant d'ardeur, qu'elle m'en-
à tous les périls, & à tout ce qui pour-
ne tenter depuis ce moment jusques à la
ma vie.

(a) C'est-là ce qu'il faut demander
ous les tems, & d'une manière si vive &
évérante qu'on l'obtienne. Car notre
ne vient que de ce que les Biens pré-
sens

quâ frustratim discissus sum, dum ab uno te
, in multa evanui. *S. Aug. L. 2. Conf. C. 1.*
Dulcescas mihi super omnes seductiones
quebar, & amem te validissimè; & ample-
anum tuam totis præcordiis meis, ut eruas

sens font sur nous une continuelle impression, qui nous cache l'Intérêt que nous avons à obeïr à la Religion, & à nous conserver pour les biens qu'elle nous promet.

V. C'est par désespoir, & manque de courage, que les Hommes se livrent à des choses indignes d'eux, pour la seule raison qu'elles sont présentes; & qu'ils ne sçauroient se résoudre à en attendre d'autres. Un Jeûne de quelques momens leur paroît insupportable. Ils veulent, comme Esaü, une nourriture prompte. Ils abandonnent, comme lui, lâchement leur droit d'aînesse & l'héritage qui y est attaché: & ils aiment mieux vivre un jour en s'empoisonnant, que de s'assûrer une Vie éternelle, en souffrant une Faim qui fait partie de la justice.

VI. Il ne faut pas, après une telle perversité, qu'ils se plaignent de la Religion. C'est eux qui sont leurs propres ennemis. C'est eux qui sacrifient leurs intérêts à une impatience d'enfant. Elle les avertit: elle les plaint: mais elle n'est pas écoutée.

VII. Heureux celui qui est plus docile, & qui peut se résoudre à différer son Bonheur, pour devenir solidement heureux. Il l'est sans comparaison plus que les autres dès cette vie, non seulement par la Joye que donne l'Espérance des Biens futurs, & par la Tranquillité d'une Conscience pure, mais aussi par le Plaisir intime que Dieu fait goûter à ses Serviteurs dans le lieu même de l'exil.

VIII. (*b*) Ils craignent au commencement,

(*b*) Quàm suave mihi subitò factum est, carere suavitatibus nugarum! Et quas amittere metus fuerat, jam dimittere gaudium erat. Ejiciebas enim eas

ment, que le ſacrifice que Dieu exige ne ſoit une privation pure, & ſans mêlange de conſolation : mais ils éprouvent bien-tôt que Dieu prend la place de ce qu'ils quittent pour lui & qu'au lieu des choſes vaines dont le cœur ſe ſéparoit en gémiſſant, il entre lui-même dans le cœur, & lui fait trouver un Plaiſir infini à renoncer à tous les autres biens, parce qu'il ſent que la Vérité entre à la place du menſonge; & que la ſource de la Paix & du Bonheur ſuccede à l'illuſion d'une imaginaire Félicité.

CHAPITRE IV.

Le Prince qui connoît la Religion, & par elle ſes véritables Intérêts, compte pour peu de choſe toutes les Grandeurs temporelles. L'expérience ſeule ne détrompe pas utilement. La lumiere, & plus encore le ſentiment, dont la Religion eſt le principe, détachent véritablement le cœur.

ARTICLE I.

Le Prince qui connoît la Religion, & par elle ſes véritables Intérêts, compte pour peu de choſe toutes les Grandeurs temporelles.

I. LE premier uſage qu'on doit faire de la lumiere qu'on a reçue de la Religion, & de la connoiſſance de ſes véritables Intérêts,

eas à me, vera tu & ſumma ſuavitas : ejiciebas, & intrabas pro eis, omni voluptate dulcior. *S. Aug. L. 9. Conf. C. 1.*

rêts, est de tourner tous ses desirs vers le seul objet qui les mérite, & de compter tout le reste comme n'étant déja plus, ou comme ne devant servir que de moyen pour arriver au terme qui nous a été montré.

II. Les Princes ont cet avantage au-dessus des autres hommes, qu'ils peuvent être plus aisément détrompez de la Fausseté des Biens présens, parce qu'ils touchent à tout ce qui est de plus grand, & qu'ils en voyent de plus près le vuide & le néant.

III. L'espérance trompe les autres. Ils voyent de loin tout ce qu'ils admirent : & comme ils ne peuvent sortir des bornes étroites de leur état, ils croyent que parmi les choses qu'ils n'ont pas, il s'en seroit trouvé plusieurs qui les auroient satisfaits.

IV. Cette illusion de l'espérance & du désir ne subsiste pas long-tems dans un Prince qui est au comble de la Grandeur humaine. Il est bientôt désabusé, s'il a de l'esprit & de l'élevation, & il sent bientôt que tout ce qui n'est qu'exterieur, est bien peu de chose, soit qu'il ait la sincerité de l'avoüer, soit qu'il le dissimule.

V. Ce Sentiment, qui naît de l'épreuve, est un cri naturel qui avertit les Princes que leur Bien n'est pas ici, & qu'ils sont eux-mêmes plus grands que toute leur Grandeur, & que tout ce que l'on y pourroit ajouter de même genre.

ARTICLE II.

L'expérience seule ne détrompe pas utilement.

I. Mais ce cri, qui vient tout à la fois, & d'un Cœur trompé dans son attente, & d'un Esprit affligé de s'être mépris, ne sert d'ordinaire qu'à décourager, ou à faire naître d'autres désirs, plus moderez en apparence, mais tout aussi frivoles.

II. On souhaitte le Repos & la Liberté, pour être heureux, parce qu'on sent qu'on ne l'est pas dans l'élevation. On tourne les yeux vers les conditions plus tranquilles, & l'on leur porte envie : mais sans être utilement détrompé, ni du faux éclat de la Grandeur, ni de la fausse tranquillité d'une situation moins orageuse.

III. L'Esprit & le cœur, féconds en ressources, cherchent toûjours ici quelque chose qui les console de ce qu'ils n'ont pas : & lorsque l'orgueil n'a pas reüssi à les satisfaire, ils se promettent une vie douce, qui leur procurera le Bonheur que la Gloire n'a pu leur donner.

IV. (c) Jamais homme n'a été plus comblé de succès & de prosperitez qu'Auguste. » Et » néanmoins il étoit si peu content de son état, » que sa plus douce consolation étoit l'espéran-ce

(c) Augustus, cui dii plura quàm ulli præstiterunt, non desiit quietem sibi precari, vocationem à republicâ petere... Tanta visa est res otium, ut illam, quia usu non poterat, cogitatione præsumeret. Qui omnia videbat ex se uno pendentia, qui hominibus, Gentibusque fortunam dabat, illum diem

» ce de le quitter. Il écrivit au Sénat, que ne
» pouvant encore exécuter la résolution qu'il
» en avoit prise, il se consoloit par la pensée de
» l'exécuter un jour. Et cet homme, qui voyoit
» tout sous ses pieds, & qui faisoit la destinée,
» non seulement des particuliers, mais des Na-
» tions entieres, mettoit sa joye à penser, qu'un
» jour il seroit déchargé de sa Grandeur ; & ne
» pouvant si-tôt descendre du Trône pour se
» délasser dans le repos d'une vie tranquille,
» il en substituoit l'idée à la réalité, & se
» consoloit ainsi par l'espérance de n'être pas
» toûjours malheureux. Il avoit éprouvé qu'il
» l'étoit, quoique tout le monde le regardât
» comme parvenu à la suprême Félicité ; & il
» sentoit le poids accablant de ses soins & de
» sa misere, pendant qu'on ne voyoit que l'éclat
» dont il étoit environné.

V. Mais comme Auguste s'étoit trompé en s'efforçant de s'élever, il se seroit trompé aussi en consentant à descendre. Il eût porté dans une vie privée la même source d'inquiétudes, qui n'avoit pu souffrir dans ses premiéres années l'obscurité de cette sorte de vie. Son cœur dans les deux extrêmitez, avoit été le même ; & le repos l'eût aussi peu consolé que le Commandement.

VI. Si un Prince ne se désabuse que par l'expérience, & non par lumiere, il formera toûjours d'inutiles projets ; & sans être jamais con-

diem lætissimus cogitabat, quo magnitudinem suam exueret. Expertus erat, quantùm illa bona, per omnes terras fulgentia sudóris exprimerent, quantùm occultarum sollicitudinum tegerent. *Senec. Lib. de Brevit. vit. C. 5.*

content, il ne perdra jamais la fausse espérance de le devenir. Il tiendra à sa place, par le plaisir de regner; & il portera envie à celle de ses sujets, par le désir du repos. Il voudra être montré à tout le monde; & se trouvera importuné de la nécessité de paroître. Il aimera la Guerre & la Gloire & s'affligera dans un autre tems de ce qu'il ne lui est pas permis de goûter la Douceur de la Paix. Tout ce qu'il désirera, sera mêlé de ce qu'il ne désire pas. Tout sera infecté d'une secrette amertume, qui se fera plus sentir que la douceur espérée; & après bien des agitations & des mouvemens, le cœur demeurera tel qu'il étoit au commencement, c'est-à-dire, inquiet & mal-heureux.

ARTICLE III.

La lumiere, & plus encore le sentiment, dont la Religion est le principe, détachent véritablement le cœur.

I. Il faut, pour le fixer, profiter de l'Instruction qu'on a reçue de la Religion, & renoncer absolument à l'espérance d'être heureux ici, autrement que par la Pieté. Tant qu'on formera des desseins pour le devenir par d'autres voyes, on ne fera que donner des élans inutiles au cœur, & le mettre au désespoir d'être perpétuellement trompé. En lui avoüant que son bien n'est pas ici, mais qu'on l'attend, on peut le calmer.

II. Il sentira lui-même qu'on lui dit vrai, quand on lui dira que la main qui l'a formé, se l'est réservé; qu'un seul maître a droit sur lui; qu'un seul amour est digne de son éle-

vation ; que l'infini ſeul peut remplir ſon étendue.

III. Il deviendra docile quand on lui promettra tout, & qu'on ne combattra point ſes déſirs par une vaine Philoſophie ; quand on s'affligera avec lui de ce que ſon bien eſt abſent ; quand on travaillera à le purifier, afin qu'il devienne digne de le ſentir, & quand on fera couler dans ſes plus intimes retraites quelque goute de cette céleſte roſée, qui ſoutient les Juſtes dans ce deſert.

IV. Il diſcernera ſur le champ cette Manne précieuſe de toutes les Viandes de l'Egypte. Il déſirera d'éprouver de nouveau, ce qui lui aura paru d'un goût ſi exquis ; & il conſentira ſans peine à ſe priver de tout ce qui le rendroit indigne d'une conſolation ſi pure, & ſi capable de ſuſpendre le ſentiment de ſes maux.

V. C'eſt ainſi qu'on ſe détrompe utilement de tout ce qui paroît grand & aimable à la Cupidité : car il ne faut faire aucun état des vains diſcours de ceux qui ne ſe plaignent ſi amerement de ce qu'ils ne trouvent aucun Bonheur dans les ſituations les plus heureuſes, que parce qu'ils ſont au déſeſpoir de n'y en pas trouver ; & qui témoignent, par leur chagrin, leur injuſtice, & non leur répentir.

VI. *(d)* Ils ont raiſon d'avouer, qu'il n'y a rien de ſolide dans ce qu'ils aiment ; mais ils ont

(*d*) Supervacaneum eſt commemorare plures, qui, cùm aliis feliciſſimi viderentur, ipſi in ſe verum teſtimonium dixerunt, peroſi omnem actum annorum ſuorum : ſed his querelis nec alios mutaverunt, nec ſeipſos. Nam cùm verba erumperent, ad conſuetudinem relabebantur. *Senec. De Brev. Vit. C. 5.*

ont tort de l'aimer, connoissant eux-mêmes qu'il n'y a rien de solide. Ils sont irritez, & non convertis. Ils se vengent par leurs murmures de ce que leurs désirs sont frustrez; mais ils n'en désirent pas moins ce qui ne sçauroit remplir leurs desirs. Aussi leurs plaintes ne détrompent personne; & eux-mêmes continuent jusqu'à la mort à aimer & à se plaindre, à désirer, & à murmurer.

VII. Un Prince éclairé & consolé par la Religion, ne s'afflige pas de ce que sa Grandeur & tous les biens qui l'environnent, ne le rendent pas heureux. Il seroit bien fâché de l'être par des choses si disproportionnées à ses désirs & à ses besoins. Il met au contraire sa joye à demeurer libre au milieu de tous les objets dont la cupidité se contente; & à s'affermir dans l'espérance d'une autre Gloire, en voyant combien la plus grande dont on peut joüir ici, est peu de chose.

VIII. Il se sert de l'élevation de son état, pour en découvrir un autre plus digne de lui. Du Trône où la Providence l'a placé, il ne voit plus que le Ciel. La Terre est sous ses pieds: & tout ce que les particuliers considerent comme grand, lui paroît petit & peu de chose, parce qu'il est au-dessus.

IX. Il dit alors à Dieu, ce que lui disoit un Roi plein de son Esprit. *(e)* » Que puis-je désirer, Seigneur, sur la Terre, ou même dans » le Ciel, si ce n'est vous? *(f)* Quel autre bien » que

(e) Quid mihi est in cœlo? Et à te, quid volui super terram? *Ps. LXXII. v. 25.*

(f) Mihi autem adhærere Deo bonum est, ponere in Domino Deo spem meam. *Ibid. v. 28.*

» que vous, puis-je espérer, & sur quel autre
» fondement établirois-je mon bonheur? (g)
» Je ne sçaurois en trouver un solide qu'en ne
» m'attachant qu'à vous : & c'est aussi en
» vous seul que je mets toute ma confiance. (h)
» Vous êtes ma portion & mon héritage. Tout
» ce que vous m'avez donné, ne sert qu'à me
» prouver votre Bonté, & à m'inviter à aller
» à vous. (i) Je me croirois déshérité, & je le
» serois en effet, si vous vous refusiez à moi,
» en me soûmettant toute la terre. J'aime
» mieux, sans comparaison, être réduit à la
» derniere indigence, & conserver l'espérance
» de vous voir, que de regner sur le monde en-
» tier, & manquer de cette humble Pieté à
» qui vous avez promis de vous revéler.

X. » (k) Vous êtes le Dieu de mon cœur :
» & c'est principalement par-là que vous êtes
» mon Dieu. C'est en regnant sur lui, que vous
» regnez sur moi. C'est en vous soûmettant
» tous mes désirs, que vous me rendez tout à la
» fois, & obéissant, & tranquille.

XI. » (l) Vous m'avez créé pour vous seul.
» Je

(g) Et nunc quæ est expectatio mea? Nonne Dominus? Et substantia mea apud te est. *Ps. XXXVIII. v.* 8.

(h) Dominus pars hæreditatis meæ, & calicis mei : tu es, qui restitues hæreditatem meam mihi. *Ps. XV. v.* 5.

(i) Firmamentum est Dominus timentibus eum : & testamentum ipsius ut manifestetur illis. *Ps. XXIV. v.* 14.

(k) Deum cordis mei, & pars mea Deus in æternum. *Ps. LXXII. v.* 26.

(l) Fecisti nos ad te, & inquietum est cor nostrum donec requiescat in te. *S. Aug. L.* 1. *Conf. C.* 1.

» Je sens dans le fond le plus intime de mon
» cœur, que vous l'avez formé pour vous.
» Quel autre bien, Seigneur, pourroit rem-
» plir votre place ? Qui dans le Ciel & sur la
» terre vous ressemble ? (*m*) Qui pourroit me
» tenir lieu de vous, si j'avois le malheur de
» vous perdre ? Et comment espérerois-je de
» fixer par moi-même, ou par d'autres créatu-
» res, aussi foibles & aussi indigentes que moi,
» des désirs dont vous êtes le principe & la
» fin ?

XII. Ne souffrez pas, Seigneur, que sur le Trône, où vous m'avez mis, j'aye moins d'ardeur pour vous, & moins de dégoût de tout ce qui m'environne, que si vous m'aviez fait naître dans une condition obscure, où rien n'eût flatté les sens & la vanité. Je vous supplie au contraire d'augmenter en moi votre Amour, à proportion des dangers inséparables de mon état. Effacez par votre présence tout ce qui est visible. Surmontez par votre Grace tout ce qui est séduisant. Donnez-moi, au milieu de Babylone, le cœur d'un citoyen de Jerusalem. Faites que je me trouve exilé, dans le lieu même où je regne. Consolez-moi des soins qui m'assiégent, par le désir de vous obéïr; & de contribuer, par votre secours, à la tranquillité & à la vertu des peuples que vous m'avez confiez; & ne permettez pas que mon cœur devienne sensible au plaisir de commander, mais faites qu'il se soûmette avec paix à la nécessité de vous obéïr en commandant.

XIII. Si

(*m*) Omnis copia, quæ Deus meus non est, egestas est. *S. Aug.*

XIII. Si je m'écarte de ces devoirs, Seigneur, rappellez-moi promptement à vous, & ne punissez point mes infidélitez, en permettant que d'autres en soyent la suite. Troublez le faux repos que je prendrai hors de vous. Avertissez-moi de ma méprise par de salutaires amertumes. Montrez-moi, avec la Bonté d'un Pere, l'extrême différence qu'il y a entre la Paix que vous donnez, & celle que le monde promet. Ne consentez point que je sois tranquille, lorsque je deviendrai injuste : & (*n*) interrompez toûjours le sommeil qui me conduiroit à la mort.

(*n*) Ne unquam obdormiam in morte : & dicat inimicus meus, prævalui adversus eum. *Ps. XII. v. 5.*

CHA-

CHAPITRE V.

Le Prince doit être fortement persuadé, que la Religion Chrétienne & la vraye Politique sont étroitement unies. Le sentiment contraire est manifestement impie, injurieux à la Providence, & déshonore la Royauté. Nulle nécessité, que celle d'obéir à Dieu. Combien un état seroit heureux si l'Evangile y étoit exactement observé. Vaine objection prise de la Pratique des Conseils Evangéliques.

ARTICLE I.

Le Prince doit être fortement persuadé, que la Religion Chrétienne & la vraye Politique sont étroitement unies.

I. LA Religion Chrétienne, & la vraye Politique sont étroitement unies; & la maxime dont le Prince doit être plus profondément persuadé, que pour bien regner, il ne doit jamais s'écarter de l'Evangile, & que, comme particulier & comme Roi, il doit toujours l'avoir devant les yeux, comme sa regle.

II. Ce n'est pas ce que pensent plusieurs Hommes, qui s'imaginent avoir plus de capacité que les autres, parce qu'ils ont plus de témerité; & qui regardent les loix de la Religion comme incompatibles, en diverses occasions, avec les Maximes d'Etat & la bonne Politique.

III. L'Er-

III. L'Erreur où sont ces personnes, a établi un préjugé presque général, que ce sont deux choses, non-seulement distinctes, mais opposées, que la Religion & la Politique; & qu'il faut se résoudre à être peu délicat sur l'un, quand on veut être profond dans l'autre.

IV. On a passé de-là jusqu'à mépriser la Pieté, comme obscure, timide, incapable des grands Emplois, pleine de difficultez & de scrupules; consumant tout le tems à déliberer; perdant les occasions où une décision prompte est nécessaire; ne soutenant rien avec activité & avec chaleur; peu favorable aux grands desseins; ne sçachant pas s'aider de l'Ambition; ayant peu de goût pour la gloire, & par consequent peu d'élevation; marchant terre à terre, occupée de petits soins & de petits exercices; & étant plus capable d'abaisser le courage à un Roi, que de lui inspirer de nobles sentimens, & de lui donner de grandes vuës.

V. Il n'est pas étonnant que des Hommes, qui n'estiment rien de grand que ce qui l'est selon les sens, jugent si mal du plus spirituel & du plus grand de tous les Biens, qui est la Pieté : mais ce qui surprend, est que des Hommes à qui Dieu en a donné une sincere, se laissent tromper par ceux qui ne la connoissent point, & qu'ils reçoivent avec peu de précaution, des impressions qui ne viennent que de l'Ignorance & de l'Erreur.

VI. Tout ce qui a été dit dans les deux premières Parties de cet Ouvrage, est une pleine réfutation des calomnies des faux Politiques contre la véritable Vertu : car c'est toûjours elles que j'ai eu en vûe, quoique je ne l'aye pas toûjours montrée sous ce nom; c'est toûjours elle que j'ai tâché de consulter, pour sçavoir

quels

quels sentimens étoient dignes d'un Prince: & je suis certain qu'elle ne m'a jamais donné de conseils, ou foibles, ou timides, par rapport à lui.

VII. Il est vrai qu'elle est ennemie de l'Injustice, de l'Ambition, de l'orgueil: mais à Dieu ne plaise, que de tels monstres soyent la véritable Grandeur. Il est vrai encore qu'elle n'est point précipitée, qu'elle examine la fin & les moyens, & qu'elle ne se détermine qu'après un examen sérieux, & du fonds, & des circonstances. Mais la bonne Politique est-elle autre chose que la Prudence? Et seroit-on prudent, si l'on se laissoit éblouïr par les premières vûës? Au reste, il n'est pas vrai que la Religion inspire de vaines frayeurs, puisqu'elle est la source de la Lumiere; ni qu'elle fasse perdre le tems nécessaire à agir, puisqu'elle est la sagesse à qui il apartient de décider des tems destinez au conseil & à l'action.

VIII. Elle ne se livre point, je l'avoue, si librement aux Affaires publiques, qu'elle neglige le Soin du Salut, qui lui est toûjours plus précieux que toutes choses: mais *(o)* où seroit le gain pour un Prince, ou pour un Homme d'Etat, s'il se perdoit en acquerant le monde entier? Ne peut-on pas allier les Devoirs publics, avec les soins particuliers d'un Homme de bien? Est-ce un obstacle à bien conduire les autres, que de se conduire bien soi-même? Et cesse-t-on d'être sage, parce qu'on ajoûte à la sagesse humaine une Sagesse supérieure & divine?

IX. Il

(*o*) Quid enim proficit homo, si lucretur universum mundum, se autem ipsum perdat, & detrimentum sui faciat? *Luc. C. IX. v. 25.*

IX. Il eſt donc évident, que les reproches qu'on fait à la Vertu, en matière de Politique, ou ſont tous faux, ou lui ſont honneur, & que le Vice ſeul a intérêt de la décrier, parce qu'il eſt le ſeul qu'elle n'employe jamais.

X. Les faux Politiques, plus hardis qu'elle parce qu'ils ſont injuſtes, ſe ſervent également du bien & du mal; & tous les moyens d'arriver à ce qu'ils déſirent, deviennent légitimes quand il leur plaît. Ce qui ne réüſſiroit point par la Sincerité, s'execute par le Menſonge. Les voyes d'Honneur & les Deſſeins lâches ſont ſur la même ligne: & c'eſt le beſoin qui en détermine l'uſage. La juſtice & l'Uſurpation ne ſont differentes que par le nom, & dès que la première ſera inutile, la ſeconde en prendra la place.

XI. Voilà ce que ſçait faire un Politique ſans honneur & ſans conſcience. Mais Dieu nous garde d'appeller un ſi méchant homme, un grand Prince, ou un grand Miniſtre. Il vaudroit bien mieux ne ſe mêler jamais du Gouvernement, que d'y porter de ſi pernicieuſes maximes: & il faudroit déteſter la Politique, bien loin de la conſiderer comme la Science de conduire les peuples, ſi elle ne pouvoit réüſſir que par le crime.

XII. Mais comment, dit-on, ſe tirer de certains pas gliſſans, en conſervant toûjours une ſévère Probité? Comment appaiſer le peuple en certaines occaſions, ſans le tromper? Comment diſſiper des ennemis liguez, ſans joindre l'Artifice à la Force? Comment ſubvenir à des beſoins preſſans de l'Etat, & ne pas ſe mettre au-deſſus de la peine que feroit à un particulier l'oppreſſion des miſerables? Comment agrandir ſes Etats, & ne pas devenir un

peu

peu moins délicat ſur la Juſtice ? Tout eſt plein de choſes pareilles dans un Royaume ; & l'on ne réüſſira jamais à le conduire, ſi l'on s'attache aux regles de la Religion, & qu'on ne ſe tire pas de la gêne où il eſt juſte que demeurent les particuliers, mais où l'on ne doit retenir, ni les Princes, ni leurs Miniſtres.

ARTICLE II.

Le ſentiment contraire eſt manifeſtement impie.

I. Si cela eſt, je demande en quel lieu l'exception des Princes & de leurs Miniſtres eſt marquée ? Elle doit être auſſi claire que les regles dont elle les exempte, & elle doit être auſſi connuë : autrement je les trouve très-imprudens & très-malheureux.

II. On ſuppoſe, dit-on, cette exception. Et ſur quoi ? Sur l'Impuiſſance où ils ſont d'obſerver les regles. Mais cette Impuiſſance, Dieu l'a-t-il connuë ? L'excuſe-t-il ? On l'eſpere, ajoute-t-on. Mais ſur quel fondement ? Sur ce que l'Etat périroit, ſi l'on ne s'affranchiſſoit pas des loix pour le conſerver. J'inſiſte, & je demande, ſi Dieu a vû cet inconvénient, & s'il en a parlé ? On demeure muet : & l'on fait entendre que le monde ſe gouverne par ſes loix, & la Religion par les ſiennes : que ce ſont comme deux Tours indépendans ; & que la Providence abandonne la République aux Conſeils humains, & ſe réſerve ſeulement la Religion & la Pieté.

III. C'eſt en effet à cette Impieté manifeſte que ſe termine la Politique mondaine, con-

vaincuë dès-lors de n'être qu'une F(
IV. Quoi ! Dieu abandonne aux (
humains la République ! Ce n'est don
qui regne & qui est le Maître absolu d(
mes & des Empires ; contre ce qu'i
de fois dit dans les Ecritures, & c(
qui est évident à la seule Raison naturc
V. Mais d'où vient donc ce que dit l:
se éternelle : (p) » Le Conseil est à mo:
» bien que la Justice : la Prudence & l
» sont à moi. C'est par moi que regi
» Rois, & que les Législateurs font des
» nances justes. C'est par moi que co
» dent les Princes, & que les Puissans
» sent l'ordre & l'équité. C'est moi qu
» de aux Conseils, & qui suis au mil
» déliberations sensées. La Crainte c
» gneur, qui est inséparable de moi
» Haine du mal. Je déteste la Fierté
» gueil, les Voyes injustes, les Bouch
» tiennent deux langages. Les Riche:
» Gloire & la Magnificence m'accompa
» aussi-bien que la Justice.
VI. Tout le contraire de ce que pens
faux Politiques, est ici ; & tout ce qu'i
sent, y est condamné. C'est Dieu qui g(

(p) Meum est consilium & æquitas, r
prudentia, mea est fortitudo. Per me Reg
gnant, & legum conditores justa decernu
me Principes imperant, & potentes decern
titiam. Ego sapientia habito in consilio, &
tis intersum cogitationibus. Timor Domi
malum ; arrogantiam & superbiam, & via
vam, & os bilingue detestor. Mecum sur
tiæ, & gloria, opes superbæ, & justitia. P
VIII.

ne tous les Empires par sa Sagesse : les Rois ne sont que les ministres : & c'est lui qui les conduit dans tout ce qu'ils font de bien, & ce qu'ils ordonnent de juste.

VII. Au lieu d'approuver ou d'excuser ce qu'ils font contre sa loi, sous prétexte de raisons d'Etat, il le déteste; & il a sur-tout en horreur les Voyes détournées, le Déguisement, & tous les Desseins inspirez par l'Orgueil; c'est-à-dire, ce que les faux Politiques regardent comme Prudence & comme Courage.

VIII. Et bien loin de laisser aux Rois injustes la satisfaction de réüssir, au moins temporellement, par les mauvais moyens qu'ils employent; il declare, que c'est par la Justice qu'on parvient aux Richesses & à la Gloire, & que c'est lui seul qui les distribue.

IX. Si cela n'étoit pas, au lieu de demander à Dieu l'assistance continuelle de sa Sagesse, comme le faisoit le plus sage des Rois, il faudroit, au contraire, chercher dans la Sagesse humaine des lumieres plus sûres pour la conduite des Etats, & se rendre indépendans de (q) cette Crainte religieuse qui est inséparable de la Sagesse que Dieu inspire. » (r) O Dieu

(q) Dixit Deus homini : Ecce timor Domini, ipsa est sapientia : & recedere à malo intelligentia. *Job. C. XXVIII. v. 28.*

(r) Deus patrum meorum, & Domine misericordiæ, qui fecisti omnia verbo tuo. Da mihi sedium tuarum assistricem sapientiam : mitte illam de cœlis sanctis tuis, & à sede magnitudinis tuæ, ut mecum sit, & mecum laboret, ut sciam quid acceptum sit apud te : scit enim illa omnia, & deducet me in operibus meis sobriè, & custodiet me

 in

» Dieu de mes Peres, disoit Salomon, ô Sei-
» gneur misericordieux, qui avez tout fait par
» votre parole : donnez-moi la Sagesse qui est
» toûjours auprès de votre Trône. Envoyez-là
» moi des cieux, & du Trône de votre Majes-
» té, afin qu'elle soit avec moi, & qu'elle tra-
» vaille avec moi, & que je connoisse ce qui
» vous est agréable : car elle sçait tout ; elle me
» fera observer une juste médiocrité dans tou-
» tes mes actions, & me gardera par sa puis-
» sance. Et ma conduite vous plaira, & je
» gouvernerai votre Peuple avec Justice, & je
» serai digne du Trône de mon Pere : car sans
» votre Sagesse, le plus habile & le plus éclai-
» ré des enfans des hommes n'est rien.

X. Ce n'est point ainsi que doivent prier les Politiques peu délicats sur la Vertu. Leur dessein n'est pas d'apprendre ce qui est agréable à Dieu. Ils ont un autre but ; & la connoissance de ses volontez ne serviroit qu'à les incommoder. Ils laissent aux esprits médiocres le soin de s'informer, si la Religion permet ou défend certains moyens. Pour eux, ils ont d'autres regles, & c'est par le succès, disent-ils, qu'il faut juger des moyens.

in suâ potentiâ. Et erunt accepta opera mea, & disponam populum tuum justè, & ero dignus sedium patris mei. Nam & si quis erit consummatus inter filios hominum, si ab illo abfuerit sapientia tua, in nihilum computabitur. *Sap. C. IX. v. 1. 4. 10. 11. 12. & 5.*

ARTICLE III.

Il est injurieux à la Providence.

I. Que peut-on attendre de sage & de concerté de ces esprits téméraires, qui font une profession ouverte de mépriser la source même de la Sagesse ; & qui croyent mieux réussir que Dieu même à conduire le monde, qui est son ouvrage ? Car c'est-là le fond de leur cœur. Ils sont persuadez, qu'en se tenant uniquement à la Loi de Dieu, l'on fera des fautes essentielles dans le Gouvernement ; & qu'il faut par nécessité s'écarter de sa Loi dans quelques occasions, ou se jetter dans des inconveniens sans issuë.

II. Ils viennent donc au secours de la Providence, qui sans eux trouveroit des difficultez insurmontables. Ils lui fournissent des expédiens qu'elle n'avoit pas prévûs, ou qu'elle avoit même rejettez. Ils reforment son jugement sur plusieurs choses dont elle n'avoit pas connu le besoin & l'usage : & ils la servent utilement en lui désobéissant.

III. Y a-t-il une Folie pareille à la leur ? Et le Sage n'avoit-il pas raison de nous dire, il n'y a qu'un moment, (s) que de tels hommes, qui se croyent si habiles, ne sont rien ?

IV. Dieu n'a point chargé les Rois & leurs Ministres de la conduite absolue du monde. C'est

(s) Nam & si quis erit consummatus inter filios hominum, si ab illo abfuerit sapientia tua, in nihilum computabitur. *Sap. C. IX. v. 5.*

C'est toûjours lui qui regne ; & ils ne sont que pour exécuter ses ordres. C'est lui seul que les prétendus inconveniens regardent : & c'est à lui seul à y trouver des remedes. Le seul mal réel, est qu'on lui désobéisse. Tout le reste, qui paroît être un mal, est un bien quand Dieu l'ordonne ; & la Pieté en sçait toûjours faire un bon usage.

V. Ainsi, après les soins légitimes pour empêcher de certains maux temporels, il faut regarder toutes les autres ressources comme fermées ; & souffrir alors avec patience des inconveniens, semblables aux débordemens & aux orages, dont la Providence est la cause, & dont elle sçait les raisons.

ARTICLE IV.

Nulle nécessité, que celle d'obéir à Dieu.

I. (t) Il n'y a jamais de Nécessité qui excuse la Désobéïssance aux Loix de Dieu ; parce qu'il n'y a qu'une seule véritable Nécessité, qui consiste à lui obéir. Les hommes, peu frappez de l'injustice, parce qu'ils sont Pécheurs, mais fort touchez des maux temporels, parce qu'ils sont sensibles, comptent pour peu la Religion, & pour tout, les inconveniens attachez quelquefois à ses préceptes. Mais il y a un autre Juge qu'eux, infiniment élevé au-dessus de leurs tenèbres & de leur cor-

(t) Nulla est necessitas delinquendi, quibus una est necessitas non delinquendi. *Tert. L. de Cor. Mil. C. 11.*

corruption : & lorſqu'il paroîtra ſur ſon tribunal, rien ne ſera plus humilié, ni plus confus, que ces Politiques mondains, qui ont fait une maxime de leur Sageſſe, de mépriſer la Volonté du Tout-puiſſant, dès qu'elle s'oppoſe à la leur.

II. (*v*) On n'écouteroit pas ces hommes, s'ils étoient manifeſtement infidèles : mais ils portent le nom de Chrétiens, & ce nom impoſe. On ſe défie moins de l'mpieté ſous ce voile religieux, & l'on perd inſenſiblement le reſpect pour l'Evangile, parce que ceux qui nous l'enlevent, paroiſſent le reſpecter comme nous.

III. Il faut demaſquer ces Trompeurs, qui n'ont qu'un vain dehors, & qui ſont profondément ennemis de la véritable Pieté. Un Prince doit les éloigner de lui avec indignation, avant qu'ils ayent affoibli les ſentimens que la Foi lui inſpire : & il doit ſe perſuader fortement, qu'un Roi ſur le Trône, & un Berger dans ſa Cabane, ſont également ſoûmis à l'Evangile ; & que toute la différence conſiſte dans les Devoirs, & non dans l'Obligation de les remplir.

IV. Un Chrétien l'eſt en tout, & (*x*) n'eſt jamais autre choſe. Changez ſa ſituation ; vous ne changerez pas pour cela ſes ſentimens : il regnera ; il ſera ſujet ; il ſera dans l'éclat ; il ſera

(*v*) Quod ſi aliqui nomine Chriſtiani tale aliquid decernendum putant, mentem tuam vocabula nuda non capiant, nomina caſſa non fallant. *S. Ambr. au Jeune Valentinien. Ep. 17. an. 8.*

(*x*) Nunquam Chriſtianus aliud eſt. *Tert. L. de Cor. Mil. C. 11.*

ra dans l'obscurité; mais par-tout son Obéïssance pour Jesus-Christ sera la même. Et s'il y avoit une place où il lui fût permis de se dispenser de ses Loix, ce seroit celle qu'il éviteroit avec le plus de soin, parce qu'il est persuadé que Jesus-Christ ne commande rien que de salutaire, & (*y*) que la Vie éternelle consiste à lui obéir.

ARTICLE V.

La Maxime contraire déshonore les Rois.

I. Il faudroit en effet descendre du Trône, si cette élevation étoit incompatible avec la plus exacte Observance de ses Commandemens : & il faudroit rénoncer à la conduite d'un Royaume, si elle étoit un obstacle à la Vertu la plus pure & la plus parfaite.

II. La regle de quitter les professions opposées à l'Evangile, n'est pas douteuse : & s'il étoit vrai, comme le prétendent de mauvais Politiques, qu'on ne pût gouverner un Etat, sans être contraint de s'écarter quelquefois des Maximes de l'Evangile; il ne seroit pas douteux non plus, qu'on ne dût en abandonner le gouvernement. Car il faut bien distinguer les fautes personnelles, de celles qui sont attachées à l'Etat même. Celles qui sont personnelles, ont des remedes : mais celles qui sont attachées à l'Etat, n'en ont point; & par cette raison, elles imposent la nécessité de le quitter.

III. Qu'on

(*y*) Scio quia mandatum ejus vita æterna est. *Joan. C. XII. v. 50.*

III. Qu'on juge donc par-là de l'injure que les Politiques mondains font aux Rois, en représentant leur état comme incompatible avec une exacte Vertu, & comme devant être par consequent abandonné par quiconque aura de la Lumiere & de la Conscience.

IV. Ils se trompent en tout : car il n'y a point d'Etat où la Vertu puisse être plus grande, plus exemplaire, plus héroïque, que celui des Rois : & il n'y en a point, où l'obligation de la porter jusqu'à son comble soit plus marquée. Il suffit d'observer ici, que les Rois ne regnent que pour faire regner la Justice, pour inviter tout le monde à la Vertu, pour recompenser les bonnes Actions, pour couvrir de honte le Vice & le punir, & pour faire que le corps entier de la République approche, autant qu'il est possible, de l'Innocence & de la Sainteté préscrites par l'Evangile.

V. Je sçais que ce dernier Devoir regarde plus immédiatement les Pasteurs ecclésiastiques que les Rois. Mais c'est aux Rois à protéger les Pasteurs, & souvent à les choisir. Ainsi, les Devoirs de tous les regardent ; & il ne se fait aucun bien dans leurs Etats auquel ils n'ayent quelque part.

ARTICLE VI.

Combien un Etat seroit heureux, si l'Evangile y étoit exactement observé.

I. Qu'on examine donc maintenant, s'il est vrai qu'un Gouvernement fondé sur la Justice, & dont la principale fin est la Vertu des peuples, ne se puisse maintenir que par le Mé-

Mépris de la Justice & de la Vertu : Et s'il est vrai, que la bonne Politique & l'Evangile soient opposez.

II. Que ceux qui le pensent, parcourent donc toutes les parties de la République, & qu'ils nous disent en quoi ils feroient consister la Perfection de tous les corps qui la composent, s'ils étoient les maîtres de les former sur leurs idées. » (z) Qu'ils commencent par les » Armées ; & qu'ils nous donnent des Soldats » & des Officiers, tels que, selon l'Evangile, ils » doivent être ; qu'ils nous donnent des Sujets » & des Citoyens aussi fidèles que Jesus-Christ » l'ordonne ; qu'ils nous donnent des Maris, » des Femmes, des Peres, des Enfans, des Maî- » tres, des Serviteurs, des Magistrats, tels que » la Religion Chrétienne les demande, & vi- » vans selon les loix qu'elle leur prescrit ; qu'ils » nous donnent enfin des Hommes aussi exacts » à payer les Tributs, & aussi purs dans le ma- » niement des Deniers publics que le sont les » véritables Chrétiens : & qu'ils osent après ce- » la opposer la Politique à la Religion.

III. (a) Les Hommes seroient trop heureux,

(z) Qui doctrinam Christi adversam dicunt esse reipublicæ, dent exercitum talem, quales doctrina Christi esse milites jussit : dent tales provinciales, tales maritos, tales conjuges, tales parentes, tales filios, tales dominos, tales servos, tales reges, tales judices, tales denique debitorum ipsius fisci redditores & exactores, quales esse præcipit doctrina Christiana, & audeant eam dicere adversam esse reipublicæ : immò verò non dubitent eam confiteri magnam, si obtemperetur, salutem esse reipublicæ. *S. Aug. Epist.* 138. *à Marcellin. n.* 15.

(a) Religionis Christianæ præcepta de justis pro-

reux, s'ils vivoient tous ſelon l'Evangile : la terre deviendroit ſemblable au ciel ; & la Juſtice & la Paix mettroient le comble à la Félicité publique.

IV. Mais les uns ſe rendent dociles à la Loi de Jeſus-Chriſt ; & les autres la rejettent : les uns obéïſſent, les autres ſont rebelles ; & comme les uns & les autres ne compoſent qu'une ſeule République, ils y portent néceſſairement une diviſion, que le mélange de leurs inclinations oppoſées ne peut manquer d'y cauſer ; & ceux qui ne cherchent que la Juſtice & la Paix, ſont obligez de ſouffrir avec Patience ceux qui en ſont ennemis.

V. Le remede à ce mal, n'eſt pas de l'augmenter en appuyant l'Injuſtice, & en autoriſant, par un pernicieux exemple, ceux qui mépriſent la Religion & la Pieté. C'eſt au contraire, de demeurer inviolablement attaché aux regles qu'elles préſcrivent : & quand on eſt le maître de tout, comme le ſont les Rois, d'employer tout pour rëünir les peuples par un reſpect général pour les ſaintes Maximes de l'Evangile ; ou pour empêcher au moins,

probiſque moribus, ſi ſimul audirent atque curarent reges terræ & omnes populi, principes & omnes judices terræ, juvenes & virgines, ſenes cum junioribus, ætas omnis capax & uterque ſexus, & quos Baptiſta Joannes alloquitur, exactores ipſi atque milites, & terras vitæ præſentis ornaret ſuâ felicitate reſpublica, & vitæ æternæ culmen beatiſſimè regnatura conſcenderet : ſed quia iſte audit, ille contemnit, tolerare Chriſti famuli jubentur peſſimam etiam, ſi ita neceſſe eſt, flagitioſiſſimamque rempublicam. *S. Aug. L.* 2. *de Civit. Dei. C.* 19. 1.

moins, que ceux qui les suivent ne soyent les plus foibles, & que ceux qui les méprisent ne soyent en honneur, & n'ayent la principale autorité.

Article VII.

Vaine objection prise de la Pratique des Conseils Evangéliques.

I. Ce qu'on objecte à la Religion Chrétienne sur la Pratique des Conseils qu'elle donne, est tout frivole. Comment, dit-on, pourroit subsister la Societé civile, si l'on ne se défendoit point, si l'on ne résistoit point à la violence; si l'on abandonnoit son bien aux ravisseurs, & sa réputation à la calomnie?

II. Mais ne voit-on pas que la Religion Chrétienne est pour tous, & qu'elle défend à tous sévèrement l'Injustice, la Violence & la Calomnie? Que tout le monde lui obéisse: en quoi la Societé civile en souffre-t-elle? Ou plutôt, par quel moyen la Societé civile peut-elle être plus tranquille, que par l'observation du Précepte qui défend l'Injustice, & par l'observation du Conseil qui exhorte à la souffrir?

III. Mais, replique-t-on, le Conseil n'a plus de lieu, si le Précepte est gardé. Il n'a plus de lieu pour l'effet extérieur; mais il étoit fort utile pour mettre le cœur dans la disposition où il devoit être. Et d'ailleurs, les hommes étant tels qu'ils sont, l'Infraction du Précepte étoit certaine; & le Conseil par consequent nécessaire.

IV. On

IV. On continue, en demandant s'il eſt utile au bien public, que l'Homme de bien ſe laiſſe opprimer ? Je répons, qu'il eſt utile au bien public qu'il y ait beaucoup de perſonnes qui ſoyent diſpoſées à ſouffrir l'Injuſtice, plutôt que de s'en plaindre ; parce que ces ſentimens ne peuvent naître que d'une grande Vertu, qui eſt le plus grand bien des hommes : mais j'ajoute en même tems, qu'il eſt eſſentiel au bien public que les Loix ſoyent armées pour la défenſe de ceux qui ne ſe défendent point. Les Princes & les Magiſtrats ſont leurs protecteurs, & moins les juſtes ont recours à leur protection, plus elle doit être employée à leur ſûreté.

V. Ce n'eſt donc ici qu'un dévolu du particulier au Prince, & non une véritable impunité. Le particulier garde le ſilence ; mais le Prince s'informe : le particulier pardonne ; mais le Prince punit. Et comme c'eſt une grande Vertu au particulier de ſouffrir ſans ſe plaindre ; c'eſt auſſi un grand Mérite au Prince de n'attendre pas qu'on ſe plaigne à lui de l'injuſtice, & de reprimer les violences que la Patience des gens de bien s'efforce de lui cacher.

VI. Concluons donc encore une fois, que rien ne ſoit plus heureux, qu'une République dont l'Evangile ſeroit l'unique Loi. Que tous les déſordres, mêmes temporels, ne viennent que de ce qu'il n'eſt pas univerſellement obſervé ; & qu'on ne peut établir parmi les Hommes une ſolide Paix qu'en revenant à ſes Regles, bien loin qu'elles ſoyent oppoſées à une ſage Politique.

CHAPITRE VI.

Préjugez injustes contre la Pieté, & leurs sources. La Religion commande toutes les Vertus que le monde respecte : Elles les rend plus vrayes, plus intérieures, plus constantes. Elle est le principe de la véritable Valeur. Toutes les Vertus & toutes les Véritez de Morale se rapportent à elle : Elles sont déplacées hors d'elle, & sans principes. Ceux qui manquent de Respect pour la Religion, ne conservent quelque Probité qu'en retenant quelque liaison avec elles. Parallele de deux grands Hommes, l'un Infidèle, & l'autre Chrétien.

ARTICLE I.

Préjugez injustes contre la Pieté, & leurs sources.

I. OUtre l'injuste Préjugé qu'ont les personnes du siécle contre la Pieté, comme opposée à la bonne Politique, & comme incapable de former un grand Prince & un grand Homme d'Etat ; ils en ont beaucoup d'autres, qui sont fondez sur d'autres erreurs, & qui leur cachent le prix de la seule chose qui mérite le respect & l'admiration de tous les hommes, parce qu'elle est le seul bien réel & solide, & que tous les autres, sans elle, ne sont rien.

II. On attribuë à la Pieté les Défauts des personnes qui paroissent s'attacher à elle, & en

en ſuivre les regles. On lui impute toutes leurs Imperfections ; & l'on s'accoûtume à la mépriſer, en la confondant avec des hommes qui conſervent quelquefois avec elle des qualitez mépriſables. S'ils ont de la baſſeſſe en certaines choſes, s'ils manquent de Libéralité, de Secret, de Courage ; s'ils ſont inquiets, curieux, imprudens, délicats, aiſez à bleſſer ; s'ils conſervent de la Hauteur, de l'Indifférence pour les autres, de l'Ambition ; s'ils paroiſſent attentifs à leurs intérêts, employer des voyes ſoûterraines & détournées, avoir des manières moins franches & moins droites que beaucoup d'autres qui ne ſe piquent point de Vertu ; tous les reproches alors tombent ſur la Pieté. C'eſt elle qui eſt coupable de tout, qui gâte l'Eſprit, qui le rend faux, petit, artificieux : & l'on ne ſçait pas que tous ces blaſphêmes qui attaquent la Religion, ne ſont qu'une extravagante Impieté, parce que la Religion condamne infiniment plus ſévèrement que les gens du ſiécle, tous les défauts qui les bleſſent ; & que, ſi ſes regles étoient ſuivies en tout, il n'y auroit rien de plus parfait, ni de plus reſpectable qu'un Homme de bien.

III. On fait tout le contraire quand il s'agit d'une Probité purement humaine : on la louë avec excès ; on la propoſe pour modèle ; on la préfère dans ſon cœur & dans ſes diſcours, à des Vertus plus ſinceres & plus Chrétiennes qui ont la Foi pour principe ; & l'on s'accoûtume ainſi à ſéparer de la Religion les qualitez eſtimables, & à ne pas trouver que ce ſoit un grand défaut, que de manquer de Pieté, ou même de ſoûmiſſion à la Foi, pourvû qu'on ait d'ailleurs de la Capacité pour les affaires, de la Valeur, de la Fidélité pour ſes amis, de

la Douceur dans le commerce, de la Noblesse dans les manières, de la Bonté & de l'Humanité pour tout le monde.

IV. On compare alors ce modèle, dont on est fort touché, avec les qualitez différentes de quelques personnes dont la Pieté est souvent fausse, ou foible, ou mal conduite : & l'on prend contre la vraye Pieté une secrete aversion, mêlée de mépris & de dégoût, qui se répand sur tous les Devoirs de la Religion, & qui devient souvent le plus grand obstacle à un sincere retour.

V. Une autre source de Préjugez peu favorables à la Pieté, est la multitude des Besoins temporels dont les hommes sont environnez, & où la Pieté paroît inutile, si elle est sans autorité, sans biens, sans talens, sans les qualitez qui rendent les uns nécessaires aux autres.

VI. Comme on est peu spirituel, & peu touché de ce qui regarde la Vie future, & qu'on est au contraire fort occupé de ce qui peut rendre celle-ci heureuse, ou en diminuer la misere, on compte pour rien ce qui n'a point cet usage. Etre juste, & demeurer pauvre : avoir beaucoup de foi, & être oublié, être humble, & ne pouvoir rien : tout cela paroît fort égal : & la Vertu jointe à ces états, ne sert point à les rélever. Ce sont les sens & la cupidité qui mettent ici le prix à toutes choses : & ce qui ne contribuë point à les satisfaire, ou n'est rien, ou est un mal.

XII. Il faut, pour être grand & pour attirer l'estime, être en état de servir ou de nuire : avoir les mains pleines de ce que désirent les hommes : être maître de ce qui leur manque : montrer à leurs passions ce qu'elles regardent comme leur bien : montrer au moins à l'indigen-

digence & à la misere ce qui peut les consoler.

VIII. Quand on est placé dans ce point de vûe, personne presque n'examine si l'on est vertueux ; & l'on ne s'avise pas même d'y penser : mais si l'on n'a que de la Religion, quoiqu'on en ait assez pour attirer l'attention du Ciel, & pour mériter celle de la Terre, on est mort pour le reste des hommes, parce qu'on n'a rien qui ait rapport à cette Vie.

IX. Les Princes sont exposez à tomber dans cette dangereuse erreur par rapport à la Pieté, & plutôt même que les autres, parce qu'ils ont beaucoup d'emplois à remplir, où l'Intelligence, la bonne Conduite, la Fermeté, la Valeur sont nécessaires ; & où la seule Pieté ne suffiroit pas ; & qu'ils s'accoûtument aisément à la regarder comme inutile, parce qu'elle est peu d'usage pour eux quand elle est seule.

X. C'est un jugement très-injuste, mais ordinaire ; & il y a peu de Princes qui ne fassent plus d'état des Qualitez humaines sans Vertu, que de la Vertu sans ces Qualitez : parce qu'ils peuvent mettre ces Qualitez en usage, & qu'ils ne sçavent que faire d'une Vertu, d'ailleurs très-pure & très-parfaite, quand elle est seule.

XI. Ils ne comprennent pas assez deux véritez essentielles : l'un que le prix réel de la Vertu ne dépend pas de l'usage qu'on en peut faire par rapport aux choses temporelles ; parce qu'elle a une destination plus haute & plus sublime : l'autre, que la Vertu réüssit mieux pour les choses même temporelles, quand elle est jointe aux autres talens ; que toutes les qualitez humaines unies ensemble, si la Pieté en est séparée.

XII. Un autre Préjugé qui contribue à en dégoûter les Princes, est qu'elle paroît triste, sévère, peu complaisante, peu docile, peu propre à la Cour. Comme elle n'est pas flatteuse, qu'elle louë peu de choses, & qu'elle mesure même les louanges qu'elle donne, on la soupçonne de malignité & d'envie : & parce qu'elle ne fléchit pas aisément, qu'elle a ses regles, dont elle ne s'écarte pas, & qu'elle a toûjours devant les yeux un autre Maître que le Prince, on la trouve dure & roide, & quelquefois orgueilleuse.

XIII. On aime beaucoup mieux des Esprits souples, qu'on tourne & qu'on manie comme on veut, & dont la Complaisance va au-devant de tous les désirs : & l'on s'éloigne insensiblement de ceux qui, à la vérité, ne manquent jamais au Respect, mais qui sont quelquefois arrêtez par leur Conscience & par leur Devoir.

XIV. Ce devroit être une raison de les estimer davantage : mais on tourne tout à la commodité, & l'on attache le Mérite à sçavoir plaire & obéïr, ce que la Pieté ne sçait pas toûjours faire.

XV. Il arrive même quelquefois qu'elle déplaît par le désintéressement : on l'accuse alors d'être fiere, & de vouloir être indépendante ; & plus elle donne de preuves qu'elle est sincere & solide, moins on en connoît le prix. On aime mieux une Vertu plus aisée à asservir, & qui accepte avec action de graces les chaînes qu'on lui donne en la comblant de biens ; & l'on se défie de celle qui veut conserver la liberté de dire toûjours au Prince ce qui lui est utile, & ne s'affoiblir jamais par d'autres vûës.

XVII. Voi-

XVI. Voilà les principes connus des préjugez peu favorables à la Pieté ; mais il y en a d'autres plus ſecrets, que le Séducteur des hommes prend ſoin d'établir ſans qu'on s'en apperçoive.

XVII. Le Démon qui ſçait mieux que la plûpart de nous, de quelle importance eſt la Foi, & combien tout ce qui naît de cette précieuſe racine eſt ſalutaire, s'applique à l'obſcurcir, à la rendre mépriſable, à faire retomber ſur elle tous les défauts de ceux qui ſe déclarent pour la Pieté : & il employe au contraire tous ſes efforts pour embellir une Probité purement humaine, pour rélever des Vertus qui n'ont qu'un vain éclat, & pour attirer l'admiration à tout ce qui ne peut ſauver perſonne.

XVIII. Il eſt bien inſtruit que toute cette fauſſe Grandeur n'eſt qu'une vaine enflure ; qu'elle n'eſt que de l'air & du vent ; & qu'au jour du Seigneur tout l'éclat des Vertus, dont la Religion n'eſt point le principe, ſera couvert de ténèbres : mais que la Foi au contraire eſt un germe de Vie & d'Immortalité : que les fruits en ſont éternels ; que c'eſt par elle que commence la Santé & la Juſtice veritable ; qu'il n'y a point de vices dont elle ne puiſſe être le remede ; & que toutes les foibleſſes qui la couvrent dans un homme encore imparfait, n'empêchent pas qu'elle ne ſoit un tréſor infiniment plus précieux que tous les biens temporels.

XIX. Il ſçait que l'Orgueil ne lui a pas enlevé un ſeul eſclave ; & que tous les efforts d'une Probité humaine ne ſervent qu'à augmenter le nombre de ſes captifs : mais il craint infiniment une Pieté humble & ſincere ; car c'eſt

c'eſt elle ſeule qui le déſarme, & c'eſt elle ſeule qui met en liberté tous ceux qui ſortent de ſes liens.

XX. Auſſi tourne-t-il contre elle toutes ſes attaques. Il laiſſe aux hommes une Créance de la Divinité qui ne l'incommode point. Il leur permet de raiſonner autant qu'ils veulent ſur l'Etre infiniment parfait, & de chercher par la ſeule Métaphyſique, ce que la Revélation leur apprendroit plus ſûrement. Mais il ne ſouffrira pas tranquillement qu'ils cherchent dans les Ecritures, le Dieu qui s'eſt manifeſté à Abraham, à Iſaac & à Jacob : le Dieu qui a revélé aux Prophêtes les myſtères de ſon Fils ; le Dieu qui a voulu ſe réconcilier les hommes par Jeſus-Chriſt crucifié. Il les dégoûtera, s'il peut, de cette récherche. Il y mêlera de la Curioſité, des Doutes, des motifs indignes d'elle. S'il n'y peut réüſſir, il affoiblira les lumieres par des Mœurs contraires. Si cette porte lui eſt fermée, il tâchera de faire ſervir la Vertu même de matière à l'Orgueil : & pour peu qu'on lui laiſſe d'entrée, il enlevera le germe d'une ſolide Pieté, & fera couler à la place le ſecret Déſir de l'admiration des hommes, & le Mépris d'une Vertu intérieure, humble, mortifiée, cachée en Jeſus-Chriſt, dont il ſoit ſeul le principe & la fin.

XXI. Quand le Séducteur en eſt venu-là, ſa victoire eſt complete : car ſon deſſein principal eſt de faire paroître la vraye Pieté mépriſable, & de montrer aux hommes, comme dignes de leur eſtime & de leurs efforts, ce qui ne les rendra point meilleurs, & leur ſera inutile pour le Salut.

ARTICLE II.

La Religion commande toutes les Vertus que le monde respecte.

I. L'artifice dont il se sert avec plus de succès à l'égard des gens du siécle, & principalement des Grands, est de faire comme deux classes ou deux ordres de Vertus, dont les unes sont utiles au Gouvernement public, & nécessaires à la Societé civile : telle que la Générosité, la Valeur, l'Amour de la Patrie, la Libéralité, le Secret : Les autres sont intérieures, ou moins publiques, telles que la Priere, l'Humilité, la Patience, la Fidélité à de certains exercices. Il abandonne ces dernieres à la Pieté; mais il en sépare les autres: & par cette injuste division, il rélegue la Pieté dans une obscure retraite, & la met comme hors du commerce; & en lui ôtant toutes les Vertus que le monde respecte avec raison, il lui fait perdre aussi la veneration que l'on auroit pour elle, si l'on sçavoit que ces Vertus lui appartiennent, & que c'est elle qui les commande.

II. Il est très-utile qu'un Prince soit pleinement détrompé de cette erreur, & qu'il sçache que non seulement la Religion commande toutes les Vertus utiles au Gouvernement public & nécessaires à la Societé, mais que c'est la Religion seule qui rend ces Vertus véritables, solides, constantes; qui en établit la racine dans le cœur; qui les soutient dans de dures épreuves, & lorsqu'elles manquent de témoins; & qui les excite par des motifs dignes d'elle, & par l'attente d'une recompense éternelle.

III. Tous

III. Tous les Devoirs dépendent de la Religion : & c'est elle qui les regle tous. On apprend d'elle à être bon Citoyen, bon ami, bon Officier de guerre, bon Magistrat. C'est elle qui fait une obligation étroite du Secret. C'est elle qui commande non seulement l'Aumône, mais la Libéralité : qui veut qu'on prête généreusement quand on le peut : qu'on recompense les Services reçus, qu'on en rende d'effectifs & de réels à ceux qui le méritent, quand on a du crédit & de l'autorité ; qu'on réponde à la confiance qu'on prend en nous, par une exacte Sincerité ; qu'on observe religieusement ses paroles ; qu'on ne se serve jamais dans aucune affaire que des voyes d'honneur ; qu'on ne demeure point inutile dans sa maison, quand par sa naissance, & par l'état de son bien, on peut servir son Prince & sa Patrie ; qu'on le fasse alors avec cœur & avec dignité ; & qu'on évite avec soin tout ce qui donneroit un juste soupçon de lâcheté & de foiblesse.

Article III.

Elle les rend plus vrayes, plus intérieures, plus constantes.

I. La Religion ne détruit aucun des motifs légitimes qui portent les hommes à ces Devoirs. Les sentimens naturels, l'attention aux bienséances, la sensibilité à la réputation & à l'honneur, ne lui sont point contraires. Elle y joint seulement des motifs supérieurs : elle s'en rend maîtresse ; elle les soûmet à une plus noble fin : & au lieu que ces Devoirs n'auroient eu

eu ſans elle que de foibles appuis, elle leur en donne de plus fermes, qui ſubſiſtent lorſque tous les autres ſont chancelans.

II. On fait par Religion, ſans avoir de témoins, les mêmes choſes, & avec la même exactitude, que ſi l'on avoit le monde entier pour ſpectateur. On ne ſe relâche point par la coûtume ou par l'exemple des autres. On n'attend point que l'on rende juſtice à nos ſervices. On n'examine point ſi d'autres nous ſont préférez. On ne ſe plaint point inutilement. On ne perd jamais le reſpect pour ſes maîtres. On autoriſe jamais le mécontentement des autres. On ſçait à qui l'on obéït & à qui l'on veut plaire: & la vûë de Dieu, dont on reſpecte en tout la volonté, conſole de tout.

III. On ne juge point de la Vertu par l'évenement, & l'on ne ſe répent jamais de l'avoir ſuivie, quoiqu'elle paroiſſe malheureuſe. On ne change point de ſentimens, quoique les tems changent: & moins on eſt bien traité ici, plus on s'aſſûre que la recompenſe ſera grande ailleurs.

IV. Il n'en eſt pas de même des Vertus dont la Religion n'eſt pas la racine. Elles ont beſoin d'Approbateurs & de témoins. C'eſt la louange qui les nourrit: c'eſt la vûë des hommes qui les fait croître: c'eſt le ſuccès qui les entretient. Dès qu'il ne répond pas à l'eſpérance qu'on avoit euë, elles ſe ſéchent & ſe flétriſſent: & ſi elles ſe conſervent un moment dans l'adverſité: c'eſt le ſpectacle même qui les fortifie: car la patience qui n'a plus d'Admirateurs, ne va pas loin.

V. On fait effort alors pour trouver dans ſoi-même, les reſſources qui manquent d'ailleurs. Mais qu'eſt-ce qu'un homme ſeul que la

la Religion ne console point? Que peut-il se dire à soi-même qui lui tienne lieu du silence de toutes les créatures? Et quel remede peut-il apporter aux maux réels de cette vie, s'il n'espère rien dans une autre? Aussi l'on voit évanoüir comme une ombre, la Probité purement humaine quand elle a perdu ses appuis. (*b*) La Vertu alors n'est qu'un nom; la Vérité & la Justice ne sont plus que des préjugez: & si l'on peut, en les abandonnant, rétablir ses affaires, on ne délibere pas long-tems entre sa Fortune & son Devoir.

ARTICLE IV.

La Religion est le Principe de la véritable Valeur.

I. La Valeur, dont on fait tant d'état, & avec raison, que devient-elle, quand elle n'est plus soutenue, ou par l'Exemple, ou par la Honte, ou par l'Espérance, ou par l'Honneur? On peut sacrifier sa vie à l'un de ces motifs, ou à tous ensemble: mais qui, sans les motifs supérieurs qu'inspire la Religion, voudra perdre la Vie, le plus grand des biens temporels lorsqu'il peut la conserver sans être vû, & qu'il n'a rien à prétendre en l'exposant?

II. L'expérience fait voir tous les jours, que le

(*b*) *Ce furent les dernieres paroles de Brutus après la perte de la bataille.* Honesta, quamdiu aliqua illis spes inest, sequimur: in contrarium, transituri, si plus, scelera promittant. *Senec. Epist.* 115.

e Courage est plus fondé sur la Crainte de passer pour lâche, que sur aucun solide Principe : & qu'il diminue, à proportion de ce que cette Crainte diminue. La chose même ne peut être autrement : car l'Homme ne donne point sa Vie pour rien : il faut, quand il l'expose, qu'il espère quelque chose qui mérite d'entrer en comparaison avec le danger, ou qui passe pour le mériter. Si toute Espérance lui est ôtée, l'Amour de la Vie reprend sa place naturelle, & le Courage s'évanouït.

III. Il n'en est pas ainsi d'un Homme dont la Valeur est soutenue par la Religion. Il craint Dieu, & ne craint plus rien. Il est déterminé à tout, pour lui obéir. Il sçait qu'en servant son Prince & sa Patrie, il exécute ses volontez; que c'est de lui, par le ministere du Prince, qu'il tient l'épée dont il doit repousser l'ennemi, & proteger ses freres; que c'est par son ordre qu'il occupe une telle place, & que c'est à lui qu'il rendra compte de la manière dont il s'y comportera; que son Exemple, ou pour la résistance, ou pour la fuite, ne peut être indifférend; qu'il répondra de la vie de tous ceux qu'il abandonnera, & de toutes les suites qu'aura sa Lâcheté : & il ne fait aucune comparaison de ces Devoirs essentiels avec sa Vie, dont il sçait que la perte sera récompensée par une autre qui ne finira point.

IV. Il l'offre à Dieu, dont il la tient, comme un depôt qu'il lui a confié, & qu'il est le maître de lui redemander quand il voudra. Il espère, par un tel sacrifice se rendre digne de le voir & couvrir par une telle Charité pour ses freres, les fautes qu'il a commises. Et pendant que beaucoup d'autres, ou tremblent, ou s'étourdissent de peur de trembler, ou se

rassurent par l'espérance d'échaper aux dangers, il est uniquement attentif à la divine Providence qui a les yeux arrêtez sur lui, qui lui commande de combattre avec Courage, & qui lui fait un crime de la Lâcheté.

V. Car il n'y a que la Religion qui rende les hommes braves, patiens, intrépides par conscience. Il n'y a qu'elle qui attache à la Lâcheté & à l'Indifférence pour son Prince & pour sa Patrie, non seulement la Honte, mais le Crime & la Punition éternelle. Ces motifs subsistent après tous les autres. Ils demeurent, lorsque tout s'allarme & s'ébranle. Ils rappellent même les autres sentimens, & s'en servent avec avantage: & si l'on étoit fidèle à la Religion, l'on seroit invincible.

VI. Ce que j'ai dit de la Valeur, n'est que pour servir d'exemple: car il faut penser la même chose de toutes les Vertus, estimées avec justice par les hommes, & de toutes les grandes Actions. C'est la Religion seule qui les rend véritables & parfaites, & quand elle manque, elles n'ont presque qu'une vaine apparence.

VII. Le Désintéressement, la Fidélité, la Chasteté, la Délicatesse sur le bien d'autrui, ne sont si rares, & ne sont si fragiles dans le danger, que parce que la Religion n'a jetté dans le cœur de la plûpart des hommes que de foibles racines; & que lorsque la Conscience ne les défend pas, les autres motifs les défendent mal.

VIII. Outre ce caractère incommunicable de la Religion, d'être le seul Principe persévérant de toutes les Vertus, & d'être la seule qui leur propose une fin & des motifs dignes d'elles; elle en a un second, qui ne convient

aussi

aussi qu'à elle, & qui mérite fort d'être observé.

ARTICLE V.

Toutes les Vertus, & toutes les Véritez de Morale se rapportent à la Religion.

I. Ce second caractère est, d'être le centre de toutes les Vertus & de toutes les Véritez de Morale, ensorte qu'elles lui apartiennent toutes, & qu'elles sont, hors d'elles, déplacées & étrangeres.

II. On en voit briller quelques-unes hors de son sein, mais ce sont comme des Diamans volez, dont on reconnoît la place, en les rapportant à la tablette dont ils ont été pris, & dont on ne voit, ni l'usage, ni la liaison avec d'autres pierres précieuses, quand on les considere entre les mains des usurpateurs.

III. Un Infidèle, un Homme peu persuadé de la vérité de la Religion, connoîtra certaines véritez, fera certaines actions de justice, aura quelquefois de grands traits & fort éclatans: mais approchez-vous; voyez à quoi tiennent ces véritez, d'où partent ces actions, où se terminent ces traits si brillans: vous êtes tout étonné que rien ne se suit, que tout se dément, que rien ne lie ni ces véritez, ni ces actions, échapées, pour ainsi dire, au hazard, & qu'elles ne partent d'aucuns principes.

IV. (c) Interrogez celui qui connoît ces véritez

(c) *Ciceron dans le beau Traité des Offices, parle toûjours de* l'honnête, *du* bien honnête; *mais il ne le définit jamais, & il est dans l'impuissance de le*

ritez, & qui fait ces grandes actions. Demandez-lui s'il y a des Devoirs, & quelle en est l'origine ? Demandez-lui, si la Vertu est quelque chose de réel & d'indépendant de l'opinion des hommes ? Demandez-lui, sur quelles regles on peut juger de la Bonté d'une Action, & la discerner d'une autre qui est injuste ? Demandez-lui ce que c'est que Fidélité, que Probité, qu'Honneur ? Vous verrez, ou qu'il ne répondra rien sur toutes ces questions essentielles, ou qu'il démentira par ses réponses tout le bien qu'il fait, ou qu'il sera contraint de revenir aux principes de la Religion, & de lui restituer le bien qu'il lui avoit volé, & dont il se prévaloit injustement.

V. Tout ce qui est juste, véritable, digne d'estime, apartient donc uniquement à la Religion ; puisqu'il est clair que tout ce qui est juste, veritable, digne d'estime, part de ses principes. Au contraire, tout ce qui est juste & véritable ailleurs, y est déplacé & étranger, parce qu'il y est sans racine & sans principes, & que c'est même contre le plan général de l'erreur, qu'il s'y trouve comme égaré.

VI. La Divine Providence n'a pas permis que les ténèbres fussent si épaisses & si universelles parmi hommes, que le retour à la véritable Religion fût entierement fermé. Elle a conservé dans les Infidèles des semences de Vertu, capables de les rappeller un jour à l'Evangile, & à la Sainteté dont il est la regle : & elle n'a pas souffert que la Superstition & l'Erreur

le faire, parce qu'il n'est pas assez éclairé pour remonter jusqu'à Dieu, la source unique des Devoirs.

reur établissent un divorce entier entre la vraye Religion & les fausses, & que la rupture fût générale & sans ressource.

Article VI.

Ceux qui manquent de Respect pour la Religion, ne conservent quelque Probité qu'en retenant quelque liaison avec elle.

I. Elle en use ainsi à l'égard de quelques personnes qui ont le malheur de n'être pas aussi attachées à la Religion qu'elles le devroient, mais qui conservent encore de la Probité, & de l'Horreur pour le Vice. La bonté de Dieu les tient unies par quelques endroits à la Religion même dont elles s'écartent ; & elle les oblige à la respecter, dans le tems même qu'elles la combattent dans leur cœur, ou dans leurs discours.

II. Car ces personnes ne retiennent une espece de Mérite & une ombre de Vertu, que parce qu'elles ont encore plus de liaison avec la Religion qu'elles ne pensent ; & que pendant qu'elles en attaquent les principes, elles demeurent attachées à plusieurs consequences qui en dépendent nécessairement. Elles lui font réparation en certains points, de l'injure qu'elles lui font dans d'autres. Elles la justifient, & l'admirent même, dans les Vertus qu'elles estiment encore. Et elles font voir, par l'Horreur qu'elles ont pour certains désordres, combien elles sont coupables de vouloir ébranler des principes, qui sont l'unique fondement de tout ordre & de toute justice.

III. C'est en effet renverser entierement tou-

te Equité, tout Ordre, tout Mérite, toute Sûreté & toute Fidélité parmi les hommes, que de donner atteinte à la Religion. Quand on a arraché cette base de toute Vertu, de toute Probité, si l'on retient encore quelque respect pour certains Devoirs, ce n'est que par la force de la Coûtume, ou par la suite de l'Education, ou par la Crainte des loix, ou par Caprice. Les suites naturelles de cette Impieté n'ont aucunes bornes, les consequences nécessaires menent à tout. Toute distinction entre le juste & l'injuste est ôtée. Tout discernement entre la Vertu & le Vice est supprimé. Les Devoirs les plus inviolables ne sont que des Usages humains. Les Loix, même la naturelle, ne sont que d'anciens Préjugez. Les plus héroïques Vertus ne sont que l'objet de l'erreur & de l'admiration du peuple : l'intérêt & la force deviennent les seules regles de la conduite.

IV. Ainsi, quiconque ne craint pas Dieu, & méprise sa propre Conscience, est un ennemi public, qui doit avouer que tout le monde a raison de ne prendre en lui aucune confiance, & qui ne veut vivre avec quelque sûreté & quelque honneur parmi les autres hommes, qu'en leur cachant ce qu'il est, & en les trompant par des dehors moins affreux que le fond de son cœur, dont il est obligé lui-même de rougir.

V. Mais ce n'est pas mon dessein d'attaquer ici l'Impieté qui a renoncé à toute Pudeur, & qui, ayant bien compris les liaisons de ces faux principes avec les plus horribles consequences, n'a pour toute regle & pour toute loi que ses passions. Il est rare que Dieu permette que les hommes qui manquent de respect pour

la

la Religion, se portent à tous les excès qui sont les suites naturelles de ce premier égarement. Mais il est fort ordinaire qu'ils se parent alors d'une Vertu humaine, qui les trompe les premiers, & qui éblouit ensuite les autres: & qu'ils fassent comparaison de leur Probité avec celle que la Religion commande, comme ne perdant rien dans ce parallele, & comme ayant même dans leurs sentimens quelque chose de plus grand & de plus élevé, que ceux qui dépendent en tout de la Foi & de la Pieté.

ARTICLE VII.

Parallele de deux grands Hommes, l'un Infidèle, & l'autre Chrétien.

I. Ce que j'ai dit jusqu'ici, est fort capable, ce me semble, de les détromper : mais il leur sera peut-être encore plus utile de voir leur image dans les Vertus d'un grand Homme, mais Infidèle; & celle d'un Homme sincerement Chrétien, dans les Vertus d'un autre grand Homme, pleinement persuadé de la vérité de la Religion.

II. Les portraits de l'un & de l'autre sont de deux bonnes mains. C'est Tacite qui loüe l'Infidèle : c'est S. Augustin qui loüe le Chrétien. Ils verront lequel des deux est plus digne d'admiration; & si la Religion diminue les Vertus, ou si elles les augmente.

III. » (*d*) Helvidius Priscus, dit l'Historien, » avoit

(*d*) Helvidius Priscus, ingenium illustre, al-
tio-

» avoit naturellement l'esprit grand & élevé ;
» & il le cultiva dans sa jeunesse par l'étude des
» plus hautes sciences : non dans le dessein de
» couvrir, comme beaucoup d'autres, du nom
» magnifique de Sagesse, une lâche oisiveté,
» mais pour se préparer aux Emplois publics,
» en faisant provision de Courage contre tous
» les accidens que la prudence ne sçauroit pré-
» voir. Il remplit également tous les Devoirs
» de Citoyen, de Sénateur, de Mari, de Gen-
» dre, d'Ami. Il ne faisoit aucun état des ri-
» chesses. Son Attachement à la Justice étoit
» invincible. Sa Fermeté étoit au-dessus de tou-
» te crainte. Il paroissoit à quelques-uns aimer
» trop la Réputation & la Gloire : mais les
» plus sages mêmes n'y rénoncent qu'à l'extrê-
» mité.

IV. C'est déja une tache que ce Désir excessif de Gloire. Mais il faut bien l'excuser dans un Sage du Paganisme, à qui le nom même de l'Humilité étoit inconnu. J'observe seulement qu'Helvidius n'étoit point sans Religion, quoique celle qu'il professoit ne fût pas la véritable, & que ceux à qui je montre son portrait, n'ont pas droit de prétendre qu'il leur ressemble, puisqu'ils ont le malheur de fermer les yeux à la vraye, ou de la negliger.

V. Mais

tioribus studiis juvenis admodùm dedit : non, ut plerique, ut nomine magnifico segne otium velaret, sed quò firmior adversùs fortuita Rempublicam capesseret.... Civis, Senator, Maritus, Gener, Amicus, cunctis vitæ officiis æquabilis, opum contemptor, recti pervicax, constans adversùs metus. Erant quibus appetentior famæ videretur : quando etiam sapientibus, cupido gloriæ novissima exuitur. *Tacit. L. 4. Hist.*

V. Mais qu'ils examinent bien ce qui manque à l'admirable peinture du Comte Marcellin, qui avoit assisté de la part de l'Empereur, en qualité de Commissaire, à la fameuse conférence tenue à Carthage entre les Catholiques & les Donatistes, & qui, par les artifices de cès derniers, fut condamné à perdre la vie, comme complice de la révolte (*e*) d'Héraclien, quoiqu'il n'y eût aucune part. S. Augustin le connoissoit très-particulierement; & voici ce qu'il en dit.

VI. (*f*) » Combien trouvoit-on de Pureté » dans ses mœurs; de Fidélité dans son amitié; » d'Amour pour la Vérité, dans le soin qu'il » avoit de s'en instruire; de Sincerité dans sa » pieté! Combien étoit-il chaste dans son Ma- » ria-

(*e*) *Heraclien, Gouverneur d'Afrique, se révolta contre Honorius en 413. & fut décapité à Carthage en 414. La mort du Comte Marcellin est à-peu-près du même tems.*

(*f*) Quæ illi probitas in moribus, in amicitiâ fides, in doctrinâ studium, in religione sinceritas, in conjugio pudicitia, in judicio continentia, erga inimicos patientia, erga amicos affabilitas, erga sanctos humilitas, erga omnes caritas, in beneficiis præstandis facilitas, in petendis pudor, in rectè factis amor, in peccatis dolor! Quantum decus honestatis, qui splendor gratiæ, quæ cura pietatis, quæ in subveniendo misericordia, in ignoscendo benevolentia, in orando fiducia! Quod salubriter sciebat, quâ modestiâ loquebatur! Quod inutiliter nesciebat, quâ diligentiâ scrutabatur! Quantus in eo contemptus rerum præsentium! Quanta spes & desiderium bonorum æternorum! *S. Aug. Epist. 151. ad Cæcilianum, n. 8.*

» riage, intègre dans ses fonctions de Juge,
» patient envers ses Ennemis, commode avec
» ses Amis, humble avec les Saints, charitable
» envers tous, prêt à faire plaisir, réservé à en
» demander ! Combien les bonnes Actions
» lui donnoient-elles de joye, & les mauvai-
» ses d'indignation & de douleur ! Quelle
» Honnêteté, quelle Grace ne voyoit-on point
» réluire dans toutes ses actions ! Combien
» étoit-il exact à s'acquiter de tous les Devoirs
» de la Religion ; compatissant & secourable,
» prompt à pardonner, plein de confiance en
» Dieu, & appliqué à la priere ! Avec quelle
» Modestie parloit-il des véritez salutaires
» dont il étoit le mieux instruit ; & quel soin
» n'avoit-il point d'apprendre & de penétrer
» tout ce qui manquoit encore à son instruc-
» tion ; combien avoit-il de Mépris pour tou-
» tes les choses de cette vie, & combien étoit-
» il plein de l'Espérance & du Désir des biens
» éternels !

VII. Je demande, en mettant à part les Vertus Chrétiennes qui ont un rapport immédiat à la Religion, ce qui manquoit dans ce grand Homme à celles que le monde admire? En quoi étoit-il inférieur à Helvidius, par exemple, & à tout autre ? Ne remplissoit-il pas tous les Devoirs de Citoyen, de Magistrat, de Mari, de Gendre, d'Ami ? N'étoit-il pas invinciblement attaché à la Justice, & intrépide pour sa défense ? Ne joignoit-il pas au Courage, une Bonté, une Douceur, un Désir d'obliger, qui lui attiroit l'amour & la confiance de tout le monde ? Sa Fidélité n'étoit-elle pas à toute épreuve ; son Désintéressement hors de tout soupçon ; son mépris pour toutes les choses de cette vie, au-dessus des promesses & des me-

na-

naces ? De ce côté, tout est donc égal entre lui & les plus grands Hommes que le monde admire.

VIII. Mais voici qui est tout différent : Marcellin sçavoit à qui il devoit ses Vertus, & quelle en étoit la fin. Il sçavoit pourquoi il les pratiquoit, quel en étoit le véritable usage, quels en étoient les vrais motifs, quelle en seroit un jour la recompense. Il rendoit graces pour les avoir reçuës : il prioit pour en obtenir la conservation & le progrès : il en réservoit la gloire à qui elle étoit dûë. Il ne faisoit pas servir la Vérité & la Justice à la Vanité & à l'Orgueil. Il ne s'établissoit pas le principe & la fin de sa Vertu. Il n'usurpoit pas la place de Dieu, en se montrant aux hommes au lieu de lui, & en s'efforçant d'attirer leur admiration, & de la borner à soi-même, par une Idolâtrie plus criminelle que celle qui substitue au vrai Dieu des images de bronze ou de bois.

IX. Il ne sacrifioit pas à une chose aussi vaine que la Réputation, des biens aussi solides que la Connoissance & l'Amour de la Justice. Il ne bornoit pas à une vie de quelques momens, des Vertus qui sont le prix de l'immortalité, parce qu'elles sont elles-mêmes immortelles. Il ne se contentoit pas dans sa Patience & dans son Courage d'avoir quelques hommes pour témoins ; il étoit attentif au témoin invisible, qui connoissoit l'Innocence & la Pieté qu'il lui avoit données ; qui le consoloit dans sa prison & dans ses liens ; & qui l'assuroit intérieurement, & par ses écritures, que l'Espérance du Juste ne sçauroit périr.

X. Voilà les différences essentielles, capi-

tales, infinies que la Religion met entre les Vertus dont elle est la source, & celles qui ont une autre racine. Helvidius & Marcellin sont semblables par le dehors en beaucoup de choses. Ils sont morts l'un & l'autre calomniez, après avoir mené une vie non seulement irrepréhensible, mais éclatante en Vertus. Mais la Religion fait que Marcellin & ses Vertus triomphent de la mort : au lieu que la mort d'Helvidius a été celle de ses Vertus ; & que lui & elles seront éternellement dans l'oubli.

CHAPITRE VII.

La Religion doit être précieuse au Prince pour des raisons particulieres, & pour des intérêts personnels. Sa Dignité ; ses Revenus, sa Sûreté en dépendent. Elle fait un Devoir de prier pour lui. Elle conserve ses Etats. Elle lui donne pour tous les Emplois des Serviteurs fidèles.

ARTICLE I.

La Religion donne à la Dignité Royale une Origine Divine.

I. SAint-Paul, écrivant à Timothée, lui dit, » que (g) la Pieté est utile à tout, » & que c'est à elle que les biens de la Vie pré» sen-

(g) Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est, & futuræ. 1. *Timoth.* C. *IV.* v. 8.

» sente, & ceux de la Vie future, ont été pro-
» mis. « Cela est encore plus vrai des Rois que des autres hommes : car leur état, même temporel, est principalement fondé sur la Religion : & c'est elle qui en fait la Gloire & la Sûreté.

II. Sans elle, la Puissance souveraine n'a rien que d'humain : elle paroît dépendre du peuple, & n'avoir d'autre appui que la Possession & la Force.

III. Mais ce n'est point ainsi que la Religion la représente. Elle remonte jusqu'à son Origine, & elle nous oblige de la regarder comme Divine. (*h*) C'est Dieu, selon elle, qui établit les Rois. (*i*) C'est lui qui leur confie son autorité : (*k*) c'est lui qui les choisit pour ses ministres; & qui leur soûmet les autres hommes : (*l*) c'est aller contre son ordre, que de résister aux Puissances, (*m*) c'est lui désobëïr à lui-même, que de leur refuser l'obëïssance & le respect.

IV. Combien ces lumieres changent-elles les idées ordinaires ? Quelle venération n'attirent-elles point aux Souverains ? Quelle majesté n'ajoutent-elles pas à l'éclat extérieur qui les environne ?

V. Quel-

(*h*) Non est potestas nisi à Deo : quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt. *Rom. C. XIII. v.* 1.

(*i*) Dei minister est tibi in bonum. *v.* 4.

(*K*) Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. *v.* 2.

(*l*) Ministri regni Dei. *Sap. C. VI. v.* 5.

(*m*) Subjecti estote omni humanæ creaturæ ; propter Deum : sive Regi, quasi præcellenti : sive Ducibus, tamquam ab eo missis ; quia sic est voluntas Dei. 1. *Pet. C. II. v.* 19. 14. 15.

V. Quelle imprudence seroit donc la leur, s'ils respectoient peu une Religion qui les rend si respectables; s'ils rénonçoient à la Gloire qu'ils reçoivent d'elle; s'ils se dégradoient, en ne reconnoissant eux-mêmes rien que d'humain dans leur Autorité; s'ils consentoient que leurs sujets méprisassent l'auguste caractère qui rend leur personne sacrée, en leur apprenant par leur exemple à mépriser la Religion, de qui seule ils le tiennent.

VI. Ils s'avilissent nécessairement dès qu'ils rénoncent à la Pieté: & si leurs sujets étoient assez injustes pour en être aussi peu touchez qu'eux, ils ne les regarderoient plus comme (*n*) une seconde majesté après celle de Dieu, & comme tenant sa place; & ils ne verroient dans leur Autorité que ce que les Princes y verroient eux-mêmes, c'est-à-dire une Domination fastueuse, qui ne connoîtroit, ni son principe, ni sa fin.

ARTICLE II.

Elle fait une obligation de payer les Tributs.

I. Il en seroit ainsi des Tributs, dont on chercheroit à s'exempter par mille voyes que l'on croiroit permises, & qu'on ne payeroit que parce qu'on y seroit contraint: car il n'y a que la Religion qui gouverne les hommes par la Conscience; & il n'y a que la Religion qui fasse un devoir de Conscience de payer exactement les Tri-

(*n*) Religio secundæ majestatis, *disoit Tertullien, Apolog. C.* 35.

tributs. Si l'Apôtre ne disoit pas : » (*o*) Il est nécessaire que vous vous soûmettiez, non seulement par la Crainte du Châtiment, mais aussi par le Devoir de la Conscience : Rendez à chacun ce qui lui est dû : le Tribut à qui vous devez le Tribut ; les Impôts, à qui vous devez les Impôts. « Combien y auroit-il de personnes à qui ces véritez demeureroient inconnues ; & qui regarderoient comme une liberté naturelle, celle qu'ils se procureroient par une infinité de moyens ?

II. Aujourd'hui même que la doctrine des Apôtres est proposée à tout le monde comme une regle indispensable, combien est-il rare qu'on l'observe, qu'on en sente la justice, qu'on ne s'y soûmettre pas en murmurant ? Que seroit-ce donc si cette lumiere étoit éteinte, & si l'on ne voyoit dans l'imposition des Tributs que l'Autorité seule d'un homme, & les seules menaces de sa colere ?

III. (*p*) Vous devez vous appercevoir, disoit Tertullien aux Empereurs, combien, depuis la Religion Chrétienne, les Revenus publics sont augmentez par notre Fidélité à payer les Tributs. Nous croirions faire un larcin, que de n'avoir pas sur ce point une entiere exactitude : & ce ne seroit pas, selon nous, conserver notre bien ; ce seroit voler le public.

IV.

(*o*) Necessitate subditi estote, non solùm propter iram, sed etiam propter conscientiam. Reddite omnibus debita : cui tributum, tributum, cui vectigal, vectigal. *Rom. C. XIII. v. 5. & 7.*

(*p*) Vectigalia gratias Christianis agent ex fide dependentibus debitum, quâ alieno fraudando abstinemus. *Tertul. Apol. C. 42.*

IV. Quelle consolation ne seroit-ce point pour un Prince, si tous les sujets étoient aussi fidèles & aussi religieux que les premiers Chrétiens, à s'acquiter des Charges publiques; s'ils mêloient la Pieté, à l'Obéïssance; s'ils faisoient une action de Religion, de ce qui n'est pour les autres qu'une pure nécessité; s'ils convertissoient en oblation volontaire, ce qui coûte aux autres tant de gémissemens & tant de larmes.

V. Mais seroit-il juste que les sujets du Prince respectassent tellement la Religion, qu'ils n'eussent aucune peine à lui sacrifier une partie de leurs biens, parce qu'elle le leur commande; & que le Prince lui-même refusât à la Religion le Tribut qu'elle exige de lui? Auroit-il droit de se plaindre, si l'on suivoit son exemple; & si l'on étoit aussi injuste à son égard, qu'il le seroit à l'égard de Dieu? Il lui doit, comme il lui est dû: Il a une loi, comme le peuple en a une: Il doit payer en Conscience un certain Tribut, comme ses sujets lui en doivent payer un par le motif de la Conscience. Ne consent-il pas qu'on ne s'acquitte de rien à son égard, s'il manque à s'acquitter de ce qu'il doit? Et peut-il, sans rougir de confusion, insister sur la loi de Dieu qui commande la fidélité à payer les Tributs, dans le tems qu'il rejette lui-même la Loi de Dieu, & qu'il refuse le plus juste & le plus indispensable Tribut, qui est celui de la Reconnoissance & de l'Amour?

ARTICLE III.

Elle rend la personne des Rois inviolable, & coupe la racine à toute Révolte.

I. Il n'y a que la Religion qui rende la personne des Rois inviolable, & qui établisse leur sûreté sur des fondemens qu'aucun accident ne peut ébranler : car elle défend, sans exception, toutes les Révoltes, de quelque prétexte qu'on les puisse colorer : toutes les guerres civiles : tous les Desseins de changer de Maître : tous les Moyens de remedier aux Défauts, ou véritables, ou prétendus, du Gouvernement public, contraires à la Soûmission & à l'Obéïssance.

II. » (q) Avertissez les Fidèles, dit St. Paul » à Tite son Disciple, d'être soûmis aux Prin- » ces & aux Magistrats, & de leur obéïr ponc- » tuellement. (r) Que toute personne, dit le » même Apôtre aux Romains, soit soûmise » aux Puissances supérieures : car il n'y a point » de Puissance qui ne vienne de Dieu, & c'est » lui qui a ordonné celles qui sont sur la terre. » C'est pourquoi celui qui s'oppose aux Puis- » sances, résiste à l'ordre de Dieu, & ceux qui » y résistent, attirent la condamnation sur eux- » mêmes.

III.

(q) Admone illos principibus & potestatibus subditos esse, dicto obedire. *Ad Tit. C.* 1.

(r) Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi à Deo : quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. *Rom. C. XIII. v.* 1. & 2.

I 3

III. C'est aussi la doctrine du premier des Apôtres dans sa premiere Epître : » (s) Soyez » soûmis, parce que Dieu l'ordonne, à tout » homme qui a du pouvoir sur vous, soit au » Roi, comme au Souverain, soit aux Gou- » verneurs, comme étant envoyez de sa part. » Car c'est ainsi que Dieu veut que par votre » bonne vie vous fermiez la bouche aux Igno- » rans & aux Insensez.

IV. Cette doctrine, qui est indubitablement divine, est absolue, sans limitation, sans réserve. Elle est enseignée à tous les Fidèles, sans exception de rang ni d'état. Elle est mise en pratique par les deux Apôtres, dont le pouvoir dans l'Eglise étoit le plus grand : & elle est publiée sous Neron, le plus méchant de tous les Princes, & Persecuteur cruel de la Religion Chrétienne, afin qu'on sçut, que ni l'Infidélité, ni les Mœurs corrompues, ni la Persecution la plus inhumaine & la plus ardente de la Vertu & des gens de bien, ne devoient jamais servir de prétexte à aucune Révolte, & n'ôteroient jamais aux entreprises contre le Souverain la tache & le crime de Révolte contre Dieu même.

V. Les Disciples des Apôtres le comprirent ainsi, & ils eurent un tel soin d'en instruire les Fidèles, que pendant plus de trois-cens ans que les Persécutions ont duré, les Chrétiens ne se sont

(s) Subjecti estote omni humanæ creaturæ propter Deum : sive Regi, quasi præcellenti ; sive Ducibus, tamquam ab eo missis : quia sic est voluntas Dei, ut benè facientes obmutescere faciatis imprudentiam hominum ignorantium. *1. Pet. C. II. V. 13.*

ſont jamais élevez contre les Maîtres que la Providence leur avoit donnez, & n'ont cauſé aucun trouble dans aucune partie de l'Empire.

VI. Ils diſcernoient toûjours dans le Prince l'Autorité qu'il avoit reçue de Dieu, quoiqu'il en abuſât contr'eux. Ils voyoient toûjours en lui le caractère que Dieu y avoit mis, quoiqu'il le déshonorât par ſes actions : & ils ne croyoient pas qu'il leur fût permis de méconnoître la Majeſté Divine ſous les dehors étrangers de la Superſtition & du Vice. » (t) Nous » reſpectons dans les Empereurs, dit Tertul- » lien, le jugement de Dieu, qui les a établis » ſur les Nations. Nous déſirons qu'ils conſer- » vent ce que nous ſçavons que Dieu leur a » donné : & nous ne pouvons manquer de vé- » nération pour le Prince, que Dieu lui-même » a choiſi, & qui par-là eſt bien plus à nous » qu'à ſes autres ſujets.

VII. De-là venoit leur invincible Patience au milieu des traitemens les plus indignes, & des plus cruels ſupplices : car ils ne manquoient d'ailleurs, ni de courage, ni de forces : & il eſt aiſé de comprendre quelles révolutions euſſent pû cauſer dans l'Etat des hommes qui ne tenoient à rien, qui mépriſoient la mort, & qui, par l'étroite union qu'ils avoient en-

(t) Nos judicium Dei ſuſpicimus in Imperatoribus, qui gentibus illos præfecit. Id in eis ſcimus eſſe, quod Deus voluit; ideoque & ſalvum volumus eſſe quod Deus voluit. *Tertul. Ap. C.* 32.

Imperatorem neceſſe eſt ut ſuſpiciamus, ut eum quem Dominus noſter elegit. Et meritò dixerim; noſter eſt magis Cæſar, à noſtro Deo conſtitutus. *C.* 33.

entr'eux, auroient bientôt formé de nombreuses armées, dont les Chefs & les Soldats eussent été invincibles. » (*v*) Une seule nuit, dit
» leur Apologiste, ne pourroit-elle pas nous venger, & ne pourrions-nous pas avec peu de
» flambeaux mettre le feu dans la ville, si parmi nous il étoit permis de faire le mal pour
» le mal? Et si nous voulions agir en ennemis
» declarez, manquerions-nous de troupes &
» d'armées? Les Maures & les Marcomans, &
» les Parthes mêmes, & toute autre Nation
» particuliere, se trouveroient-ils en plus
» grand nombre que nous, qui remplissons
» toute la terre? Il n'y a que peu de tems que
» nous paroissons dans le monde; & déja nous
» rem-

(*v*) Vel una nox pauculis faculis largiter ultionis posset operari si malum malo dispungi penes nos liceret... Si & hostes notos, non tantùm vindices occultos agere vellemus, deesset nobis vis numerorum & copiarum? Plures nimirùm Mauri & Marcomani, ipsique Parthi, vel quantæcumque, unius tamen loci, & suorum finium, gentes, quàm totius orbis. Hesterni sumus, & vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, palatium, senatum, forum. Sola vobis relinquimus templa. Cui bello non idonei, non prompti fuissemus, etiam impares copiis, qui tam libenter trucidamur, si non apud istam disciplinam magis occidi liceret, quàm occidere? Potuimus inermes, nec rebelles, sed tantummodò discordes, solius divortii invidiâ adversus vos dimicasse... Suffudisset utique dominationem vestram tot qualiumcunque amissio civium... Expavissetis ad solitudinem vestram, ad silentium rerum, & stuporem quemdam quasi mortui orbis. *Apol. C.* 37.

plissons vos Villes, vos Isles, vos Châ-
ux, vos Assemblées, vos Camps, les Tri-
, les Décuries, les Palais, le Bareau, la
ce publique. Nous ne vous laissons que
Temples seuls. A quelle guerre ne se-
ns-nous pas disposez, quand nous serions
nombre inégal au vôtre, nous qui endu-
s si résolument la mort; n'étoit que notre
ctrine nous préscrit plutôt d'être tuez que
tuer? Nous pourrions même, sans pren-
les armes, & sans rébellion, vous punir
vous abandonnant. Votre solitude alors &
silence du monde vous feroient horreur:
Villes vous paroîtroient mortes; & vous
iez réduits, au milieu de votre Empire,
chercher à qui commander. « Il vous de-
reroit plus d'ennemis que de citoyens:
vous avez maintenant moins d'ennemis,
use de la multitude prodigieuse de Chré-
s.

III. » (x) Aucun de nous, dit-il ailleurs,
se trouve mêlé dans les factions qui divi-
nt l'Etat. Aucun de nous n'a suivi le parti
ceux qui ont pris les armes contre l'Em-
reur. (y) Nous sommes souvent accusez
punis: mais ce n'est jamais que pour notre
ule Religion. Parmi ceux qui sont coupa-
» bles

x) Nunquam Albiniani, nec Nigriani, vel
siani inveniri potuerunt Christiani. *Tertul. ad
pul. p. 85. & Apol. C. 35.*

y) Tot à vobis nocentes variis criminum elo-
recensentur.... Nemo illic Christianus, nisi
tantùm; aut si & aliud, jam non Christianus.
C. 44.
Quod aliud negotium patitur Christianus, nisi
Sectæ? *Tertul. ad Scapul. C. 4.*

» bles de véritables crimes, on ne trouve aucun
» Chrétien, ou il n'est plus reconnu pour tel.

IX. » (z) Pour combien devriez-vous
» compter, dit-il encore, d'avoir dans les
» Chrétiens, je ne dis pas des hommes qui
» prient pour vous, & qui chassent les Démons,
» (ce sont chôses qui vous touchent peu) mais
» des hommes dont vous n'ayez rien à crain-
» dre, & dont la Fidélité soit à toute épreuve.

X. Cette doctrine, attestée par la Patience & le Sang des Martirs des trois premiers siécles, a été celle des siécles suivans. Les Empereurs Ariens, & ceux qui ont employé les dernieres violences contre les Catholiques, pour leur faire recevoir les erreurs dont ils s'étoient declarez les Protecteurs, ont trouvé dans tout l'Empire la même Soumission & la même Fidélité que les Princes les plus religieux.

XI. Julien l'Apostat, quoique couvert de honte par son Apostasie, étoit regardé par les Chrétiens comme le seul Maître légitime. Ils remplissoient ses armées : Ils marchoient à son ordre : & excepté le seul point de la Religion, ils lui obéïssoient dans tout le reste. Les paroles de St. Augustin sur cela sont très-remarquables. » (a) Les Soldats Chrétiens ne quit-
» toient

(z) Quanti habetis, non dico jam qui de vobis dæmonia excutiant, non dico jam qui pro vobis vero Deo preces sternant, sed à quibus nihil timere possitis. *Apol. C.* 43.

(a) Milites Christiani, servierunt Imperatori infideli. Ubi veniebatur ad causam Christi, non agnoscebant nisi illum qui in cœlo erat. Quando autem dicebat : producite aciem : Ite contra illam gentem : statim obtemperabant. Distinguebant
Do-

» toient point le service, quoique l'Empereur
» qui les commandoit fût infidèle. Lorsqu'il
» étoit question de la Religion, ils ne con-
» noissoient point d'autre Maître que celui qui
» est dans le ciel : mais lorsque le Prince leur
» ordonnoit de combattre, ou de marcher
» contre tel ou tel ennemi, ils obéïssoient sur le
» champ. Ils distinguoient ainsi, quand il le
» faloit, le Roi éternel du Prince temporel :
» & néanmoins ils demeuroient soûmis au
» Prince temporel, parce que le Roi éternel le
» leur commandoit.

XII. Excepté donc un seul point, l'obéïssance est toûjours commandée : & c'est à Dieu même qu'on obéït, quand on demeurent soûmis à un Prince, non seulement infidèle, mais apostat & persécuteur, tel qu'étoit Julien. Par-là les fondemens d'une paix inaltérable sont établis : & la Religion coupe par la racine tous les prétextes qu'une fausse Politique ou une fausse Pieté pourroient suggérer pour inquiéter les Souverains.

XIII. Ne seroient-ils donc pas bien mal conseillez d'ébranler eux-mêmes les premiers ces fondemens éternels de la Tranquillité publique, & de leur propre Sûreté, en ne s'attachant pas inviolablement à la Religion; & en laissant affoiblir dans les autres le respect pour elle?

XIV. Leur Intérêt personnel & la Pieté sont inseparables. Ils doivent être soûmis à Dieu

Dominum æternum à Domino temporali : & tamen subditi erant propter Dominum æternum, etiam Domino temporali. *S. Aug. Enarr. in Ps. CXXV. n. 7.*

Dieu par un culte ſincere, puiſque c'eſt lui qui leur ſoûmet tout : & ils ne peuvent manquer d'obéïſſance & de fidélité à ſon égard, ſans mériter que leurs ſujets ne leur obéïſſent plus, & que la Révolte ſoit le châtiment de leur Ingratitude.

XV. Leurs ſujets ſeroient coupables, même alors : car de leur côté, ils doivent toûjours être ſoûmis, puiſque Dieu ne fait point dépendre leur ſoûmiſſion de la Vertu des Princes, mais de ſa Volonté ſeule, qui leur ſert de loi. Mais le crime des ſujets deviendroit la punition du crime des Princes : & c'eſt ainſi que la Juſtice divine exerce ſouvent ſes jugemens ſur les hommes, en puniſſant les injuſtes par d'autres injuſtes.

ARTICLE IV.

La Religion fait un Devoir de prier pour les Rois.

I. La divine Providence, dont les deſſeins ſont fort au-deſſus de nos penſées, conſerve quelquefois de la tranquillité dans l'Etat, quoique le Prince qui legouverne n'ait aucune Pieté, ou n'en ait qu'une apparente : mais elle laiſſe rarement une telle Ingratitude impunie, même dès cette vie. Les Guerres étrangeres, des Malheurs publics, des Conſeils imprudens, des Paſſions qui deviennent funeſtes, & au Prince, & à ſon Royaume, ſont des châtimens & des ſuites du peu de Religion du Prince & de ſes ſujets.

II. Les Prieres publiques auroient pû détourner ces malheurs, ſi elles avoient été fai-

es avec ardeur & avec instance : mais lorsque
e Prince ne prend aucun intérêt à la Pieté, il
ôte lui-même aux Prieres publiques l'activi-
é & la ferveur ; & il se prive de l'un des
plus puissans secours que la Religion lui of-
roit.

III. C'est une de ses premières loix que de
prier pour les Princes : » (b) Je vous conjure
» avant toutes choses, dit St. Paul à Timo-
» thée, que l'on fasse des Supplications, des
» Prieres, des Demandes & des Actions de
» graces pour tous les hommes, pour les Rois,
» & pour tous ceux qui sont élevez en digni-
» té, afin que nous menions une vie paisible
» & tranquille en observant en toute manière
» la Pieté & la Chasteté.

IV. Les Princes alors étoient infidèles, en-
nemis de toute Pieté ; mais leur Conversion
étoit promise aux Prieres de l'Eglise ; & elle
en devoit être le fruit. Leurs cruautez contre
elle ne diminuoient point sa Charité, & elles
servoient au contraire à redoubler ses instances.
» (c) Nous demandons, dit Tertullien, la
» conservation & le Salut des Empereurs au
» Dieu éternel, au Dieu vivant & véritable,
» de

(b) Obsecro primùm omnium fieri obsecratio-
nes, orationes, postulationes, gratiarum actiones,
pro omnibus hominibus : pro Regibus, & omni-
bus qui in sublimitate sunt, ut quietam & tranquil-
lam vitam agamus in omni pietate, & castitate. 1.
Tim. C. II. v. 1. & 2.

(c) Nos pro salute Imperatorum Deum invo-
camus æternum, Deum verum, Deum vivum, in
cujus solius potestate sunt, à quo sunt secundi, post
quem primi. *Tertul. Ap. C. 30.*

» de qui seul ils dépendent, & à l'égard de qui
» ils sont les seconds, & après qui ils sont les
» premiers. (*d*) Nous demandons pour eux
» une longue vie, que l'Etat soit en paix, que
» les Officiers du Palais soient fidèles, que les
» Armées se comportent avec courage, que
» le Sénat demeure dans le devoir, que le
» Peuple soit reglé, que l'univers soit tran-
» quille, & généralement tout ce que le Prin-
» ce peut desirer, & comme particulier, &
» comme Empereur. (*e*) Ouvrez nos livres,
» continue-t-il, où la parole de Dieu est écri-
» te, & vous y verrez que c'est pour nous une
» loi de prier pour nos Ennemis & nos Per-
» sécuteurs, & en particulier pour les Rois &
» les Princes, qui sont expressément nommez.
» Ainsi que faites-vous en nous ôtant la vie, si-
» non de vous priver de ceux qui offrent à
» Dieu de continuelles prieres pour vous? (*f*)
» Eh bien! continuez donc aussi, sages Gou-
» verneurs, à arracher par des supplices une
» ame,

(*d*) Oramus pro Imperatoribus, vitam illis prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, & quæcunque hominis & Cæsaris vota sunt. *Ibid.*

(*e*) Inspice Dei voces, litteras nostras... Scitote ex illis præceptum esse nobis, etiam pro inimicis Deum orare & persecutoribus nostris bona precari; sed etiam nominatim, atque manifestè: orate, inquit, pro Regibus & pro Principibus, & potestatibus, ut omnia tranquilla sint vobis. *Ap. C.* 31.

(*f*) Hoc agite, boni Præsides: extorquete animam Deo supplicantem pro Imperatore. *Ap. C.* 30.

yame, qui en expirant invoque encore Dieu pour l'Empereur.

V. Combien un Prince qui a de la raison & de la reconnoissance doit-il s'attacher à une Religion, qui est si pleine d'attention pour lui, si occupée de ses besoins, si sensible à ce qui le regarde pour cette vie & pour l'autre, & qui oblige tous les fidèles à prier sans relâche pour lui?

VI. Les Prieres des premiers Chrétiens ont obtenu la conversion des Princes infidèles, quoiqu'elle fût sans vrai semblance; & les Prieres publiques seroient encore aussi efficaces que les anciennes, si les Princes sçavoient profiter de la grace que Dieu leur a faite en les éclairant.

VII. Ils ne pouvoient point s'unir au peuple fidèle lorsqu'ils étoient incrédules; mais maintenant, c'est à eux à donner de l'ardeur aux Prieres publiques; c'est aujourd'hui la Pieté du Prince qui les anime. Elles languissent, & elles tombent, quand il ne les soutient point par une grande Foi: & Dieu punit son indifférence, par celle où tombent tous ses sujets à son égard.

VIII. On continue à la vérité de prier pour lui: mais c'est avec peu de sentiment, avec peu d'espérance d'être écouté, avec peu de désir de l'être: & une espece d'engourdissement général se répand dans toutes les Prieres, lorsque le Prince s'en rend indigne.

IX. Elles sont alors très-différentes de celles que nous décrit Tertullien. (g) » Nous for-

 » mons

(g) Corpus sumus de conscientiâ religionis, & disciplinæ unitate, & spei fœdere; coïmus ad Deum

» mons un seul corps, dit-il, dont la Persuasion
» de la même Religion, la Conformité des mê-
» mes regles, l'Espérance des mêmes biens, sont
» les liens & l'unité. Nous nous unissons tous
» comme en un seul bataillon, pour appuyer
» auprès de Dieu, par cette union, les prieres
» que nous lui faisons : & cette violence lui est
» agréable. C'est ainsi que nous prions pour
» les Empereurs, pour leurs Ministres, pour
» tous ceux qui sont en autorité; pour la tran-
» quillité de l'Etat, pour la durée de l'Empire:
» (*h*) & nous ne nous contentons pas de prier
» simplement, mais nous regardons nos prie-
» res comme un sacrifice dont le Saint-Esprit
» est comme la flamme, & dont la chasteté du
» du corps & la pureté de l'ame sont la ma-
» tière.

X. Qui pourroit donc estimer la perte que fait un Prince, quand il se sépare des Prieres que la Religion ordonne de faire pour lui; quand il y prend peu de part; quand il y met obstacle par sa negligence & par sa tiédeur; quand il en arrête l'effet par ses péchez; quand il ôte la confiance & l'ardeur aux Fidèles, en leur laissant peu d'espérance d'être exaucez pour lui ?

Deum quasi manu factâ, precationibus ambiamus; hæc vis Deo grata est... Oramus pro Imperatoribus, pro ministris eorum, ac potestatibus, pro statu sæculi, pro rerum quiete, pro morâ finis. *Tert. Apol. C.* 39.

(*h*) Ei offero opimam hostiam, orationem de carne pudicâ, de animâ innocenti, de Spiritu sancto profectam. *C.* 30.

ARTI-

ARTICLE V.

La Religion conserve les Etats du Prince, même temporellement.

I. Il ne sçait pas de quelle consequence il est pour lui que la Pieté ne s'éteigne pas dans ses Etats, & que la Vertu y soit respectée. (i) Si dix Justes s'étoient trouvez dans Sodome, la misericorde de Dieu l'eût épargnée à cause d'eux. Si un seul se fût trouvé dans Jerusalem au tems de Jeremie, elle n'auroit pas été réduite en cendres par le Roi de Babylone. » (k) Faites une récherche exacte dans toutes » les ruës de Jerusalem, dit le Seigneur : » voyez & considerez, cherchez dans toutes » ses places, si vous trouverez un seul homme » qui agisse selon la Justice, & qui cherche la » Verité : & je pardonnerai à toute la Ville.

II. C'est pour les Elûs que le monde subsiste. C'est eux que Dieu a principalement en vûë dans la conduite des Royaumes : & quand il n'a plus de Serviteurs dans une Ville, ou dans un Etat, il en retire sa protection ; & les suites d'un tel abandon ne peuvent être que très-funestes.

III. Il faut donc, pour conserver même son Em-

(i) Non delebo, propter decem (justos.) *Gen. C. XVIII. v.* 32.

(k) Circuite vias Jerusalem, & aspicite, & considerate, & quærite in plateis ejus, an inveniatis virum facientem judicium, & quærentem fidem : & propitius ero ei. *Jerem. C. V. v.* 1.

Empire, que le Prince y fasse fleurir la Vertu; qu'il y mette en honneur; qu'il la préfére à tout; & qu'il multiplie, autant qu'il pourra les Justes, puisque c'est eux qui suspendent la colère de Dieu, & qui attirent sa misericorde sur le reste du peuple.

IV. Mais comment un Prince y réussira-t-il, s'il est lui-même injuste; si c'est lui qui attire sur ses sujets la Vengeance Divine; si son exemple est scandaleux; s'il déshonore la Pieté par sa conduite?

ARTICLE VI.

La Religion donne au Prince, pour tous les Emplois, des Serviteurs fidèles.

I. Il doit s'attendre à ne trouver dans toutes les conditions & dans tous les Emplois que des hommes injustes & infidèles, s'il ne prend un soin continuel de faire respecter la Religion, & s'il n'y contribue par son exemple. Les Finances seront mal gouvernées: la Justice mal rendue: les Places mal remplies: les Ouvrages publics mal conduits: les Armées sans discipline: les Gouverneurs & les Intendans sans attention au bien public: le Peuple sans bonne-foi & sans probité.

II. Tous ces maux sont les suites nécessaires du Mépris de la Religion & de la Pieté: & il n'y a presque dans tout l'Etat que le Prince qui soit capable de s'opposer à ce Mépris, en témoignant un Respect infini pour la Loi de Dieu, & en regardant comme les Ennemis de sa Personne, de son Bien, de sa Gloire, de

son

ſon Etat, & de ſon Service, tous ceux qui le ſeront de la Vertu.

III. Il n'y a que ce moyen d'efficace ; & ſi le Prince le neglige, il s'affligera inutilement de ne trouver preſque nulle part, ni Fidélité, ni Reconnoiſſance, ni Intégrité, ni Amour pour la Juſtice, ni Zèle pour le bien public. Ce ſera lui qui en ſera la principale cauſe, en témoignant peu d'attachement à la Religion, qui eſt la ſource de toutes les Vertus, qui ſeule eſt bien inſtruite des intérêts des Princes & des Peuples, & qui ſeule peut conduire les uns & les autres par la conſcience.

CHAPITRE VIII.

Obligation du Prince de s'inſtruire des Volontez de Dieu. La ſource de la lumiere qui doit l'éclairer, eſt l'Ecriture ſainte, qui eſt preſque toute deſtinée à l'Inſtruction des Rois. Dans quelles diſpoſitions il doit la lire. Les extraits qu'on en feroit pour lui, ſeroient de peu d'uſage. Ce qu'il y doit principalement remarquer.

ARTICLE I.

Obligation des Princes de s'inſtruire des Volontez de Dieu.

I. Lorſque le Reſpect pour la Religion eſt ſincere, il porte néceſſairement à s'inſtruire de ce qu'elle preſcrit : car on l'aime, & l'on veut lui obéïr : & l'on ſeroit très-affli-

gé

gé si l'on ne connoissoit pas ce qu'elle commande.

II. Les Devoirs du Prince, par rapport à Dieu & par rapport au Peuple, sont en très-grand nombre, & plus cachez qu'on ne pense. Il faut les approfondir, les comparer, en établir les principes, en tirer les consequences. Il seroit dangereux d'en omettre une partie, de n'en voir quelques-uns que dans l'éloignement & l'obscurité, de n'avoir sur cette matière importante que des lumieres humaines.

III. Nous avons vû ailleurs, avec quelle peine la Vérité approche des Princes; de combien de voiles elle demeure couverte à leur égard, si eux mêmes ne s'appliquent à les lever; & combien il est rare qu'on la leur dise dans le tems où ils en ont le plus de besoin.

ARTICLE II.

La source de la lumiere qui doit l'éclaircir, est dans l'Ecriture Sainte.

I. Il faut que de bonne-heure ils s'en instruisent immédiatement, & par leurs propres soins; & que non seulement ils la reçoivent de la bouche des hommes, mais qu'ils la cherchent dans les Ecritures Saintes qui en sont la source : & qui étant pleines de l'Esprit de Dieu, joindront à la Vérité une efficace & une persuasion que les hommes ne sçauroient communiquer.

II. Long-tems avant qu'il y eût des Rois dans Israël, Dieu avoit ordonné que le premier soin de celui qui seroit choisi pour l'être,

» fût

» fût (*l*) de transcrire de sa main toute la Loi,
» sur un exemplaire fidèle, qu'il recevroit des
» Prêtres de la Tribu de Levi : & Dieu avoit
» ajouté, que le Prince auroit toûjours avec lui
» cette exacte copie, & qu'il en feroit sa lec-
» ture ordinaire tous les jours de sa vie, afin
» qu'il apprît à craindre le Seigneur son Dieu,
» à garder toutes les paroles de sa Loi, & tout
» ce qu'elle préscrit ; à ne point s'élever par or-
» gueil au-dessus de ses freres ; & à ne s'écarter
» jamais, ni à droite, ni à gauche, afin qu'il
» regnât long-tems sur Israël, & que ses enfans
» regnâssent après lui.

III. Dieu ne se contente pas que le Prince soit instruit par les Prêtres. Il veut qu'il s'instruise lui-même. On pourroit ne lui pas dire tout ; lui cacher par des vûës d'interêt certaines veritez ; lui diminuer ses obligations.

IV. Il veut que ce soit dans sa Loi qu'il s'instruise. Elle seule est une regle sûre. Les interprétations peuvent l'alterer : de nouveaux usages peuvent l'obscurcir. Elle demeure toûjours la même : & c'est toûjours à elle qu'il faut revenir.

V.

(*l*) Postquam sederit in solio regni sui, describet sibi Deuteronomium (*Heb.* duplum) legis hujus in volumine, accipiens exemplar à Sacerdotibus Leviticæ tribûs, & habebit secum, legetque illud omnibus diebus vitæ suæ, ut discat timere Dominum Deum suum, & custodire verba & ceremonias ejus, quæ in lege præcepta sunt : nec elevetur cor ejus in superbiam super fratres suos, neque declinet in partem dexteram, vel sinistram ; ut longo tempore regnet ipse, & filii ejus super Israël. *Deuter. C. XVII, v. 18, 19. & 20.*

V. Dieu veut que le Prince l'écrive de ſa main, & qu'on ne lui épargne point cet honorable travail. Il comprendra mieux ce qui aura été long-tems ſous ſes yeux & ſous ſa main. Il en péſera avec plus de maturité toutes les paroles. Il ſera moins diſtrait que ſi l'on ne lui en faiſoit qu'une ſimple lecture : car rien ne doit échaper à quiconque écrit.

VI. Dieu veut encore que la copie de ſa Loi ſoit faite ſur un exemplaire que le Prince recevra de la main des Prêtres. Celui qu'un homme ſans autorité lui donneroit, pourroit être defectueux, alteré, chargé de notes & d'obſervations qui affoibliroient le texte. Les Prêtres ſont les dépoſitaires publics de la Loi. C'eſt d'eux ſeuls qu'il en faut recevoir l'Original.

VII. Mais le Sacerdoce peut être uſurpé : les fauſſes Divinitez ont auſſi leurs Prêtres. Pour aller au-devant de toute mépriſe, Dieu veut que ce ſoit des Prêtres de la Tribu de Levi, & non d'aucune autre, que le Prince reçoive un exemplaire de ſa Loi qui ne puiſſe être ſuſpect.

VIII. Le deſſein de Dieu, dans toutes ces précautions, eſt que le Prince ſoit certain qu'il a dans toute toute ſa pureté la Loi qu'il doit ſuivre ; (*m*) qu'il la liſe ſans ceſſe : & qu'il porte toûjours avec lui le volume qui la contient. Ce n'eſt point une étude d'un jour : ni une lecture de curioſité, ni un ſimple exercice de mémoire ; c'eſt une ſérieuſe & continuelle méditation ; c'eſt une regle conſultée à chaque pas : c'eſt un oracle qu'on interroge à tout moment.

IX.

(*m*) Et habebit illud ſecum, legetque omnibus diebus vitæ ſuæ.

IX. Le fruit d'une lecture si assiduë est, (*n*) que le Prince apprenne à craindre Dieu, à observer tout ce qu'il a dit, & à faire tout ce qu'il a commandé. Il n'y a que la Crainte de Dieu qui puisse retenir les Rois dans le devoir. Ils sont au-dessus des Loix humaines : & personne n'a droit de leur demander compte de leurs actions. Mais cette Crainte de Dieu, qui doit leur servir de frein & les tenir dans la modération, ne s'établit qu'à force de soins & de précautions. Il faut qu'ils se rapprochent sans cesse de la Loi souveraine qui doit les juger, qu'ils se comparent sans cesse avec elle, & qu'ils combattent l'impression continuelle que leur Grandeur & les respects excessifs des hommes font sur eux, par une Crainte qui les tienne toûjours abattus devant Dieu.

X. Cette Crainte n'est point une simple terreur, ou un tremblement inutile. C'est un Amour qui craint de déplaire, & qui est attentif à tout. Une parole lui est précieuse. Aucun commandement n'est léger à son égard : tout est important pour lui, dès qu'il est commandé.

XI. Cet Amour fidèle & respectueux empêche le Prince (*o*) de s'élever par orgueil au-dessus de ses Freres. Il se contente d'être au-dessus d'eux par l'Autorité que Dieu lui a confiée ; & il sçait que c'est pour leur bien qu'il l'a reçue, & non pour les traiter avec empire.

XII.

(*n*) Ut discat timere Dominum Deum suum, & custodire verba, & ceremonias (*Heb.* statuta) ejus, quæ in lege scripta sunt.

(*o*) Nec elevetur cor ejus in superbiam super fratres suos.

X-II. (*p*) Il ne s'écarte, ni à droite ni à gauche. Il suit en tout le sentier étroit de la Justice & de la Vertu. Il reforme sur la Loi de Dieu tous ses sentimens & tous ses désirs; & quoiqu'il soit sur le Trône, il obéït toûjours; ne commandant utilement aux hommes, qu'autant qu'il est soûmis aux volontez de celui qui le fait regner.

ARTICLE III.

L'Ecriture Sainte est presque toute destinée à l'Instruction des Rois.

I. Lorsque Dieu fit ce commandement aux Rois qui seroient un jour établis sur son Peuple : il n'y avoit point d'autres Livres divins que ceux que Moïse venoit d'écrire : mais depuis, le Saint-Esprit y en a ajouté beaucoup d'autres, qui paroissent regarder les Rois plus directement que les autres hommes, & qu'il est par consequent de leur intérêt de lire avec un soin particulier.

II. Les quatre Livres des Rois sont pour eux une leçon perpétuelle. Ils y voyent dans les bons & les mauvais Princes ce qu'ils doivent imiter ou fuir. L'application de tout leur est aisée; car c'est de leurs égaux dont il s'agit; & ils n'ont aucun prétexte pour détourner à d'autres, des avis qui les regardent personellement.

III. Les deux Livres des Annales (*q*), qui sont

(*p*) Neque declinet in partem dexteram, vel sinistram.

(*q*) *Ou Paralipomenes.*

font comme un supplément aux Livres des Rois, contiennent des instructions admirables pour les Princes, & sur-tout le Second Livre, dont ils ne doivent pas perdre une parole.

IV. Josué & les Juges sont des modèles pour tous ceux qui ont l'Autorité publique; Moïse lui-même est le plus parfait qu'on puisse suivre. Job est un Prince digne d'être l'exemple de tous. Les Pseaumes de David apprennent aux Rois à penser & à prier comme lui. Les livres qui portent le nom de la Sagesse, sont des Recueils des maximes qui regardent également la Religion & la Politique, & dont un Prince qui veut se rendre habile dans l'une & l'autre, doit faire un continuel usage.

V. Les Prophetes parlent presque toûjours aux Rois, ou des Rois : de leurs Etats, des changemens qui doivent y arriver, des causes de ces changemens. Les particuliers ne sont instruits qu'en écoutant ce que les Prophetes disent aux Princes & aux Chefs du Peuple.

VI. Ainsi, presque toute l'Ecriture est faite pour eux : & si S. Paul a dit de tous les Fidèles : & »(*r*) que tout ce qui a été écrit »l'a été pour leur instruction; « on peut dire que les Rois, & les instructions qu'il a plu à Dieu de leur donner, sont une des principales parties des Livres Divins, & que les Princes ont un intérêt particulier à profiter de tout ce que la Providence a fait écrire pour eux.

(*r*) Quæcunque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt. *Rom. C. XV. v. 4.*

ARTICLE IV.

Dans quelles dispositions le Prince doit la lire.

I. Ils doivent seulement prendre garde à ne mêler à cette lecture, ni Curiosité, ni Vanité, ni Témerité. Elle leur seroit pernicieuse alors, au lieu de leur être utile : car elle doit être le remede des passions, & non les entretenir.

II. Le Saint-Esprit demande un cœur pur & docile : qui adore également dans les Ecritures, ce qu'il entend & ce qu'il n'entend pas : qui soit toûjours préparé à soûmettre ses foibles lumieres à l'Autorité salutaire de la foi : (s) qui ne prétende point expliquer par son propre esprit ce qu'il a plu à Dieu de revéler par ses Prophetes : qui n'usurpe point ce qui est réservé à l'Eglise, seule dépositaire des Véritez & des Traditions utiles au salut : & qui cherche seulement à s'édifier & à se nourrir ; & non à approfondir des mystères qu'il est défendu à la raison de sonder.

III. La Simplicité & la Foi marchent partout en sûreté : mais les piéges sont semez presque par-tout pour l'orgueilleux. (t) Ce qui de-

(s) Hoc primùm intelligentes quòd omnis prophetia Scripturæ, propriâ interpretatione non fit. Non enim voluntate humanâ allata est aliquando prophetia : sed Spiritu Sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines. 2. *Pet. C. I. v.* 20.

(t) Fiat mensa eorum coram ipsis in laqueum, & in scandalum, obscurentur oculi eorum. *Ps. LXVIII. v.* 23. & 24.

devroit le nourrir, lui ôte la vie & l'étouffe. Cela est prédit : & l'expérience le vérifie tous les jours. *(v)* Les petits sont éclairez & instruits : les sages & les prudens sont abandonnez à leur fausse Sagesse. Dieu se manifeste aux humbles, & il se cache aux autres.

IV. Il seroit fort utile au Prince d'avoir un guide en lisant l'Ecriture, qui le rendît attentif à certains endroits, qui lui en expliquât d'autres, qui lui montrât l'Evangile caché dans l'Ancien Testament, & qui lui découvrît Jesus-Christ voilé sous diverses figures. J'ai tâché de le faire, lorsque j'ai parlé des Preuves de la Religion : mais je n'ai pu m'étendre : & il reste une infinité de choses sur cette matière, dont le fond est presque inépuisable : car Jesus-Christ est l'unique but de la Loi & des Prophetes ; & des yeux clairvoyans le découvrent presque par-tout.

V. Ce seroit aussi un grand avantage pour le Prince, que le guide dont je parle, eût une connoissance non commune de la Religion, & qu'il lui en fît voir les liaisons, les dépendances, les rapports, qu'il fût bien instruit du Dogme, & qu'il pût en faire remarquer les principes & les preuves ; qu'il eût approfondi la Morale, & qu'il en fît observer les regles dans les lieux où elles sont propres & naturelles ; & qu'il joignît à toutes ces qualitez une grande Foi & une grande Pieté, afin qu'il pût communiquer non seulement ses Lumieres, mais ses Dispositions & son Amour pour la Vertu.

(v) Confiteor tibi, Pater, quia abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & revelasti ea parvulis : Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te. *Matth. c. XI v. 25.*

VI. Sans cette derniere qualité, les autres me sont suspectes. Je me défie de tous ceux qui passent pour éclairez en matière de Religion, si leur Pieté n'est vive & tendre : & leur Pieté même ne me rassure pas, toute tendre qu'elle est, si elle n'est fort humble. Le siécle présent est plein d'esprits témeraires, qui mesurent tout à la Raison, & qui prennent pour la Raison les plus vaines conjectures.

VII. Il vaut mieux marcher sans guide que d'en avoir de tels : car si l'on s'égare étant seul c'est en tremblant, c'est sans aimer l'erreur, c'est avec une secrete disposition à revenir à la Vérité, dès qu'elle sera montrée. Mais quand on s'égare sur la foi de son guide, c'est avec la confiance qu'on ne s'égare point, & (x) avec un attachement à l'erreur, plus grand quelquefois que n'étoit celui du guide qui nous a trompé.

VIII. Avant donc que le Prince donne toute sa confiance à quelqu'un sur la Religion, & en particulier sur l'Ecriture, il doit l'examiner sévèrement & long-tems : voir s'il est sage & prudent dans sa conduite : s'il prend dans les choses ordinaires le bon parti : si, quand il s'agit de Sciences humaines, il en parle sensément : si ses raisonnemens sur toutes sortes de sujets son justes, équitables, moderez : car s'il lui trouve les défauts opposez, il peut s'assurer qu'il en a encore de plus grands par rapport à la Religion : & il doit se fermer abso-

(x) Væ vobis Scribæ & Pharisæi, hypocritæ : quia circuitis mare & aridam, ut faciatis unum proselytum : & cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ, duplo quàm vos. *Matth. C. XXIII. v. 15.*

solument à lui : comme au contraire, s'il reconnoît en lui toutes les qualitez dont j'ai parlé, il peut espérer qu'il ne recevra de lui que de sages conseils, & d'utiles leçons pour l'intelligence des Ecritures.

ARTICLE V.

Les Extraits qu'on en feroit pour lui, seroient de peu d'usage.

I. Il ne faut point que le Prince se décharge sur le soin d'un autre pour en faire des Extraits. Ces morceaux détachez, dont il ne verroit pas la liaison & la suite, ne l'instruiroient point à fond. Il en seroit peu touché; & il en feroit peu d'usage.

II. Il faut que le Prince lui-même fasse ses observations : qu'il voye les choses dans les sources & dans leur place naturelle, liées avec ce qui précede & ce qui suit; qu'il se fasse à lui-même les applications de ce qu'il lit; (*y*) qu'il amasse lui-même son trésor; qu'il recueille lui-même la manne & le pain qui le doit nourrir : qu'il glane dans le champ des Ecritures, des épis qui échaperoient à d'autres mains que les siennes; & qu'il ne rougisse pas d'imiter la diligence & le travail de l'humble (*z*) Ruth, qui doit lui servir d'exemple.

III. Un Prince qui lira souvent, & avec des

(*y*) Iste est panis quem Dominus dedit vobis. Colligat unusquique ex eo quantùm sufficit ad vescendum. *Exod. C. XVI. v. 15. & 16.*

(*z*) Colligebat spicas, post terga metentium. *Ruth, C. II. v. 3.*

des intentions pures, les livres Divins, y découvrira infiniment plus de choses qu'il n'en verroit dans des abregez, où l'on ométroit peut-être ce qui lui seroit plus nécessaire, & que l'on rempliroit au contraire de ce qui seroit moins conforme à ses besoins.

IV. L'Esprit de Dieu, qui est le maître de ses dons, attache sa grace à ce qui lui plait. C'est en lisant tout, qu'on rencontre les endroits qu'il veut animer par un souffle de vie, & l'on éprouve souvent que ce sont ceux auxquels on s'attendoit le moins.

V. Il y a d'ailleurs toute une autre consolation à lire les Ecritures telles que Dieu les a inspirées, qu'à les considerer dans les Extraits, qui n'en conservent ni la beauté, ni l'onction. Ils sont utiles pour faire ressouvenir de ce qu'on a lû, mais ils ne peuvent tenir lieu de ce qu'on doit lire.

ARTICLE VI.

Ce que le Prince doit particulierement remarquer en lisant l'Ecriture Sainte.

I. Parmi les veritez salutaires & sans nombre que le Prince trouvera dans les Ecritures, il doit donner une attention particuliere à celles qui ont rapport à son état, & les reduire à certains chefs. Je vais marquer ici les plus essentielles pour l'avertir, plutôt que pour lui servir de modèle : & je le ferai en peu de mots, sans apporter, ni preuves, ni exemple, parce qu'autrement je deviendrois infini, & que j'irois directement contre ce que je viens de dire, en faisant des extraits que le Prince doit faire lui-même.

I. Gran-

I. Grandeur de Dieu.

II. Il doit obſerver avec ſoin dans les divines Ecritures, tout ce qui ſert à lui donner une haute idée de la Majeſté de Dieu, de ſa Puiſſance, de ſa Sageſſe, de ſon Etre immenſe & infini : devant qui toutes les Nations ne ſont que comme une goute d'eau, comme un grain de pouſſiere, comme n'étant point : devant qui le ciel & la terre diſparoiſſent : devant qui les Rois de la terre ne ſont que foibleſſe.

II. Providence.

III. Il doit remarquer tout ce qui ſert à démontrer la Providence divine, ſon étendüe, & ſon application aux plus petites choſes, auſſi-bien qu'aux plus grandes : la manière dont tout eſt concerté, tout eſt peſé. Comment tout eſt reglé par une Sageſſe infinie, qui embraſſe tout, & qui ne laiſſe rien au hazard. Comment elle fait rentrer dans l'ordre tout ce qui s'en écarte, & fait ſervir à l'exécution de ſes deſſeins tout ce qui ſembloit y être un obſtacle : & quelle perſuaſion ont eu les grands hommes dont l'Ecriture fait l'éloge : que la Volonté de Dieu préſide à tous les évenemens, ſans qu'aucun lui ſoit, ou indifférend, ou inconnu.

III. Dieu regne immediatement, quoiqu'il établiſſe des Rois.

IV. Il doit profiter de tous les endroits qui lui apprennent que Dieu, en chargeant les Rois de conduire les Peuples, demeure toûjours leur maître immédiat ; que tout n'eſt qu'à lui ; que le Prince eſt, comme les autres, ſous ſa main ; qu'il n'a rien, & n'eſt rien que par ſa dépendance ; qu'il n'eſt pas ſon Miniſtre & ſon Lieutenant, de la manière dont un

Officier

Officier l'est à l'égard du Prince, en le déchargeant d'une partie de ses soins, mais comme un instrument dans la main de celui qui s'en sert, & qui l'applique à ses usages.

IV. Dieu met sur le Trône qui il lui plaît.

V. Il écoute avec un respect infini ce que Dieu lui dit par ses Prophetes, que c'est lui qui met sur le Trône qui il lui plaît, & pour autant de tems qu'il lui plaît; qu'il tire, quand il veut, de la poussiere, un Berger, un Inconnu à qui l'on n'auroit jamais pensé, pour le faire regner; & qu'il en fait descendre des Rois, dont la puissance paroissoit la mieux affermie; qu'il marque aux maisons regnantes les bornes qu'elles ne passent point; qu'il change, transfère, divise, ébranle, affermit, dissipe les Royaumes avec une facilité infinie; & qu'il en est autant le maître, que le Potier l'est de l'argile, qu'il pétrit & qu'il figure comme il lui plaît.

V. C'est lui qui est la cause de l'Obéïssance des Peuples.

VI. Que c'est lui qui tient les Peuples unis, & les Nations en paix; que c'est de lui que viennent le respect & la Fidélité que les sujets ont pour leurs Princes; que quand il retire sa protection, tout s'ébranle & s'agite : tous les esprits deviennent inquiets : tous se désunissent & se séparent; qu'il permet la révolte & la fait prédire; qu'il inspire au contraire le consentement & l'Obéïssance, lorsque tout y paroissoit opposé; qu'il est le maître des volontez des hommes; & qu'il dispose de celles des Rois avec la même autorité & la même facilité qu'on fait couler l'eau, ou qu'on la retient, en ouvrant ou fermant les conduits qui la distribuent.

VI.

VI. C'est lui qui donne le Courage & la Prudence.

VII. Que c'est lui qui inspire le Courage aux Armées, ou qui l'ôte ; qui donne de la Prudence aux Généraux, ou qui les livre à un esprit d'étourdissement ; que la plus grande Politique, sans lui, n'est que folie ; que les plus fortes Villes, sans sa protection, sont ouvertes à l'ennemi ; que les précautions qu'il ne bénit pas, se convertissent en piéges, & ont un effet tout contraire à celui qu'on en avoit espéré.

VII. C'est de lui seul que dépendent la chûte ou l'établissement des Etats.

VIII. Que dans le tems où la situation des Princes & des Royaumes est la plus tranquille & la plus heureuse, leur chûte est souvent la plus prochaine ; que Dieu tient en réserve, pour les humilier, des Hommes dont on paroît n'avoir rien à craindre ; qu'il appelle des Peuples éloignez pour ruiner un païs, ou pour y établir une domination nouvelle : & que ces Peuples partent au premier signal qu'il leur en donne, sans qu'ils connoissent le principe secret qui les pousse, ni la main invisible qui les conduit.

VIII. Le Luxe & les Délices conduisent à l'humiliation, ou à une ruine entiere des Empires.

IX. Que le Luxe, l'Abondance, les Délices, le soin de bâtir des Maisons superbes & de les embellir, sont ordinairement la marque de la décadence des Empires, & d'une prochaine humiliation ; que lorsque Dieu ne les livre pas à des Etrangers, ce qu'il fait quelquefois, il y cause presque la même désolation, par la Stérilité, la Famine, la Mortalité, l'excès des Tri-

Tributs, la durée des Guerres, où périssent la plupart des Chefs des grandes maisons, & qui épuisent les autres.

IX. Les Princes plus soûmis à Dieu que les autres.

X. Que Dieu exige des Princes plus de Soûmission, de Reconnoissance & de Religion que des autres : parce qu'ils sont immédiatement entre lui & le peuple : que c'est à eux à qui il donne ses premiers ordres, afin qu'ils les fassent exécuter ; & que leur fidélité ou leur negligence ont des suites universelles.

X. Plus sévèrement punis.

XI. Qu'il les punit plus sévèrement que les autres hommes, parce qu'ils n'ont point de Juges sur la terre ; qu'ils ont déshonoré sa Providence, dont ils devoient justifier la conduite ; & qu'ils sont plus inexcusables, voulant que leur Autorité soit respectée, punissant les moindres désobéïssances, exigeant des hommes, qui sont leurs égaux, une espece d'Adoration ; & méprisant eux-mêmes leur Souverain, de qui vient toute leur Autorité.

XI. Sur tout pour leur Orgueil.

XII. Que ce qui lui déplaît davantage en eux, & qui attire le plus promptement son indignation, est leur Orgueil, qui les porte à se regarder comme indépendans, comme les principales causes de leurs succès, comme plus sages & plus éclairez que les autres hommes, comme Arbitres de la Paix & de la Guerre, comme méritant les honneurs excessifs qui leur sont rendus.

XII. La plus grande punition est d'être abandonnez à leurs Passions.

XIII. Que le châtiment le plus terrible de leur Orgueil, est que Dieu permette qu'ils

s'y

livrent, sans les rappeller à lui par l'humi-
ion, ou en souffrant qu'ils s'endurcissent,
lieu d'en profiter.

XIII. Et de ne pouvoir souffrir la Verité.

XIV. Que c'est une suite de cette punition
lement terrible & secrette, que de ne pou-
r souffrir la Vérité, & d'être toûjours sé-
its par la Flatterie; que ce caractère a toû-
rs été celui des mauvais Princes, qui ont
is été ennemis de la sainte liberté des vrais
ophêtes, & qui ont tous écouté les Séduc-
irs qui les trompoient.

XIV. Les Rois établis pour rendre la Justice.

XV. Que les Rois sont principalement éta-
s pour rendre la Justice, & pour empêcher
e les foibles ne soient opprimez par ceux
i ont la force & l'autorité; que leur negli-
nce sur ce point cause des désordres infinis,
anle tous les fondemens de la Societé, &
ne le plus ferme appui de leur Trône; &
'ils répondront de tous les maux que leur in-
férence pour la Justice aura causez.

V. Les Pauvres leur sont particulierement confiez.

XVI. Que Dieu leur a confié particuliere-
nt les Pauvres, les Etrangers, les Veuves,
Orphelins, toutes les Personnes qui n'ont
protection, ni azile, & qui attendent tout
la Providence, & par consequent du Prin-
qui la représente, & qui en est le ministre.

XVI. Toute Injustice leur est sévèrement interdite.

XVII. Qu'ils sont beaucoup plus coupables
e les autres quand ils tombent dans quel-
ie Injustice, même à l'égard d'un seul parti-
ilier; qu'ils doivent réprimer leurs désirs,
rce qu'étant les maîtres, ils ne s'arrêtent pas
aux

aux seuls désirs ; & qu'une chose aussi peu importante que la Vigne de Naboth, (a) peut attirer sur eux une punition aussi terrible que celle d'Achab.

XVII. Les Intérêts du Prince & du Peuple sont inséparables.

XVIII. Que les Intérêts du Prince & du Peuple sont inseparables : que l'un est souvent puni pour les crimes de l'autre ; & qu'il ne suffit, ni au Prince, ni au Peuple, d'avoir la Vertu separément : mais qu'ils doivent se réünir par une conspiration mutuelle au bien, composée du Pere & de ses Enfans.

XVIII. Origine de l'Imprudence dans les Conseils.

XIX. (b) Que lorsque Dieu est irrité contre un Etat, la première chose qui le declare, est l'Imprudence qui regne dans les Conseils publics, mais que cette Imprudence passe alors pour Sagesse ; & qu'on croit prendre des mesures justes, lorsqu'on court au précipice, ou qu'on s'égare.

XX. Le Prince joindra à ces observations, celles qui feront sur lui une impression particuliere ; & il ne s'arrêtera pas seulement aux véritez qui regardent les Rois, mais il y joindra celles qui apprennent à tous les hommes à craindre Dieu, & à le servir ; car leurs Devoirs sont aussi les siens : & il doit réünir dans sa

(a) 3. *Reg. C. XXI.*

(b) *Les exemples en sont fréquens dans l'Ecriture, & les Payens ont reconnu cette vérité :* Prævalebant jam fata consiliis, omnemque animi aciem præstrinxerant, quippe ita se res habet, ut plerumque fortunam mutaturus Deus, consilia corrumpat. Velejus Paterculus. (*p. 73. edit. Lipf.*)

la personne toutes les grandes qualitez d'un Roi, & toutes les Vertus d'un excellent Chrétien.

CHAPITRE IX.

Ce n'est point la connoissance seule de la Vérité qui justifie les Hommes. Différence de la Loi Nouvelle & de l'Ancienne. Besoin de la Grace, fondement de la Priere, qui elle-même est un don. Les motifs qui portent les autres à prier, deviennent plus puissans à l'égard des Princes; & il y en a de particuliers pour eux. Prieres au milieu des affaires & des soins, soutenue par d'autres reglées en certains tems. La Priere est l'exercice des principales Vertus. Dispositions qui doivent l'accompagner.

ARTICLE I.

Ce n'est point la Connoissance seule de la Vérité qui justifie les Hommes.

I. CE n'est point la Connoissance seule de la Vérité qui justifie les Hommes, & si le Prince s'en contentoit, sans y joindre une Priere humble & fervente, il tomberoit dans la même présomption que les Juifs, qui pensoient n'avoir besoin que d'être bien instruits de ce que Dieu exigeoit d'eux, pour l'accomplir; & il éprouveroit bientôt, comme eux, que la Loi, en apprenant à l'Homme ce qu'il doit être, ne change pas ce qu'il est.

II. Avant que Dieu la publiât sur la montagne de Sinaï, il ordonna à Moïse de parler ainsi à tout le Peuple : » (c) Vous avez vû ce que » j'ai fait aux Egyptiens, & comment je vous » ai portez à travers la mer, comme sur les ai- » les des aigles ; si vous écoutez ma voix, & » si vous gardez mon alliance, vous serez, en- » tre tous les Peuples de la terre, qui toute en- » tiere est à moi, mon Peuple particulier, une » Nation sainte, un Royaume sacerdotal. » Tout le Peuple répondit d'une seule voix à » Moïse : Nous ferons tout ce que le Seigneur » a dit : nous accomplirons toutes les condi- » tions. Et Moïse ayant rapporté à Dieu la ré- » ponse du Peuple, Dieu ajouta : Je viendrai » donc à vous dans l'obscurité d'un nuage, afin » que le Peuple entende ce que je vous dirai ; & » qu'il vous croye toûjours à l'avenir.

III. Voilà sur quoi fut fondée l'Ancienne Alliance : le Peuple promit d'obéïr : & il ne reconnut d'autre besoin que celui d'apprendre de Dieu ce qu'il vouloit.

IV. Le succès répondit à cette témerité. Moï-

(c) Vos ipsi vidistis quæ fecerim Egyptiis, quomodo portaverim, vos super alas aquilarum, & assumpserim mihi. Si ergo audieritis vocem meam, & custodieritis pactum meum, eritis mihi in peculium de cunctis populis : mea est enim omnis terra. Et vos eritis mihi in regnum sacerdotale, & gens sancta. Responditque omnis populus simul : cuncta quæ locutus est Dominus, faciemus. Cumque retulisset Moyses verba populi ad Dominum, ait ei Dominus : Jam nunc veniam ad te in caligine nubis, ut audiat me populus loquentem ad te, & credat tibi in perpetuum *Exod. C. XIX, v. 4. & suiv.*

Moïse étoit encore sur la montagne pour écouter Dieu & recevoir ses ordres, que le Peuple étoit déja tombé dans l'Idolâtrie. *(d)* Il avoit substitué un Veau d'or au Dieu immortel ; & il lui disoit, en l'adorant, que c'étoit à lui qu'il devoit sa délivrance de l'Egypte. Moïse fut témoin, en descendant de la montagne, d'une telle impieté, si insensée, d'un côté, & de l'autre si contraire aux paroles dont lui-même avoit été le porteur. *(e)* Il jetta de colere les deux Tables de pierre sur lesquelles Dieu venoit d'écrire sa Loi ; & en les brisant, il fit voir que l'Alliance étoit aussi rompue ; & que celle qui n'avoit d'autre fondement que la foiblesse & l'orgueil de l'homme, seroit aussi fragile que lui.

V. Les deux Tables furent rétablies, mais aux mêmes conditions. Le Peuple, après une telle expérience de sa foiblesse, n'en eut pas moins de confiance en ses forces. *(f)* Ils se soûmit sans crainte à toutes les malédictions qu'il prononça lui-même par l'ordre de Dieu contre les Violateurs de la Loi ; & il n'y eut ainsi rien de réel dans un tel traité, que la malédiction ; *(g)* Dieu étant fidèle dans ses menaces, comme le Peuple étoit infidèle dans ses promesses.

VI. Saint-Paul nous apprend, que de tous les Juifs qui ont espéré garder la Loi par leurs seu-

(d) *Exod. C. XXXII. v. 4.*

(e) Iratus valdè, projecit de manu tabulas, & confregit eas ad radicem montis. *Exod. C. XXXII. v. 19.*

(f) *Exod. C. XXXIV. v. 1.*

(g) *Deuter. C. XXVII. & XXVIII. Josué. C. VIII. v. 33. & 34.*

ſeules forces, il n'y en a eu aucun qui l'ait gardée, & il cite le Prophete, qui n'en excepte pas un ſeul : » (*h*) Aucun n'eſt juſte : aucun ne » fait le bien : Il n'y en a pas un ſeul qui le » faſſe.

VII. Et le même Apôtre tire de-là cette conſequence, que (*i*) tous ceux qui ont attendu leur juſtice de leurs Efforts & de leur Fidélité à garder la Loi, ſans invoquer par la Foi celui qui pouvoit ſeul leur en inſpirer l'Amour, ſont tombez dans la malédiction prononcée contre ceux qui ne l'obſerveroient pas: la Foi ſeule obtenant les ſecours néceſſaires pour l'accomplir.

VIII. La première Alliance s'eſt donc terminée à convaincre l'homme de ſon Orgueil & de ſa Préſomption; & à le declarer ſoûmis à toutes les malédictions portées par la Loi contre les prévaricateurs.

(*h*) Sicut ſcriptum eſt : non eſt juſtus quiſquam; non eſt qui faciat bonum, non eſt uſque ad unum. *Rom. C. III. v. 10. & 12. S. Paul cite le Pſ. XIII. v. 3.*

(*i*) Quicumque ex operibus legis ſunt, ſub maledictione ſunt. Scriptum eſt enim : Maledictus omnis, qui non permanſerit in omnibus quæ ſcripta ſunt in libro legis, ut faciat ea. Quoniam autem in lege nemo juſtificatur apud Deum manifeſtum eſt, quia juſtus ex fide vivit. *Ad Gal. C. III. v. 10. 11.*

ARTICLE II.

rence de la Loi Nouvelle & de l'Ancienne.

) Elles seroient toûjours demeurées ces malédictions, & nous en eussions olez, si Jesus-Christ ne s'y étoit sou- r nous en delivrer : ayant bien voulu hé au bois que Dieu avoit maudit, & : pour nous une source féconde de bé- ns & de graces.

nous obtenu par sa Croix, l'esprit de : d'amour, qui nous fait accomplir nt la Loi : car la Loi seule donne la l) elle est la lettre qui tüe : mais c'est qui donne la vie. Elle aigrit les pas- n y mettant un obstacle exterieur, tre le principe. Elle donne, contre ation, une nouvelle force à la cupi- lui défendant tout, & ne la corrigeant e enflamme les injustes désirs, en n'en ant aucun, & ne servant par cette sé- u'à rendre l'homme (m) plus atten- tif

M 3

hristus nos redemit de maledicto legis, o nobis maledictum ; quia scriptum est : us omnis qui pendet in ligno : ut in genti- dictio Abrahæ fieret in Christo Jesu, ut ionem Spiritûs accipiamus per fidem. *Gal.* . 13. & 14.

tera occidit, spiritus autem vivificat. 2. *II. v. 6.*

oncupiscentiam nesciebam, nisi lex dice- concupisces. Peccatum, occasione acce- pta

tif à des désirs qu'il connoissoit peu, a
qu'ils lui fussent interdits.

III. *(n)* Au lieu de cette Loi, dont
se a été le Médiateur & le Ministre, J
Christ en a établi une Nouvelle, qui co
dans la Connoissance & l'Amour de la V
té : qui persuade l'Esprit, & qui chan
Cœur : qui fait aimer ce qu'elle comma

IV. Cette nouvelle Loi est la nouvelle
liance que Dieu avoit promise par ses Pro
tes en ces termes : » *(o)* Bien-tôt il viend
» tems, où je ferai une nouvelle Alliance
» la maison d'Israël & la maison de Juda :
» selon l'Alliance que je fis avec leurs p

ptâ per mandatum, seduxit me, & per illud
dit. Ut fiat supra modum peccans, peccatun
mandatum. *Rom. C. VII. v. 7. 11. 13.*

(n) Lex per Moysen data est, gratia &
tas per Jesum Christum facta est. *Jean.*
v. 17.

(o) Ecce dies veniet, dicit Dominus ; & f
domui Israël, & domui Juda fœdus novum
secundùm pactum quod pepigi cum patribus
rum, in die quâ apprehendi manum eorum, ut
cerem eos de terrâ Ægypti: pactum, quod irritu
cerunt, & ego dominatus sum eorum. Sed ho
pactum, quod feriam cum domo Israël : Post d
los, dicit Dominus, dabo legem meam in vi
bus eorum, & in corde eorum scribam ean
ero eis in Deum, & ipsi erunt mihi in popu
Et non docebit ultra vir proximum suum, &
fratrem suum, dicens : cognosce Dominum :
nes enim cognoscent me, à minimo eorum
ad maximum. *Jerem. C. XXXI. v. 31. &*
vans. St. Paul aux Hebr. Ch. VIII. v.
suivans.

» au jour que je les pris par la main pour les
» faire sortir de l'Egypte, parce qu'ils ont vio-
» lé cette Alliance; & que j'ai acquis contre
» eux un pouvoir absolu de les punir. Mais
» voici l'Alliance que je ferai avec la maison
» d'Israël, après que ce tems-là sera venu, dit
» le Seigneur: J'imprimerai ma Loi dans leurs
» entrailles, & je l'écrirai dans leur cœur. Et
» je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.
» Et chacun d'eux n'aura plus besoin d'ensei-
» gner son prochain & son frere, en disant:
» Connoissez le Seigneur; parce que tous me
» connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au
» plus grand, dit le Seigneur.

V. Dans cette Nouvelle Alliance, ce n'est plus l'Homme qui promet à Dieu sa Fidélité & son Obéïssance: mais c'est Dieu qui promet à l'Homme de le rendre fidèle & obéïssant. Et c'est pour cela que cette Alliance est éternelle, parce qu'elle est fondée sur la Misericorde de Dieu, & sur le pouvoir de sa Grace: & non sur les efforts présomptueux de la Volonté humaine, qui ne connoît, ni sa Captivité sous le péché, ni son Impuissance pour le bien.

VI. Ce n'est plus l'Homme qui prétend être la lumiere de l'Homme, & qui croit pouvoir rendre son frere meilleur, en l'exhortant à connoître Dieu, & à le craindre: mais (p) c'est Dieu lui-même qui est le maître intérieur de l'Homme, qui l'éclaire & l'instruit en secret, qui lui inspire la Docilité & la Foi, pen-

(p) Est scriptum in Prophetis, & erunt omnes docibiles Dei. *Joan. C. VI. v.* 45.
Universi filii tui docti à Domino. *Isai. C. LIV. v.* 13.

pendant que ses Ministres annoncent extérieurement sa Vérité, (q) sans prétendre d'autre gloire que celle d'arroser & de planter, & réservant à Dieu seul celle de donner l'accroissement.

VII. L'Homme ne dit plus à Dieu : Commandez ce qu'il vous plaira ; je suis preparé à tout exécuter : mais c'est Dieu qui dit à l'homme : Vous m'obéïrez en tout, parce que je vous ferai obéïr. Vous accomplirez mes volontez, parce que je vous les ferai accomplir.
» (r) Je vous donnerai un cœur nouveau,
» dit-il par son Prophete, & je mettrai un es-
» prit nouveau au milieu de vous. J'ôterai de
» votre chair le cœur de pierre, & je vous don-
» nerai un cœur de chair. Je mettrai mon Es-
» prit au milieu de vous : Je ferai que vous
» marcherez dans la voye de mes préceptes,
» que vous garderez mes ordonnances, & que
» vous les pratiquerez.

(q) Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat : sed, qui incrementum dat, Deus. I. *Cor. C. III. v. 7.*

(r) Dabo vobis cor novum, & spiritum novum ponam in medio vestri : & auferam cor lapideum de carne vestrâ, & dabo vobis carneum : & Spiritum meum ponam in medio vestri : & faciam ut in præceptis meis ambuletis, & judicia mea custodiatis, & operimini. *Ezech. C. XXXVI. v. 26. & 27.*

ARTICLE III.

Besoin de la Grace, fondement de la Priere.

I. Voilà d'où vient l'Obéïssance utile & salutaire de l'Homme. Il aime : mais c'est Dieu qui lui donne un cœur nouveau pour aimer. Il s'attendrit par la Pieté : mais c'est Dieu qui lui ôte le cœur de pierre. Il ne juge plus des choses selon les passions : mais c'est Dieu qui lui donne un esprit nouveau, qui l'éclaire & le détrompe. Il marche dans la voye des commandemens du Seigneur : mais c'est le Seigneur même qui l'y fait marcher. Il garde ses ordonnances, & les met en pratique : mais c'est sa Grace qui les lui fait observer.

II. L'Amour de la Volonté de Dieu vient de lui seul. (*s*) La Charité vient de Dieu, dit l'Apôtre bien aimé : & la Charité n'est autre chose que l'Amour de Dieu & de sa Loi. Elle est le plus précieux de ses dons ; & aussi le plus gratuit : & c'est par elle que l'Homme commence à sortir de ses iniquitez, en commençant à les haïr, & à se déplaire à soi-même, comme Dieu nous l'apprend par le Prophete Ezechiel, que je viens de citer : » (*t*) Vous

(*s*) Charitas ex Deo est.

(*t*) Et recordabimini viarum vestrarum pessimarum, studiorumque non bonorum : & displicebunt vobis iniquitates vestræ, & scelera vestra. Non propter vos ; ego faciam, ait Dominus Deus, notum sit vobis. Confundimini, & erubescite super viis vestris, domus Israël. *Ezech. C. XXXVI. v.* 31. & 32.

» Vous vous ressouviendrez alors, c'est-
» re lorsque je vous aurai donné un esprit
» cœur nouveau, de vos voyes toutes co
» puës, & de vos affections déreglées
» iniquitez & vos crimes vous déplairor
» n'est point aussi pour vous, c'est-à-dire
» vos mérites, que je vous ferai cette g
» dit le Seigneur notre Dieu : & compre
» bien. Soyez confus, & rougissez de l
» pour les excès de votre vie, maison
» raël.

III. Lorsque ces véritez sont bien co
ses, on entend sans peine que le prin
exercice d'un homme à qui Dieu a don
la Foi, & un Désir sincere de lui plair
de le prier de lui conserver & d'augmen
lui ce Désir. L'Homme ne peut, ni se
ner la Foi, ni le premier commencement
bonne Volonté : mais dès qu'il a reçu ce
cieux dons, il est porté à demander qu'il
montent tous les obstacles au salut, &
deviennent l'unique principe de ses actio

IV. Le premier effet de la Vie spirituel
de soupirer & de gémir. Lorsqu'on est n
on est muet. On n'a rien à demander lorsq
est insensible. Mais lorsque la Grace com
ce à faire sentir à l'Homme son Injustice
lui découvrir la Beauté de la Vertu, il s'a
de ce qu'il est, & il désire de devenir ce
n'est pas.

V. Sa guérison ne se fait pas en un mon
& il n'est pas délivré, dès qu'il souhaite
berté. Il éprouve que (*v*) son ancienne V

(*v*) Condelector legi Dei secundùm interi
hominem : video autem aliam legem in me
meis, repugnantem legi mentis meæ. *Rom. C.*
v. 22.

té est plus forte & plus profondément établie qu'il ne pensoit. Son opposition à la justice subsiste avec l'amour qu'il a pour elle. Son cœur partagé entre deux Amours contraires, ne peut se rëünir pleinement dans un seul. Il craint encore la santé, quoiqu'il la demande. Il prie, & est assez malheureux, pour souhaiter en secret de n'être pas si-tôt exaucé.

VI. Ce combat intérieur devient une nouvelle matière de gémissemens & de prieres. L'Homme plus convaincu qu'il ne peut rien contre son propre cœur, (x) pousse des cris vers celui qui a commencé à le changer, & il le conjure de le délivrer du danger où l'expose sa foiblesse. A proportion de ce que ses cris sont sinceres & humbles, ils sont écoutez, & la Grace surmontant enfin tout ce qui empêchoit l'Amour de la justice d'être le maître, elle le rend libre, & le met en état de commander & de se faire obéïr.

VII. Mais (y) ses ennemis subsistent, quoique vaincus. (z) La Cupidité ne regne plus mais elle est pleine de vie. Un moment, une négligence, une occasion peut lui donner de nouvelles forces, & la mettre en état de vaincre. Elle subsiste dans les sens, ou elle se retran-

(x) Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. *Rom. C. VII. v. 24. & 25.*

(y) Scio quia non habitat in me, hac est in carne meâ, bonum. *Rom. c. VII. v. 18.*

(z) Caro enim concupiscit adversùs spiritum: spiritus autem adversùs carnem: hæc enim sibi invicem adversantur, ut non quæcunque vultis, illa faciatis. *Gal. C. V. v. 17.*

tranche, & même dans le cœur, quoiqu'elle n'y domine pas. Elle lui est naturelle depuis sa corruption; & tous les objets extérieurs contribuent à la nourrir. Le danger est donc encore, & présent, & continuel; & la Priere devient aussi continuelle.

ARTICLE IV.

La Priere elle-même est un Don.

I. L'Esprit de Dieu, qui est dans le cœur des Justes, les porte sans cesse à prier, parce qu'ils sont sans cesse exposez, & qu'ils ont besoin à tout moment d'un secours qui les soutienne & qui les délivre: » (*a*)L'Esprit de Dieu, » dit St. Paul, nous soulage & nous aide dans » notre foiblesse : car nous ne sçavons ce que » nous devons demander à Dieu dans nos Prie- » res, pour le prier comme il faut; mais le » St. Esprit lui-même prie pour nous par des » gémissemens ineffables; & celui qui penètre » le fond du cœur, entend bien quel est le dé- » sir de l'esprit, qui demande pour les Saints » ce qui est conforme à la volonté de Dieu.

II. L'Apôtre dit, que c'est le Saint-Esprit lui-même qui prie; pour nous apprendre que c'est lui qui est la source de la Priere, & qui en

(*a*) Spiritus adjuvat infirmitatem nostram : nam quid oremus, sicut oportet, nescimus; sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. Qui autem scrutatur corda, scit quid desiderat spiritus : quia secundùm Deum postulat pro sanctis. *Rom. C. VIII. v. 26. & 27.*

aſpire la volonté & le ſentiment : car étant
u, il ne peut prier lui-même, parce qu'il
e principe & la cauſe de la Priere.

II. Mais il faut bien remarquer que, ſe-
St. Paul, la vie des Juſtes conſiſte preſque
:e entiere dans un gémiſſement continuel,
ndre, ſi vif, ſi profond, ſi diverſifié ſelon
occaſions & les beſoins, qu'on ne ſçauroit
pliquer; que les plus ſaints ne ſont point
; en ſureté que les autres, & que c'eſt eux
:ontraire, dont les gémiſſemens ſont inef-
les; que ſans le mouvement de l'Eſprit de
:u, ils ne ſçauroient, ni ce qu'il faut de-
ider, ni comment il le faut demander; &
: l'efficace de leurs Prieres vient de ce que
:u en connoit le principe & la ſource, &
: c'eſt ſon Eſprit qui les forme & qui les
gere.

V. Ainſi la Priere, qui doit obtenir tous
autres Dons, eſt un Don elle-même. (b)
: répandrai, dit le Seigneur, ſur la maiſon
: David, un eſprit de Grace & de Priere.
:) C'eſt par les prémices de l'eſprit qu'on
t porté à gémir. (d) C'eſt lui qu'on deman-
: : & c'eſt par lui qu'on de mande.

r. On ne peut donc aſſez eſtimer le mou-
ient de chaleur & de vie que le St. Eſprit
nmunique au cœur pour le porter à la Prie-
Cette première miſericorde contient en
ſe-

b) Effundam ſuper domum David ſpiritum
:iæ & precum. *Zach. C. XII. v.* 10.

c) Primitias ſpiritus habentes, ipſi intra nos
iimus. *Rom. C. VIII. v.* 25.

d) Pater veſter de cœlo dabit ſpiritum bonum
:ntibus ſe. *Luc. C. II. v.* 13.

semence toutes les autres. Elle est la racine d'où naissent les plus grandes Vertus. Et comme tout est promis à la Priere, quiconque sçait prier, peut tout espérer, & peut tout prétendre.

VI. Mais je n'examine point encore les dispositions qui doivent accompagner la Priere : je ne suis attentif qu'à sa Necessité ; & après l'avoir établie sur des principes essentiels à la Religion Chrétienne, & communs par consequent à tous les Fidèles, je reviens au Prince, pour lui en faire l'application.

Article V.

Les Motifs qui portent les autres à prier, deviennent plus pressans à l'égard des Rois.

I. Il sait désormais que c'est l'Amour qui observe la Loi de Dieu, & que c'est la Grace seule qui inspire cet Amour. Il sçait que cet Amour est comme étranger en cette vie, & que l'Amour injuste de soi-même & des biens visibles, est comme naturel au cœur depuis sa dépravation ; qu'il y conserve des liaisons secretes, & qu'il en demeure si proche qu'il lui est aisé d'y rentrer.

II. Il sçait que l'impression continuelle de la Cupidité est fortifiée par celle de tous les objets qui l'environnent : au lieu que celle de la Charité est combattuë par une conspiration du dedans & du dehors presque universelle : & il sçait ce que sa place ajoute aux Dangers communs & aux Tentations communes.

III. Il sçait que la vie du Juste consiste dans un Gémissement continuel. Il sçait que ce Gémis-

missement est formé par l'Esprit de Dieu, & que, sans lui, ou l'on ne prieroit point, ou l'on ne prieroit point comme il faut. Il sçait enfin, que c'est par grace & par misericorde que l'Esprit de Dieu, (*e*) qui souffle où il veut, & quand il veut, inspire le désir & l'affection même de la Priere.

IV. Et il veut bien que je lui demande après cela, ce qu'il pense de ses Besoins, de ses Dangers, de son Obligation à la Priere, de l'estime qu'il doit faire des mouvemens qui l'y portent, des précautions qu'il doit prendre pour les conserver & pour les rendre plus fréquens, & des tems qu'il doit donner à un exercice d'où dépendent sa Vie intérieure, sa Justice aux yeux de Dieu, l'Observation de sa Loi, le principe & le motif de toutes ses Actions, la persévérance dans le bien, la Sagesse de sa conduite, le Bonheur de son peuple, & le Salut éternel ?

V. Il est certain que toutes les raisons qui doivent porter les autres hommes à prier souvent, ou même à le faire sans cesse, comme Jesus-Christ l'ordonne (*f*) en termes exprès, sont plus fortes & plus pressantes par rapport au Prince; & qu'il en a de particulieres, dont il doit être fort touché.

(*e*) Spiritus, ubi vult spirat. *Joan. C. III. v. 8.*
(*f*) Oportet semper orare & non deficere. *Luc. C. XVIII. v. 1.*

ARTICLE VI.

Des Motifs particuliers aux Rois. Premier Motif : Ils sont chargez des Devoirs des autres.

I. Il est Chef d'un grand Royaume, à qui il doit donner le mouvement : tous les Devoirs des autres le regardent : il est chargé de tout ce qui se fait, & de ce qui ne se fait point : & que peut-il par lui-même ? *(g)* Que sont les pensées d'un homme, pour grand qu'il soit, quand elles ne sont qu'humaines ? Quel conseil peut-on prévoir ? Quelle sagesse peut éviter tous les écueils ? Quelle lumiere peut découvrir les desseins & les volontez de Dieu ? A peine connoît-on ce qui est à notre portée : *(h)* Les choses purement temporelles sont pleines d'obscuritez & de ténèbres : comment donc, Seigneur, le Prince sera-t-il instruit de ce que vous exigez de lui, si vous ne le lui revélez pas, en lui faisant part de votre Sagesse ? Comment l'exécutera-t-il, si vous ne lui don-

(*g*) Cogitationes enim mortalium timidæ, & incertæ providentiæ nostræ. *Sap. C. IX. v.* 14.

(*h*) Difficile æstimamus quæ in terrâ sunt : & quæ in prospectu sunt invenimus cum labore. Quæ autem in cœlis sunt, quis investigabit ? Sensum autem tuum quis sciet, nisi tu dederis sapientiam, & miseris Spiritum sanctum tuum de altissimis : & sic correctæ sint semitæ eorum, qui sunt in terris, & quæ tibi placent didicerint homines ? Nam per sapientiam sanati sunt quicumque placuerunt tibi, Domine, à principio. *Ibid. v.* 10. *& suiv.*

onnez pas votre Esprit, & si vous ne reformez pas ce qu'il y a d'injuste dans ses sentimens par l'infusion de votre grace, qui le guérisse & le délivre ? Et comment attirera-t-il votre Sagesse & votre Esprit, s'il ne les désire & les demande avec ardeur, & s'il n'imite l'exemple de celui qui parle ainsi dans vos Ecritures. » (i) Dans ma plus grande jeunesse, avant que l'erreur & les passions pûssent me séduire, j'ai fait une publique profession de chercher la Sagesse, & de la demander à Dieu dans mes prieres. Je la lui demandois à l'entrée de son Temple : & je ne cesserai de la chercher jusqu'à la fin de ma vie, quoiqu'elle m'ait été accordée, plutôt même que je ne pensois, & comme un fruit précoce. Elle a fait la joye de mon cœur : & parceque je l'ai cherchée dès ma jeunesse, mon pied ne s'est point détourné du droit chemin.

LI. Il ne s'agit point ici, comme il est visible, d'une Sagesse qui apprenne seulement au Prince ses Devoirs extérieurs, qui l'instruise de ce que sont les hommes, & qui lui enseigne tous les secrets d'une profonde Politique. Cette sorte de lumiere est nécessaire ; & sans elle le Prince feroit beaucoup de fautes contre le bon Gouvernement : mais de quelle utilité seroit-il pour lui, qu'il fût prudent pour les autres, s'il se perdoit lui-même ? Et quelle se-

N 3 roit

(i) Cum adhuc junior essem, priusquam aberrarem, quæsivi sapientiam palàm in oratione meâ. Ante templum postulabam pro illâ, & usque in novissimis inquiram eam : & effloruit tamquàm præcox uva. Lætatum est cor meum in eâ. Ambulavit pes meus iter rectum, à juventute meâ investigabam eam. *Eccl. C. LI. v.* 18, 19. 20.

toit cette Sagesse, qui ne lui apprendroi
à être sage pour son propre intérêt ?

III. Celle qui est si souvent recomma
dans les Ecritures, est (k) l'Etude des V
tés de Dieu, la Crainte de lui déplaire,
Amour sincere de ce qu'Il ordonne : & le
ce qui en connoît mieux désormais le
fait à Dieu, avec une nouvelle ardeur,
Priere du Sage : » (l) Votre Sagesse,
» gneur, est avec vous ; elle entend tous
» ouvrages : elle étoit avec vous quand
» avez fait le monde ; elle sçavoit ce qui
» plaisoit, & ce qui étoit droit dans tou
» commandemens. Envoyez-la moi des ci
» afin qu'elle soit toûjours, & travaille
» jours avec moi, & que je connoisse ce
» vous est agréable : car elle sçait tout : ell
» fera observer un juste tempérament
» toutes mes actions, & me gardera p
» puissance : & ma conduite vous plaira,
» gouvernerai votre peuple avec justice.

ARTICLE VII.

Second Motif particulier aux Rois : Diffi d'unir les Véritez & les Devoirs qui pa sent incompatibles.

I. Ces paroles du Sage : » Elle sçait t
» elle me fera observer un juste tempéra
» dans toutes mes actions, & elle me ga

(k) Doctrix est disciplinæ Dei, & electrix
tum illius. *Sap. C. VIII. v. 4.*
(l) *Sap. C. IX. v. 9. & suiv.*

»ra par sa puissance«, méritent beaucoup de refléxion.

II. Ce qu'il y a de plus difficile, n'est pas de connoître certaines Véritez détachées, & certains Devoirs separez. La grande difficulté même ne consiste pas à connoître toutes les Véritez, & tous les Devoirs : elle consiste à les unir, & à trouver un juste tempérament qui les allie, & qui les conserve.

III. Plus un homme est élevé, plus ses Devoirs se multiplient, & paroissent se combattre en se multipliant. Il sçait en général, qu'il doit être ferme & se faire obéir : il sçait aussi en général, qu'il doit avoir de la Douceur, & dissimuler certaines choses. Mais jusqu'où ira la Fermeté ? Quelles seront les bornes de la Douceur ? Quel sera le milieu qui les unira ? C'est ce qui est couvert de ténèbres.

IV. Il en est ainsi du Zèle : il doit être ardent, & n'être pas excessif : chacune de ces véritez separées est fort claire : mais le tempérament qui les doit allier, est inconnu.

V. Le Prince doit donner quelque chose à la Majesté intérieure, & à l'éclat qui sert à la faire respecter : il doit aussi aimer la Modestie, & être ennemi du faste : ces Devoirs sont évidens, quand on ne veut pas les unir : mais ils paroissent incompatibles ; dès qu'on veut les réduire & n'en faire qu'une seule Vertu.

VI. Il faut être prudent, précautionné, actif, vigilant, ce seroit tenter Dieu que d'omettre aucun des soins légitimes ; cela est certain. Il faut, d'un autre autre côté, s'abandonner à Dieu, n'attendre de succès que de lui seul, ne rien espérer des moyens humains ; cela est encore certain. Comment faut-il accorder des dispositions, dont les unes semblent

bient rallentir les autres? Dieu le ſçait: l'homme ne le ſçait point.

VII. Et quand je dis que l'homme ne le point, je n'entends pas qu'il ne puiſſe ſur tous les points que j'ai propoſez, & une infinité d'autres pareils, beaucoup ſervations, de refléxions, d'exemples. Il s'il le veut, composer des volumes ſur ces tières: mais il n'en ſera pas moins de dans la pratique. Il n'en ſera pas moins d né par ſes paſſions. Il n'en éprouvera pas n les bornes étroites de l'eſprit humain.

ARTICLE VIII.

Troiſiéme Motif particulier aux Rois: I ſçauroient éviter tous les inconvéniens une Sageſſe purement humaine.

I. Il en eſt de même de tous les inconvén qui aſſiegent en foule une Sageſſe puren humaine. En voulant éviter l'un, on ſe dans un autre. Le préſent cache l'avenir. portant ſes vûës dans l'avenir, on ne voi ce qui eſt à ſes pieds. On fait une Allia elle devient la ſource d'une guerre. C brouille avec un voiſin; il eût été un appu.

II. Mais par rapport au Salut, de quels ges n'eſt-on point environné? Quelle act légere en apparence, ne peut pas avoir de g des ſuites? Quelle parole eſt indifféren Quel deſſein, quelle penſée, n'entre p dans cette chaîne d'évenemens, ou ſalutai ou funeſtes, qui ſe termine au bonheur o malheur éternel?

III. Il n'y a que Dieu ſeul, à qui tous

ſont préſens, & qui voit les liaiſons de
qui puiſſe conduire ſûrement un hom-
jui marche comme les yeux bandez, au
u des piéges qui lui ſont tendus, & ſur
rd des précipices. Il n'y a que ſa main
le de le ſoutenir & de le délivrer. Il n'y
ſa protection continuelle qui écarte les
rs, ou qui en retire.
. Auſſi l'homme fidèle ne ſe repoſe que
s ſoins paternels que Dieu prend de lui:
il ne s'y repoſe point comme un homme
mi. Il s'en rendroit indigne s'il n'en ſen-
pas le beſoin, & s'il n'invoquoit à cha-
noment celui qui peut ſeul l'empêcher
que moment de périr.
Il dit avec le Prophete: » (m) Mes yeux
toûjours élevez vers le Seigneur, &
ours attentifs à lui, parce que lui ſeul
t me délivrer des piéges qui me ſont ten-
. Regardez-moi, Seigneur, & prenez
é de moi, parce que je ſuis ſeul, & pau-
Les perpléxitez & les détreſſes de mon
r ſont en grand nombre, delivrez-moi
e qui m'aſſiége & m'afflige. Conſiderez
baſſeſſe & mon travail; & pardonnez-
tous mes péchez: gardez mon ame, &
vrez-moi. Que je ne ſois point couvert
» de

Oculi mei ſemper ad Dominum, quoniam
ellet de laqueo pedes meos. Reſpice in me,
érere mei, quia unicus & pauper ſum ego.
lationes cordis mei multiplicatæ ſunt: De
tatibus meis erue me. Vide humilitatem
, & laborem meum, & dimitte univerſa
mea. Cuſtodi animam meam, & erue me.
erubeſcam, quoniam ſperavi in te. *Pſal.*
. v. 25. & ſuiv.

» de honte & de confusion, puisque je n'espe-
» re qu'en vous. (*n*) Faites-moi connoître le
» chemin où je dois marcher, parce que je
» tiens mon ame élevée vers vous. Apprenez-
» moi à faire votre volonté, puisque vous
» êtes mon Dieu. Votre Esprit, qui est la sour-
» ce de la bonté & de la misericorde, me con-
» duira dans une terre où regne la Justice. Vous
» me donnerez la vie en me communiquant
» votre Justice, & vous le ferez pour la Gloire
» de votre nom.

VI. Quand on est vivement touché de ses Besoins & de sa Foiblesse, on est dans une disposition continuelle de Priere, & l'on regarde sans cesse celui qui est tout à la fois la Lumiere, la Force, le Guide, le Libérateur, de ceux qui l'invoquent. Le particulier que Dieu a déchargé du soin des autres, ne doit point sortir de cette disposition : il prie toûjours, s'il est toûjours humble : parce qu'il est toûjours en danger.

ARTICLE IX.

Quatrieme Motif particulier aux Rois : Besoin que portent avec eux le Soin & la Conduite de leur Etat.

I. Et l'on voit par-là quelle doit être la Prie-
re

(*n*) Notam fac mihi viam in quâ ambulem, quia ad te levavi animam meam. Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam : propter nomen tuum, Domine, vivificabis me in æquitate tuâ. *Psal. CXLII. v.* 8. 9. 10. 11.

: celui qui porte dans son sein un peuple
ıense dont Dieu l'a chargé, & dont il lui
ınne de prendre soin avec une Tendresse
›lable à celle d'une mere pour son fils. Il a
ours quelque nouvelle grace à demander
r cette multitude infinie, dont les besoins
: devenus les siens. Il a toujours quelque
veau sujet de gémissement. Il se trouve à
: moment dans quelque nouvelle perpléxi-
& il est contraint de recourir sans cesse à
u, & de lui dire avec Moïse :

.. » (o) Pourquoi laissez-vous votre servi-
ır dans l'affliction & la douleur ? Pourquoi
: trouvai-je pas grace auprès de vous ? Pour-
ıoi m'avez-vous chargé du poids accablant
: tout ce peuple ? Est-ce moi qui suis le Pe-
de cette multitude infinie ? Et comment
›nc m'ordonnez-vous de la porter dans mon
in, comme une nourice y porte l'enfant
ı'elle allaite ? Je ne sçaurois soutenir seul un
l fardeau. Ou consolez-moi par une pro-
ction visible ; ou délivrez-moi de la vie, &
: la nécessité d'être témoin de tant de
aux, dont le remede n'est pas en mon pou-
» voir.

o) Cur afflixisti servum tuum ? Quare non inve-
gratiam coram te ? Et cur imposuisti pondus
versi populi hujus super me ? Numquid ego
cepi omnem hanc multitudinem, vel genui
ı, ut dicas mihi : Porta eos in sinu tuo, sicut
tare solet nutrix infantulum, & defer in ter-
ı, pro quâ jurasti patribus eorum ? Non possum
ıs sustinere omnem hunc populum, quia gravis
mihi : sin aliter tibi videtur, obsecro ut interfi-
ı me, & inveniam gratiam in oculis tuis, ne
tis afficiar malis. *Num. C. XI. v. 12. & suiv.*

» voir. (*p*) Marchez vous-même devant moi,
» & servez-moi de guide ; ou dispensez-moi
» de la conduite de ceux que vous paroissez
» abandonner. Car à quelle autre marque, &
» moi, & le peuple que vous me confiez, pou-
» vons-nous reconnoître que nous avons trou-
» vé grace devant vous, que dans le soin que
» vous prendrez de nous conduire en tout ?
» Sans cette faveur particuliere, de quelle uti-
» lité seroit une protection purement extérieu-
» re ? Et quel avantage aurions-nous sur les
» peuples infidèles, si vous n'étiez notre Roi,
» que comme vous êtes le leur ? « C'est la Re-
ligion qui fait notre Gloire. Distinguez-nous
donc par la Pieté & par des avantages qui ne
puissent être communs aux Nations qui ne
vous connoissent pas : & puisque vous êtes no-
tre Dieu, par une misericorde particuliere ;
faites aussi que nous soyons votre Peuple, par
une Fidélité & une Consécration qui répon-
dent à une telle faveur.

ARTICLE X.

Plus les Soins d'un Prince paroissent acca-blans, plus son Application à la Priere doit redoubler.

I. Plus les Soins d'un Prince paroissent ac-
cablans,

(*p*) Si non tu ipse præcedas, ne educas nos de loco isto. In quo enim scire poterimus, ego & populus tuus, invenisse nos gratiam in conspectu tuo, nisi ambulaveris nobiscum, ut glorificemur ad omnibus populis qui habitant super terram ? *Exod. C. XXXIII. v. 15. & 16.*

cablans, plus ſon Application à la Priere doit redoubler. Car où trouveroit-il ailleurs la conſolation qui doit les lui adoucir? Quelle ſource de Patience, de Courage, de Foi, trouveroit-il ailleurs? A qui déchargeroit-il ſon cœur, avec une confiance égale à celle qu'il a en Dieu? Devant quel autre témoin répandroit-il ſon ame avec la même liberté? De qui entendroit-il ces paroles de vie que Dieu lui dit en ſecret?

II. Moins ſes Affaires lui donnent de relache, plus il eſt attentif à menager tous les momens où la Priere lui eſt permiſe: & dans ces momens heureux il ſe hâte de prendre des forces contre tout ce qui l'en détourne dans les autres tems.

III. Il ſe nourrit avec avidité, comme n'ayant pas le loiſir de le faire avec autant de tranquillité que les autres. Il ſe plonge dans la ſource d'eau vive, au lieu d'y boire, comme ceux qui ſont moins preſſez que lui. Il ſe livre tout d'un coup à l'eſprit de grace & de priere, de peur que le moindre retardement ne le lui enleve: & il conſerve une ardente ſoif, lors même qu'il lui eſt permis de la ſatisfaire, parce qu'il lui ſemble que ſes ſoins le rappellent toûjours avant qu'il ſoit pleinement déſalteré.

ARTICLE XI.

Sa priere intérieure doit être preſque continuelle.

I. Pour ſe conſoler de ces interruptions, qui troublent ſes ſaints délices, il tient en ſecret

son cœur toujours élevé vers le Dieu c
cœur. Au milieu de ses plus important
cupations il l'adore, il le consulte, il d
re dans le respect devant lui. (q) Il le co
re comme étant toûjours à sa droite, afi
ne soit point ébranlé. Il lui offre un con
sacrifice sur un autel invisible, & c'e
même qui est la victime qu'il offre. (r)
plein de désirs & de vœux : & il n'a pas
de témoigner par des signes extérieurs, l
te sincere qu'il rend (s) en esprit & en v
un (t) Dieu qui voit dans le secret, &
essentiellement Esprit & Vérité.

ARTICLE XII.

Elle doit être soutenue par d'autres, reg certains tems.

I. Mais outre cette Priere, qui est l'a
toutes ses actions, & qui est comme
piration intérieure de son cœur, il se p
des tems reglez, pour n'avoir que le seu

(q) Providebam Dominum in conspec semper, quoniam à dextris est mihi, ne c vear. *Ps. XV. v.* 8.

(r) In me sunt, Deus, vota tua, quæ re laudationes tibi. *Ps. LV. v.* 12.

(s) Spiritus est Deus, & eos, qui adoran in spiritu & veritate oportet adorare. *Joan v.* 21.

(t) Tu cùm oraveris, intra in cubiculum & clauso ostio, ora patrem tuum in absc & pater tuus, qui videt in abscondito, tibi. *Math. C. VI. v.* 6.

êtce de la Priere, sans y mêler d'autres soins. David en cela lui sert de modèle. Il étoit Roi, comme lui, remplissant tous les devoirs de son état, & conservant une attention continuelle à Dieu : mais il déclare lui-même, (v) qu'il destinoit à la Priere sept tems differens dans chaque jour ; (x) qu'il interrompoit son sommeil pour louer Dieu, lui rendre graces, & lui demander son secours.

II. Sans cette précaution, l'Amour s'affoiblit, & vient même à s'éteindre. Il a besoin de nouriture ; & c'est de la Priere dont il vit : celle qui n'est pas absolument libre, le console & le soutient un peu ; mais elle ne répond point à son activité, & elle ne peut remplir la faim qui le consume. Il se replie sur soi même, & se dévore, s'il n'a un aliment plus fort & plus plein de suc : & semblable au feu, il se dissipe, & se détruit par son agitation, s'il n'est continuellement reparé par une matière propre à l'entretenir & à le renouveller.

III. Car, (y) malgré son attention à ne point perdre Dieu de vûë, les affaires & les soins lui en enlevent souvent la présence. Les sens,

(v) Septies in die laudem dixi tibi, super judicia justitiæ tuæ. *Ps. CXIX. v.* 164.

(x) Mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi. *Ibid. v.* 62.

(y) Ideò ab aliis curis atque negotiis, quibus ipsum desiderium quodammodo tepescit, certis horis ad negotium orandi mentem revocamus, verbis orationis nos ipsos admonentes, in id quod desideramus intendere, ne quod tepescere cœperat, omnino frigescat, & penitùs extinguatur, nisi crebrius inflammetur. *S. Aug. Ep.* 130. *ad Prob. C.* 9.

ſens, par leur continuelle impreſſion, émouſſent ſon ardeur, & répandent des nuages ſur ſa lumiere; & la Cupidité, qui augmente dès que l'Amour des véritables biens diminuë, croît juſqu'à l'étouffer, ſi une Priere un peu longue ne rappelloit l'homme tout entier à ſon cœur, ne le ſeparoit de tout commerce avec les choſes ſenſibles, & ne remettoit ſous le joug de l'Amour de Dieu, tous les déſirs qui commençoient à s'affoiblir : car il y a peu loin de l'affoibliſſement à la tiédeur : & la tiédeur, quand elle eſt negligée, conduit infailliblement à une entiere extinction.

IV. Les Pſeaumes ſont la Priere de l'Egliſe, & le Prince doit avoir un reſpect particulier pour ces Cantiques ſacrez, qui ſont pleins des myſtères de J. C. dont David étoit le Prophete, & qui contiennent, d'une manière divine, tout ce qu'une ame fidèle, en toute ſorte d'états, peut déſirer pour elle-même, & pour les autres.

V. Il doit ſur-tout bien comparer ſon Amour, ſa Confiance, ſa Foi, ſon Humilité, ſon Attente des biens futurs avec les diſpoſitions de ce ſaint Roi, & ne point quitter la Priere, ſans avoir tâché de faire paſſer dans ſon cœur, les ſentimens dont ſa bouche prononçoit les paroles. Car, ſelon la remarque de St. Auguſtin » (z) nous ne prions vocalement » à

(z) Ideò per certa intervalla horarum & temporum, etiam verbis rogamus Deum, ut illis rerum ſignis nos ipſos admoneamus, quantumque in hoc deſiderio profecerimus, nobis ipſis innoteſcamus, & ad hoc augendum nos ipſos acrius incitemus. Dignior enim ſequetur effectus, quem ferventior præcedit affectus. *Aug. Ibid.*

à de certaines heures reglées, qu'afin que les paroles que nous disons, nous rappellent ce que nous devons désirer; & que rentrant en nous-mêmes, & nous comparant avec ce que nous disons, nous puissions connoître si nous avançons dans l'Amour des choses célestes, & que nous tâchions de le rendre plus vif & plus ardent: car c'est par l'ardeur du désir que se mesure l'effet de la Priere.

VI. Nous portons naturellement dans le cœur un secret engourdissement par rapport ux biens invisibles, qui ne cede pas à une Prie: passagere. Il faut quelque tems pour le dis.per, & pour réchauffer le cœur; les véritez :s plus touchantes ne le penètrent qu'avec len-eur, & souvent elles s'arrêtent à la surface. Cependant il y a une proportion, connue de Dieu, entre les biens que nous lui demandons, & nos désirs: & quand nos désirs ne répondent point au prix infini de ce qui en est l'objet, ls nous laissent dans notre indigence; & nous lemeurons dans notre misere, parce que nous n'en sommes pas assez touchez.

Article XIII.

La Priere est l'exercice des principales Vertus.

I. La Priere met en mouvement & en exer:ice toutes les Vertus intérieures. Elle les anime, elle les fait croître, elle les applique à leur objet, & sans elle, les plus grandes & les plus divines demeureroient comme mortes, & sans 're. (a) C'est elle qui attache la Foi à ce qu'el-

O 3 le

(a) In ipsâ fide, & spe, & charitate, continuato desiderio semper oramus. S. Aug. Ibid.

le doit croire ; l'Espérance à ce qu'elle doit attendre ; la Charité à ce qu'elle doit désirer. Sans elle, les loüanges divines, l'action de graces, l'adoration, la religion, seroient comme éteintes. C'est par elle que l'ame s'humilie devant Dieu, qu'elle lui offre le sacrifice d'un esprit abattu & d'un cœur brisé, qu'elle l'invoque, qu'elle lui expose ses besoins, qu'elle confesse son indignité, sa dépendance, sa foiblesse. En un mot, c'est supprimer tout, que de supprimer la Priere : c'est affoiblir tout, que de l'affoiblir : c'est tarir la source de tous les biens, que de négliger l'unique moyen de les obtenir.

ARTICLE XIV.

Dispositions qui doivent accompagner la Priere, dont la première est la Foi.

I. Il importe donc infiniment au Prince, qui n'a de véritable ressource, que la Priere, de la rendre la plus pure & la plus parfaite qu'il lui sera possible, & de réünir dans son cœur toutes les dispositions qui concourent à la rendre telle.

II. La première, & qui lui sert comme de baze, est la Foi ; non celle qui se contente de croire les véritez revélées, sans y prendre un vif intérêt ; mais celle que définit S. Paul en ces termes : » (*b*) La Foi est la réalité & la solidité des choses que l'on espère : une claire » dé-

(*b*) Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium. *Heb. C. XI. v.* 1.

» démonſtration de ce qui ne ſe voit point «.
L'Apôtre ſçavoit que notre foibleſſe nous porte à diminuer la réalité des biens inviſibles, à les regarder dans un éloignement qui les fait comme diſparoître, & à compter ce qui n'eſt pas vû, comme n'étant pas. Il oppoſe à cette foibleſſe, qui vient de notre incrédulité, deux effets contraires de la Foi. Elle nous rend réel, dit-il, & ſolide, ce qui eſt inviſible : elle le dévoile & le rend préſent. Elle fait toucher, comme avec la main, ce qui ſembloit n'être qu'une ombre : elle met ſous les yeux, ce qui étoit couvert d'obſcuritez.

III. C'eſt d'une telle Foi que doit partir la Priere pour être efficace : car ſi la Foi chancelle, non par des doutes de l'eſprit, mais par une ſecrete défiance du cœur, il y a long-tems que St. Jaques nous a aſſuré que la Priere, appuyée ſur un fondement ſi peu ferme, n'obtiendra rien : » (*c*) Si quelqu'un de vous, nous » dit-il, manque de Sageſſe (& quel eſt l'hom- » me qui en ait aſſez pour n'avoir pas beſoin » d'en demander ?) qu'il la demande à Dieu, » & la Sageſſe lui ſera donnée. Mais qu'il la » demande avec Foi, ſans héſitation, & ſans » aucun doute : car celui qui doute, eſt ſem- » blable au flot de la mer, qui eſt agitée & » emporté çà & là par la violence du vent. Il » ne faut pas que celui-là s'imagine qu'il ob- » tien-

(*c*) Si quis veſtrûm indiget ſapientiâ, poſtulet à Deo, & dabitur ei. Poſtulet autem in fide, nihil hæſitans : qui enim hæſitat, ſimilis eſt fluctui maris, qui à vento movetur & circumfertur. Non ergo æſtimet homo ille, quod accipiat aliquid à Domino. Vir duplex animo, inconſtans eſt in omnibus viis ſuis. *Jacob. C. I. v. 5. & ſuiv.*

» tiendra quelque chose du Seigneur. L'hom-
» me qui a l'esprit partagé, est inconstant en
» toutes ses voyes.

IV. Plusieurs sont dans la disposition que cet Apôtre condamne, sans penser qu'ils y sont. Ils croyent avoir beaucoup de Foi, parce qu'ils sont pleinement soûmis à tout ce qui est revelé : mais les choses invisibles leur sont si peu présentes, elles font sur eux une si foible impression, & quand ils veulent les considerer fixement, ils sont si peu faits à ce spectacle, que tout leur semble tourner autour d'eux, & qu'ils ne sçavent alors, ni ce qu'ils voyent, ni ce qu'ils sont eux-mêmes. Leur cœur tremble & palpite : & le mouvement des vagues poussées par le vent, est l'image de leur ame éblouïe & chancelante, qui voit un moment les biens spirituels, & qui les perd de vûë dans l'instant.

V. Il faut être mieux affermi dans la Foi, pour prier avec succès. Il faut être accoûtumé à la mettre à la place des sens : voir avec distraction ce qui est visible, & considerer fixement ce qui ne l'est pas : compter pour peu de chose ce qui est présent, & ne regarder comme réel & solide que ce qui est promis.

VI. Il y a divers dégrez dans cette disposition : & l'on prie utilement, quoiqu'on n'en ait pas atteint la perfection. Mais il nous est permis de la désirer, & commandé même d'y tendre. Et il convient au Prince, qui est le Chef du peuple, d'avoir, s'il est possible, autant de Foi que Moïse, dont l'Ecriture dit, que (*d*) Dieu, tout invisible qu'il est, lui étoit aussi présent que s'il l'eût vû des yeux du corps.

(*d*) Invisibilem tamquam videns sustinuit. *Heb. C. XI. v. 27.*

ARTI-

ARTICLE XV.

Seconde disposition; la Sincerité.

I. A une grande Foi, il faut joindre une grande Sincerité dans la Priere : & cette Sincerité est la Droiture même du cœur, qui désire véritablement ce qu'il demande. » (e) Ecoutez, » Seigneur, disoit le Prophete, la Priere que » je vous fais avec des lévres exemptes de du» plicité «, qui répondent exactement à mes sentimens intérieurs, & qui ne sont point désavouées par la disposition de mon cœur. Je n'attens que de vous seul ce que je vous demande. Je ne l'espère, ni de moi, ni d'un autre. Je suis persuadé de mon besoin : je le suis de votre Puissance & de votre Bonté. Mon cœur, en vous priant, est sur mes levres : mes paroles sont les mêmes que mes désirs.

II. Il est facile d'être sincere, quand on demande les biens temporels ; on les aime, & souvent avec trop d'ardeur ; & la Priere n'est point démentie par une disposition opposée.

III. Mais quand il s'agit des véritables biens, de ceux dont la Cupidité est ennemie, de ceux que les sens ne connoissent point, il est rare que la Priere parte d'un cœur droit & simple, & qu'elle ne soit pas combattue par des désirs plus sinceres que les siens.

IV. On ne connoît pas ordinairement cette opposition secrete entre sa Priere & ses véritables

(e) Auribus percipe orationem meam, non in labiis dolosis. *Ps. XVI. v. 1.*

bles sentimens. On est trompé par ses pensées, qui couvrent un fonds très-différent. On prend une Volonté foible, mais présente, pour une Volonté ferme, & qui domine sur toutes les autres. On croit aimer uniquement ce qu'on craint en effet, & dont l'on est ennemi.

V. Mais Dieu voit cette duplicité que nous ne voulons point approfondir; & il est peu attentif à des Prieres, où le langage des lévres n'est pas celui du cœur. (*f*) Il faut le chercher avec un cœur simple pour le trouver. (*g*) Son Esprit ne se communique point à l'Hypocrite, ou trompeur, ou trompé, ou artificieux, ou aveugle. Et le moyen de parvenir à la Sagesse, est (*h*) de la désirer pleinement & sans partage: ne souhaitant pas sa lumiere, pendant qu'on craint ses repréhensions: ne voulant pas connoître certains Devoirs, & demeurer tranquille dans l'ignorance de plusieurs autres: ne bornant pas la Justice & la Pieté à ce qui nous plaît, à ce qui est facile, à ce qui peut s'allier avec des passions qu'on ne veut pas vaincre: ne désirant pas en secret que Dieu excuse ce que nous excusons, & qu'il juge de nos défauts avec la même indulgence que nous.

VI. Ce n'étoit point ainsi que prioit le Prophete, quand (*i*) il demandoit à Dieu qu'il l'é-

(*f*) In simplicitate cordis quærite illum. *Sap. C. I. v. 1.*

(*g*) Spiritus sanctus disciplinæ effugiet fictum. *Ib. v. 5.*

(*h*) Sapientiam sine fictione didici. *Sap. C. VII. v. 13.*

(*i*) Proba me, Domine, & tenta me: ure renes meos, & cor meum. *Ps. XXV. v. 2.*

prouvât, qu'il examinât ce qu'il y avoit en lui de plus caché, & qu'il portât la lumiere & le feu jusques dans les plus secrets replis de son cœur. Il craignoit avec raison de ne se point connoître assez, de conserver des attachemens qu'il pensoit avoir vaincus, de déplaire à Dieu, sans en sçavoir le sujet. Il le supplie de ne pas attendre pour le guérir, qu'il lui demande la santé. (k) Vous connoissez tout, lui dit-il: & je ne sçais de moi-même que ce que vous m'en découvrez. Entrez-vous-même dans mon cœur, plus avant que je ne sçaurois faire. Sondez des profondeurs qui me sont inconnues. Examinez tout ce qui échape à mes yeux & à mes récherches. Reformez dans mes actions, & dans leurs motifs, tout ce qui s'écarte de votre Loi. Faites tout rentrer dans l'ordre & le devoir: & conduisez-moi au salut, en vous rendant absolument le maître de ce que je suis, sans attendre que je vous expose en détail, ou mes besoins, ou mes imperfections, que mes ténèbres me cachent, & dont je ne serois peut-être pas touché, quand j'en serois mieux instruit.

VII. C'est-là cette Sincerité dont je parle. Nous ne sçavons point ce que nous sommes: mais nous nous présentons à Dieu dans la Priere, tels qu'il nous voit. Nous lui demandons tout: nous n'excusons rien: nous ne cachons rien, nous n'exceptons rien de ce qu'il lui plaira de nous commander. Nous ne doutons pas que nous ne conservions beaucoup d'obstacles se-

(k) Proba me Deus, & scito cor meum: Interroga me, & cognosce semitas meas: & vide si via iniquitatis in me est, & deduc me in viâ æternâ. *Ps. CXXXVIII, v. 23. & 24.*

crets à ses volontez : mais nous le conjurons de les surmonter par sa grace ; & nous lui découvrons avec ingénuité les misericordes qu'il nous a déja faites, & celles que nous attendons encore de lui : ce qu'il nous a donné, & ce qui nous manque : la Santé que nous avons reçue, & les Maladies qui nous restent à guérir.

ARTICLE XVI.

Troisième disposition ; l'Humilité & les sentimens d'un Pauvre.

I. Une telle disposition conduit à l'Humilité, qui fait le principal mérite de la Priere ; & qui consiste à se regarder comme Pauvre, & comme indigne d'être écouté.

II. Le Prince, tout grand qu'il est aux yeux des hommes, n'est devant Dieu qu'un Pauvre à qui tout manque, & qui n'a droit à rien. Il doit oublier dans le tems de la Priere toutes les distinctions qui mettent entre lui & les Pauvres une si grande distance, & regarder leur état comme une image du sien, & une image même très-imparfaite, parce que ses besoins sont bien différens des leurs, & qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre leur indigence & la sienne. (*l*) » Je suis pauvre, & je n'ai rien, di» soit David : Seigneur, assistez-moi. (*m*) Je » suis

(*l*) Ego verò egenus & pauper sum. *Ps. LXIX. v. 6.*

(*m*) Ego autem mendicus sum & pauper : Dominus sollicitus est mei. *Ps. XXXIX. v. 18.*

» suis un mandiant, disoit-il encore, reduit à
» l'indigence : mais Dieu prend soin de moi «.
C'est à sa bonté que je dois tout ce que j'ai, même dans l'extérieur : car quel autre que lui me donne la vie & me nourrit ? Je suis aussi dépendant de ses soins que les plus pauvres ; & s'il m'abandonnoit un moment, je tomberois dans une misere plus grande que la leur. Mais du côté des biens invisibles, quel avantage ai-je au dessus des autres hommes ? Quel droit y ai-je ? Quel principe en trouvai-je en moi ? En quoi suis-je distingué des plus pauvres & des plus petits ? Je suis mandiant comme eux : & je n'ai, comme eux, d'espérance qu'en la misericorde de Dieu, qui prend soin d'eux & de moi.

III. » (*n*) Tous, tant que nous sommes, dit
» S. Augustin, lorsque nous prions, nous som-
» mes à l'égard de Dieu comme des mandians,
» qui nous tenons devant la porte du grand
» Pere de famille, ou plutôt, qui y demeu-
» rons prosternez, gémissant, suppliant, dé-
» sirant d'obtenir quelque chose ; & ce que
» nous voulons obtenir, c'est Dieu même.

IV. Celui entre tous ces pauvres prosternez, qui a le cœur plus humble, est celui que le Pere de famille distingue des autres, & à qui il donne davantage. (*o*) Il rejette l'orgueil joint

(*n*) Omnes, quando oramus, mendici Dei sumus : ante januam magni patris familias stamus, imò etiam prosternimur : supplices ingemiscimus, aliquid volentes accipere ; & ipsum aliquid, ipse Deus est. *S. Aug. Serm.* 83. *C.* 2.

(*o*) Odivit anima mea pauperem superbum. *Eccl. C. XXV. v.* 3. *&* 4.

joint à la misere, & il laisse dans l'indigence tous ceux qui pensent y être moins que les autres. (p) Les Riches ne reçoivent rien, pendant que ceux qui ont faim, sont rassasiez & remplis de biens. Le Pauvre qui se contente des miettes qui tombent de la table des enfans, est préféré aux enfans mêmes, s'ils oublient qu'ils ne le sont que par grace : & toute l'Ecriture ne promet rien qu'aux Pauvres, ne console que les Pauvres, & ne fait état que de la Priere des Pauvres.

V. Les Rois peuvent être de ce nombre, & ceux qui ne sont rien dans le siécle, peuvent en être exclus. Mais il est plus difficile aux Rois de se mettre au rang des Pauvres, qu'à ceux qui sont nez dans la bassesse : Et le miracle qui détache les Riches de leurs richesses, est moins rare que celui qui fait oublier aux Rois leur Grandeur; car on rénonce plus aisément aux biens extérieurs qu'à l'orgueil, surtout quand il est accompagné de la souveraine puissance, & qu'on ne s'humilie qu'autant qu'on veut. Mais ce qui est impossible aux Hommes, est facile à Dieu : Et quand il veut, il donne aux Princes des sentimens aussi humbles dans la Priere, qu'à la (q) Cananéene & au (r) Centenier; dont la premiére se comparoit aux chiens, & le second se croyoit indigne de prier lui-même.

AR-

(p) Edent pauperes & saturabuntur. *Ps. XXI.* Esurientes implevit bonis, & divites dimisit inanes. *Luc. C. I. v. 53. Matt. C. XV. 27.*

(q) Etiam, Domine, nam & catelli edunt de micis, quæ cadunt de mensâ dominorum suorum. *Matt. C. XV. v. 27.*

(r) Me ipsum non sum dignum arbitratus, ut venirem ad te. *Luc. C. VII. v. 7.*

ARTICLE XVII.

Quatrième disposition ; la Persévérance.

I. La preuve la plus certaine que l'on prie avec Humilité, est quand on le fait avec Persévérance. L'orgueil se lasse des délais, & s'irrite quand on le refuse : mais l'Humble & le Pauvre attend avec Patience les momens du Maître. Il s'estime heureux d'être souffert à sa porte. Il sçait qu'on pouvoit l'en chasser. Il sçait que la volonté d'y venir lui a été inspirée ; & que c'est une misericorde qu'il y soit venu. Il y demeure prosterné jusqu'à ce qu'on l'ouvre. Il y frappe de tems en tems, pour avertir que ses besoins sont pressans, mais il ne la quitte point. Il sçait que celui qui a tout promis à la Priere, est fidèle. Il se repose sur sa vérité, & il vit de la Foi, en attendant ce qu'il espère.

II. Il se souvient de cette parole de Jesus-Christ » qu'il (s) faut toûjours prier, & ne » se lasser jamais de le faire « ; & de l'exemple qu'il donne lui-même de cette Veuve, qui par son importunité força un Juge qui n'aimoit point la justice, à la lui rendre. Il est persuadé que tous les délais de Dieu sont justes : qu'ils servent à augmenter les désirs ; & qu'ils préparent l'ame aux biens qu'elle attend ; en la rendant plus humble, & plus patiente.

P 2 III.

(s) Oportet semper orare, & non deficere. *Luc. C. XVIII. v. 1. & suiv.*

III. Il est convaincu qu'aucun de ses gémissemens n'est perdu : mais que Dieu seul connoît combien de tems il faut gémir avant que d'être exaucé. Il sçait qu'on lui a commandé (*t*) de prier, de chercher, de fraper à la porte, en l'assurant qu'il ne le feroit point en vain: mais qu'on ne lui a point dit, en quel tems on accorderoit à sa Priere & à ses instances, ce qu'il avoit demandé. Il a lu dans le Prophete, que (*v*) celui qu'il invoque, viendra certainement; qu'il faut persevérer jusqu'à sa venue; que les retardemens qui paroissent longs à la foiblesse humaine, ne sont que pour affermir la Foi du Juste: & il est résolu de prier & d'espérer jusqu'à la mort; & de ne donner point d'autres bornes à sa Patience & à son attente.

ARTICLE XVIII.

Cinquième disposition; l'ardeur & l'Instance.

I. Mais cette disposition, qui paroît tranquille, n'empèche pas que la Priere ne soit vive, & accompagnée d'Ardeur, & (*x*) d'Instance. Elle n'obtiendroit rien, si elle étoit froide & languissante. Elle est le cri d'un cœur pressé par le sentiment de ses besoins. Elle est l'amour même, privé de son bien, & qui s'élan-

(*t*) *Matt. C. VII. v. 7.*

(*v*) Apparebit in finem, & non mentietur : si moram fecerit, expecta illum : quia veniens, veniet, & non tardabit. Justus in fide suâ vivet. *Habacuc. C. II. v. 3 & 4.*

(*x*) Orationi instantes. *Rom. C. XII. v. 12. Joan. Cap. IV. v. 14.*

lance vers lui. Elle eſt un déſir inſpiré par la Grace, & qui remonte avec impétuoſité juſqu'à ſon origine. Elle eſt cette ſource d'eau vive, qui, ſelon Jeſus-Chriſt, rejaillit juſques dans la Vie éternelle.

II. Les hommes ſe trouveroient importunez par les cris des Pauvres qui les ſuivroient, & ils ſeroient bleſſez de leurs prieres, ſi elles étoient vives & preſſantes : mais il n'en eſt pas ainſi de Dieu, qui aime les Prieres ardentes, & (*y*) qui n'écoute que celles qui partent du cœur. (*z*) On eſt muet à ſon égard ; lorſque le cœur eſt muet. L'on commence à parler, quand on commence à aimer. L'on pouſſe des cris, lorſqu'il aime avec ardeur. Ce cri intérieur peut tout obtenir : & s'il ne ſe rallentit point il obtiendra certainement tout : car toutes les promeſſes ſont faites à la Priere dont un grand amour eſt le principe. (*a*) » Mettez votre joye » dans le Seigneur, dit le Prophete, & il vous » accordera tout ce que demande votre cœur. » Découvez-lui votre voye, & eſpérez en lui, » & il fera tout. Soyez ſoûmis au Seigneur, » & priez-le « [ſans vous laſſer de ſes retardemens :] c'eſt l'abregé de ce que j'ai dit ; quoique l'ordre ſoit un peu différent. Et l'on voit

P 3 dans

(*y*) Ad cor hominis, aures Dei ; ſicut aures corporales ad os hominis, ſic cor hominis ad aures Dei. *S. Aug. Enarration. in Pſ. CXIX.*

(*z*) Frigus charitatis, ſilentium cordis eſt : flagrantia charitatis, clamor cordis eſt. *Idem Enarr. in Pſ. XXXVIII. n.* 14.

(*a*) Delectare in Domino, & dabit tibi petitiones cordis tui. Revela Domino, viam tuam, & ſpera in eo : & ipſe faciet. Subditus eſto Domino, & ora eum. *Pſ. XXXVI. v.* 4. 5. & 7.

dans ces paroles de l'Esprit de Dieu, qu'une Priere fidèle, sincére, humble, persévérante, inspirée par l'amour, & féconde en désirs, sera toûjours écoutée.

CHAPITRE X.

Il est nécessaire que le Prince connoisse les Dangers de son état, & les Difficultez qu'il renferme pour le Salut. Idée générale de ses Dangers. Détail plus exact. La Vertu des Rois doit être solidement fondée; soutenue par la Priere; affermie par de sérieuses Reflexions dans les tems qu'ils se réservent; animée par des Entretiens propres à nourrir la Foi. Elle doit être éminente, & par consequent fort humble.

ARTICLE I.

Il est nécessaire que le Prince connoisse les Dangers de son Etat, & les Difficultez qu'il renferme pour le salut.

I. L'Un des plus puissans motifs qui doive porter le Prince à la Priere, & à la rendre autant qu'il pourra continuelle, comme S. Paul (*b*) y exhorte tous les Fidèles, est la Connoissance des Dangers de son état pour le Salut. J'en ai déja parlé dans le Chapitre pré-

(*b*) Sine intermissione orate. 1. *Thessal. C. V. v.17.*

précedent, & dans beaucoup d'autres, où je n'ai pu représenter au Prince ses Devoirs, sans lui montrer en même tems ses périls : mais il est d'une grande consequence pour lui, de les envisager de plus près, *(c)* afin qu'étant utilement allarmé de la crainte de se perdre, il ne mette pas sa confiance dans ses forces, mais en Dieu seul, qui peut rendre la vie aux morts, & dont la protection peut délivrer de tous les périls.

II. Les plus saints emplois sont exposez à de grands Dangers. L'Episcopat en est environné : le ministère Ecclesiastique en est plein. S. Paul en envoyoit de très-grands dans l'Apostolat : & il reconnoissoit, que l'auguste fonction d'annoncer Jesus-Christ à tous les peuples, étoit *(d)* comme un trésor caché dans un vaisseau de terre dont la fragilité l'avertissoit de mettre en Dieu sa confiance, & de ne rien attendre de sa propre foiblesse.

III. Ce n'est donc pas une preuve qu'un Etat soit mauvais, de ce qu'il est dangereux : mais c'est une necessité, quand on y est engagé par la Providence, d'en bien connoître tous les Dangers, pour les pouvoir éviter. La présomption ne les craint point assez : le découragement les craint trop : & l'un & l'autre porte à ne les point considerer, quoique par des motifs différens. La véritable Vertu sçait unir l'Hu-

(*c*) Ut non simus fidentes in nobis, sed in Deo, qui suscitat mortuos : qui de tantis periculis nos eripuit, & eruit : in quem speramus, quoniam & adhuc eripiet. 2. *Cor. C. I. v. 9.*

(*d*) Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, & non ex nobis. 2. *Cor. C. IV. v. 7.*

l'Humilité au Courage. Elle craint, & elle espère même plus qu'elle ne craint : autrement elle abandonneroit tout. Et comme elle ne voit aucune proportion entre sa propre foiblesse & les périls de son état, elle voit aussi qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre le secours d'un Dieu tout-puissant, & les Dangers où l'on ne s'expose que pour lui obeïr.

IV. Ce seroit une temérité de s'y exposer par son propre choix : mais ce seroit aussi une lâcheté, que d'en être trop frappé, quand la volonté de Dieu est marquée. *(e)* S. Pierre a tort d'être plus attentif aux flots de la mer, & à la violence du vent, qu'à la présence de Jesus-Christ qui l'appelle, & qui le dispense du moyen nécessaire aux autres hommes. Une grande Foi l'eût soutenu. C'est une peur excessive du danger qui l'y plonge.

ARTICLE II.

Idée générale de ses Dangers.

I. L'Etat de cet Apôtre, marchant la nuit sur une mer agitée par un vent violent, est une image fort naturelle de celui d'un Roi, qui a sous ses pieds un abîme, qui marche sans appui visible; qui est continuellement battu par le vent violent de ses propres passions & de celes des autres, qui ne peut se servir des moyens or-

(e) Descendent Petrus de naviculâ, ambulabat super aquam, ut veniret ad Jesum. Videns verò ventum validum, timuit, & cum cœpisset mergi.... Jesus ait illi : modicæ fidei, quare dubitasti? *Matt. C. XIV. v.* 29. 30. 31.

ordinaires pour se mettre en sureté, & qui est obligé d'être continuellement soutenu par une main invisible, au dessus des flots prêts à l'engloutir.

II. S. Pierre avoit un corps comme les autres hommes, qui par son poids naturel ne pouvoit demeurer suspendu sur la surface de l'eau. La mer étoit à son égard, ce qu'elle étoit pour tous. Il ne pouvoit s'enfoncer sans perdre la vie. La barque, où les autres étoient en sureté, ne pouvoit lui servir d'azile. Tous les moyens humains lui étoient refusez. La tempête ajoutoit aux autres dangers un nouveau péril. Il faloit se roidir contre un vent impétueux. Les vagues de la mer entr'ouverte n'offroient à l'imagination que l'idée du naufrage. Il étoit nuit. Jesus-Christ étoit à une certaine distance. Il ne tenoit pas son Apôtre par la main. Voilà dans une peinture sensible quelle est la situation d'un Prince selon la vérité.

III. Il a les mêmes penchans que les autres hommes. Il porte la même cupidité dans le sein. Les objets extérieurs font sur lui la même impression. Par son poids naturel il est entraîné vers tout ce qui flate les sens & néanmoins il est obligé de vivre au milieu de tout ce qui est capable de séduire les hommes. Il est environné de tout ce qui enflame la cupidité : il est le maître de tous les objets qu'elle désire : & l'on dit au Prince, de demeurer insensible à tout, de se tenir en l'air, d'être suspendu au dessus de tout ce qu'il aime naturellement ; de ne toucher que légerement, & en passant, le monde qui est sous ses pieds, & de n'y mettre jamais sa confiance & son amour.

IV. Le monde est pour lui aussi pernicieux

que

que pour les autres. Il y périra, s'il s'y enfonce; & il y sera submergé, s'il commence à l'aimer. Dès qu'il aura perdu le contre-poids qui le soutient, rien ne l'empêchera de descendre jusques dans l'abîme : & il ne lui sera pas permis de s'arrêter, s'il ne se tient sévèrement sur la surface, en méprisant toûjours ce que Dieu a mis sous ses pieds, & en conservant son cœur libre, pour les seuls biens qui sont dignes de lui.

V. Il ne lui est pas permis de recourir à la barque où les autres sont en sureté. La retraite lui est interdite : il ne peut abandonner un seul moment la conduite de l'Etat : il est obligé de recevoir les respects de tous, & de se les faire rendre. La magnificence & l'appareil de sa Grandeur le suivent par-tout. Il ne lui est pas libre de fermer pour quelque momens les yeux au spectacle de la vanité, ni de revenir à son propre cœur, en écartant tous les objets qui l'agitent & qui le dissipent.

VI. Au milieu de ses Dangers, aucun ne lui tend la main, ne lui rappelle les véritez de la Foi, ne lui tient un langage qui le console. Il est seul. Il est nuit. Sa foiblesse est en même tems exposée aux plus grands Dangers, & destituée de tout secours.

VII. Une violente tempête l'agite au dehors, & l'affoiblit au dedans. Il n'entend louer que ce qu'il ne doit point estimer. Il voit tous les hommes empressés pour des biens qu'il ne doit point aimer. On lui parle sans cesse de sa Grandeur, de son Pouvoir, de ses Perfections. La flaterie, les mauvais conseils, le bruit des passions des autres, commencent à exciter les siennes. Le vent est violent. Le siécle agité est plein de scandales. Qui soutiendra le Prince au milieu

de

de tant de périls réünis ? Qui l'empêchera de commencer à tomber ? Qui l'avertira de ses premiers affoiblissemens ? Qui lui tendra la main, & le préservera de naufrage, avant qu'il soit entier ? S. Pierre eut peur lorsqu'il sentit qu'il enfonçoit, & il s'écria : » Seigneur, sau-» vez-moi ! « Mais lorsqu'un Prince commence à s'affoiblir, il commence à se rassurer, & la première chose qui s'affoiblit en lui, est la Priere.

VIII. Il doit se regarder, quand il juge sainement de son état, comme un homme qui marche dans un lieu dont la pente est en précipice, qui ne peut s'écarter d'un sentier étroit sans se briser, & qui est perpetuellement obligé de se roidir contre un vent impétueux qui le pousse vers l'abîme.

IX. Il doit même ajouter à cette idée, celle d'un homme dangereusement malade, & qui ne peut sortir du lieu infecté qui sert à entretenir sa maladie : d'un homme blessé, & qui est contraint de guérir ses blessures au milieu de ce qui est capable de les rouvrir : d'un homme qui a eu l'imprudence de toucher à des fruits empoisonnez, & qui ne trouve presque pour vivre que les mêmes fruits.

ARTICLE III.

Détail plus circonstancié de ses Périls.

I. Il est très-difficile de conserver de la Moderation & de l'Humilité, au milieu de tout ce qui nourrit l'Orgueil ; & de se regarder comme égal aux autres hommes, selon la Nature, ou même comme inférieur à plusieurs, selon

selon la Vertu, quand on les voit toûjours abattus à ses pieds, qu'on éleve & qu'on abaisse qui l'on veut, qu'on dispose de tout en Souverain, qu'un mot, qu'une volonté, décide du sort d'une Province, qu'un simple ordre assemble ou congédie les Armées, & qu'on est, par une Autorité indépendante, comme *(f)* le Dieu des autres hommes.

II. Et néanmoins c'est aux Princes, aussibien qu'aux autres hommes, que le Saint Esprit (*g*) défend d'avoir d'eux-mêmes une haute opinion; & qu'il commande *(h)* de ne se point distinguer intérieurement des personnes qui sont dans le dernier rang, & de les regarder même comme supérieurs aux yeux de Dieu.

III. Il est très-difficile de ne pas s'attribuer une Puissance dont on paroît toûjours le maître, de ne pas se l'incorporer pour ainsi dire, de ne la pas considerer comme propre & naturelle, de l'exercer comme une simple commission, de ne l'avoir que comme un depôt, qu'on est toûjours prêt de remettre à celui qui l'a confié pour un tems.

IV. Il est très-difficile de resister toûjours à l'impression que les jugemens des autres font sur nous: de ne pas se regarder avec les mêmes yeux dont ils nous regardent: de ne pas être ébloui de ce qui les éblouit: de ne pas mettre sa Complaisance dans les choses qu'ils admirent: de se défendre toûjours avec la même at-

(f) *Ps. LXXXI. v. 6. & Joan. C. X. v. 34.*

(g) Non alta sapientes, sed humilibus consentientes. *Rom. C. XII. v. 16.*

(*h*) In humilitate superiores sibi invicem arbitrantes. *Phil. C. II. v. 3.*

attention de leurs Erreurs, de leurs Séductions, de leurs Flateries : de ne pas s'accoûtumer à leur Langage : de n'aimer pas à la fin ce qu'on avoit condamné dans le commencement.

V. Il est très-difficile de ne pas mettre sa Confiance dans les biens dont on est environné, de ne les pas considerer comme un appui, de n'y mettre aucun repos : de se contenter d'un usage reglé par la nécessité, sans y attacher, sans y unir son cœur, sans en faire dépendre son bonheur ; d'écouter toûjours avec docilité cet avis de l'Apôtre : (i) Que ceux qui usent de ce monde, le fassent comme n'en usant point, parce que la figure de ce monde passe.

VI. Il est très-difficile de se regarder comme exilé, quand on est sur le Trône ; & comme voyageur, quand on y est bien affermi. Il est très-difficile, qu'étant Roi à Babylone, on soupire après Jerusalem ; qu'on n'aime pas mieux une Gloire présente, que celle qui est invisible ; qu'on ne préfère pas le plaisir de commander seul, à l'espérance de rentrer un jour dans sa patrie.

VII. Nous sommes si malheureux que nous nous faisons des amusemens de tout, & que nous ne pensons qu'à embellir le lieu de notre exil. Quel est donc le danger d'un Prince qui trouve un Royaume hors de sa patrie, où il est aimé, craint, respecté jusqu'à l'adoration, où il est heureux, & rend les autres heureux selon les

(i) Reliquum est, ut qui utuntur hoc mundo, tamquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi. 1. *Cor.* C. *VII.* v. 31.

les sens, où tout le porte à oublier la n
paternelle, & où tout paroît, à sa corruп
plus réel & plus solide que l'héritage d
est privé.

VIII. C'est un grand prodige quand la
ce l'éleve au dessus de tant d'obstacles c
salut, qu'elle le garantit de cet *(k)* encł
ment universel, qui fait préférer des bie
voles au bonheur qui nous est promis, &
le grave dans son cœur ces paroles du pr
des Apôtres : » *(l)* Je vous conjure, mes
» aimez, de vous abstenir, comme étant
» gers & voyageurs en ce monde, de tou
» passions charnelles qui combattent c
» l'ame «, & qui sont opposées à ses véri
intérêts.

IX. Mais la Grace a fait ce prodige
tous les Princes qui se sont sauvez. Elle l
pour David, qui disoit à Dieu : » *(m)* J
» étranger en ce monde, ne me cachez p
» commandemens «. Et qui le prioit ains
un autre Pseaume : » *(n)* Exaucez ma p
» Seigneur. Ecoutez la voix de mes larm
» refusez pas de me répondre : car je sui
»

(*k*) Fascinatio nugacitatis obscurat bona.
C. IV. v. 12.

(*l*) Charissimi, obsecro vos, tamquam ad
& peregrinos, abstinete vos à carnalibus d
riis, quæ militant adversùs animam. 1. *Pet.*
v. 11.

(*m*) Incola ego sum in terrâ, non abscon
me mandata tua. *Ps. CXIV. v.* 19.

(*n*) Exaudi orationem meam, Domine
ribus percipe lachrimas meas. Ne sileas, qu
advena ego sum apud te, & peregrinus, sicu
nes patres mei. *Ps. XXXVIII. v.* 13.

» vant vous un Etranger & un Voyageur, com-
» me l'ont été tous mes Peres.

X. Par ces Peres il entendoit » Abraham,
» Isaac & Jacob, à qui la terre dont il étoit
» Roi, avoit été promise, mais (*o*) où Dieu
» ne leur avoit donné quoi que ce soit, pas
» même de qui affeoir le pied; & (*p*) où ils
» avoient demeuré comme dans une terre
» étrangere, habitant sous des tentes, & ne
» daignant pas y bâtir des maisons, parce
» qu'ils attendoient cette Cité, bâtie sur un
» ferme fondement, dont Dieu même est le
» fondateur & l'architecte.

XI. Je suis Roi, ô mon Dieu, disoit David, du païs que vous aviez promis à Abraham, à Isaac & à Jacob, & où ces hommes pleins d'espérance pour d'autres biens, ne voulurent rien posseder: Mais (*q*) je n'y suis pas moins étranger qu'eux. Vous m'avez mis sur le Trône, au lieu qu'ils habitoient sous des tentes; mais je ne suis pas moins Voyageur qu'eux, moins préparé à tout quitter, moins affligé de mon exil, moins occupé de ma patrie. Vous leur avez tout refusé, dans une terre dont vous m'avez rendu le maître, mais elle

(*o*) Non dedit illi (Abrahamo) hæreditatem in eâ, nec passum pedis. *Act. C. VII. v. 5.*

(*p*) Fide demoratus est in terrâ repromissionis, tamquam in alienâ, in casulis habitando cum Isaac & Jacob, cohæredibus repromissionis ejusdem. Expectabat enim fundamenta habentem civitatem, cujus artifex & conditor Deus. *Hebr. C. XI. v. 9. 10.*

(*q*) Exaudi orationem meam, auribus percipe lachrimas: quoniam advena ego sum apud te, & peregrinus, sicut omnes patres mei.

elle n'est point mon héritage ; comme elle n'étoit pas le leur. Ils n'y ont rien possedé, & j'y ai tout. Ils n'y ont point voulu bâtir, & j'y bâtis. Mais il n'y a que le dehors de different : le cœur est le même : je soupire comme eux : mes larmes ont la même source que les leurs : ce qui ne les a pas consolez, ne me consoleroit point. Vous seul leur étiez leur bien : vos promesses temporelles n'étoient pour eux que des figures d'autres promesses plus sublimes: c'est aussi vous seul que je désire; & je ne considere le Royaume que vous m'avez donné, que comme une figure & un gage de celui que j'attens. Les hommes admirent ma Puissance & ma Gloire : mais vous sçavez, Seigneur, où est mon trésor. Si je leur parlois de mon détachement, ils ne me croiroient pas: mais vous le connoissez, puisque c'est vous qui me l'avez inspiré.

XII. Ces sentimens étoient le fond du cœur de David. Il les avoit eus toute sa vie ; & peu de jours avant sa mort, il repéta les paroles que je viens d'expliquer. » (r) Nous ne faisons » que passer dans cette vie, comme des Voya» geurs ; ô mon Dieu, nous ne sommes ici que » des étrangers, comme l'ont été tous nos peres: » & vous sçavez, Seigneur, que ce sont nos dis» positions. En effet, ajoutoit-il, nos jours s'é» vanouïssent comme une ombre, & passent » aussi rapidement « : Et nous serions bien im» prudens de nous contenter de ce qui dure si » peu, pouvant espérer ce qui durera toûjours.

XIII.

(r) Peregrini sumus coram te, advenæ, sicut omnes patres nostri. Dies nostri quasi umbra super terram, & nulla est mora. 1. *Paralip.* C. XXIX. v. 15.

XIII. Mais la présence des objets a un étrange pouvoir sur nous ; & quand elle est jointe à la nouveauté, il est rare qu'elle n'ébranle pas les plus fermes. Un jeune Prince n'a point encore éprouvé, ni les amertumes inséparables d'une fausse Félicité, ni les soins & les inquiétudes qui accompagnent la souveraine Puissance, ni le vuide & le faux qui se trouvent dans tout ce qu'admire la Cupidité.

XIV. Il est tenté d'essayer, avant que de croire. Il veut éprouver, à condition après cela d'être plus retenu. Il espère trouver plus de solidité & moins de péril qu'on ne lui a dit. Il veut juger de tout par lui-même, & par son Expérience : & il ne sçait pas combien cette Expérience est funeste à plusieurs, & ce qu'il en a coûté à Eve & à toute sa posterité, pour avoir mieux aimé connoître le mal par sa faute, que de l'éviter par son obeïssance.

XV. Je suppose néanmoins que Dieu, par une misericorde signalée, le conduise par la main au milieu des écueils, où une Jeunesse imprudente & curieuse fait ordinairement naufrage ; combien aura-t-il besoin, après une telle protection, que Dieu lui en accorde une continuelle, afin qu'il use toûjours bien de l'Autorité qu'il lui a confiée ; qu'il n'accorde rien aux Sollicitations injustes ; qu'il ne donne les Emplois qu'à ceux qui les méritent ; qu'il n'écoute jamais les Délateurs, qu'il soit toûjours ennemi de la Flatterie ; qu'il ne souffre dans aucun cas que l'Innocence soit opprimée ; qu'il ait contre le vice un Zèle inflexible ; qu'il ne s'engage jamais témérairement dans aucune entreprise ; qu'il ne désire point ce qui n'est pas à lui ; qu'il ne se laisse point éblouir par l'apparence d'une fausse Gloire ;

qu'il soit humble dans sa Vertu, plein de crainte & de modération dans le Succès, soûmis & patient dans les Afflictions, rapportant tout à Dieu, & le regardant comme l'unique fin de toutes ses actions.

XVI. Il lui est utile de considerer de près cette multitude de Devoirs & de Dangers, afin qu'il sçache à quelles conditions il est Roi, & qu'il passe toute sa vie dans un saint tremblement, en faisant refléxion sur l'unique chemin qui peut le conduire au Salut, sur les obstacles insurmontables à la foiblesse humaine qu'il y rencontrera, & sur la varieté, la facilité, & la pente de tous les chemins propres à l'égarer.

ARTICLE V.

La Vertu des Princes doit être solidement fondée.

I. Le premier usage qu'il doit faire d'une telle vûë, est de comprendre que sa Vertu doit être solidement fondée, & établie, selon le langage de l'Ecriture, sur un rocher ferme & inébranlable : car il doit s'attendre aux plus fortes & aux plus continuelles épreuves. (s) » Les vents, les pluyes, les torrens débordez, » fondront sur la maison qu'il aura bâtie ; & » ils la renverseront, si le fondement n'en est » im-

(s) Descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & non cecidit, fundata enim erat supra petram. *Matth. C. VII. v. 25.*

immobile «. C'est Jesus-Christ qui l'a dit de tous ceux qui écoutent sa parole ; & le Prince doit connoître par-là, combien il doit s'appliquer à fonder sur la Pierre, l'édifice qu'il prétend élever, puisque les Epreuves des autres ne sont presque rien, en comparaison de celles auxquelles il doit se préparer.

II. Si le Prince demande quel est ce fondement sur la Pierre ferme ? Je le prie d'écouter la réponse que lui fait S. Paul, & d'en bien peser les paroles : (t) Continuez, dit-il, à vi- » vre en J. C. notre Seigneur, selon l'instruc- » tion que vous en avez reçue : étant enracinez » en lui, & édifiez sur lui : vous affermissant » dans la foi qui vous a été enseignée.

III. Ce n'est point sur une résolution humaine, ni sur les forces de l'homme, que l'édifice de la Vertu doit être fondé : (v) Jesus-Christ est la Pierre ferme, fondamentale, angulaire. (x) Aucun autre fondement ne peut être établi. C'est bâtir sur le sable, que de bâtir sans lui ; c'est vouloir être écrasé sous les ruines, au lieu de construire un édifice solide.

IV. Mais J. C. n'est le fondement de la Vertu, que lorsqu'elle est (y) enracinée dans lui, qu'elle tire de lui son suc & sa force, qu'elle est

(t) Sicut accepistis Jesum Christum dominum, in ipso ambulate, radicati, & superædificati in ipso, & confirmati fide, sicut & didicistis. *Coloss. C. II. v. 6. & 7.*

(v) *1. Pet. II. v. 7.*

(x) Fundamentum aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. *1. Cor. C. III. v. 11.*

(y) Radicati in ipso.

est pleine de sa vie & de son Esprit. Et il faut pour cela ne point dégénérer de la Foi des Apôtres; (z) connoître J. C. comme ils nous l'ont enseigné : vivre selon les maximes qu'ils nous ont prescrites; ne pas altérer la simplicité de l'Evangile par des adoucissemens inconnus à St. Paul.

V. Le même Apôtre s'explique encore plus clairement & plus fortement dans l'Epître aux Ephésiens, où il fait pour eux cette priere : » (a) Je fléchis les genoux devant le Pere de » notre Seigneur Jesus-Christ, afin que, selon » les richesses de sa gloire, il vous fortifie dans » l'homme intérieur par son Saint Esprit : qu'il » fasse que Jesus-Christ habite par la Foi dans » vos cœurs; & que vous soyez entracinez & » fondez dans la Charité.

VI. Il demande à Dieu que, par les richesses de sa grace, il fortifie l'homme intérieur : car le danger vient de l'homme extérieur & sensuel. L'homme spirituel & régénéré lui doit resister : mais s'il n'est puissamment soutenu, il se lasse de combattre; & c'est par la présence de l'Esprit de Dieu, par l'Amour qu'il lui inspire, par la Consolation qu'il verse dans son cœur, qu'il est fortifié & soutenu.

VII. L'Apôtre demande aussi à Dieu : » qu'il » fasse que Jesus-Christ habite par la Foi dans

» nos

(z) Sicut accepistis Jesum Christum : sicut didicistis.

(a) Flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi, ut det vobis, secundùm divitias gloriæ suæ, virtute, corroborati, per spiritum ejus, in interiorem hominem; Christum habitare per fidem in cordibus vestris, in charitate radicati & fundati. *Ephes. C. III. v. 14. 16. 17.*

nos cœurs« : parce que l'édifice spirituel ne ressemble point aux bâtimens extérieurs, dont le fondement n'est point uni aux autres pierres par un principe de vie : au lieu que J. C. n'est le fondement de l'édifice spirituel, qu'autant qu'il réside dans le cœur, qu'autant qu'il l'anime, & qu'il lui inspire la fécondité & la vie.

VIII. Et c'est pour cela que St. Paul ajoute : » Et que vous soyez enracinez & fondez dans » la Charité «. Car on n'est enraciné & fondé en Jesus-Christ, qu'autant qu'on l'est dans la Charité ; c'est-à-dire, qu'autant qu'on aime sa loi & ses exemples, autant qu'on désire les biens qu'il nous a méritez, autant qu'on méprise, pour l'amour de lui, tout ce qui s'oppose à l'obéïssance que nous lui devons. Voilà comme on est fondé sur la pierre ferme, & comment on peut éviter que les vents & les inondations ne renversent la maison qu'on édifie.

ARTICLE V.

Leur Vertu doit être soutenue par une Priere continuelle.

I. Mais il n'en est pas de la solidité de l'édifice de la Vertu, comme des édifices matériels. On peut être tranquille à l'égard de ceux-ci, quand on a pris les précautions nécessaires pour en assurer les fondemens, & qu'on a observé dans tout le reste les regles de l'Architecture. La maison spirituelle la mieux fondée, peut être ébranlée, & s'entr'ouvrir, si la Priere ne lui sert continuellement d'appui, & si elle ne l'affer-

fermit contre les violentes tentations, qui deviennent bientôt supérieures quand elles sont negligées.

II. J'ai tâché, dans le Chapitre precedent, de faire voir au Prince, par combien de motifs il est intéressé à prier sans cesse. J'ajoute dans celui-ci, le dénombrement de ses périls, afin qu'il en comprenne encore mieux la nécessité, & que se voyant battu des flots, & prêt à être submergé, il dise à J. C. comme les Apôtres : » (*b*) Sauvez-nous, Seigneur, car » nous périssons « : & qu'il repète souvent ces Prieres ardentes de David : » (*c*) Affermissez » & conduisez mes pas dans vos sentiers, afin » que mes pieds ne soient point ébranlez. (*d*) » Employez, pour me sauver, vos miséricor» des les plus miraculeuses, vous qui sauvez » tous ceux qui espèrent en vous «. Mes dangers ne sont pas comme ceux des autres : j'ai besoin aussi de secours extraordinaires. Ce n'est pas moi qui me suis placé dans le lieu orageux où je suis : c'est vous, Seigneur, qui m'avez mis dans le péril : Il n'y en a aucun dont il ne vous soit facile de me délivrer : & quiconque espère en vous, est sauvé : » (*e*) Gardez-moi » comme la prunelle de l'œil «, couvrez-moi de votre protection. Environnez-moi de défenses. Souvenez-vous qu'un seul coup, & mê-

(*b*) Domine, salva nos, perimus. *Math. C. VIII. v. 25.*

(*c*) Perfice gressus meos in semitis tuis, ut non moveantur vestigia mea. *Ps. XVI. v. 5.*

(*d*) Mirifica misericordias tuas, qui salvos facis sperantes in te. *Ibid. v. 7.*

(*e*) Custodi me ut pupillam oculi. *Ibid. v. 8.*

même assez léger, peut m'ôter la vie. *(f)* N'attendez pas, que j'aye fait naufrage, pour venir à moi. *(g)* Hâtez vous, à proportion de ce que je suis en danger, & de ce que je suis foible.

III. On sçait, ô mon Dieu, que je fais profession de vous craindre ; le scandale sera grand, si je cesse de le faire. Ne couvrez pas de honte, à mon occasion, & la Pieté, & ceux qui l'aiment. *(h)* Ne découragez pas par ma chute ceux qui espèrent en vous. *(i)* Ne m'exposez pas aux railleries de ceux qui se sont attendus que je ne persévererois pas, & qui, après m'avoir tendu des piéges pour me faire tomber, insulteront à ma fragilité. Mon espérance est en vous seul, & je ne la fonde que sur votre misericorde. *(k)* Cette espérance n'a jamais trompé personne : & vous ne souffrirez pas, Seigneur, qu'elle soit vaine pour moi seul.

IV. C'est ainsi que le Prince conserve sa force, en avoüant devant Dieu son impuissance & sa fragilité, & *(l)* en se retirant sous ses aîles,

(*f*) Non me demergat tempestas aquæ. *Ps. LXVIII v.* 16.

(*g*) Velociter exaudi me. *Ibid. v.* 18.
Deus meus, ne tardaveris. *Ps. XXXIX. v.* 18.

(*h*) Non erubescant in me, qui expectant te, Domine. *Ps. LXVIII. v.* 7.

(*i*) Qui tribulant me, exultabunt si motus fuero. Ego autem in misericordiâ tuâ speravi. *Ps. XII. v.* 5.

(*k*) Deus meus, in te confido, non erubescam : etenim universi, qui sustinent te, non confundentur. *Ps. XXIV. v.* 1. *&* 2.

(*l*) In umbrâ alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas. *Ps. LVI, v,* 2,

For-

aîles, pour y trouver un azile contre la tempête & les périls qui l'assiégent.

V. Mais il ajoute à la Priere toutes les autres précautions qui sont compatibles avec ses devoirs. Il se nourrit de saintes lectures, pour ranimer sa Foi. (*m*) Il cherche dans l'Evangile, & dans les autres livres de l'Ecriture, le contrepoison de toutes les erreurs & de toutes les passions capables de le séduire; & quoiqu'il ne refuse jamais aux affaires le tems dont elles ont besoin, il ne s'en laisse pas accabler, & il se réserve toûjours quelques momens pour de sérieuses refléxions, qu'on ne fait bien que lorsqu'on est seul.

ARTICLE VI.

Elle a besoin de sérieuses Refléxions, & de quelques tems destinez à cela.

I. Il y auroit de l'imprudence, à conseiller au Prince de se rendre invisible pour des tems considérables, & de paroître ennemi du grand monde & du grand jour. Il est Roi pour se montrer, & tout ce qui auroit un air de singularité, ou qui marqueroit qu'il fuit la compagnie, & qu'il a dans l'esprit quelque chose de sombre & de particulier, ne lui convient en aucune sorte. Il doit porter sur son front la sérenité, avoir en tout des manières grandes &

Fortitudinem meam ad te custodiam. *Ps. LVIII, v.* 10.

(*m*) Enutritus verbis fidei, & bonæ doctrinæ. *1. Timoth. C. IV, v. 6.*

& ouvertes, & mettre sa joye à rendre les autres heureux par sa présence.

II. Mais il est pour lui d'une extrême consequence, qu'il (*n*) ne se livre point absolument aux occupations extérieures, quoiqu'elles soient toutes légitimes, & qu'elles paroissent toutes nécessaires. (*o*) Il gémiroit peut-être au commencement sous leur poids: mais ensuite il s'y accoûtumeroit. Il y trouveroit même enfin une espece de repos; & il deviendroit incapable de rentrer jamais dans lui-même, par la nécessité qu'il se seroit faite d'avoir toûjours un appui sensible qui soutînt son esprit, & qui le portât.

III. Il perdroit ainsi par dégrez le goût de la Priere, & de tout ce qui nourit la Pieté. (*p*) Il y deviendroit chaque jour moins sensible, & son cœur n'étant plus attendri, ni touché, tomberoit dans un endurcissement, dont il seroit affligé pendant qu'il se formeroit, mais dont il se consoleroit quand il seroit formé, & qui seroit sans remede.

IV. Il ne connoîtroit plus alors les pertes intérieures qu'il feroit. Les premières le prépare-

(*n*) Non totum te, nec semper, des actioni. *S. Bern. L.* 1. *de consid. C.* 7.

(*o*) Primùm tibi, importabile videbitur, paulò post & leve senties, paulò post nec senties, paulò post etiam delectabit. Ita paulatim in cordis duritiam itur. *S. Bern. Lib.* 1. *de consid. C.* 2.

(*p*) Multò prudentius te occupationibus subtrahas; vel ad tempus, quàm patiare trahi ab ipsis & duci paulatim quò tu non vis. Quæris quò? Ad cor durum: Nec pergas quærere, quid illud sit: si non expavisti, tuum hoc est. *Idem Ibid.*

reroient à de plus grandes. Les principes manquant, l'édifice même extérieur s'ébranleroit; cu si le corps des actions demeuroit encore reglé, ce ne seroit plus que pour observer les bienséances, par habitude, par des vûës humaines, & non par les véritables motifs de la Vertu.

V. Le seul moyen pour éviter ce malheur, qui est le comble de tous, est (q) de réserver pour soi-même & pour son propre cœur, quelques momens, où il repare ce que les occupations lui ont fait perdre, où il rétablisse ce que la vûë du monde a affoibli, où il efface les impressions que les discours & les passions des hommes ont faites sur l'imagination, & peut-être même sur le cœur.

VI. Il est incroyable combien les opinions des autres, leurs intérêts, leurs mouvemens, se communiquent, & de quelle contagion le seul spectacle du monde est infecté. Des hommes distraits, & pleins eux-mêmes de passions, ne sentent pas cet effet : mais quiconque est attentif à se conserver pur, éprouve qu'il ne se montre presque jamais sans s'affoiblir, & qu'il a besoin de remedier en secret, par de sérieuses refléxions, au changement que la vûë du public a causé dans ses dispositions.

VII. Les Princes sont infiniment plus exposez à cela que les autres hommes : car c'est eux qui sont le centre du monde. C'est sur eux que tous les yeux sont arrêtez. C'est d'eux dont tou-

(q) Multùm in se recendum est : conversatio enim dissimilium, benè composita, disturbat, & renovat affectus, & quidquid imbecillum in animo, nec percuratum est, exulcerat. *Senec. L. de tranquill. anim. C. 15.*

toutes les passions des hommes ont besoin C'est eux qui sont l'objet de tout ce qui peut séduire. C'est contre leur Vertu que tout est mis en usage. Peuvent-ils penser qu'ils sont invulnérables à tant de traits ? Se croyent-ils au dessus des louanges, ou fausses, ou vrayes ? N'ont-ils rien à craindre pour leur Vertu au milieu de tant d'erreurs, & de tant de corruption ?

VIII. Un Prince éclairé par la Foi, & qui a joint à cette lumiere une étude sérieuse de sa foiblesse, n'est pas dans cette illusion. Il craint tout : parce qu'il est effectivement sensible à tout : & dès qu'il est en liberté de se demander compte de soi-même à soi-même, (*r*) il corrige, il efface, il rectifie, tout ce qui lui paroît alteré dans ses sentimens, tout ce que l'erreur publique y a introduit d'étranger, tout ce que sa propre corruption, fortifiée par celle des autres, y a mêlé d'injuste.

IX. Il tâche alors de s'affermir dans l'Humilité, dans la Crainte de Dieu, dans la persuasion que le monde ne juge sainement de rien, & que tout ce qu'il admire, n'est qu'une vaine apparence ; & que l'Evangile, au contraire, est une lumiere sûre, qui fixe le prix véritable de chaque chose, & qui en marque le légitime usage. Et pour guérir cette vaine enflure que l'orgueil commençoit à former dans son cœur, il se représente vivement ses dangers, sa foiblesse, le besoin continuel d'être assisté par la Grace, le compte immense dont il est chargé, la redoutable justice de Dieu,

(*r*) Hæc est sapientia ; eò restitui, unde publicus error expulerit. *Senec. Ep. 94.*

Dieu, l'incertitude de ſon ſalut, l'obligation unique d'y travailler : & par-là il revient à ſes premières diſpoſitions, qu'il fortifie par ces nouvelles penſées, & qu'il met en ſureté par une ſi ſage défiance.

Article VII.

Utilité de quelques Entretiens propres à nourrir la Foi.

I. Si le Prince peut joindre à ſes propres refléxions l'Entretien de quelques perſonnes qui ayent une ſolide Vertu, & qui ſoient vivement touchées de tout ce qui a rapport à la Religion ; les dangers de ſon état, & les difficultez dont il eſt plein, m'intimideront beaucoup moins.

II. Mais qu'il prenne garde, s'il lui plaît, à qui il donnera ſa confiance. Qu'il ne ſe laiſſe pas éblouir par les apparences de la Pieté. Qu'il ne s'ouvre pas, ſans être bien certain qu'il peut le faire avec ſûreté. Qu'il ne prenne pas des diſcours pour des preuves. Qu'il ne penſe pas qu'on ſoit touché, parce qu'on parle d'une manière touchante. L'Hypocriſie & l'Ambition ſe prêtent mutuellement la main. Les Princes ſont trop puiſſans, pour avoir beaucoup de perſonnes qui les ſervent pour eux. Les gens de bien ſont rares : ceux qui le ſont, ont rarement une Vertu à toute épreuve ; & quand cela n'eſt pas, ils s'affoibliſſent par la confiance dont le Prince les honore, au lieu de lui être utiles, & de le ſoutenir dans la Pieté.

III. Mais ce qui eſt rare, ſe peut trouver ; &

: il ne faut pas que le Prince perde l'espéran-
: de trouver quelques Serviteurs de Dieu,
r) pleins de Foi & du Saint-Esprit, qui n'ai-
ent point le monde, & qui n'y prétendent
en, ni pour eux-mêmes, ni pour les autres;
ui soient brûlez d'une ardente soif de la Jus-
ce; qui se regardent ici comme dans un de-
rt; qui soupirent sans cesse vers la source des
éritables biens, qui soient pleins de zèle &
amour; qui soient capables d'exhorter & de
onsoler les autres (*t*) par l'abondante conso-
tion que Dieu leur communique : & qui
ent reçu de lui (*v*) une langue sçavante,
our soutenir par leurs discours, ceux qui sont
ibles & abattus.

IV. Quand le Prince ne trouveroit qu'une
ule personne de ce caractère, il en recevra
: grands secours pour conserver le goût de la
ieté, & pour s'affermir dans l'Amour de
utes les Vertus : car la Foi & le Zèle se com-
uniquent : les paroles & les exemples penè-
ent un cœur bien disposé; & ce qu'on entend
'un homme vivement persuadé, a tout une
itre force que ce que l'on se dit à soi-même.

(*s*) Anima quædam sancta, ignea, & desiderans
gnum Dei. In istâ solitudine peregrinans, atque
iens, & fontem æternæ patriæ suspirans. *S. Aug.
Epist. Joan. tr.* 9. *n.* 8. *& tract.* 10. *in Joan.*
4.

(*t*) Per exhortationem, quâ exhortamur & ipsi
Deo. 2. *Cor. C. I. v.* 4.

(*v*) Dominus dedit mihi linguan eruditam, ut
iam sustentare eum qui lassus est, verbo. *Isai. C.*
v. 4.

ARTICLE VIII.

Etre persuadé qu'on est obligé à avoir une Vertu éminente.

I. Je dois néanmoins avertir le Prince, que les plus édifians Discours ne feront sur lui qu'une médiocre impression, s'il n'est pleinement convaincu que son état exige une grande Perfection, & que sa Vertu, pour le soutenir, doit être héroïque : autrement il rabattra toûjours de ce qu'on lui dira, & il croira faire beaucoup, en demeurant néanmoins au dessous de ses devoirs.

II. Je sçais que le monde ne juge point de l'état des Rois, ni de la Vertu qui leur est nécessaire : mais de quoi le monde juge-t-il comme il faut ? Et sur quelle matière a-t-il de plus grandes erreurs, que sur le saint usage de la souveraine Puissance ?

III. Il suffit au Prince, pour ne point se regler sur les fausses idées du monde, de bien sçavoir deux choses : l'une, que l'Evangile est sa regle, comme celle de ses sujets ; l'autre, que son état réunit tous les obstacles au salut, & le prive de presque tous les secours extérieurs dont les particuliers peuvent user. Car il est dès lors visible que sa Vertu doit être au dessus de tous les obstacles, & indépendante de presque tous les moyens dont celle des autres a besoin ; & qu'elle doit être par consequent très-parfaite & très-sublime.

IV. Quand il en sera bien persuadé, il trouvera dans cette persuasion même un secours très-réel : car il ne pensera point à des mitigations,

s, & à des interprétations de la Loi de
u, quand il aura bien compris avec quelle
:titude il doit y être fidèle. Il se dira à lui-
ne, ce que se doit dire un Evêque, & qui-
que est pleinement consacré au service de
u, que la voye la plus parfaite est la sien-
& que tout ce qu'il y a de plus pur & de
saint, le regarde : non à la vérité, pour
re extérieurement les Conseils de l'Evan-
, mais pour en avoir dans le cœur tous les
imens : & il ne sera point étonné, quand
ui repétera ce qu'un Archevêque disoit au
e Constantin, fils de l'Empereur Alexis
nnene, dont il avoit été le Précepteur,
(x) sa Vertu & sa Pieté ne doivent ceder
ien à celles des Evêques & des ministres
juement consacrez à la Religion ; & que
:rfection la plus sublime lui convient com-
à eux, & fait partie de son état.

Article IX.

:milier à proportion de l'Elevation & des Dangers de son Etat.

Une telle vûë redoublera ses craintes, &
ortera à s'humilier profondement sous la
n de Dieu : car il comparera de nouveau
Devoirs à ses Dangers ; l'éminente Vertu
lui est commandée, aux obstacles qu'elle
doit

:) Ne sacerdotes quidem ac sacrorum antistites
ite in Deum verâ sibi præstate patiatur ; adeò
o semper atque opere religiosus, ubique istud
ium tueatur. *Theophylact. Archiep. Bulg.*
t. reg. part. 2. C. 12.

doit vaincre ; la néceſſité d'être parfait, à la preſque tous les moyens propres à le devenir ; & ſentant vivement le beſoin d'être aſſiſté par un puiſſant ſecours, il tâchera d'exclure de ſon cœur tous les ſentimens d'orgueil qui l'en rendroient indigne, & qui l'expoſeroient ſans force & ſans défenſe à ſes ennemis.

II. C'eſt l'utile conſeil que lui donne St. Auguſtin : » (*y*) Plus les Princes ſont élevez, » leur dit-il, plus leur état eſt dangereux : & » c'eſt pour cela qu'ils doivent s'humilier ſous » la main de Dieu, à proportion du rang » éminent qu'ils ont au deſſus des autres hom» mes. «

(*y*) Quantò altior imperii ſublimitas, tantò periculoſior. Ideoque Reges, quantò ſunt in majore ſublimitate terrenâ, tantò magis humiliari Deo debent. *S. Aug. in Pſ. CXXXVII. n. 9.*

CHA-

CHAPITRE XI.

L'Humilité nécessaire aux Princes. Fausses idées de cette Vertu. Ce qu'elle est véritablement. Erreurs sur l'Orgueil. Il a honte de soi-méme, & se cache. On ne le connoît qu'en lui resistant : ce qu'on ne fait point avec succès par les forces naturelles. La Grace, qui en est le remede, ne le guérit point parfaitement en cette vie. Réflexions propres à inspirer aux Princes l'Humilité. Exemples de Princes punis pour leur Orgueil, dans l'Ecriture. Nouveaux Motifs d'Humilité, pris des choses surnaturelles. Intérêt qu'ont les hommes, & sur-tout les Princes, à être humbles. Marques de leur Humilité.

ARTICLE I.

L'Humilité nécessaire aux Princes : Fausses idées de cette Vertu.

I. EN finissant le dernier Chapitre, j'ai dit un mot de l'Humilité, & du besoin que le Prince avoit de s'abaisser profondement sous la main de Dieu, en considerant d'un côté, les Dangers de son état, & de l'autre, ses Obligations. Mais cette matière est trop importante, pour n'être pas traitée avec un peu d'étendue : & elle demande plus qu'aucune autre, l'attention du Prince & ses refléxions.

II. Avant tout, il doit avoir une juste idée de l'Humilié, & écarter les faux préjugez qui

la

la rendent méconnoissable à la plupart des gens du monde, & sur-tout à ceux qui sont dans quelque élevation.

III. Ils la prennent ordinairement pour une sorte de bassesse, contraire aux grandes qualitez de l'esprit & du cœur, qui aime les ténèbres & la sollitude, qui voit du danger à tout, qui n'ose rien entreprendre d'éclatant, qui ne sçait point commander, ni se faire obéïr, & qui n'est propre qu'à se laisser usurper l'autorité, sans avoir le courage & la fermeté pour la défendre.

IV. Ils la regardent encore comme une disposition foible, crédule, ouverte à la séduction, dont des esprits artificieux peuvent aisément abuser, & qui préfère souvent des conseils obscurs, donnez par des Dévots de profession, à des maximes sages & salutaires, que des hommes d'Etat, s'ils étoient consultez, lui fourniroient.

V. Enfin, ils la considerent comme une pieuse méthode de feindre des défauts, ou de les exagerer pour avoir de quoi s'abaisser, pendant qu'on sçait en sa conscience qu'on en est exempt : & ils méprisent avec raison ce puérile artifice, contraire à la Droiture & à la Sincerité, & qui n'est propre qu'à gâter l'esprit.

VI. Mais ils se méprennent en tout : & rien n'est plus différent de l'Humilité, que les fausses idées qu'ils s'en sont formées.

ARTICLE II.

Ce que c'est que l'Humilité.

I. Cette Vertu n'est autre chose que la Connoissance & l'Amour de la Vérité ; non de la Vérité en général, mais de celle qui nous regarde, qui nous apprend ce que nous sommes ; qui nous fait discerner ce qui nous est étranger, de ce qui nous est propre ; qui nous instruit de nos défauts ; qui nous montre l'origine des dons qui sont en nous ; qui nous en enseigne l'usage & la fin.

II. L'Humilité ne consiste point dans la Connoissance seule : c'est la moindre partie que la Lumiere. La principale est l'Amour ; & j'entens par l'Amour, le Sentiment.

III. Tout ce que la Vérité dit de nous, nous le disons avec elle. Nous formons tous nos jugemens sur les siens. Nous condamnons en nous, tout ce qu'elle y condamne : voilà la première partie.

IV. La Vérité nous marque notre place : & nous nous y mettons. Elle ne nous laisse que ce qui vient de notre fonds : & nous ne nous attribuons rien au-delà. Elle nous porte à rendre graces de ce que nous avons reçu : & nous remercions. Elle nous apprend qu'il peut être ôté : & nous tremblons. Elle nous montre ce qui est en nous de vicieux & de dereglé : & nous en gémissons. Elle nous découvre ce qui manque à notre Vertu : & nous le demandons avec instance. Voilà la seconde partie.

V. Unissez la Lumiere à l'Amour, la connoissance au sentiment, la vûë de la Vérité à l'obéissance à la Vérité : c'est l'Humilité : & je

je demande maintenant à tous ceux qui s'en étoient fait une fausse peinture, s'il y a rien de plus grand qu'une telle Vertu ? Et au cas qu'on y puisse atteindre, s'il y a aucune élevation plus sublime, qui fasse tant d'honneur à l'homme, & qui mette une plus grande distance entre lui & tous ceux qui ne voyent point la Vérité, ou qui la voyent pour leur honte & leur supplice, en la voyant sans l'aimer, & sans en devenir meilleurs.

ARTICLE III.

Erreurs sur l'Orgueil.

I. Les mêmes personnes qui ne connoissent point l'Humilité, connoissent aussi rarement l'Orgueil. Ils ne donnent ordinairement ce nom qu'à l'imprudence qu'on a de le montrer. Dès qu'il est caché, il leur est inconnu. Et ceux qui en sont remplis, comprennent moins que les autres qu'on puisse en avoir.

II. Il faudroit, disent-ils, être bien foible pour s'élever de quelque chose. Ne se connoît-on pas ? Ne sent-on pas le peu qu'on vaut ? Pour peu qu'on ait de raison, peut-on s'estimer au-delà de ce qui convient ? Et à l'égard des choses extérieures, valent-elles la peine qu'on s'y attache ? Etre placé un peu plus haut, ou un peu plus bas ; avoir un peu plus d'autorité & de biens, ou en avoir moins ; sont-ce des distinctions dont un homme d'esprit soit touché, dès qu'il y fait réflexion ? Les hommes nez dans la bassesse, sont étonnez & éblouïs quand ils voyent l'élevation des autres : mais ceux qui y ont toûjours été, y sont insensibles.

Leur

Leur Grandeur leur est naturelle, & ne les occupe point. On les y rendroit attentifs, en voulant les rendre humbles. Ils le sont plus sûrement en n'y pensant point : & c'est avoir mauvaise opinion de la Bonté de leur esprit, & de leur Grandeur d'ame, que de craindre pour eux l'Orgueil, qui n'est qu'une frivole Vanité, & une déplorable Foiblesse.

III. Ceux qui raisonnent ainsi, sont dans de grandes erreurs; & ils connoissent bien peu les choses dont ils parlent. Ils croyent, que parce que l'Orgueil est une foiblesse, quiconque en a cette idée, en est exempt. Ils comptent l'avoir méprisé réellement, parce qu'ils le trouvent méprisable : & ils se persuadent que c'est l'avoir vaincu, que de l'avoir connu.

IV. De tels hommes seront long-tems le jouët de l'Orgueil, s'ils ne l'attaquent d'une autre sorte. Qui doute que l'Orgueil ne soit une foiblesse, & qu'il ne mérite le mépris ? Mais le mépris seul en est-il le remede ? Celui qui le méprise, en est-il moins dominé ? Lui obéit-il moins, quoiqu'il en comprenne la vanité & l'injustice ? Et n'est-ce pas en cela que consiste son crime, d'être attaché à une chose dont il connoît la vanité, & dont il se rend néanmoins l'esclave par la corruption de son cœur ?

ARTICLE IV.

L'Orgueil rougit de l'Orgueil. Il ne veut, ni se connoître, ni être connu.

I. L'Orgueil rougit de l'Orgueil : mais la honte qu'il a de soi-même, est un Orgueil

nouveau, qui l'entretient & le fortifie. Il voudroit pouvoir se dissimuler à soi-même, & éviter ses propres yeux; parce qu'il veut être tranquille. Il craint les refléxions & la lumiere; parce qu'il ne veut, ni se connoître, ni être connu : & il est toûjours préparé à désavouer son nom, & à parler fortement contre soi-même, pourvû qu'il subsiste & qu'il soit le maître.

II. Plus il est instruit de ce qui le peut faire découvrir, plus il est appliqué à retrancher tous les dehors qui le déceleroient. Il reforme lui-même avec sévérité; tout ce qui lui attireroit quelque honte. Il dédaigne l'Orgueil grossier, comme mal-habile, & contraire à l'esprit, à la politesse, aux bienséances, & comme lui faisant perdre l'approbation des honnêtes gens.

III. Son dessein est de plaire à tous; de s'attirer l'attention & l'admiration de tous; de s'attacher des personnes de toutes sortes de caractères; de se montrer par tous les endroits capables d'inviter & de séduire; de préparer par-tout un hameçon secret où l'on ne puisse éviter d'être pris; & de couvrir cet art d'un air de simplicité & de modestie qui éteigne l'envie, & qui rende l'estime plus universelle & plus sincere.

IV. Mais plus il affecte de ressembler à la Vertu qui lui est opposée, plus il devient criminel; parce qu'il est alors plus faux, & plus ennemi de la Vérité, dont il ne prend la couleur & la teinture, que pour en embellir le mensonge. Et ce qui fait alors sa plus grande injustice, n'est pas de s'établir la fin & le centre de tout: car tout Orgueil a ce caractère: mais de vouloir que rien ne lui échape, & de se

se couvrir des apparences de la Vertu, pour usurper l'honneur qui n'est dû qu'à elle, & se nourir, en secret d'un tel larcin, & du plaisir de l'imposture.

V. Il ne faut pas croire que tout cela se fasse avec un dessein connu & que l'orgueil convienne alors de ce qu'il est. Peu de personnes, en agissant par son principe, connoissent le guide qui les conduit. Plusieurs sont séduits les premiers, avant que de travailler à séduire les autres : & l'Orgueil, quand il n'est pas combattu, ne paroît se mêler de rien, quoiqu'il fasse tout.

ARTICLE V.

On ne le connoît que lorsqu'on pense à lui resister.

I. Ce n'est que lorsqu'on veut lui resister, qu'on apprend à quel point il est le maître. Tant qu'il est obeï, tout est en paix. Il précede, & l'on ne sent pas qu'on le suive, parce qu'on le suit toûjours, sans croire être mené : mais quand il continue de marcher, & qu'on cesse d'aller vers le même côté que lui, on commence à sentir qu'on est lié, & que l'Orgueil avoit infiniment plus de part dans les actions qu'on ne pensoit : que les motifs étoient dominans, que c'étoit par eux qu'on est foible, dès qu'on n'a plus de témoins : que tout ce qui doit être ignoré, se fait avec langueur : & qu'on ne peut s'empêcher de regarder comme perdu, tout ce qui n'a point d'Approbateurs.

II. On éprouve qu'on étoit porté, lorsqu'on

se croyoit libre ; & que tous les appuis dont on ne sentoit pas le besoin, parce qu'on s'y reposoit, étoient nécessaire. Tout paroît manquer, dès qu'on veut s'en priver, & l'on chancele à chaque pas, dès que personne ne donne la main.

ARTICLE VI.

On ne lui resiste point avec succès par les seules Forces naturelles.

Si l'on s'affermit contre cette foiblesse, c'est souvent par une autre plus dangereuse. On retombe dans soi-même, à proportion de ce qu'on fait effort pour se délivrer d'une servitude étrangere. On veut se suffire à soi-même & se contenter de son seul témoignage, en méprisant celui des autres : & l'on ne sçait pas que ce qu'il y a de plus criminel dans l'Orgueil, est de mépriser tout, excepté soi-même.

II. Mais ce n'est même alors qu'une vaine Ostentation : car l'homme est trop miserable pour être content de soi long-tems, & trop vain pour se réduire à une approbation si bornée. Il a un desir infini pour la Gloire, & quand il est assez malheureux pour la chercher ici, rien ne peut lui être indifférent. Il est au pouvoir de tous, de lui plaire, ou de l'affliger. Le plus léger mépris le penètre ; les plus frivoles louanges lui donnent quelque mouvement de joye. Il veut par fierté, s'élever au dessus de tout : mais par la crainte du méptis, il demeure esclave de tout le monde.

III. L'Homme, en perdant l'innocence & se

se détachant de Dieu, est retombé dans lui-même, & l'amour qu'il se porte, n'étant plus soûmis à celui de Dieu, est devenu le principal mobile de ses actions, & le principe secret de tous ses sentimens. Il ne peut se quitter, ni sortir du cercle dont il s'est établi le centre. Il ne peut, ni se perdre de vûë, ni consentir qu'on l'oublie. Tout est pour lui, selon son préjugé. Tout doit y avoir rapport; & son application est en effet d'y rendre tout le monde attentif.

IV. Il veut pouvoir refuser les louanges; mais il ne veut pas qu'elles lui soient refusées. Il veut qu'on croye qu'elles lui sont dûës, mais qu'il y est different: & lorsque tout le monde est à ses pieds, il est moins touché de ce spectacle, que de l'idée flateuse qu'il n'en est pas émû. Il pense alors être au-dessus de sa Grandeur même, & la mériter doublement, & parce qu'elle lui est dûë, & parce qu'il n'y est pas attaché.

V. De-là vient cette espece d'Indolence & de Distraction avec laquelle il reçoit les plus grands honneurs, & qui passe pour Modération, & même pour Humilité, quand on ne juge des choses que par la surface. Comme il a ce qu'il désire, il n'est occupé que du soin d'y ajouter: & lorsque tout le monde s'abaisse devant lui, il pense à une autre sorte de Gloire, & à se persuader qu'il est peu touché de ce que tout le monde est à ses pieds.

VI. Ainsi toute cette Tranquillité ne vient que d'une fierté nouvelle; & cette prétendue Grandeur d'ame, qu'on croit au-dessus de tout & qui éblouït les autres, n'est en effet qu'un plus grand Orgueil, qui affecte de mépriser ce qu'il a, quoiqu'il l'aime avec passion, pour s'attirer la louange d'y être indifférent & d'être superieur

à tout ce qui flatte la vanité des autres hommes.

VII. Il ne faut, pour le détromper, que lui refuser une partie de ce qu'il accepte avec tant de froideur. Son émotion marquera bientôt la disposition sincere de son cœur ; & il verra, s'il est aussi facile d'être au-dessus de tout, qu'il est aisé à l'Orgueil de le penser.

VIII. Mais sans venir à cette épreuve, demandez à cet homme si tranquille au milieu de tout ce qui est capable d'enfler le cœur, s'il connoît que c'est Dieu qui lui a assujetti les autres hommes ; s'il lui rend graces ; s'il ne se réserve rien d'une gloire qui n'est dûë qu'à lui ; s'il se regarde comme étranger au milieu des respects excessifs que tout le monde lui rend ; s'il est toûjours petit à ses yeux, toûjours occupé de sa foiblesse & de sa misere ? Il avouera, s'il est sincere, que ce ne sont point là ces dispositions ; & dès lors il sera contraint d'avouer, qu'il est fortement attaché aux choses même qu'il semble mépriser, qu'il s'y repose, qu'il y met sa fin, & qu'il en fait par consequent dépendre son bonheur.

IX. Il est vrai que l'habitude peut en émousser le sentiment ; que les refléxions peuvent en découvrir le faux, & que le vuide qu'on y trouve, peut en causer le rassasiment & le dégoût : mais ce n'est point alors une preuve qu'on soit sans Orgueil : c'en est une seulement que l'Orgueil n'est pas content, & qu'il désire plus qu'il n'a. S'il étoit moins grand, il se contenteroit à moins ; & c'est parce qu'il est excessif, que rien ne le satisfait. Qu'on lui offre quelque chose de nouveau, ou qu'on lui en donne seulement l'espérance, & l'on verra quelle sera son activité. Il n'est engourdi que faute de pâture : & son repos vient de desespoir.

ARTI-

ARTICLE VII.

Grace seule & l'Amour de Dieu en sont le remede : mais sans le guérir parfaitement en cette vie.

Il n'y a que l'Amour de Dieu, jusqu'au mépris de soi-même, qui soit le remede de l'Amour de soi-même, jusqu'au mépris de Dieu. La Charité seule est source de l'Humilité. Tous les autres moyens ne font qu'aigrir l'Orgueil, au lieu de le guérir, & il se fortifie, par le soin même qu'on prend soin de le combattre, si l'on n'emploie contre lui que les forces humaines ; car il s'applaudit de tout, & même du succès avec lequel on croit l'avoir attaqué. Il cherche les louanges dans le mépris qu'il en fait ; & il n'est jamais si content, que lorsqu'il passe pour modeste : parce que sa joye la plus sensible vient du mensonge pris pour la vérité.

. Lors même que la Grace a commencé à convertir le cœur, & à le délivrer de l'Amour funeste de soi-même, dont il s'étoit fait une idole, l'Orgueil tâche d'en demeurer toûjours le maître. Il ne cede une chose, qu'en essayant d'usurper une autre. S'il ne commence pas une action, il espère la finir. S'il n'est pas le principal motif, il s'offre en second. Si l'on l'exclut de toutes parts, il joint sa voix au chant de victoire ; & c'est lui souvent qui triomphe, lorsqu'on pense l'avoir vaincu.

I. On ne sçauroit empêcher que la louange ne suive la Vertu : on ne sçauroit empêcher

non

non plus, qu'une joye pure ne se répande dans la conscience, quand on fait le bien. L'Orgueil tâche de se mêler aux louanges les plus légitimes, & de convertir la joye innocente du cœur en une vaine complaisance: & nous ne sçavons souvent, si c'est lui qui se réjouït de l'éclat de la Vertu, en nous en faisant perdre le fruit, ou si c'est par un motif plus pur que nous sommes consolez dans le bien que nous faisons.

IV. Plus on désire de purifier son cœur, & son esprit de ce dangereux poison, plus on éprouve qu'il a penétré par-tout, qu'il a tout infecté, & qu'il se conserve dans des réduits d'où il est presque impossible de le chasser.

V. On l'entreprendroit en vain, comme je l'ai dit, par des moyens humains. La Grace seule de Jesus-Christ peut nous rendre une parfaite santé. Mais elle nous guérit lentement. Elle nous laisse long-tems gémir sous une servitude honteuse que nous avons choisie: & comme nous avons une secrete pente à nous glorifier de tout ce qui nous coûte peu, elle nous affermit dans l'Humilité, par un continuel & pénible combat contre l'Orgueil.

Article VIII.

Refléxions propres à inspirer aux Prince l'Humilité.

I. Nous avons besoin dans ce combat, qui dure autant que la vie, de faire armes de tout: & nous devons commencer par détromper notre esprit, en opposant aux pensées flateuses de l'Orgueil, les solides refléxions que l'Humilité

lité nous fait faire, & qui étant accompagnées de la Grace intérieure de J. C., ne sont plus des pensées stériles, mais deviennent des armes puissantes contre l'illusion & le mensonge.

II. La première Refléxion que l'Humilité suggére à un Prince, régarde sa Naissance, & sa Mort, il est né comme les autres hommes; il mourra comme eux. Il n'a rien apporté en venant au monde; il n'en emportera rien. La foiblesse a commencé sa vie; & sa gloire ne le suivra pas dans le tombeau. Toutes ses distinctions sont renfermées dans l'intervale entre sa naissance & sa mort. Elles n'étoient point avant l'un de ces termes; elles ne seront plus après l'autre. Le point qu'elles ocupent n'est presque rien. Quand elles cesseront, elles seront comme n'ayant jamais été. Dans le tems même qu'elles subsistent, elles sont étrangeres: elles ne sont point le Prince: elles en sont tout au plus comme l'habit. Peut-il, sans se tromper, les regarder comme inséparables de sa personne? Et s'il les connoît bien, peut-il s'en glorifier?

III. Il est né Prince, & sur le Trône: mais, qui l'y a mis? S'y trouve-t-il par son choix? A-t-il été consulté sur sa naissance? Son élevation vient-elle de lui? Ignore-t-il qu'une disposition d'évenement l'auroit placé dans un autre rang; & que les évenemens qui l'ont mis où il est, ont uniquement dépendu de la Providence, à qui seule il doit, & la gloire de la maison où il est né, & celle de l'Etat qu'il gouverne?

IV. Il n'a pu se donner aucune Qualité naturelle, ni pour l'Esprit, ni pour le Corps. Il ne sçauroit y en ajouter aucune. Ni la Figure, ni la Santé, ni même sa Taille, ne dépendent de

de lui. Excepté ce qu'il a reçu, il n'a rien. Il eſt, comme les autres hommes, une indigence univerſelle.

V. Comme le principe de la vie n'eſt point à lui, ſa durée n'eſt point à lui, non plus. Dieu tient entre ſes mains ſa Reſpiration, & peut, à chaque moment, la ſupprimer. Le moindre accident eſt capable de lui tout enlever, en lui ôtant la vie. Le moindre déconcertement dans les reſſorts dont il eſt compoſé, & dont aucun ne dépend de lui, peut le mettre au tombeau. Dieu n'a qu'à commander, & il ne ſera plus: eſt-on raiſonnable quand on oſe s'élever devant une telle majeſté, qui n'a qu'à retirer ſa main pour nous laiſſer briſer en tombant?

VI. Le plus grand Prince du monde & le plus autoriſé, ne ſçauroit arrêter l'impreſſion d'une douleur corporelle, ni moderer un accès de fiévre, ni calmer un mouvement d'eſprit qui lui ôte le ſommeil, & qui l'agite par des images inquiétantes. Il commande ailleurs, & il eſt obéï. Il commande à ce qu'il eſt, & ſa voix n'eſt point reſpectée. Cette expérience du peu d'efficace de ſes volontez, lorſqu'il déſire le plus qu'elles ſoient exécutées, ne doit-elle pas le convaincre de ſa Foibleſſe, & lui faire avouer qu'il n'y a qu'un ſeul maître à qui tout obéit.

VII. dans le tems d'une ſéchereſſe qui fait périr tous les fruits, le Prince n'a pas le pouvoir de faire tomber une goutte de roſée: & lorſque tout eſt inondé par des pluyes continuelles, il ne peut pas en arrêter le cours. Il ne peut pas former un atôme. Il ne peut ôter l'être à aucun. Dequoi donc s'éleveroit-il? Et comment oublieroit-il que toute ſa puiſſance lui eſt étrangere, puiſqu'elle ne s'exerce que
ſur

sur ce que Dieu lui a soûmis, & qu'au-delà elle n'est rien ?

VIII. Dans les choses même où le Prince en a une absolue, c'est Dieu qui fait tout, & le Prince ne sert qu'à couvrir sa Providence. C'est Dieu qui lui soumet les peuples dont il l'établit Roi. C'est lui seul qui fait respecter le Pouvoir qu'il lui donne. C'est lui seul qui conserve la Fidélité & l'Obéissance dans une partie des sujets, pour reduire les rebelles. S'il permettoit que la désobéissance fût universelle, le Prince demeureroit seul. La crainte & la persuasion ne dépendent pas de lui. Les volontez des hommes ne sont assujetties qu'à Dieu. C'est lui qui les tourne & qui les fléchit; & le Prince qui conduit un Etat tranquille, doit toûjours se souvenir de cette parole de David : » (z) Dieu est mon Protecteur, c'est » en lui que j'espère : & c'est lui qui fait que » mon peuple m'est soûmis.

IX. Il est évident, par le détail où je suis entré, & qui doit servir d'occasion à une infinité de refléxions pareilles, que tout ce qu'a le Prince, lui est donné d'en-haut : que rien n'est véritablement à lui ; & que, dans les choses mêmes temporelles, l'Apôtre a droit de lui dire : » (a) Qui est-ce qui vous distingue » des autres ? Qu'avez-vous que vous n'ayez re» çu ? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en » glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez pas » reçu ?

ARTI-

(z) Protector meus, & in ipso speravi, qui subdit Populum meum sub me. *Ps. CXLIII. v. 2.*

(a) Quis te discernit ? Quid autem habes quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis. *1. Cor. C. IV. v. 7.*

ARTICLE IX.

Exemples de Princes punis pour leur Orgueil, dans l'Ecriture.

¶. I. Lorsque le Prince oublie cette salutaire leçon, il se rend indigne de la Bonté de Dieu, & il mérite de perdre par l'Orgueil, ce que l'Humilité eût conservé. Il y en a de grands Exemples dans l'Ecriture : & comme ils n'ont été écrits que pour notre instruction, il est utile de les considerer ; non comme des Histoires éloignées, mais comme des leçons subsistantes, qui nous apprennent à connoître Dieu, & à le craindre.

¶. II. Le Roi de Babylone, après de grandes conquêtes, jouïssant d'une profonde paix, & s'applaudissant de la magnificence & de la gloire où il avoit porté la capitale de ses Etats, dans le tems même où il prononçoit ces paroles : » (*b*) N'est-ce pas-là cette grande Ville » que j'ai rendue le siége de mon empire, & » que j'ai comblée de richesses & de gloire ? » Entendit une voix du Ciel, qui rabattit ain- » si sa fierté : L'Empire te sera ôté. Tu seras » chas-

(*b*) Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædificavi in domum regni, in robore fortitudinis meæ, & il gloriâ decoris mei ? Cumque sermo adhuc esset in ore Regis, vox de cœlo ruit : Tibi dicitur, Nabuchodonosor Rex : Regnum tuum transibit à te, & ab hominibus ejicient te, & cum bestiis & feris erit habitatio tua : fœnum quasi bos comedes, & septem tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur Excelsus in regno hominum

» chassé de la compagnie des hommes. Tu ha-
» biteras avec les animaux, & avec les bêtes
» farouches. Tu paîtras l'herbe comme un
» bœuf: & tu passeras ainsi sept années, jus-
» qu'à ce que tu apprennes que c'est le Très-
» haut qui est le maître des Royaumes des
» hommes, & qu'il les donne à qui il lui plaît.
» Cet arrêt fut exècuté sur l'heure. Nabucho-
» donosor fut chassé de la compagnie des hom-
» mes, & réduit à paître l'herbe comme un
» bœuf. Son corps fut trempé de la rosée du
» ciel. Ses cheveux crûrent comme les plumes
» des aigles; & ses ongles devinrent comme
» les griffes des oiseaux.

III. Ce Prince si étrangement humilié, avoit toûjours été aussi dépendant de Dieu dans son plus grand éclat, que lorsqu'il fut abaissé jusqu'à la condition des bêtes: mais il ignoroit sa dépendance, & il pensoit que c'étoit sa main qui avoit tout fait; au lieu qu'il devoit tout à la bonté & à la protection de Dieu.

IV. C'est pour cela que tout lui est ôté. Il s'étoit cru fort sage, & avoir réüssi par sa Prudence: il perd la Raison. Il oublioit qu'il étoit Homme: il est réduit au rang des Bêtes. Il pensoit être bien affermi sur le Trône: il en est renversé dans un moment. Il regardoit Babylone comme son ouvrage & sa magnificence lui

hominum, & cuicunque voluerit, det illud. Eâdem horâ sermo completus est super Nabuchodonosor, & ex hominibus abjectus est, & fœnum ut bos comedit, & rore cœli corpus ejus infectum est, donec capilli ejus in similitudinem aquilarum crescerent, & ungues ejus quasi avium. *Dan. C. IV. v. 27. & suiv.*

lui enfloit le cœur : il est relégué dans les forêts. Il ne sçavoit pas à qui il devoit son Royaume : il l'apprendra après sept années de la plus profonde humiliation. Il unissoit à sa personne l'Eclat & la gloire qui l'environnoient, comme en étant inseparables, & il rampe sur ses mains, broute l'herbe comme les bêtes, n'a point d'autre retraite qu'elles, & leur devient en partie semblable par la figure.

V. Dans cet étrange état, il est aux yeux de Dieu moins insensé, & moins digne de mépris, que lorsque l'Ingratitude & l'Orgueil l'avoient privé de la raison. Il étoit sur le Trône sans refléxion & sans lumiere, puisqu'il y étoit sans reconnoissance. Ses pensées étoient déja folles & extravagantes, quoiqu'il parût sage aux autres hommes ; & (c) le cœur de bête lui est donné, parce qu'il ne lui manquoit que leurs inclinations, en ayant déja l'aveuglement & la stupidité.

VI. Antiochus, plus orgueilleux encore que Nabuchodonosor, & plus impie, oubliant qu'il étoit homme, & (d) » prétendant, selon l'expression de l'Ecriture, commander à » la mer, & peser dans une balance les monta» gnes les plus hautes ; (e) fut frapé d'une » playe incurable & invisible, dont Dieu étoit » l'au-

(c) Cor feræ detur ei. *Dan. C. IV. v. 13.*

(d) Sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbiâ repletus, & montium altitudines in staterâ appendere. 2. *Macc. C IX v. 8.*

(e) Dominus Deus Israël percussit eum insanabili & invisibili plagâ. Ut enim finivit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor dirus viscerum & amara internorum tormenta. *Ibid. v. 5.*

» l'auteur « dans le moment même qu'il protestoit qu'il raseroit Jerusalem, & qu'il en feroit le tombeau de tous les Juifs : car » dans » l'instant il fut attaqué de douleurs d'entrail» les insupportables «. Et comme sa fierté ne se rendit pas à ces premiers coups, la Justice divine y en ajouta d'autres plus accablans & plus propres à briser son Orgueil. » Car (*f*) il » sortoit des vers du corps de cet impie com» me d'une source. Il étoit dechiré par des » douleurs continuelles ; & sa chair grangre» née s'écoûlant en pus, rendoit une odeur in» suportable à toute l'armée.

VII. » (*g*) Alors commençant à rabatre de » son Orgueil, & à se connoître, & ne pou» vant plus lui-même soutenir son infection ; » Il est juste, dit-il, que l'homme soit soûmis » à Dieu, & qu'un mortel ne s'égale pas à lui.

VIII. Il ajouta à cet aveu forcé beaucoup de promesses & de vœux, qui auroient pû tromper les hommes, mais dont Dieu connoissoit la racine : » (*h*) d'orner de dons le Temple de » Jerusalem, de fournir de ses revenus la dé» pense des sacrifices, de se faire Juif, & de » parcourir toute la terre pour publier la puis» sance

(*f*) Ita ut de corpore impii vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent odore etiam illius & fœtore exercitus gravaretur. *Ibid. v.* 9.

(*g*) Tunc cœpit, ex gravi superbiâ deductus, ad agnitionem sui venire, divinâ admonitus plagâ. Et cùm nec ipse jam fœtorem suum ferre posset, ita ait : Justum est subditum esse Deo, & mortalem non paria Deo sentire. *Ibid. v.* 11. *&* 12.

(*h*) Templum etiam sanctum opimis donis ornaturum &c. *Ibid. v.* 16. *&* 17.

» ſance de Dieu «. De telles promeſſes n'avoient point d'autre cauſe, que l'amour paſſionné de la vie : & l'Ecriture nous apprend » que *(i)* ce ſcelérat prioit ainſi le Seigneur, » de qui il ne devoit point recevoir miſeri» corde.

IX. Il eſt utile de conſiderer ce Prince dans les deux états, & de les comparer. Qu'étoit-il lorſqu'il étoit ſi fier ? A quoi eſt-il réduit quand il eſt devenu inſuportable à lui-même ? Dieu n'a-t-il commencé à être puiſſant que lorſqu'il a commencé à l'humilier ? Ne pouvoit-il pas le mettre en poudre à tous les inſtans ? Ne pouvoit-il pas, lorſque cet Inſenſé oſoit s'égaler à lui, le dechirer par les douleurs, & le conſumer par la pourriture, dès le premier moment de ſa frenéſie ? Quelle force peut oppoſer cet Impie à la main inviſible qui le frappe ? Quel remede a-t-il contre des douleurs aiguës qui croiſſent à chaque moment ? Que fait-il en s'humiliant, qu'il n'ait pas dû toûjours faire ? Quelle autre reſſource a-t-il, que la Clémence de celui qu'il a mépriſé ? S'il étoit mort d'une manière plus tranquille & plus naturelle, comblé de gloire & regretté de ſes ſujets, en ſeroit-il moins tombé entre les mains d'un Dieu vivant ? Et ce qu'il a éprouvé ici de ſa juſtice, eſt-il comparable à ce que nous en devons craindre dans l'autre vie ? Ses prieres forcées, & dont l'amour de ſoi-même étoit le principe, apprennent aux Princes à s'humilier, dans le tems où ils peuvent être orgueilleux, & à conſerver pendant la ſanté, une Crainte dont les plus fiers ne ſçau-

(i) Orabat autem hic ſceleſtus Dominum, à quo non eſſet miſericordiam conſecuturus. *Ibid. v.* 13.

sçauroient s'empêcher d'être saisis en mourant.

X. On pourroit penser, en lisant ce que je viens de dire de Nabuchodonosor & d'Antiochus, que leur Orgueil étant monté jusqu'à l'Impieté, il n'est pas étonnant que Dieu, jaloux de sa gloire, les ait profondément humiliez. Mais nous allons voir dans l'exemple de David, jusqu'où Dieu exige des Princes qu'ils soient humbles, & combien un sentiment d'Orgueil peu connu & peu déclaré, est capable de l'irriter.

XI. David, aprés de longues & de continuelles guerres, désira de sçavoir à quoi se montoit ce qui lui restoit de sujets: il mêla un Orgueil secret à cette curiosité peu nécessaire. Et Dieu, pour l'en punir, lui (*k*) envoya le Prophete Gad, avec ordre de lui proposer le choix, ou d'une Famine de trois ans, ou d'une Guerre qui l'obligeroit à fuir devant ses ennemis pendant trois mois, ou d'une Peste de trois jours. David, penetré alors de douleur, pour un dénombrement dont il n'avoit pas vû d'abord les consequences, choisit la Peste; & dans un seul jour elle emporta soixante-dix mille personnes. La pénitence de David, & celle des Sénateurs, empêcha qu'elle ne continuât les deux autres jours: & la misericorde de Dieu, à qui il s'étoit abandonné, se laissa fléchir par le sacrifice qui lui fut offert dans l'aire d'Ornan, comme il l'avoit commandé.

XII. David ne s'étoit pas défié d'une secrete

(*k*) Displicuit Deo, quod jussum erat, & locutus est Dominus ad Gad, videntem Davidis &c. *L. 1. Paral. C. XXI. v. 7. 13. 14. 26. & 27.*

joye de commander à un peuple nombreux; & il en est puni par un retranchement de soixante-dix mille personnes, qui auroit été porté beaucoup plus loin, si l'Humilité de ce Prince n'eût arrêté le châtiment dû à son Orgueil. Et observez, s'il vous plaît, dans quelle dépendance sont les Rois avec leurs Etats, & avec quelle facilité Dieu dispose de tout. Lorsque son Prophete porta ses ordres à David, il n'y avoit aucun soupçon de peste : mais tout d'un coup la pureté de l'air est corrompue, & dans un seul jour la mortalité devient générale.

XIII. Si ce Prince eût choisi la Guerre, il auroit aussi-tôt paru des Ennemis plus puissans que lui, devant qui il eût toûjours été obligé de fuir, sans trouver aucune sureté nulle part, pendant trois mois. Et où étoient pour lors ces ennemis ? Où étoient leurs forces ? Dieu seul le sçavoit : & c'étoit lui qui tenoit tout dans l'ordre & le respect, jusqu'à ce qu'il lui plût d'en disposer autrement.

XIV. Le saint Roi Ezechias, dont l'Ecriture louë si fort d'ailleurs la Pieté & la Religion, après une convalescence miraculeuse, dont le retardement du soleil fut le gage, reçut avec une joye qui ne fut pas assez modérée, les Ambassadeurs que le Roi de Babylone lui envoya, pour le féliciter sur le rétablissement de sa santé, (*l*) pour le prier de l'instruire exactement du prodige qui en avoit été la preuve. Il montra à ces Ambassadeurs, avec une secrete complaisance, ses richesses, & tout ce qu'il avoit de précieux & de rare ; & il ne pensoit pas

(*l*) Ut interrogarent de portento quod acciderat super terram. *L. 2. Paral. C. XXXII. v. 31.*

pas qu'il y eût aucun mal de faire voir à des Etrangers, de quels biens le Dieu d'Israël l'avoit comblé.

XV. Mais Dieu discernoit l'Orgueil qui se mêloit aux sentimens légitimes de ce Prince; & il lui envoya dire par le Prophete Isaïe, que (*m*) tout ce qu'il avoit montré aux Ambassadeurs du Roi de Babylone, deviendroit la proye des Rois de Babylone, & que les Princes qui naîtroient de lui, seroient leurs esclaves.

XVI. La faute, selon nos idées, paroît bien légere & la punition bien sévère: mais rien ne déplaît tant à Dieu que l'Orgueil, dans les Princes qu'il comble de ses bienfaits, & dont l'Humilité doit faire la principale partie de leur Reconnoissance. (*n*) Ezechias, dit l'Ecriture, ne répondit pas aux graces de Dieu, comme il devoit: car son cœur s'en éleva, & il attira son indignation par une vaine complaisance en ses dons, au lieu de les rapporter à sa gloire.

XVII. (*o*) Cette enflure secrette du cœur d'Ezechias lui seroit toûjours demeuré inconnue,

(*m*) Audi sermonem Domini: auferentur omnia, quæ sunt in domo tuâ, in Babylonem: non remanebit quidquam, ait Dominus; sed & de filiis tuis, qui egredientur ex te, tollentur, & erunt Eunuchi in palatio regis Babylonis. *L.* 4. *Reg. C. XX. v.* 17.

(*n*) Exaudivit eum Dominus, & dedit ei signum; sed non juxta beneficia, quæ acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus, & facta est contra eum ira. *L.* 2. *Paralip. C. XXXII. v.* 24. *&* 25.

(*o*) In legatione principum Babylonis, dereliquit eum Deus, ut tentaretur, & nota fierent omnia quæ erant in corde ejus. *Ibid. v.* 31.

nue, & par consequent sans remede, si Dieu ne lui avoit donné occasion de découvrir ses sentimens les plus cachez, par l'Ambassade du Roi de Babylone. Il vit alors, par l'épanchement de sa joye, & par le cas qu'il faisoit de ses richesses, qu'il n'usoit pas aussi bien de la prosperité que de l'affliction; qu'il oublioit qu'il avoit tout reçu, & qu'il commençoit à croire qu'il l'avoit mérité : & les menaces qui lui furent faites par le Prophete Isaïe, servirent à le rappeller entierement à son devoir.

XVIII. C'est une grande grace que Dieu fait aux Princes, quand il en use ainsi, & que, par de légeres fautes, où il permet qu'ils tombent pour leur découvrir leur Orgueil, il les rend plus timides & plus humbles, & les empêche ainsi de se précipiter dans l'abîme sur le bord duquel ils marchoient.

XIX. Ceux qui sont traitez avec plus de sévérité, vivent dans un continuel Orgueil, sans le connoître, sans en gémir, & sans l'expirer : & la vengeance divine éclate enfin sur eux comme un coup de foudre, lorsqu'ils y pensent le moins, & que leur vanité est la plus satisfaite.

XX. L'Histoire des Actes rapporte, que ce fut ainsi qu'Hérode Agrippa fut puni. Il haranguoit les Tyriens & les Sidoniens qui lui demandoient la paix. Ces peuples corrompus par l'Idolatrie, & flateurs par intérêt, lui disoient dans leurs acclamations : (p) Ce n'est point-

(p) Populus autem acclamabat : Dei voces, & non hominis! Confestim autem percussit eum Angelus Domini, eò quod non dedisset honorem Deo : & consumptus à vermibus, expiravit, *Act, C, XII, v, 22, & 23.*

point-là le discours d'un homme; c'est celui d'un Dieu! Et ce Prince recevoit avec joye ces acclamations impies, lorsque l'Ange du Seigneur le frapa, pour le punir de ce qu'il ne rendoit pas gloire à Dieu: & avant que d'expirer, il fut rongé de vers.

XXI. Il est remarquable que ce malheureux Prince étoit le premier qui s'étoit ouvertement declaré le Persécuteur des Chrétiens; qu'il avoit fait décapiter l'Apôtre S. Jaques, & qu'il avoit fait emprisonner St. Pierre pour lui ôter la vie: sans que l'épée du Seigneur, suspendue sur sa tête, l'eût puni de ces grands crimes. Il est remarquable aussi, que, lorsque l'Ange du Seigneur le frappa, ce n'est pas le sang des Justes répandu qui en est le principal motif: c'est parce qu'il n'a pas rendu gloire à Dieu, & qu'il n'a pas rejetté des acclamations où l'on osoit le comparer à lui. Il est infiniment important pour les Princes, qu'ils apprennent de-là combien Dieu déteste l'Orgueil, & combien il est irrité par des flatteries impies, dont il est très-ordinaire qu'ils ne fassent aucun scrupule.

ARTICLE X.

Nouveaux Motifs d'Humilité pour les Princes, par rapport aux choses surnaturelles.

I. Je ne les ai consideré jusqu'ici que du côté des choses temporelles: Et tout néanmoins a servi à les convaincre de la nécessité de s'humilier sous la main de Dieu, à l'égard de qui ils sont dans une dépendance absolue & universelle.

II.

II. Que sera-ce donc, si on les considere par rapport aux choses surnaturelles? Et combien les Princes se croiront-ils obligez à s'abaisser devant Dieu plus profondément que les autres Hommes, s'ils se souviennent de ce qui a été dit de leurs Dangers, du besoin infini qu'ils ont de Secours, & de la Privation où ils sont de la plupart des moyens utiles au Salut?

III. Quand ils trouveroient dans leur état toutes les facilitez que la Retraite & la Solitude fournissent à des particuliers, qui leur apprendra s'ils sont dignes d'amour ou de haine? Qui les tirera d'un doute qui anéantit tout Orgueil, & qui laisse dans l'ame une Crainte qui modere tous ses autres sentimens?

IV. S'ils se rassurent en jugeant de leur cœur par leurs œuvres, qui peut leur promettre la persévérance, & les délivrer de la juste inquiétude où ils sont, par rapport au terme qui seul décide de tout? Les Princes ont-ils sur cela quelques privileges? Ne doivent-ils pas, au contraire, plus trembler que les autres, en voyant de combien d'ennemis & de piéges le sentier où ils marchent, est rempli? Et s'ils tremblent véritablement parce qu'ils ignorent quel sera leur sort éternel, quelle chose en cette vie peut les consoler de cette incertitude; & de quelle vanité ce salutaire contrepoids ne les doit-il pas préserver?

V. (q) Les particuliers, confondus dans la foule, trouveront facilement grace au jugement de Dieu, parce que leur vie s'est passée dans le travail & l'humiliation, & que (r) la plu-

(q) Exiguo conceditur misericordia. *Sap. C. IV. v. 7.*

(r) Elegi te in camino paupertatis. *Isai. C. XLVIII. v. 10.*

plupart de leurs fautes ont été expiées dans la fournaise de la misere. Mais les Princes seront jugez dans la rigueur, parce qu'ils n'ont point ici de Juges, & que leurs fautes sont impunies. C'est le Saint-Esprit qui les en avertit en des termes très-effrayans : » (*s*) Ecoutez, leur » dit-il, & comprenez le bien : c'est le Sei» gneur qui vous a donné la puissance que vous » avez, & ce sera lui aussi qui examinera vos » actions, & qui sondera vos pensées. Bientôt » il se montrera à vous d'une manière terrible ; » car le jugement qu'il exercera sur ceux qui » sont en autorité, sera très-sévère. Il aura » compassion des petits, mais les personnes » puissantes seront puissamment tourmentées.

VI. » (*t*) On redemandera beaucoup, dit » le Fils de Dieu, à celui à qui l'on aura donné » beaucoup : & l'on fera rendre un plus grand » compte à celui à qui l'on aura confié plus de » choses. « C'est donc être fort imprudent de se réjouir de ce qu'on a beaucoup reçu, sans penser au compte qui en sera demandé. Un Prince vain s'applaudit de sa puissance : mais un Prince sérieux la regarde comme un poids. Il craint l'exactitude du Maître qui la lui a confiée ; & il ne met sa sureté que dans sa Vigilan-

(*s*) Audite Reges, & intelligite; quoniam data est à Domino potestas vobis, qui interrogabit opera vestra, & cogitationes scrutabitur. Horrendè & citò apparebit vobis : quoniam judicium durissimum his, qui præsunt, fiet. Exiguo enim conceditur misericordia : potentes autem potenter tormenta patientur. *Sap. C. VI. v. 24. 6. 7.*

(*t*) Omni autem cui multùm datum est, multùm quæretur ab eo : & cui commendaverunt multùm, plus petent ab eo. *Luc. C. XII. v. 48.*

gilance, & dans l'Espérance de couvrir beaucoup de fautes par la Pénitence & l'Humilité.

VII. Il conserve dans tout ce qu'il fait, le souvenir de l'Eternité, & cette pensée le tient courbé devant Dieu. Il compare sans cesse ce qu'il a de Grandeur, avec ce qu'il espère, ou ce qu'il craint après la vie : & il réprime sevèrement la vaine complaisance qui s'éleve dans son cœur, en pensant que l'Orgueil peut lui faire perdre tout ce qu'attendent les humbles, & le separer pour toûjours de la societé des saints, en le précipitant dans des gouffres préparez à l'Orgueil & à l'Ingratitude.

VIII. L'exemple de Jesus-Christ, humilié pour nous jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix, est toûjours present à sa memoire. Il sçait qu'il est principalement le modèle des Rois, puisqu'il est lui-même le Roi éternel, le Roi de Gloire, le Roi des Rois. Il a honte, sous un Chef couronné d'épines, de porter la tête haute & élevée : & il lui dit avec sincerité : » (*v*) Vous sçavez, Seigneur, que » mon cœur ne s'est point enflé d'Orgueil, que » mes yeux ne se sont point élevez, & que je » ne me suis point entretenu de pensées fas» tueuses & au-dessus de moi.

IX. Il sçait que Jesus-Christ a reduit presque tout l'Evangile à la seule Humilité : (*x*) qu'elle est presque la seule Vertu qu'il veuille

(*v*) Domine non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei, neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me. *Ps. CXXX. v. 1. & 2.*

(*x*) Discite à me, quia mitis sum, & humilis corde. *Mat., C. XI. v. 29.*

le qu'on apprenne de lui; *(y)* que les véritez salutaires sont cachées aux Sages, & revélées aux Petits; *(z)* que le seul moyen de devenir grand, est de s'abaisser; qu'en tout état, & dans toute condition, *(a)* il faut avoir la Simplicité & l'Humilité d'un Enfant pour entrer dans le Royaume de Dieu, que *(b)* tous ceux que J. C. appelle heureux, ont des caractères directement opposez à l'Orgueil; qu'il dit lui-même; *(c)* que l'Amour de la Gloire humaine est un obstacle à la Foi; qu'il n'a parlé fortement que contre ceux qui, sous les dehors d'une vie reguliere, cachoient un secret désir de l'estime & de l'approbation; qu'il a reçu tous les autres Pécheurs avec bonté; & que c'est l'Orgueil des faux Justes qui l'a mis en croix.

X. Il sçait que tous les mystères de sa vie, qui ont tous été humilians, ont eu pour but d'expier l'Orgueil de l'homme & de le guérir. Il s'offre à lui pour en recevoir l'impression & l'effet; & il ne lui demande rien avec tant d'instance dans la Priere, que de n'être pas livré à un esprit de Présomption & de Fierté, à une seduction inté-

(y) Abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus, & revelasti in parvulis. *Ibid. v.* 25.

(z) Qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus. *Matt. C. XX. v.* 27.

(a) Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum. *Matt. C. XVIII. v.* 3.

(b) Beati pauperes spiritu. Beati mites. Beati qui lugent. Beati qui esuriunt. *Matt. C. V. v.* 3. *& suiv.*

(c) Quomodò vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis, & gloriam, quæ à solo Deo est, non quæritis? *Joan. C. V. v.* 44.

térieure, qui lui cacheroit ses défauts, à une vaine complaisance dans sa justice, à une fausse Sécurité dans un bonheur temporel, à un Amour injuste de l'approbation & des louanges, au désir de plaire à un autre qu'à lui, & d'avoir un autre témoin que lui de ses actions, un autre juge, & une autre recompense.

ARTICLE XI.

Intérêt qu'ont les Hommes, & sur-tout les Princes, à être humbles.

I. Il comprend que non seulement il doit être humble, parce qu'il lui est commandé de l'être, & qu'il est juste qu'il le soit; mais parce que tous ses intérêts le portent à le devenir, & que l'Humilité lui peut tout obtenir, & lui conserver tout : au lieu que l'Orgueil seroit un obstacle à ce qui lui manque, & lui feroit perdre ce qu'il a reçu.

II. Il le regarde aussi, non seulement comme une Ingratitude, mais comme une Folie, qui porte à se séparer de la source de tous les biens, dans l'espérance de se les rendre propres, & de les retenir. Il sait qu'il n'en est pas de Dieu comme des hommes. Un Gouverneur établi par un Prince, peut demeurer le maître de son gouvernement, s'il joint à la révolte, les moyens de s'y maintenir. Un Serviteur infidèle peut enlever les richesses de son Maître, & les garder, s'il peut trouver une retraite sûre. L'Ingratitude & l'Orgueil ne font rien perdre à l'un ni à l'autre, parce que les biens usurpez ne dépendent pas de la volonté des maîtres légitimes. Mais à l'égard de Dieu, l'on ne peut rien usurper; la réalité

réalité de ses dons dépend toûjours de lui : & dès qu'on veut les conserver sans lui, l'on les perd.

III. Ils ressemblent tous à la lumiere, qui ne peut être separée du soleil, ni subsister sans lui. Ils sont comme le ruisseau d'une fontaine, qui demeure à sec, dès qu'il n'est plus entretenu par la source. Ils ont tous la même dépendance de Dieu, qu'une branche a de sa racine, dont elle ne peut être coupée sans se flétrir, & sans perdre son suc & sa fécondité. Ainsi, c'est une pure extravagance que de se les vouloir attribuer : & c'est rénoncer en même tems à ses intérêts & à la raison, que de renoncer à l'Humilité.

IV. Toute Justice, toute Vérité, toute Sainteté vient d'elle. C'est elle qui est le canal de tous les biens : parce qu'elle met l'homme immédiatement au dessous de Dieu, qui est la plénitude de l'être & de la bonté, & qui ne demande qu'à se répandre. C'est elle qui creuse & qui élargit le bassin, que la Grace doit remplir. C'est elle qui retient dans de fécondes vallées, tout ce que perdent les montagnes.

V. Elle semble abaisser l'homme, & cependant elle ne travaille qu'à l'élever : car elle entasse Dons sur dons, Grandeur sur grandeur, Perfections sur perfections. Elle est toûjours altérée, & demande toûjours. Elle sçait profiter de tout, & mettre tout en usage : & elle ne peut se consoler de quelques légeres pertes, qu'en les recompensant par d'autres gains.

VI. Elle soûmet l'homme à Dieu, mais à lui seul : car elle méprise encore plus sincerement le monde, qu'elle n'en est méprisée. Elle n'en attend rien : & jamais elle ne fléchira devant lui. L'Orgueil est

foible, timide, flateur, parce qu'il cherche l'approbation : mais l'Humilité a de l'élevation & de la noblesse, parce qu'elle craint plus les louanges que le mépris. Elle suit sa route, sans tourner la tête. Elle a toûjours en vuë le but ; & elle sçait bien que tous les applaudissemens seront pour elle, si elle peut y atteindre.

VII. Elle met sa gloire à s'abaisser profondément devant Dieu, parce que c'est à lui seul qu'apartient l'empire, la gloire & la majesté ; parce qu'il tire de la poussiere l'Humble & le Pauvre, & qu'il couvre d'ignominie le Superbe : (*d*) parce qu'il condamne à un opprobre éternel, ceux qui sont assez insensez pour le mépriser.

VIII. Souvent dès cette vie l'Humilité est recompensée, quoique ce ne soit pas en cette vie qu'elle attend ses recompenses, & elle contribue plus qu'une autre Vertu à affermir le Trône des Rois, & à conserver le Sceptre dans leur maison.

IX. L'Orgueil de Saül le fit rejetter, & avec lui, toute sa famille, quoique Jonathas son fils eût toutes les qualitez nécessaires pour commander. » (*e*) En désobéissant à Dieu, lui dit » le

(*d*) Quicunque glorificaverit me, glorificabo eum : qui autem contemnunt me, erunt ignobiles. 1. *Reg. C. II. v.* 30.

(*e*) Stultè egisti, nec custodisti mandata domini Dei tui, quæ præcepit tibi. Quod si non fecisses, jam nunc præparasset Dominus regnum tuum super Israël in sempiternum : sed nequaquam regnum tuum ultra consurget. Quæsivit Dominus sibi virum juxta cor suum, & præcepit ei Dominus ut esset dux super populum suum, eò quòd non servaveris quæ præcepit Dominus. *Ibid. C. XIII. v.* 13. *&* 14.

» le Prophete Samuel, vous vous êtes conduit
» en insensé. Il vous eût établi Roi sur Israël
» pour toûjours, si vous aviez suivi ses ordres,
» mais l'Autorité Royale ne passera pas à vos
» enfans. Dieu s'est choisi un homme selon son
» cœur, pour le faire regner sur son peuple,
» en punition de ce que vous ne lui avez pas
» obéi.

X. Le même Prophete, après une seconde désobéïssance de ce Prince, lui parla ainsi :
» (*f*) Lorsque vous étiez humble & petit à
» propres yeux, vous êtes devenu le Chef d'Is-
» raël par l'ordre de Dieu. Pourquoi donc n'a-
» vez-vous pas écouté la voix du Seigneur ?
» C'est un crime pareil à celui de l'Idolatrie,
» que de refuser de lui obéir ; & puisque vous
» rejettez ses commandemens, il vous rejette
» aussi ; & il ne veut plus que vous soyez Roi.

XI. David au contraire, le dernier de ses freres & (*g*) le moins consideré, leur fut préféré par son Humilité ; & comme il conserva cette Vertu sur le Trône, Dieu lui promit par le Prophete Nathan, de l'y affermir, & ses descendans, pour toûjours : » (*h*) Je vous ai

V 3 » tiré,

(*f*) Nonne cùm parvulus esses in oculis tuis, caput in tribubus Israël factus es ? Unxitque te Dominus in Regem super Israël. Quare ergo non audisti vocem Domini ? Quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere. Pro eo ergo, quòd abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus, ne sis Rex. 1. *Reg. C. XV. v.* 17. 19. 22. 23.

(*g*) Adhuc reliquus est parvulus, & pascit oves. *Ibid. C. XVI. v.* 11.

(*h*) Ego tuli te de pascuis, sequentem greges, ut esses dux super populum meum Israël. Cùm completi fuerint dies tui, suscitabo semen tuum post

» tiré, lui dit-il, de la condition de Berger, pour » vous établir Roi sur mon peuple. Lorsque » vos jours seront accomplis, j'établirai votre » fils après vous, & j'affermirai son regne. Vo» tre maison subsistera toûjours : votre regne » sera éternel devant moi ; & votre Trône » sera toûjours solidement établi «. Ces promesses ont eu leur accomplissement dans le Messie, dont le regne est véritablement éternel. Mais elles n'ont pas laissé d'avoir aussi un grand effet par rapport au regne temporel des descendans de David, qui ont tous occupé son Trône jusques à la Captivité de Babylone.

XII. Ce Prince, qui mettoit sa gloire à s'humilier devant Dieu, n'osa porter l'habit Royal, lorsqu'il fit transporter l'Arche d'alliance sur la montagne de Sion. (*i*) Il se contenta d'une tunique de lin, & s'abandonna aux saints transports de sa joye. Il en donna toutes les marques possibles devant le peuple, sans être retenu par ces égards & ces bienséances que les Grands affectent par-tout. (*k*) Michol, sa femme, fille de Saul, le regardant par une fenêtre du palais, trouva qu'il s'avilissoit ; & elle lui dit, dès qu'elle put lui parler : » (*l*) ô Que le Roi d'Israël

post te, & firmabo regnum ejus. Et fidelis erit domus tua, & regnum tuum usque in æternum ante faciem meam, & thronus tuus erit firmus jugiter. 2. *Reg. C. VII. v.* 8. 12. 16.

(*i*) David saltabat totis viribus ante Dominum, accinctus Ephod lineo. *Ibid. C. VI. v.* 14.

(*k*) Michol, filia Saül, prospiciens per fenestram, vidit Regem David saltantem coram Domino, & despexit eum in corde suo. 2. *Reg. C. VI. v.* 16.

(*l*) Quàm gloriosus fuit hodie Rex Israël, disco-

» d'Israël a bien sçu garder sa dignité, en se
» montrant sans appareil devant les servantes
» de ses Officiers, & marchant presque nud,
» comme un homme de néant qui n'auroit
» d'autre emploi que de divertir le peuple!

XIII. Cette raillerie, qui venoit d'une petitesse d'esprit inseparable de l'Orgueil, attira à la Princesse une réponse dont les Rois doivent toûjours se souvenir. » (m) Oui, lui
» dit David, je me suis humilié devant le
» Seigneur, qui m'a préféré à votre Pere,
» & à toute sa maison, pour me donner la con-
» duite de son peuple: & je m'humilierai enco-
» re plus que je n'ai fait devant lui, & je serai
» méprisable à mes yeux; & je tiendrai à gloi-
» re d'être aussi petit devant lui, que les ser-
» vantes dont vous venez de parler.

XIV. C'étoit entendre ce que l'Humilité lui avoit valu, & combien l'Orgueil avoit coûté cher à Saül. C'étoit dire en deux mots, que l'Humilité l'avoit fait Roy, & que c'étoit l'Orgueil qui avoit détrôné Saül. Michol éprouva elle-même ce que l'exemple de son Pere auroit dû lui apprendre. (n) Sa raillerie fut

cooperiens se ante ancillas servorum suorum, & nudatus est, quasi si nudetur unus de scurris. *Ibid. v.* 20.

(*m*) Ante Dominum, qui elegit me, potiùs quàm patrem tuum, & quàm omnem domum ejus, & præcepit mihi ut essem dux super populum Domini in Israël, & ludam, & vilior fiam plùs quàm factus sum: & ero humilis in oculis meis: & cum ancillis, de quibus locuta es, gloriosior apparebo. *Ibid. v.* 22.

(*n*) Igitur Michol filiæ Saül non est natus filius usque in diem mortis suæ. 2. *Reg. C. VI. v.* 23.

fut punie par la stérilité : & pour avoir refusé de soûmettre sa Grandeur à celle de Dieu, elle ne l'eut que pour des momens, sans la pouvoir transmettre à ses héritiers.

XV. Ce fut l'Humilité qui remit Nabuchodonosor sur le Trône, comme c'étoit son Orgueil qui l'en avoit précipité : & il est beau d'entendre comment en parle ce Prince dans le récit qu'il nous en fait : » (o) Lorsque le tems » de mon humiliation fut fini, je levai les » yeux vers le ciel ; & dans ce moment la rai- » son me fut rendue. Je bénis le Très-haut : je » louai & glorifiai le Dieu éternel : parce que » sa puissance est une puissance éternelle, & » que son regne comprend tous les âges & tous » les tems. Tous les habitans de la terre ne sont » qu'un néant devant lui. Il fait tout ce qu'il lui » plaît, & des Puissances celestes & des hom- » mes

(o) Post finem dierum, oculos meos ad cœlum levavi, & sensus meus redditus est mihi : & Altissimo benedixi, & viventem in sempiternum laudavi & glorificavi, quia potestas ejus potestas sempiterna, & regnum ejus in generationem & generationem. Et omnes habitatores terræ apud eum in nihilum reputati sunt. Juxta voluntatem enim suam facit, tàm in virtutibus cœli, quàm in habitatoribus terræ ; & non est qui resistat manui ejus, & dicat ei ; quare fecisti ? In ipso tempore sensus meus reversus est ad me, & ad honorem regni mei decoremque perveni ; & figura mea reversa est ad me, & in regno meo restitutus sum, & magnificentia amplior addita est mihi. Nunc igitur ego Nabuchodonosor, laudo, & magnifico, & glorifico Regem cœli, quia omnia opera ejus vera, & viæ eius judicia ; & gradientes in superbiâ potest humiliare. *Dan. C. IV. v. 31. & suiv.*

» mes qui sont sur la terre. Personne ne peut
» lui resister, ni lui demander pourquoi faites-
» vous ainsi ? Dans le même tems que la raison
» me fut rendue, je recouvrai aussi l'éclat & la
» gloire de la Dignité Royale, & ma première
» figure revint. Les Grands de ma Cour & mes
» principaux Officiers me chercherent ; & je
» fus rétabli dans mon Royaume, avec plus
» d'Autorité & de Puissance que je n'en avois
» eu. Maintenant donc je loue le Roi du Ciel,
» & je publie sa Grandeur & sa Gloire, parce
» que la Vérité & la justice éclatent dans tou-
» tes ses œuvres, & qu'il a le pouvoir d'humi-
» lier quiconque s'éleve.

XVI. L'Orgueil avoit tout ôté à ce Prince, la Raison, la Figure humaine, les Inclinations naturelles, la Societé des autres hommes, l'Estime, l'Autorité, le Rang. Il l'avoit dégradé en tout : & c'est ce qu'il feroit toûjours, même dès cette vie, si Dieu n'en suspendoit le châtiment; car l'Orgueil est indigne de tout ; & n'est capable que de tout perdre.

XVII. L'Humilité, au contraire, trouvant ce Prince plongé dans la derniere bassesse, le réleve, le console, lui rend le sens, la refléxion, la sagesse, le religion, & avec ces biens, qui sont sans prix, elle lui rend aussi la beauté, les richesses, l'estime & l'affection de ses peuples, & le rétablit sur le Trône avec plus d'autorité & de gloire qu'il n'en avoit eu.

XVIII. Qu'on méprise après cela, si l'on ose, une Vertu à qui les Princes doivent tout : car ce n'est point un évenement particulier & sans suite que l'Humiliation & le Rétablissement de Nabuchodonosor. C'est la manifestation des desseins de Dieu sur tous les Grands : c'est la revélation de ce qu'il pense sur leur sujet

que (*q*) Dieu refiſte aux Superbes. Ces v
tez s'étendent à tout, & les plus grands m
heurs des Princes & des Etats n'arrivent
parce qu'ils ſe confient en leurs propres for
qu'ils ne rendent point graces des biens d
ils ſont comblez : qu'ils dédaignent de s
milier ſous le Très-haut, qui ſeul comma
au ciel & à la terre ; & qu'ils eſpèrent ré
par une Sageſſe humaine, dans des deſ
que l'Humilité ſeule eût fait proſperer.
» Ils édifieront, dit le Seigneur, & moi je
» truirai ce qu'ils édifient.

ARTICLE XII.

Où l'Orgueil eſt le plus grand, la Miſere
la plus grande : ou l'Humilité eſt parfa
la Grandeur eſt à ſon comble.

I. L'Orgueil eſt néceſſairement joint
Miſere ; & quand il eſt grand, à une Mi
infinie. L'Humilité, au contraire, eſt né
ſairement jointe à la Grandeur ; & quand
le eſt parfaite, à une Grandeur infinie.

II. Il ne faut, pour le comprendre, que considerer Jesus-Christ, & Satan. L'Humilité dans Jesus-Christ est sans bornes, & il est Dieu. L'Orgueil dans Satan est à son comble, & il est la créature la plus vile & la plus méprisable que nous puissions concevoir.

III. Quel spectacle, s'il étoit bien entendu! L'Homme parfaitement humble est dans le sein du Pere, il est son fils, il est personnellement uni à son Verbe & à sa Sagesse. L'Ange, & peut-être le premier de tous, est précipité dans un abîme sans fond, parce qu'il a follement affecté l'Indépendance. Jesus-Christ, tout Dieu qu'il est, s'est abaissé pour nous jusqu'à la croix: & Satan, contre son propre intérêt, a refusé de se soûmettre à Dieu qui venoit de le tirer du néant. Mais tout genouil fléchit devant Jesus-Christ humilié: & Satan sera couvert d'opprobres & chargé de maledictions dans tous les siécles.

IV. Lorsque l'Humilité du Prince est veritable, & qu'elle est jointe par consequent à la Lumiere & à la prudence, elle s'allie sans peine avec toutes les Bienséances qu'il est obligé de conserver: & elle n'affoiblit en rien son Autorité ni son Pouvoir, dont elle lui découvre seulement l'usage & la fin.

ARTICLE XIII.

Marques & Preuves de l'Humilité dans les Princes.

I. Cette Vertu, attentive à se cacher, se produit néanmoins par de certaines Marques, dont la premiére est le profond respect qu'elle inspi-

inspire pour Dieu, pour son Culte, pour tout ce qui a rapport à la Religion. Elle paroît tremblante dans son Sanctuaire, où elle n'entre qu'avec une sainte frayeur, où elle porte intérieurement les sentimens du Publicain qui n'osoit lever les yeux vers le ciel, & où les terribles mystères, que l'on y offre, font en même tems son Admiration, sa Confiance, & sa Crainte.

II. On la connoît à une seconde Marque, qui est l'Obéissance exacte à la Loi de Dieu, sans chercher des prétextes pour s'en dispenser, sans l'affoiblir, sans l'expliquer, sans être attentive aux coûtumes & aux exemples qui l'ont obscurcie. Cette Loi est à son égard toûjours nouvelle, toûjours son unique regle, toûjours le principe de sa Sagesse & de sa Lumiere. Elle ne sçait point raisonner quand Dieu commande. (s) Elle est simple pour le mal: & il lui suffit d'en être avertie, pour l'éviter. Elle n'examine que le bien, parce qu'elle pourroit s'y tromper, & que tout ce qui en a l'apparence, n'en a pas toûjours la verité.

III. Une troisième Marque d'une Humilité sincere, est quand on aime à recevoir des Avis, & qu'on en profite; qu'on ne fait point consister son Autorité à ne rien écouter, & à ne pas changer de sentiment; qu'on se rend sans peine à ce qui est juste, quoiqu'on ne l'eût pas vû d'abord, & que la lumiere qui le découvre, vienne d'ailleurs; quand on ne veut jamais donner sa seule volonté pour regle; & qu'on croiroit faire injure à la Raison, si l'on prétendoit

(s) Volo vos sapientes esse in bono, & simplices in malo. *Rom. C. 16, v. 19.*

doit conduire les hommes ſans la conſulter & ſans la ſuivre.

IV. Une quatrième Marque, eſt la Crainte des Louanges, qui affoibliſſent preſque toûjours ceux-mêmes qui les méritent, s'ils n'ont la précaution de les éviter, ou en les défendant abſolument, quand ils en ont l'autorité, ou en les moderant : & s'ils ne ſont fidèles à les rapporter promptement à Dieu, à qui ſeul la gloire apartient, parce qu'il eſt ſeul le principe & la fin de tout ce qui peut la mériter. *(t)* » Tout ce qui excelle, & qui eſt parfait, eſt » un don qui vient d'en-haut, & qui deſcend » du Pere des lumieres « ; & il eſt juſte qu'il remonte juſqu'à ſon origine, & que l'homme ne s'atttribue pas ce qui ne vient point de l'homme.

V. *(v)* Il a néanmoins une forte inclination à vouloir qu'on s'arrête à lui, qu'on le reſpecte & qu'on l'aime pour lui ; & c'eſt à cette injuſte inclination que l'Humilité eſt oppoſée. Elle la regarde comme une ſecrette Idolâtrie, comme l'ennemie de la Crainte & de l'Amour chaſte qu'on doit à Dieu ; & elle eſt véritablement allarmée lorſque la tentation extérieure des louanges vient ſe joindre à celle qui étoit déja préparée dans le cœur, de peur qu'elles ne lui enlevent le tréſor qu'elle tâche de con-ſer-

(*t*) Omne donum optimum, & omne donum perfectum de ſurſum eſt, deſcendens à Patre luminum. *Jacob. C. I. v. 17.*

(*v*) Timeri & amari velle ab hominibus, non propter aliud, ſed ut inde ſit gaudium, miſera vita eſt, & fœda jactantia ; hinc fit vel maximè, non amare te, nec caſtè timere te. *S. Aug. L. 10. Conf. C. 36.*

ſerver, & qui eſt d'une garde très-difficile.

VI. Une cinquième Marque de ſa ſincerité, eſt l'Amour de la Simplicité & de la Modeſtie; n'accordant à la magnificence que ce qui eſt néceſſaire à l'Autorité, ſouffrant même avec peine cette néceſſité, utile aux autres, mais dangereuſe pour elle; ne ſe conſolant point de ce qu'il ne lui eſt pas permis de reſſembler à Jeſus-Chriſt dans l'exterieur, comme elle tâche d'en avoir l'eſprit & les ſentimens; (*x*) faiſant, comme Moïſe, plus d'état ſans comparaiſon, de ſes opprobres & de ſes ignominies, que de tout le tréſor de l'Egypte; & (*y*) regardant, comme Eſter, non ſeulement avec affliction, mais avec une eſpece d'horreur, tout ce qui ne ſert qu'à la pompe & à l'éclat, quoiqu'il ſoit d'ailleurs excuſé par le beſoin qu'en ont les peuples.

VII. De telles diſpoſitions ſont rares: mais auſſi l'Humilité n'eſt pas une Vertu commune: & c'eſt pour cela même que le Prince doit la deſirer avec ardeur, puiſqu'elle eſt un don ſi excellent & ſi parfait que peu de perſonnes y arrivent; & qu'elle ſera pour lui la plus honorable diſtinction qu'il puiſſe avoir, s'il eſt aſſez heureux pour y atteindre, & pour mériter qu'on diſe un jour de lui, ce que St. Am-

(*x*) Majores divitias æſtimans theſauris Ægyptiorum, improperium Chriſti. *Hebr. C. XI. v. 26.*

(*y*) Tu ſcis, Domine, neceſſitatem meam, quòd abominer ſignum ſuperbiæ & gloriæ meæ quod eſt ſuper caput meum in diebus oſtentationis meæ, & deteſter illud quaſi pannum menſtruatæ, & non portem in diebus ſilentii mei. *Eſt. C. XIV. v. 16.*

Ambroise a dit du grand Théodose : » (z) J'ai
» aimé ce Prince parce qu'il étoit plein de
» Bonté & de Compassion, qu'il étoit humble
» sur le Trône, que son cœur étoit pur, que
» ses inclinations le portoient toutes à la Dou-
» ceur, & qu'il avoit toutes les Vertus que Je-
» sus-Christ aime.

VIII. On sçait (a) avec quelle Humilité ce Prince se soumit à la Pénitence publique, pour expier une faute que la promptitude & les mauvais conseils lui avoient fait commettre : combien il parut penétré de douleur devant le peuple ; avec quels sentimens il demanda les prieres des fidèles, qui fondoient en larmes en le voyant prosterné ; & quelle reconnoissance il conserva toute sa vie pour St. Ambroise, qui avoit exigé de lui cette satisfaction publique.

IX. Mais ce ne fut point dans cette seule occasion, que ce Prince véritablement grand fit paroître de l'Humilité. Il en donna beaucoup d'autres preuves, que son histoire fournit. Mais je me contente du témoignage que St. Ambroise lui rend, dans la réponse qu'il fit à la lettre que ce Prince lui avoit écrite après la dé-

(z) Dilexi virum misericordem, humilem in imperio, corde puro, & pectore mansueto, qualem Dominus amare consuevit. *S. Ambr. de obitu Theodosiii. n.* 33.

(a) Quid fuit ejus religiosâ humilitate mirabilius, quandò ecclesiasticâ coercitus disciplinâ, sic egit pœnitentiam ; ut imperatoriam celsitudinem, pro illo populus orans, magis fieret videndo prostratam, quàm peccando timeret iratam. *S. Aug. L. 5. de Civit. Dei. C. 26.*

défaite du Tyran Eugene. *(b)* » Dieu regar-
» de véritablement avec bonté l'Empire Ro-
» main (dit ce grand Evêque, qu'on ne soup-
» çonnera pas d'être flateur) puisqu'il lui a
» donné un Prince, qui joint à la souveraine
» Puissance une Valeur qui triomphe de tous
» ses ennemis, & qui réleve l'une & l'autre par
» une telle Humilité, que dans le tems qu'il
» surpasse les autres Princes par ses grandes ac-
» tions, il surpasse les Evêques mêmes & les
» autres Ministres de Jesus-Christ par l'Humi-
» lité de ses sentimens.

X. Rien n'est plus grand, ni plus digne de l'Ambition d'un Prince qu'un tel éloge, qui sert au moins à prouver, que l'Humilité relé-ve les plus augustes Qualitez, bien loin de les obscurcir : & qu'il est permis à un Roi qui sur-passe les autres en Sagesse, en Puissance, en Valeur, de prétendre encore à la gloire de sur-passer les plus vertueux en Modération, en Douceur & en Humilité.

(*b*) Verè Dominus propitius est Imperio Romano, quandoquidem talem principem elegit, cujus virtus & potestas in tanto imperii constituta culmine triumphali, tantâ sit humilitate subnixa, ut virtute Imperatores, humilitate vicerit sacerdotes. *S. Amb. Ep. 61. ad Imp. Theod. n. 6.*

CHA-

CHAPITRE XII.

Le Prince doit être fortement persuadé qu'un Chrétien, en toute condition & en tout état, doit vivre dans l'Innocence, & loin du Crime : Etre saint : Mener une Vie digne de l'Evangile, & digne de Dieu : Etre revêtu de Jesus-Christ : Etre crucifié, & ressuscité avec lui : Qu'il n'est plus à soi, mais à Jesus-Christ, dont il est la conquête : Qu'il doit vivre comme lui : N'être point du Monde, & n'aimer point ce qui est dans le monde : Ne point s'affoiblir par les mauvais Exemples, mais se conserver pur de la Corruption du siécle.

ARTICLE I.

Le Prince doit être fortement persuadé qu'un Chrétien doit vivre dans l'Innocence, & loin du Crime.

I. SI le Prince est véritablement humble : il ne peut manquer d'attention à la Loi de Dieu, ni de fidélité à l'observer : (*c*) tous les péchez commencent par l'Orgueil : & (*d*) l'Orgueil lui-même commence par l'Amour de l'In-

(*c*) Initium omnis peccati est superbia. *Eccl. C. X. v. 15.*

(*d*) Initium superbiæ hominis, apostare à Deo. *Ibid. C. I. v. 14.*

l'Indépendance, & le désir de se soustraire à l'ordre de Dieu.

II. Mais les humbles sont préparez à écouter avec docilité tout ce qui peut augmenter en eux la crainte de déplaire à Dieu; & plus ils aiment sa Loi, plus ils désirent d'en être instruits, selon cette parole du Sage: » (e) Ceux qui craignent le Seigneur, rechercheront avec soin » tout ce qui peut lui plaire, & ceux qui l'aiment » se rempliront de la connoissance de sa Loi.

III. C'est aux humbles que s'addressent ces paroles du St. Esprit dans le Prophete: (f) » Venez, mes enfans, écoutez-moi: je vous » enseignerai la Crainte du Seigneur. Qui d'entre vous aime la vie, & désire que ses jours » soient heureux? Qu'il se détourne du mal, » & fasse le bien; qu'il récherche la paix, & » qu'il travaille pour l'acquerir: car le Seigneur tient ses yeux arrêtez sur les Justes, & » ses oreilles sont attentives à leurs prieres; » mais il regarde avec un visage irrité les Méchans.

IV. La première partie de cette instruction est, d'éviter le mal: la seconde, de faire le bien. On passe de l'une à l'autre. Mais avant tout, il faut être innocent, & avant que d'avoir

(e) Qui timent Dominum, inquirent quæ beneplacita sunt ei; & qui diligunt eum; replebuntur lege ipsius. *Eccl. C. II. v.* 10.

(f) Venite filii, audite me: timorem Domini docebo vos. Quis est homo, qui vult vitam, diligit dies videre bonos? Diverte à malo, & fac bonum; inquire pacem, & persequere eam. Oculi Domini super justos, & aures ejus in preces eorum. Vultus autem Domini super facientes mala: *Ps. XXXIII. v.* 12. *& suiv.*

voir les mains pleines de bonnes œuvres, il faut les avoir pures. Dieu ne peut souffrir le mélange du bien & du mal. Ses yeux ne sont arrêtez avec complaisance que sur les Justes. Il n'accorde la paix qu'à la bonne conscience. Il regarde avec colere tous ceux qui commettent l'iniquité ; & l'on espéreroit en vain le rendre moins attentif au mal, en essayant de le couvrir par quelque bien.

V. On lui doit tout : & il n'y a point de compensation à faire avec lui. Le premier & le plus indispensable devoir est, de lui obéir, & sur-tout quand il défend. (g) Il ne peut pas se renoncer soi-même pour devenir capable de dissimuler nos injustices. Il est la Justice & la Sainteté essentielle : & autant qu'il aime ces perfections, qui sont le fond de son être, autant il condamne tout ce qui s'en écarte & qui les combat.

VI. » (h) Vous nous avez donné des Com- » mandemens, dit son Prophete, & vous vou- » lez qu'ils soient observez avec une exactitu- » de infinie. (i) Aussi, continue-t-il, je con- » serve avec soin, & je cache dans mon cœur, » toutes vos paroles, afin que je ne commette » aucun péché contre vous. (k) Mais vous- » même, Seigneur, daignez conduire tous » mes

(g) Ille fidelis permanet: negare se ipsum non potest. 2. *Timoth. C. II. v.* 13,

(h) Tu mandasti mandata tua custodiri nimis. *Ps. CXVIII. v.* 4.

(i) In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi. *Ibid. v.* 11.

(k) Gressus meos dirige secundùm eloquium tuum, ut non dominetur mei omnis injustitia. *Ibid. v.* 133.

» mes pas, & regler toutes mes actions sur vos
» paroles, afin qu'aucune injustice ne me sur-
» monte.

VII. La sainte solitude du Prophete paroît dans ces expressions. Il sçait avec quelle exactitude Dieu veut être obeï. Il cache dans son cœur tout ce qu'il connoît de sa Loi. Il ne s'en fie point à sa mémoire. Il met ce précieux depôt dans le lieu le plus secret & le plus sûr. Il le confie à l'Humilité & à l'Amour : mais il connoît sa foiblesse : il demande du secours ; & il le demande continuel. Donnez-moi, Seigneur, ce que vous me commandez : votre parole doit être la regle de mes actions : reglez vous-même mes actions sur votre parole. Ce n'est que par vous que je puis éviter toute injustice : sans vous, je tomberai dans l'une, en croyant en éviter une autre.

VIII. C'est cette sollicitude même, & cette crainte religieuse de tomber dans quelque faute, qui est le caractère de la vraye Pieté, & que Dieu recommande en termes exprès par un autre Prophête. » (*l*) Je vous apprendrai,
» ô homme, en quoi consiste le véritable
» bien, & ce que le Seigneur exige de vous :
» c'est de faire Justice, & d'aimer la Miseri-
» corde, & de marcher avec le Seigneur votre
» Dieu dans une continuelle sollicitude « : c'est-à-dire, avec une attention continuelle à lui plaire, une étude continuelle de ses volontez, & une extrême crainte de l'offenser.

IX. Il

(*l*) Indicabo tibi, ô homo, quid sit bonum, & quid Dominus requirat à te : utique facere judicium, & diligere misericordiam, & solicitum ambulare cum Deo tuo. *Michæ*, C. *VI*, v. 8.

IX. Il ſemble que cet excellent abregé de la Vertu ait été fait pour le Prince : car c'eſt à lui proprement à faire Juſtice & Miſericorde. Mais je n'examine maintenant que les Devoirs de Religion qui lui ſont communs avec tous les fidèles ; & je le ſupplie de bien peſer ces paroles : que ce que le Seigneur exige de lui, eſt qu'il marche en ſa Préſence, en le regardant toûjours, en l'obſervant toûjours, en étudiant à chaque moment ce qui peut lui plaire ; & craignant infiniment de s'y méprendre.

ARTICLE II.

Obligation de marcher en la Préſence de Dieu.

I. C'eſt le ſens de cette grande parole que Dieu dit à Abraham : » (*m*) Je ſuis le Dieu » tout-puiſſant : marchez devant moi, & ſo- » yez parfait. « Il n'y a de Dieu que moi : c'eſt moi ſeul qui ai tout fait : c'eſt de moi ſeul que vous tenez tout. Vous n'avez nul beſoin que de moi, tous vos intérêts ſe réuniſſent à moi ſeul, vous n'avez rien à craindre ni à eſpérer d'une autre puiſſance que de la mienne ; & vous n'avez aucun prétexte de diviſer vos ſoins & votre attention entre moi & une autre divinité.

II. Ne penſez donc qu'à me plaire, puiſque vous ne dépendez que de moi, & que vous en dépendez pour tout. N'étudiez que ma Volonté, puiſqu'elle eſt ſeule votre regle. Ne ſuivez

(*m*) Ego Deus omnipotens : ambula coram me, & eſto perfectus. *Gen. C. XVII. v. 1.*

suivez point d'exemple contraire à mes ordres, puisqu'un tel exemple est un crime. Je suis attentif à toutes vos actions, dont aucune ne peut m'être inconnue : soyez de votre côté attentif à n'en faire aucune qui me déplaise. Je vois non seulement vos mains, mais votre cœur : qu'il soit donc juste à mes yeux : Je suis seul pour vous, au milieu d'un païs infidèle; soyez aussi seul pour moi ; & marchez devant moi, comme si tout le reste n'étoit pas, & n'avoit avec vous aucun rapport.

III. Ne donnez donc point de bornes à votre Vertu, puisque je n'y en mets point. Mesurez-la sur ce que vous me devez, sur ce que vous avez reçu, sur ce que vous espérez de ma bonté. Ma Volonté est la Sainteté même ; & c'est ma Volonté qui est la regle de vos devoirs. Soyez parfait, puisque c'est moi que vous servez, & que c'est moi qui vous conduis.

ARTICLE III.

Obligation de vivre dans la Sainteté.

I. Ce que Dieu dit à Abraham, il le dit à tous. Les raisons sont les mêmes pour tous : & si la Docilité étoit égale, tous les Devoirs intérieurs seroient égaux.

II. »(*n*) Soyez saints, disoit Dieu à tous les »Israëlites, parce que je suis saint, & que je »suis le Seigneur votre Dieu«. Apprenez ce »que

(*n*) Loquere ad omnem cœtum filiorum Israël : sancti estote, quia ego sanctus sum, Dominus Deus vester. *Lev. C. XIX. v. 2.*

que vous devez être, en voyant ce que je suis. Comparez votre vie à ma Sainteté : pensez qu'elle est votre modèle; & comprenez bien que je ne suis votre Dieu, qu'autant que vous m'imitez.

III. C'est l'explication que l'Apôtre S. Pierre donne à ces paroles : (o) Soyez saints, dit-» il à tous les fidèles, dans toute la conduite de » votre Vie, comme celui qui vous a appel» lez, est saint; selon qu'il est écrit : Soyez » saints, parce que je suis saint.

IV. Prenez garde, s'il vous plaît, à cette expression. *Dans toute la conduite de votre Vie*; & à cette autre : *Comme celui qui vous a appellez, est saint.* Par la premiere, l'Apôtre n'excepte rien : c'est la Vie entiere qui doit être sainte : & par la seconde, il ne donne point d'autre modèle de Sainteté à l'homme que celle de Dieu même.

Nous bornons ordinairement la Religion à ce qui nous plaît. Nous lui faisons sa part; & après certaines heures & certaines actions, nous croyons être les maîtres du reste. Nous nous trompons : tout est à la Religion, puisque tout est à Dieu. Nous n'avons droit de nous rien réserver, puisque tout doit être saint.

VI. Nous pensons aussi que la Perfection est arbitraire, & qu'il est libre de s'arrêter où l'on veut sans porter plus loin ni ses vûës ni ses désirs. Nous nous trompons encore. Ce n'est pas notre choix qui est notre regle : la Sainteté de Dieu est le modèle de tous. Quiconque

(o) Secundùm eum, qui vocavit vos sanctum, & ipsi in omni conversatione sancti sitis : quoniam scriptum est : Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum. 1. *Pet. C. I. v.* 15. & 16.

que se contente d'une légere imitation, est coupable. On ne lui a point dit, vous irez jusques-là; on vous dispense du reste. On lui a dit au contraire, efforcez-vous d'atteindre ce qui vous surpassera toûjours infiniment; & si votre progrès est borné, que vos désirs au moins soient infinis.

Article IV.

Obligation d'être parfait.

I. Jesus-Christ, qui est la Vérité même, & incapable par consequent d'exageration, nous a commandé en termes précis » (*p*) d'être par- » faits comme notre Pere céleste est parfait. Il n'a mis entre son Pere & nous aucun intervale. Il ne nous a point donné l'Ange pour modèle, ni aucune créature, pour sublime qu'elle fût. Il n'a point dit aux Apôtres, que c'étoit par un privilege particulier qu'il les destinoit à une si haute perfection, & que les autres ne pouvoient y prétendre. Il n'a point permis à ceux qui manqueroient de courage, de se contenter de moins. Il n'a point excepté les conditions dont les soins & les inquiétudes sont inséparables. Il a tout compris sous cette loi générale : » Soyez parfaits, comme votre Pere » céleste est parfait.

II. C'est-là proprement le fond de la Vocation au Christianisme. (*q*) Jesus-Christ est venu

(*p*) Estote ergo vos perfecti, sicut & Pater vester cœlestis perfectus est. *Matt. C. V. v.* 48.

(*q*) Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum, & quem misisti Jesum Christum. Ego

venu nous faire connoître son Pere, & nous instruire de ses volontez : nous apprendre ce qu'il veut, & ce qu'il approuve : nous découvrir ce qui lui déplaît & l'offense : nous manifester sa Sainteté & sa Justice. Il nous a appellez par sa grace, pour lui obéir, & lui être fidèles : & c'est pour cela que nous sommes Chrétiens.

ARTICLE V.

Obligation de vivre d'une manière digne de notre Vocation.

I. Que nous serviroit-il donc de l'être devenus, si nous ne répondions pas à une si sublime Vocation, par une Vertu qui fût digne d'elle ; & si nous n'écoutions pas cette exhortation si pressante de St. Paul : » (r) Je vous » conjure, moi qui suis dans les chaînes pour » le Seigneur, de vous conduire d'une manière » qui soit digne de l'état auquel vous avez été » appellez.

Ego te clarificavi super terram, manifestavi nomen tuum hominibus, verba quæ dedisti mihi, dedi eis. *Joan. C. XVII. v. 3. 4. 6. 8.*

(r) Obsecro vos, ego vinctus in Domino, ut digni ambuletis vocatione quâ vocati estis. *Ephes. C. IV. v. 1.*

ARTICLE VI.

D'une manière digne de l'Evangile.

I. Cette expression ne peut être obscure pour quiconque a bien compris l'éminence de l'état du Christianisme : mais si elle a besoin d'explication, le même Apôtre nous la donne ailleurs. »(*s*) Ayez soin, nous dit-il, de vous »conduire d'une manière qui soit digne de »l'Evangile de Jesus-Christ«. Vous sçavez quelle est la pureté de l'Evangile : de quelles Vertus Jesus-Christ nous a donné les regles : quel chemin à la perfection il nous a montré : combien la vie & ses exemples ont ajouté à ses préceptes. Vivez d'une manière qui réponde à sa doctrine & à sa vie ; soutenez dignement l'honneur d'être ses Disciples ; soyez la gloire de l'Evangile, comme il est la vôtre. Voilà votre vocation, & votre état : & vous en devenez indignes si vous dégénerez de la sainteté de l'Evangile.

ARTICLE VII.

D'une manière digne de Dieu.

I. Si ces lumieres si pures & si penétrantes ne suffisent pas pour dissiper les faux préjugez, dont le monde est plein, contre l'obligation indispensable de mener une Vie non seu-

(*s*) Dignè Evangelio Christi conversamini. *Phil. C. I. v.* 27.

seulemement exempte de crime, mais véritablement sainte en bonnes Oeuvres; qu'on écoute ce que dit l'Apôtre. » (t) Nous ne cessons point de prier pour vous, & demander » à Dieu qu'il vous remplisse de la connoissance de sa Volonté, en vous donnant toute la » Sagesse & toute l'Intelligence spirituelle, » afin que vous vous conduisiez d'une manière digne de Dieu, tâchant de lui plaire en » toutes choses, portant des fruits de toutes » sortes de bonnes Oeuvres, & croissant en la » connoissance de Dieu.

II. Peut-il être douteux désormais que nous ne soyons obligez à vivre d'une manière digne de Dieu? Et que ne renferme point cette expression? C'est se remplir de la Connoissance de sa Volonté: c'est croître tous les jours en Sagesse & en Lumiere, pour discerner avec plus d'exactitude ce qu'il exige de nous, c'est n'être occupé que du soin de lui plaire, c'est porter avec abondance des Fruits de toutes les especes de Vertus. L'Apôtre vient de nous dire tout cela en termes clairs: & c'est lui-même qui a expliqué le sens de cette grande parole: que nous devions vivre d'une manière digne de Dieu.

III. Ce n'étoit point par un excès de zèle qu'il parloit ainsi à tous les fidèles, sans aucune distinction: c'étoit le fond même de la Doctrine Apostolique qu'il anonçoit aux fidè-

Y 2 les

(t) Non cessamus pro vobis orantes, & postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientiâ & intellectu spiritali, ut ambuletis dignè Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, & crescentes in scientiâ Dei. *Coloss. C. I. v. 9. & 10.*

les en les établissant : » (*v*) Vous êtes témoins, » disoit-il aux Thessaloniciens, & Dieu l'est » aussi, combien la manière dont je me suis » conduit envers vous, qui avez embrassé la » Foi, a été sainte, juste & irreprochable : car » vous sçavez que j'ai agi envers chacun de » vous, comme un Pere envers ses Enfans, » vous exhortant, vous consolant, & vous » conjurant de vous conduire d'une manière » digne de Dieu, qui vous a appellez à son » Royaume & à sa Gloire «. L'abregé de tout ce que S. Paul enseignoit, le but de ses Exhortations, le fruit de sa Charité paternelle, étoit qu'on se conduisît d'une manière digne de Dieu. Lui-même rapporte à cela seul tous ses discours, & toutes ses peines : & il ne croyoit réussir, qu'autant qu'il persuadoit les fidèles de cette vérité.

IV. Elle ne paroît si extraordinaire qu'à ceux qui sont imparfaitement instruits de l'Evangile, & qui ne sçavent pas à quel condition l'on devient Chrétien, ni à quelle sainteté l'on s'engage en le devenant. Ils ne s'occupent que de la foiblesse humaine, incapable de la perfection que je viens d'exposer : & ils ne peuvent croire qu'on demande tant de Vertu, à des hommes si dominez par les sens, & si appesantis par la corruption de la chair.

(*v*) Vos testes estis, & Deus, quàm sanctè, & justè & sine querelâ, vobis qui credidistis, fuimus sicut scitis, qualiter unumquemque vestrûm (sicut pater filios suos) deprecantes vos, & consolantes testificati sumus, ut ambularetis dignè Deo, qui vocavit vos in suum regnum, & gloriam. 1. *Thess. C. II, v.* 10. 11. 12.

ARTICLE VIII.

Eminence du Christianisme. Le Chrétien est revêtu de J. C.

I. Ils ignorent que dans le Bâtême ils ont été revêtus de Jesus-Christ selon cette parole de St. Paul : (*x*) » Vous qui avez été bâtisez » en Jesus-Christ, vous avez été revêtus de » Jesus-Christ « ; & que par consequent Jesus-Christ a pris en eux la place de l'ancien homme ; qu'il les a delivrez de la domination des sens & de la corruption de la chair, par la puissance de son Esprit ; qu'il a guéri leur foiblesse par sa force ; qu'il vit & qu'il agit en eux ; qu'il les a comme incorporez & transformez en lui ; & qu'il n'est pas étonnant qu'on exige d'eux une vie spirituelle & céleste, puisque c'est Jesus-Christ, dont ils sont revêtus, qui en est le principe.

II. Mais cette vérité, que dans le Bâtême on a été revêtu de Jesus-Christ, toute essentielle qu'elle est à la Religion, trouve peu de créance dans les esprits ; ou elle y demeure envelopée de tant de nuages, qu'on n'y voit rien de distinct ni de précis ; & qu'on la regarde plutôt comme une pensée mistérieuse & allégorique, que comme le fond de la Morale Chrétienne.

III. Il en est ainsi de beaucoup d'autres véritez aussi solides, mais aussi peu approfondies

Y 3 par

(*x*) Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis. *Gal. C. III. v. 27.*

par le commun des fidèles, qui leur découvriroient, si elles étoient bien penétrées, à quelle sainteté ils sont appellez, combien l'état d'un Chrétien est grand & sublime, & combien l'idée qu'on s'en fait ordinairement, est éloignée de sa dignité.

ARTICLE IX.

Explication de quelques principes de S. Paul, dont l'intelligence est nécessaire pour bien entendre la Dignité & les Devoirs du Chrétien.

I. Comme j'ai eu dessein de l'expliquer dans ce Chapitre, je vais entrer dans l'éclaircissement de ces vérités: mais je m'estimerai très-heureux, si, au lieu d'en instruire le Prince, il m'a déja prévenu, & s'il ne fait que reconnoître ses propres refléxions, en lisant les miennes.

II. St. Paul, écrivant aux Romains, leur parle ainsi: » (*y*) Ne sçavez-vous pas que nous » tous qui avons été bâtisez en J. C., nous » avons été bâtisez en sa mort? Car nous avons » été

(*y*) An ignoratis, quia quicunque baptizati sumus in Christo * Jesus, in † morte ipsius baptizati sumus? Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem: ut quomodo Christus surrexit à mortuis per gloriam Patris, ita & nos in novitate vitæ ambulemus. *Rom. C. VI. v.* 3. 4.

* *Il y a dans l'Original*, In Christum Jesum.

† In mortem ipsius; *comme il est dans la suite*, per baptismum in mortem. *Ce qui est une preuve que c'est de la mort de J. C. que s'entendent également ces deux termes.*

» été ensevelis avec lui par le Bâtême, pour
» mourir (avec lui) afin que comme Jesus-
» Christ est ressuscité d'entre les morts par la
» Gloire & la Puissance de son Pere, nous mar-
» chions aussi dans une nouvelle Vie.

III. Le Bâtême, au tems de S. Paul, ne se donnoit pas ordinairement par la simple effusion de l'eau sur la tête, on le recevoit étant plongé dans l'eau, & y étant absolument caché: C'étoit une image naturelle de la Mort & de la Sépulture : & lorsqu'on sortoit de l'eau, c'étoit comme une espece de Résurrection.

IV. L'Apôtre fait allusion à cet usage : mais il ne prétend pas que le Bâtême ne soit qu'une représentation mystérieuse de la mort & de la Sépulture de Jesus-Christ. Il va bien plus loin que la figure : & il nous enseigne, que par le Bâtême nous mourons véritablement avec J. C. parce que nous ne le recevons que pour mourir avec lui, pour entrer (z) dans sa mort, si l'on peut parler ainsi ; pour expirer avec lui, & être mis avec lui dans le tombeau : ce qui ne signifie pas seulement que nous sommes bâtisez, pour recevoir le fruit de sa mort : ce qui qui est très-vrai ; & ce qui, en un sens, dit tout : mais que nous sommes bâtisez pour mourir avec J. C. même, & pour être ensevelis avec lui.

V. L'intelligence de ces expressions, & des véritez importantes qu'elles renferment, dépend de quelques autres principes de S. Paul qu'il faut éclaircir.

VI. Jesus-Christ, selon cet Apôtre, nous repré-

(z) In mortem ipsius baptizati sumus. Consepulti sumus illo per baptismum in mortem.

repréſentoit tous dans ſa chair mortelle, (a) ſemblable à la nôtre, excepté le péché. Elle étoit non-ſeulement ſainte mais ſanctifiante: & néanmoins, parce qu'elle (b) étoit paſſible & mortelle, comme la nôtre, & qu'elle n'avoit rien au-dehors qui la diſtinguât de celle des autres hommes, elle paroiſſoit ſemblable à celle des pécheurs: & elle étoit propre à les repréſenter, quoiqu'intérieurement elle fût infiniment éloignée de leur corruption.

VII. Jeſus-Chriſt, en offrant à la Juſtice divine cette Chair pure & innocente, mais que rien au dehors ne diſtinguoit de la notre, nous à tous offerts à la même Juſtice. Il l'a expoſée à tout ce que méritoient nos crimes, & il nous y a tous expoſez en même tems, parce qu'elle tenoit notre place; & que ce qui lui arriveroit, devoit néceſſairement arriver aux pécheurs.

VIII. Cette chair ſi ſainte les repréſentant tous, a été condamnée aux douleurs & à la mort: (c) Toutes les malédictions prononcées contr'eux dans la Loi, ſont tombées ſur elle. Elle

(a) Pro ſimilitudine, abſque peccato. *Heb. C. IV. v.* 15.

(b) Deus filium ſuum mittens in ſimilitudinem carnis peccati, de peccato damnavit peccatum in carne. *Rom. C. VIII. v.* 3. Traduiſez ainſi: *Dieu ayant envoyé ſon Fils, revêtu d'une chair ſemblable à celle du péché, a condamné le péché (en l'aboliſſant) par la condamnation du péché, dont la chair de J. C. portoit exterieurement l'image.*

(c) Chriſtus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum: quia ſcriptum eſt: Maledictus omnis qui pendet in ligno. *Gal. C. III. v.* 13.

Elle a expiré dans les tourmens ; la Loi a été satisfaite ; & toute ressemblance du péché a été abolie par la mort & la sépulture de la chair mortelle de Jesus-Christ.

IX. A la place de cette chair, semblable en tout à la nôtre, excepté le péché, il en est ressuscité une nouvelle, différente dans ses qualitez de la nôtre, quoique la même pour la nature, qui ne ressemble en rien à celle des pécheurs, & qui ne doit rien à la Justice divine.

X. Les pécheurs qui croyent en Jesus-Christ, pour être justifiez, sont obligez de mourir avec lui, parce qu'il est mort en leur nom. Ils doivent entrer avec lui dans le tombeau, pour y laisser une chair criminelle, comme J. C. y a laissé la chair semblable extérieurement à la leur. Ils doivent abandonner le vieil homme à la colere de Dieu, & aux malédictions de la Loi ; sans le reprendre après la mort : comme J. C. a livré à la justice de son Pere, une vie qui venoit d'Adam, sans en reprendre une pareille en ressuscitant.

XI. Le pécheur & le péché étant morts & ensevelis, ce qui ressuscite est une créature nouvelle, qui ne doit rien à l'ancienne ; qui a une origine différente, & un autre principe de vie ; & qui se garde bien de toucher à la dépouille du mort, parce qu'elle seroit aussitôt envelopée dans son châtiment.

ARTICLE X.

Le Chrétien est crucifié, mort & enseveli avec J. C.

I. Voilà les principes de la doctrine de St. Paul ; & l'on entendra désormais sans peine ce

ce que ce grand Apôtre va nous apprendre de la Sainteté du Christianisme.

II. Il faut pour cela retourner à ce qu'il disoit dans l'Epître aux Romaius : » Ne sçavez-» vous pas que nous tous qui avons été bâtisez » en Jesus-Christ, nous avons été bâtisez (*d*) » en sa mort (c'est-à-dire pour mourir avec » lui ?) Car nous avons été ensevelis avec lui » par le Bâtême, pour mourir (avec lui :) » afin que, comme Jesus-Christ est ressuscité » d'entre les morts par la Gloire & la Puissan-» ce de son Pere, nous marchions aussi dans » une nouvelle vie.

III. » (*e*) Car si nous avons été entez en lui, » continue l'Apôtre, par la conformité de sa » Mort, nous y serons aussi entez par la res-» semblance de sa Résurrection : sçachant que » notre vieil homme a été crucifié avec lui, » afin que le corps du péché soit détruit, & » que désormais nous ne soyons plus asservis » au péché. Car celui qui est mort, est justifié » du péché.

IV. Remarquez, s'il vous plaît, ces quatre choses : 1. Que nous sommes entez en Jesus-Christ, en mourant avec lui ; que nous ne faisons avec lui qu'un tout ; que nous éprouvons ce qu'il a éprouvé ; & que sa mort devient la nôtre par le Bâtême. 2. Que notre vieil homme a été crucifié avec lui ; c'est-à-dire que J. C. l'a

(*d*) In mortem.

(*e*) Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus : simul & resurrectionis erimus. Hoc scientes, quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, & ultrà non serviamus peccato. Qui enim mortuus est, justificatus est à peccato. *Rom. C. VI. v. 3. 4. 5. 6.*

a crucifié lui-même dans sa chair, l'a attaché la croix, par les mêmes cloux qui l'y ont attaché. Ce vieil homme, c'est l'homme tel qu'il st avant que J. C. le guérisse ; c'est Adam & oute sa posterité ; c'est tout ce qui vient de ui, & qui a part à sa condamnation ; c'est la nature humaine corrompue, sensuelle & réprouvée. 3. Que le corps du péché est detruit par e crucifiement du vieil homme que J. C. a ui-même attaché à la croix, en consentant que a chair, semblable au péché, y fût attachée. Il n'a de son côté crucifié que la ressemblance du péché ; mais du nôtre, il a crucifié la réalité, & le corps même du péché : & il n'a consenti à faire mourir la ressemblance du péché, que pour en abolir le corps & la vérité. 4. Que celui qui est mort, est justifié du péché ; c'est-à-dire que le nouvel homme, qui succede au vieil homme qui est mort, n'a rien de commun avec lui ; que les mauvaises inclinations de l'un, ne sont point celles de l'autre ; & que les iniquitez du mort lui sont imputées à lui seul, sans souiller l'innocence du nouvel homme, à moins qu'il n'ait l'imprudence d'y prendre part.

ARTICLE XI.

Le Chrétien est aussi ressuscité avec Jesus-Christ.

I. Ces deux hommes, dont l'un est mort & l'autre est vivant, subsistent ensemble pendant cette vie ; & c'est pour cela qu'on dit d'une même personne, qu'elle est morte & ressuscitée ; parce qu'elle n'est morte qu'en partie, ni res-

ressuscitée qu'en partie. Mais le divorce entre le Mort & le Ressuscité doit être entier & général : comme le Ressuscité est établi le maître du Mort, il ne doit prendre aucune part à sa corruption, mais seulement s'en affliger.

II. » (*f*) Si vous êtes ressuscitez avec Jesus-» Christ, dit S. Paul à tous les fidèles dans la » personne des Colossiens, recherchez ce qui » est dans le ciel, où Jesus-Christ est assis à la » droite de Dieu. N'ayez d'affection que pour » les choses du ciel, & non pour celles de la » terre : car vous êtes morts, & votre vie est » cachée en Dieu avec Jesus-Christ. Lorsque » J. C. qui est votre vie, viendra à paroître, » vous paroîtrez aussi avec lui dans la Gloire. » Faites donc mourir les membres de l'homme » terrestre qui est en vous. Dépouillez le vieil » homme avec ses œuvres, & revêtez-vous du » nouveau.

III. L'Apôtre dit en même tems, que les Chrétiens sont morts, & pleins de vie; qu'ils s'appliquent à faire mourir ce qui est déja mort; & à renouveller ce qui est déja nou- veau.

IV. Ces choses ne sont point opposées, leur vie n'est point pleine & parfaite : parce que leur mort n'est point encore entiere. L'homme nou-

(*f*) Si consurrexistis cum Christo, quæ sursùm sunt quærite, ubi Christus est in dexterâ Dei sedens : quæ sursùm sunt sapite, non quæ super terram. Mortui enim estis, & vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. Cùm Christus apparuerit, vita vestra, tunc & vos apparebitis cum ipso in gloriâ. Mortificate ergo membra vestra, quæ sunt super terram : expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, & induentes novum. *Coloss. C. III. v. 1, 2, 3, 4. 5. 9. 10.*

nouveau n'a point encore atteint en eux les forces d'un âge parfait : parce que le vieil homme conserve encore du mouvement. Le premier est victorieux : mais le second fait encore quelque résistance, qui doit s'affoiblir & diminuer tous les jours.

V. Nous ne sommes Chrêtiens qu'autant que nous sommes ressuscitez & renouvellez : & il ne s'agit ici que de cela : les combats de l'homme spirituel contre l'homme sensuel ayant été expliquez ailleurs (g).

VI. Or quelle idée S. Paul nous donne-t-il d'un homme ressuscité ? Ses pensées & ses désirs sont uniquement pour le ciel. Il n'a de goût ni d'affection que pour les choses éternelles. Il est mort pour toutes celles du monde. Sa vie est cachée en Dieu avec J. C. Il attend sa venue, comme le jour de sa naissance & de sa liberté. Il ne veut point d'autre gloire que celle qu'il recevra de lui : & il s'applique avec un soin continuel à réprimer, à retrancher, à mortifier tout ce qui s'oppose à son Amour & à son Espérance.

ARTICLE XII.

C'est J. C. même qui vit dans le Chrétien.

I. L'Homme nouveau, qui est en lui, est Jesus-Christ même. C'est lui qui est ressuscité dans son cœur. C'est lui qui est le principe de sa vie, comme St. Paul le dit de lui-même dans ces

(g) *Chap. IX. de cette Troisième Partie, Art. 9.*

ces admirables paroles : » (*h*) Je suis mort à la
» loi, par la loi même, afin de ne vivre plus
» que pour Dieu. J'ai été crucifié avec J. C. &
» maintenant que je vis, ce n'est plus moi qui
» vis : mais c'est J. C. qui vit en moi. Si donc
» je vis maintenant dans ce corps mortel, j'y
» vis en la Foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé,
» & qui s'est livré lui-même à la mort pour
» moi.

II. La Loi étoit pleine de malédiction contre le pécheur. Elle demandoit ma mort ; elle a ce qu'elle demandoit. Je suis mort. J'ai été attaché à la croix avec Jesus-Christ. L'Homme pécheur qui étoit en moi, a expiré quand Jesus-Christ est mort. Il a été mis dans le tombeau avec lui. Je l'abandonne à la sévérité de la Loi, & je consens qu'elle exerce contre lui tout son pouvoir. Pour moi, je ne lui dois plus rien. Je ne suis plus ce que j'étois. Je suis une créature nouvelle. Ce n'est plus moi qui vis : c'est Jesus-Christ qui vit en moi. Je suis à la vérité retenu pour quelques momens dans un corps mortel : mais je n'y vis que de la Foi que j'ai en Jesus-Christ. Je n'y vis que de l'Amour de celui qui m'a aimé jusqu'à se livrer pour moi. Il s'est mis à ma place, pour expier mes péchez : il est aussi à ma place pour vivre dans la justice.

III. Il est évident que ces paroles sont dites au nom de tous les Chrétiens, & qu'elles sont fondées sur des principes qui conviennent à tous :

(*h*) Ego per legem, legi mortuus sum, ut Deo vivam. Christo confixus sum cruci. Vivo autem, jam non ego : vivit verò in me Christus. Quod autem nunc vivo in carne : in fide vivo filii Dei, qui dilexit me, & tradidit semetipsum pro me. *Gal. C. II. v. 19. & 20.*

tous : car il est vrai de tous, qu'ils sont morts à la loi par la loi même, & qu'ils ont été attachez à la croix avec Jesus-Christ ; & par consequent il doit être vrai de tous, que ce n'est plus eux qui vivent, mais que c'est Jesus-Christ qui vit en eux : & que durant le tems qu'ils sont retenus dans une chair mortelle, ils ne doivent vivre que de son Esprit & de son Amour.

ARTICLE XIII.

Le Chrétien est une Créature nouvelle, en qui J. C. est toutes choses.

I. Il ne faut plus qu'ils se souviennent de ce qu'ils ont été avant leur mort & leur résurrection. Ils sont une Créature nouvelle, régénerée avec Jesus-Christ, & née, comme lui, dans le sein du tombeau, par la puissance de son Pere. Tout ce qui a précedé, est aboli : tout ce qui est ancien, n'est plus : (*i*) » Quiconque est à Jesus-Christ, dit l'Apôtre, est » une nouvelle Créature : ce qui étoit vieux, » est passé, & tout est devenu nouveau. (*k*)

(*i*) Si qua ergo in Christo nova creatura: [*Il seroit mieux de traduire selon l'Original* ; Si quis ergo in Christo est, nova est creatura :] vetera transierunt : ecce facta sunt omnia nova. 2. *Cor. C. V. v.* 17.

(*k*) In Christo Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura. *Gal. C. VI. v.* 15.

Ubi non est Gentilis & Judæus, Barbarus & Scytha, servus & liber : sed omnia, & in omnibus Christus. *Coloss. C. III. v.* 11.

» Toutes les distinctions de circoncis & d'in-
» circoncis, sont abolies & comme inutiles «.
C'est l'Etre nouveau que Dieu crée en nous,
qui fait tout notre prix & tout notre mérite :
& cet Etre nouveau, ou cette Créature nouvelle, est Jesus-Christ même, qui est tout en tous, & qui fait cesser toutes les différences qui étoient entre les hommes avant qu'il les eût transformez en lui.

II. On ne peut rélever d'une manière plus auguste la dignité du Chrétien, que de dire que c'est Jesus-Christ qui vit en lui, & qu'il est en lui toutes choses. Mais en même tems l'on ne sçauroit rien dire au Chrétien qui soit plus capable de l'animer à une haute Vertu: car à quoi ne doit-il pas tendre, si c'est Jesus-Christ qui vit en lui ? Et avec quelle sainteté doit-il faire toutes choses, si Jesus Christ est toutes choses en lui ? Tout ce qu'on prétendroit ajouter à ces idées, seroit au-dessous d'elles : & qui ne se sentiroit pas vivement animé par une si puissante exhortation, le seroit encore plus foiblement par une autre.

ARTICLE XIV.

Le Chrétien n'est plus à soi, mais à Jesus-Christ.

I. Mais la Religion Chrétienne est si féconde en véritez, & il nous est si utile de considerer nos devoirs par différentes faces, que, sans prétendre comparer les motifs qui nous y doivent porter, nous ne pouvons rien faire de mieux que de nous en instruire, & de les avoir tous fort présens à l'esprit.

II.

II. S. Paul nous servira en cela de guide & de maître : car c'est toûjours lui que nous écoutons. Il conclut de tout ce que nous avons vû jusqu'ici, que nous ne sommes point à nous, mais à Jesus-Christ, qui nous a achetez un grand prix : que nous ne sommes pas nos maîtres, mais que nous devons obéir en tout à son Esprit, à qui nous apartenons, qui réside en nous comme dans son temple & qui doit disposer absolument de tout ce que nous avons, & de tout ce que nous sommes : » (*l*) Ne sçavez-vous pas, nous dit-il, que votre corps » est le temple du Saint-Esprit, qui réside en » vous, & qui vous a été donné de Dieu ; & » que vous n'êtes pas à vous-mêmes ? Car vous » avez été achetez un grand prix. Glorifiez » donc, & portez Dieu dans votre corps. (*m*) » Sçachant, ajoute St. Pierre, que ce n'a point » été par des choses corruptibles, telles que » l'or & l'argent, que vous avez été rachetez » de la vanité de votre première vie que vous » aviez reçue de vos peres, mais par le pré» cieux Sang de Jesus-Christ, qui est le verita» ble Agneau sans tache & sans défaut.

III. Si vous aviez été achetez par un homme semblable à vous, qui eût payé votre liberté un

(*l*) An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritûs sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri ? Empti enim estis pretio magno. Glorificate & portate Deum in corpore vestro. 1. *Cor. C. VI. v.* 19. *&* 20.

(*m*) Scientes quòd non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vanâ vestrâ conversatione paternæ traditionis : sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi, & incontaminati. 1. *Pet. C. I. v.* 18. *&* 19.

un certain prix, tout votre tems seroit à lui, tout votre travail lui appartiendroit. Vous auriez un maître, & vous ne seriez plus le vôtre : vous seriez à lui, & non à vous.

IV. Combien est-il plus juste, que vous vous regardiez comme étant à J. C. qui vous a si cherement achetez ? Qui n'a pas donné de l'or ou de l'argent pour vous réduire en servitude : mais qui a versé tout son sang, pour vous délivrer du honteux esclavage du péché & de la concupiscence, que vous aviez héritée de vos peres. Il vous a donné son esprit, pour être le principe de toutes vos actions, qui désormais lui appartiennent. C'est à lui à ordonner de tout, puisque tout est à lui. Votre volonté n'est plus votre regle : elle ne doit plus commander, & elle doit toûjours obéir.

ARTICLE XV.

Il a acquis par sa Mort & par sa Résurrection un Empire absolu sur la Vie & la Mort du Chrétien.

I. Il ne faudroit qu'être bien persuadé de ce principe, pour comprendre combien la Vie d'un Chrétien doit être sainte, & combien elle doit l'être en tout.

II. Mais comme il est rare qu'on en penètre la vérité & l'étendue, faute d'en connoître le fondement, il est utile de l'approfondir, & de bien peser ces paroles de St. Paul : » (*u*) Nul de

(*u*) Nemo nostrûm sibi vivit, & nemo nostrûm sibi moritur. Sive enim vivimus, Domino vivimus : sive morimur, Domino morimur : sive ergò vivimus,

» de nous ne vit pour soi-même : soit que nous
» vivions, c'est pour le Seigneur que nous vi-
» vons : soit que nous mourions, c'est pour le
» Seigneur que nous mourons : soit donc que
» nous vivions, ou que nous mourions, nous
» sommes toûjours au Seigneur : car c'est pour
» cela même que Jesus-Christ est mort, &
» qu'il est ressuscité, afin d'acquerir une plei-
» ne domination sur les morts & sur les vi-
» vans.

III. Jesus-Christ avoit un empire absolu sur nous, comme Créateur ; & il n'y avoit pas une de nos actions qui ne dût lui apartenir en vertu du premier commandement, & de la loi naturelle : mais par une Charité incompréhensible, il a donné sa vie, pour avoir droit sur la nôtre. Il est mort, pour devenir notre maître jusqu'à la mort, & aprés la mort : ç'a été son dessein, en mourant & en ressuscitant, d'acquerir un empire absolu sur nous, & que nous fussions à lui dans tous les tems & dans tous les états. » (o) Jesus-Christ est mort pour tous,
» dit encore le même Apôtre, afin que ceux
» qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes,
» mais pour celui qui est mort, & qui est res-
» suscité pour eux.

IV. Qui oseroit refuser quelque partie de sa vie à celui qui a donné la sienne pour lui ; qui n'a vécu que pour lui ; qui ne s'est fait homme

mus, sive morimur, Domini sumus. In hoc enim Christus mortuus est & resurrexit, ut & mortuorum & vivorum dominetur. *Rom. C XIV. v. 7. 8. 9.*

(o) Pro omnibus mortuus est Christus, ut & qui vivant, jam non sibi vivant ; sed ei, qui pro ipsis mortuus est, & resurrexit. 2. *Cor. C. V. v. 51.*

me que pour lui ; qui n'a parlé, n'a prié, n'a souffert que pour lui ; qui n'a refusé aucune ignominie ni aucune douleur pour lui ; qui n'est mort & n'est ressuscité que pour lui ; & qui a sacrifié une vie & une mort divines, pour acquerir le droit de rendre saintes, & la vie & la mort d'un pécheur ; & d'un pécheur qui ne l'en prioit pas, qui ne lui en sçavoit aucun gré, qui ne méritoit que d'être abandonné à son aveuglement ; qui demeurant criminel, ne pouvoit diminuer la gloire de son Seigneur, & qui devenant juste, ne pouvoit l'augmenter ?

V. Il n'y a point d'homme à qui la foi a ouvert les yeux, qui ne se sente émû en pensant à la Charité de Jesus-Christ, & qui sçachant qu'il est mort en son nom, afin de détruire en lui le péché, & qu'il est ressuscité en son nom, pour lui mériter une nouvelle vie, ne s'estime très-honoré de lui rendre vie pour vie, & mort pour mort ; & de consacrer à son Liberateur, qui a été en même tems sa victime, tout ce qu'il est & tout ce qu'il a, soit dans le siécle présent, soit dans celui qu'il espère après sa mort : (*p*) Nous sommes pressez, dit S. Paul, par la Charité de J. C. lorsque nous comprenons bien, que si un seul est mort pour tous, c'est une suite nécessaire que tous soient morts avec lui ; & qu'ils ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort & ressuscité pour eux.

VI.

(*p*) Charitas Christi urget nos, æstimantes hoc quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt : ut qui vivunt, jam non sibi vivant ; sed ei, qui pro ipsis mortuus est, & resurrexit. 2. *Cor. C. V. v.* 14. *&* 15.

VI. Il n'y a plus après cela qu'à se demander à soi-même, qu'elle doit être la Vie dont Jesus-Christ ne rougiroit pas, & dont il consentiroit d'être le maître ? Quelles actions peuvent être dignes de lui ? Quelles occupations & quelles pensées répondent à sa sainteté ? Quelle proportion il doit y avoir entre la vie qu'il a toute consacrée à nos usages, & celle que nous consacrons à l'Amour & à la Reconnoissance que nous lui devons ?

ARTICLE XVI.

Le Chrétien est la Conquête de J. C. pour le consacrer à la Pieté & aux bonnes Oeuvres.

I. Saint Paul nous aidera à le découvrir, en donnant à la vérité que nous venons d'établir, un nouveau jour, & nous apprenant que nous sommes la Conquête de J. Ch. & quel dessein il a eu en nous attachant particulierement à son service : » (q) La grace de Dieu notre Sau- » veur a paru à tous les hommes ; & elle nous » a appris que rénonçant à l'impieté & aux » passions mondaines, nous devons vivre dans le

(q) Apparuit gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem, & sæcularia desideria, sobriè, & justè, & piè vivamus in hoc sæculo ; expectantes beatam spem, & adventum gloriæ magni Dei & Salvatoris nostri Jesu Christi : qui dedit semet ipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret sibi populum acceptabilem *, sectatorem bonorum operum. *Tit. C. II. v.* 11. 12. 13. 14.

* Peculiarem, *selon la force de l'Original.*

» le siécle présent avec Tempérance, avec Jus-
» tice, & avec Pieté : étant toûjours dans l'at-
» tente de la béatitude que nous espérons, &
» de l'avenement glorieux du grand Dieu, &
» notre Sauveur Jesus-Christ : qui s'est livré
» lui-même pour nous, afin de nous racheter
» de toute iniquité, & de nous purifier, pour
» se faire un peuple particulierement consacré
» à son service ; & fervent dans les bonnes Oeu-
» vres.

II. Il n'y a rien de plus parfait qu'une telle peinture. Le peuple particulier que J. C. s'est acquis, ne prend aucune part à la corruption du siécle. Il n'a, ni les mêmes espérances, ni les mêmes désirs. Il n'est occupé que des biens futurs qui lui sont promis. Il attend avec impatience l'avenement de J. C. dont il a continuellement les exemples devant les yeux. Il vit, selon ses préceptes, dans une exacte Tempérance. Il observe en tout la Justice. Il rapporte, par une sincere Pieté, toutes ses Vertus à Dieu seul. Il est fecond & fervent en bonnes Oeuvres, & ce n'est point par intervales qu'il s'y applique : c'est son continuel exercice, & son unique emploi : c'est à cela qu'il est consacré : c'est dans cette vûë que J. C. se l'est particulierement acquis.

III. On se tromperoit infiniment, si l'on se contentoit d'admirer un tableau si parfait, sans croire que c'est une leçon réelle pour tous les Chrétiens. Les Apôtres, qui étoient les Maîtres de l'Eglise & les organes du St. Esprit, ne songeoient point à dire de grandes choses, mais à en dire de vrayes. Ils parloient exactement : & si nos mœurs ont dégéneré, il ne faut pas pour cela regarder leur doctrine comme exagerée ; mais tâcher au contraire de revenir

au

u point d'où la corruption du siécle nous a ait décheoir.

IV. Il est vrai aujourd'hui, comme il l'étoit u commencement de l'Eglise; » que (r) les » Chrétiens sont la race choisie, qu'ils sont » tous Rois & Prêtres, qu'ils sont la Nation » sainte & le peuple conquis; & que leur em» ploi est de publier les louanges & les gran» deurs de celui qui les a appellez des ténè» bres à son admirable lumiere «. St. Pierre, qui parloit ainsi, ne prétendoit pas borner à son tems un tel éloge: Il instruisoit les fidèles de tous les siécles & de toutes les conditions; & quiconque a reçu de Dieu un cœur docile, se regarde comme faisant partie de ce peuple conquis, de cette Nation sainte, composée de Rois spirituels & de Prêtres, qui ne prend plus de part aux ténèbres dont elle a été délivrée, qui ne cesse de louer & de bénir la miséricorde de Dieu, qui a dissipé son aveuglement, & qui se propose pour unique modèle la vie & l'exemple de Jesus-Christ.

Article XVII.

Obligation du Chrétien de vivre comme J. C. a vécu.

I. Ce n'est point une chose laissée au choix des Chrétiens, que de suivre un tel exemple: C'est

(r) Vos genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus, qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum. 1. *Pet. C. II. v. 9.*

C'est une nécessité indispensable. » (s) Celui » qui dit qu'il demeure en Jesus-Christ, doit » marcher lui-même, comme Jesus-Christ a » marché « : Il doit avoir les mêmes pensées & les mêmes sentimens. Il doit juger de toutes choses comme J. C. en a jugé : mettre le bonheur où il l'a mis, mépriser ce qu'il a méprisé : pratiquer ce qu'il a fait : écouter ses leçons & les suivre : s'attacher aux Vertus qu'il a principalement recommandées, & regarder la conduite qu'il a tenue, comme la seule regle des mœurs qui soit sûre & infaillible ; » car (t) » on ne sçauroit pécher qu'en deux manières, » comme l'a remarqué S. Augustin, ou en dési» rant ce que J. C. a méprisé, ou en fuyant ce » qu'il a souffert.

II. » (v) Quiconque n'a pas l'esprit de Je» sus-Christ, n'est point à lui «, dit l'Apôtre : il lui est étranger, & n'est point du nombre de ses brebis ; quelque profession qu'il fasse d'ailleurs de croire en lui, & de le regarder comme son Sauveur & son Dieu.

III. Mais qu'est-ce qu'avoir l'esprit de Jesus-Christ, si-non avoir les mêmes vûës & les mêmes désirs que lui : faire les mêmes actions & par les mêmes motifs : être touché des mêmes choses, affligé des mêmes maux, conso-

lé

(s) Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, & ipse ambulare. 1. *Joan. C. II. v. 6.*

(t) Non enim ullum peccatum committi potest, nisi aut dum appetuntur ea quæ ille contemsit, aut fugiuntur quæ ille sustinuit. *S. Aug. de verâ Rel. n. 31.*

(v) Si quis autem spiritum Christi non habet, hic non est ejus. *Rom. C. VIII. v. 9.*

sé des mêmes biens : avoir dans le cœur le même esprit de grace & de sainteté qui habite en J. C. avec une entiere plénitude, & qui de lui se répand sur ceux qui sont unis ?

Article XVIII.

De n'être point du Monde, comme J. C. n'en a pas été.

I. On peut se flater sur ce point, quoiqu'il soit difficile de se tromper, si l'on compare ses sentimens avec ceux de J. C., & qu'on en juge par la conformité de sa vie avec la sienne : mais J. C. nous donne un moyen de nous connoître qui n'est point sujet à l'illusion. Dans la priere qu'il fit à son Pere peu de tems avant sa mort pour lui recommander tous ses Elûs, » il lui » dit deux foix, que (x) ses Elûs ne sont point » du monde, comme lui-même n'est pas du » monde.

II. Tous ceux qui seront sauvez, auront ce caractère, de n'avoir point été affoiblis par son exemple, de n'en avoir point désiré l'approbation, de n'en avoir point apprehendé la censure, & de l'avoir regardé comme (y) l'ennemi de J. C., pour lequel il a declaré lui-même (z) qu'il ne prioit pas.

III. Quelle perfection & quelle pureté de vie

(x) De mundo non sunt, sicut & ego non sum de mundo. *Joan. C. XVII. v.* 14. & 15.

(y) Non potest mundus odisse vos, me autem odit. *Joan. C. VII. v.* 7.

(z) Non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi. *Joan. C. XVII. v.* 9.

vie ne suppose point cette haine du monde! Et cependant il faut que J. C. puisse dire de tous ceux qui ne portent point en vain le nom de Chrétiens, qu'ils ne sont pas du Monde, comme il n'en est pas lui-même. Il faut qu'il le dise des Princes, comme des autres. Il faut qu'il voye dans leur cœur, au milieu du plus grand monde, un sincere mépris de tout ce qui n'est qu'extérieur, & ne fait que passer : qu'il connoisse leur Détachement, leur Humilité, leur Gémissement intérieur au milieu de tous les objets de la cupidité : & qui les ait rendu dociles par sa grace à ce salutaire avis de son Apôtre : » (a) N'aimez point le monde, ni ce qui est » dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, » l'amour du Pere n'est point en lui.

ARTICLE XIX.

De n'aimer aucune des Choses qui sont dans le Monde.

I. Tous les termes dont se sert le Disciple que Jesus aimoit, sont à remarquer. Il ne défend pas seulement d'aimer le Monde : il défend aussi d'aimer aucune des Choses qui sont dans le Monde ; parce que c'est aimer le Monde, c'est l'autoriser, c'est lui être uni, que d'aimer ce qu'il regarde comme aimable, & que d'en faire dépendre, comme lui, son bonheur & son repos.

II. On fait partie du monde ; quand on approu-

(a) Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo. 1. *Joan. C. II. v.* 15.

approuve ce qu'il approuve. On a beau s'en separer en idée : on est compris dans sa malédiction, si l'on a les mêmes inclinations ou les mêmes aversions que lui. C'est le cœur qui décide : & c'est l'Amour qui gouverne le cœur.

III. L'Apôtre ne défend pas d'aimer le Monde, & ce qui est dans le Monde, par un simple conseil de précaution & de prudence, qui mette le Salut dans une plus grande sureté : mais il declare en termes précis, que l'Amour du Pere n'est point dans celui qui aime le Monde & qu'il est privé de la Charité, qui fait seule la différence des Elûs & des Réprouvez : ce qui a été dit en termes encore plus forts par l'Apôtre S. Jaques : » *(b)* Ames adultères, ne sçavez-vous pas que l'Amour de ce monde est » une Inimitié contre Dieu? Et par consequent, » quiconque voudra être Ami de ce Monde, » se rend Ennemi de Dieu.

IV. Enfin l'Apôtre ne défend pas seulement d'aimer le monde, & tout ce qu'il aime, mais de s'attacher à aucune des Choses qui sont dans le Monde. L'exclusion est générale : tous les objets de la cupidité sont interdits : tout est réduit au simple usage dans les choses nécessaires : & tout est défendu dans les superflues. L'Apôtre lui-même s'explique, & nous n'avons qu'à l'écouter : » *(c)* Si quelqu'un ai-

 » me

(*b*) Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi, inimica est Dei ? Quicunque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur. *Jac. C. IV. v. 4.*

(*c*) Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo : quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, & concupiscentia oculorum, &

» me le Monde, dit-il, l'Amour du Pere n'est
» point en lui, car tout ce qui est dans le mon-
» de, n'est que Concupiscence de la Chair, ou
» Concupiscence des Yeux, ou Orgueil de la
» Vie : ce qui ne vient point du Pere, mais du
» Monde. Or le Monde passe, & la Concu-
» piscence du monde passe avec lui : mais ce-
» lui qui fait la Volonté de Dieu demeure éter-
» nellement.

V. Tout ce qui est dans le Monde se réduit à ces trois chefs : & il importe peu qu'on rénonce à l'un, si l'on s'attache à l'autre. L'Amour des Richesses est aussi criminel que celui de la Volupté : & l'Orgueil tout seul tient lieu de toutes les autres Cupiditez. La racine de tous ces Amours est la même. Ils naissent tous de l'Amour des choses présentes, qui sont les seules que le Monde connoisse, & qu'il aime.

VI. C'est imiter son incrédulité & son aveuglement de s'y attacher, au lieu de réserver son Amour pour la Volonté de Dieu, & pour les biens qu'il nous promet. Le monde passera, & ses injustes Désirs périront. Dieu seul est éternel : & l'unique moyen de le devenir, est de n'aimer que lui. C'est pour cela que nous sommes Chrétiens : mais on voit désormais à quelles conditions on en mérite le nom.

& superbia vitæ ; quæ non est ex Patre, sed ex mundo est. Et mundus transit, & concupiscentia ejus : qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum. *1. Joan. C. II. v. 15. 16. 17.*

ARTI-

ARTICLE XX.

Obligation du Chrétien de ne se laisser point affoiblir par les mauvais Exemples, & de se conserver pur de la Corruption du Siécle.

I. Le nombre infini de ceux qui le déshonorent, ne peut servir d'excuse à ceux qui imitent leur peu de Foi. L'Evangile n'a point changé, & ne sçauroit le faire. L'Ecriture l'appelle (*d*) *l'Evangile éternel*, parce qu'il est immuable. Jesus-Christ est attendu pour en demander compte, & non pour y faire des adoucissemens. (*e*) Sa parole nous jugera, & non celle des hommes. Si nos mœurs avoient besoin d'une regle plus proportionée à notre foiblesse, Jesus-Christ n'auroit instruit les hommes que pour un tems, & il faudroit, ou qu'il vînt moderer lui-même ce qui est excessif dans sa Loi, ou qu'il envoyât un Interprête du ciel pour l'expliquer. Mais l'Apôtre nous apprend, que (*f*) si un Ange venoit du ciel nous annoncer un autre Evangile, nous dévrions lui dire anathême; parce qu'il seroit indubitablement un séducteur, qui s'efforceroit de donner atteinte à une Alliance scellée du Sang de Jesus-Christ, & confirmée par sa Résurrection.

(*d*) Vidi angelum habentem Evangelium æternum. *Apoc. C. XIV. v. 6.*

(*e*) Sermo, quem locutus sum, ille judicabit eum in novissimo die. *Joan. C. XII. v. 48.*

(*f*) Licet nos, aut angelus de cœlo, evangelizet vobis præter quàm quod evangelizavimus vobis, anathema sit. *Gal. C. I. v. 8.*

II. L'Evangile a trouvé le monde plein d'erreurs & de crimes : au commencement de l'Eglise, tout l'univers étoit incrédule. L'Evangile néanmoins s'est tout assujetti : & jamais les Apôtres, qui avoient ordre de le porter par-tout, ne sont entrez dans aucune composition. Il en sera de même jusqu'à la fin des siécles. Les Scandales & les pernicieux Exemples ne l'affoibliront jamais ; & l'unique conseil que l'on puisse donner aujourd'hui aux Fidèles, est celui que les Apôtres donnoient à ceux de leur tems ; de se séparer de la multitude de ceux qui périssent, & d'assûrer leur Salut, en ne prenant aucune part aux Desordres qui inondent presque la terre.

III. » *(g)* Sauvez-vous, leur disoit St. Pier-» re, de cette race corrompuë. *(h)* La Reli-» gion pure & sans tache aux yeux de Dieu » notre Pere, leur disoit S. Jaques, consiste à » visiter les Orphelins & les Veuves dans leurs » afflictions, & à se conserver pur de la Cor-» ruption du siécle présent. *(i)* Que la grace » & la paix, ajoutoit S. Pierre, croisse en vous » de plus en plus, par la Connoissance de Dieu » &

(*g*) Exhortabatur eos Petrus, dicens : Salvamini à generatione istâ pravâ. *Act. C. II. v.* 40.

(*h*) Religio munda & immaculata apud Deum & Patrem, hæc est : visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum, & immaculatum se custodire ab hoc sæculo. *Jacob C. I. v.* 27.

(*i*) Gratia vobis, & pax adimpleatur in cognitione Dei, & Christi Jesu Domini nostri, per quem maxima, & pretiosa nobis promissa donavit, ut per hæc efficiamini divine consortes naturæ, fugientes ejus, quæ in mundo, est concupiscentiæ corruptionem. 2. *Pet. C. I. v.* 2. *&* 4.

» & de Jesus-Christ notre Seigneur, par qui
» il nous a communiqué les grandes & pré-
» cieuses graces qu'il avoit promises, pour
» vous rendre par elles participans de la natu-
» re divine, si vous fuyez la corruption de la
» Concupiscence qui regne dans le siécle par le
» déreglement des passions.

VI. Ces Apôtres sçavoient que la Corruption étoit presque générale, que les bons Exemples étoient infiniment rares, & tout ce qu'on voyoit dans le monde, étoit contraire à la Pieté : mais ils esperoient, que la Grace de Jesus-Christ soutiendroit les Fidèles contre cette dangereuse tentation ; & ils les avertissoient avec soin, de se roidir contre le torrent du monde, & (*k*) de ne se point regler sur ses pernicieux Exemples ; de (*l*) vivre d'une manière conforme à leur Foi, & non aux coûtumes du siécle ; de se remplir de l'esprit de Dieu dans la priere, & de se maintenir dans l'Amour de Dieu par son secours ; & de haïr la Corruption de la chair & du siécle, comme un vêtement souillé, qui ne pouvoit que leur causer l'infection & la mort.

V. Les Princes, au tems des Apôtres, étoient non seulement infidèles, mais même Persécuteurs de la Pieté. (*m*) On demandoit neanmoins pour eux avec instance leur conver-

(*k*) Nolite conformari huic, seculo. *Rom. C. XII. v* 2.

(*l*) Vos autem, charissimi, superædificantes vosmetipsos sanctissimæ vestræ fidei, in spiritu sancto orantes, vosmetipsos in dilectione Dei servate : odientes eam, quæ carnalis est, maculatam tunicam. *Ep. Jud. v.* 20. 21. 23.

(*m*) 1. *Tim. C. II. v.* 1. *&* 2.

version; & l'on ne doutoit pas qu'elle ne fût un jour accordée aux prieres de l'Eglise. On espéroit qu'ils humilieroient leur orgueil aux pieds de J.C. qu'ils l'adoreroient sur la croix & qu'ils lui obéiroient avec la même docilité, que les plus petites brebis de son troupeau.

VI. Cette espérance n'a pas été vaine. Il y a eu plusieurs Rois aussi humbles, aussi fervens, aussi détachez du monde, que des Solitaires, quoiqu'ils demeurassent sur le Trône, & qu'ils se fissent obéir avec beaucoup d'autorité. Je demande à Dieu, pour le Prince à qui j'ai l'honneur de parler, une semblable misericorde: & j'ai cette confiance en sa grace, que mes prieres ne seront pas rejettées.» (*n*) A celui qui » a le pouvoir de vous conserver sans péché, & » de vous faire comparoître devant le Trône de » sa Gloire pur & sans tache, & comblé de » joye: à Dieu notre Sauveur, qui est le seul » sage, soit Gloire, Magnificence, Force & » Empire, maintenant & dans tous les siécles » des siécles.

(*n*) Ei autem, qui potens est vos conservare sine peccato, & constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exultatione [in adventu Domini nostri Jesu Christi] soli sapienti, Deo salvatori nostro [per Jesum Christum Dominum nostrum] gloria & magnificentia, imperium & potestas [ante omne sæculum] & nunc & in omnia sæcula [sæculorum] amen. *Ep. Jud. v. 24. & 25. Les endroits marquez entre les crochets, ne sont pas dans le Grec; qui ajoute,* Sapienti.

CHAPITRE XIII.

Quel soin le Prince doit avoir de mener une Vie pure & chaste: Motifs généraux & particuliers qui l'y doivent porter. Ce que c'est qu'une exacte Chasteté, & quelle est son étendue. Dangers particuliers des Princes par rapport à elle. Moyens propres à conserver une Pureté sans tache: L'un de ces Moyens est de s'interdire les Spectacles.

ARTICLE I.

Quel soin le Prince doit avoir de mener une Vie pure & chaste.

I. APrès tout ce qui a été dit dans le Chapitre précedent, il est, ce semble, très-inutile de représenter au Prince, le soin qu'il doit avoir de mener une Vie pure & chaste, & de se servir pour cela de toutes les précautions & de tous les moyens possibles: car toutes les véritez qu'on y a établies, sont les principes de cette conséquence; & elles y conduisent toutes nécessairement.

II. Mais il est d'une si grande importance pour le Salut du Prince & pour le bien public qu'il ne sorte jamais des regles de la plus exacte Chasteté: il est sur ce point exposé à tant de dangers: & s'il les évite, toutes ses autres Vertus sont dans une telle sureté, qu'il faut me pardonner la crainte que me donnent ses périls,

elle a élevé la Nature humaine, en l'unissant à sa personne; quelle Sainteté elle a répandue sur une chair qui est devenu celle de Dieu même; & quelle injure on feroit au Verbe éternel, qui n'a pas dédaigné de prendre un corps tel que le nôtre, si l'on déshonoroit, par des crimes honteux, une chair qui, dans sa personne, est assise à la droite de son Pere.

V. Depuis l'Incarnation, l'homme est associé de si près à la Divinité, & il a avec Jesus-Christ une liaison si étroite, qu'il ne sçauroit avoir trop de Zèle pour la Pureté. L'envie du Démon avoit dégradé l'homme: mais les Anges l'adorent dans Jesus-Christ. Et désormais il doit être aussi spirituel, & aussi ennemi de la Corruption que ces Esprits bien-heureux, qui se prosternent devant celui (q) qui nous reconnoît pour ses Freres.

Troisième Motif.

VI. Par le Bâtême toutes les souillures qui défiguroient en nous l'Image de Dieu, ont été lavées. L'Homme pécheur est demeuré sous les eaux. C'est une nouvelle Créature qui en est sortie. Jesus-Christ nous a donné pour vêtement son Innocence. Lui-même est entré dans notre cœur, pour y devenir le principe de notre Justice & de notre Vie. Il nous en a donné un nouveau: & lui-même y a écrit sa Loi. (r) Nous sommes devenus ses membres, &

(q) Ut sit ipse primogenitus in multis fratribus. *Rom. C. VIII. v. 29.*

Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare. *Hebr. C. II. v. 11.*

(r) Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? *1. Cor. C. VI. v. 15.*

& lui notre Chef. C'est à lui seul que l'usage de ce que nous sommes, & de ce que nous avons, apartient : & lui seul a droit d'en dispo-ser, parce que nous sommes le prix de son sang.

VII. Comment seroit-il possible, qu'après de tels Bienfaits nous manquassions de Recon-noissance pour lui ? Qu'après de tels Honneurs nous retournassions à la boue dont il nous a la-vez ? Qu'après une si sainte Alliance, nous lui préferassions le tiran & le monde dont il nous a delivrez ?

VIII. Que deviendroient alors les Promesses si solemnelles que nous lui avons faites, après avoir rénoncé à Satan, & à toutes ses œuvres d'iniquité & de ténèbres ? A qui porterions-nous la robe d'Innocence & de Justice, qu'on nous avoit ordonné de conserver jusqu'au tri-bunal de Jesus-Christ ? Entre les mains de qui remettrions-nous le depôt de ces dons précieux & inestimables dont sa bonté nous avoit com-blez ? Quelle fureur & quel aveuglement, de sacrifier tout cela à son ennemi & au nôtre, qui insulte à notre folie, & qui sçait que nous ne pouvons attendre de lui que la misere & le désespoir ?

Quatrième Motif.

IX. Mais si l'on joint à la Sanctification du Bâtême, la consécration que le Sacrement de Confirmation y a ajoutée, (s) l'Onction divi-ne dont notre front a été marqué, le Sceau in-térieur que le St. Esprit a mis à notre justice ; qui pourroit comprendre qu'on fût capable de rénon-

(s) Qui confirmat nos in Christo, & qui unxit nos Deus : qui & signavit nos, & dedit pignus Spiritûs in cordibus nostris. 2. *Cor. C. I. v.* 21. *&* 22.

rénoncer à une telle Dignité pour quelque passion honteuse?

X. » (t) Ne sçavez-vous pas, nous dit l'A-» pôtre, que votre corps est devenu le Temple » du St. Esprit qui réside en vous? « Les Temples matériels ne sont que la figure du temple vivant que chaque fidèle est devenu : l'Autel extérieur sur lequel J. C. s'immole, n'est que le signe & l'image de l'autel invisible qui est établi dans le cœur du Chrétien : les augustes Cérémonies qu'on employe à la Dédicace des temples, & à la Consécration des autels, & des vaisseaux sacrez, ne sont qu'une imparfaite représentation des mystères qui dédient & qui consacrent l'esprit & le corps de celui que le St. Esprit en personne vient habiter : qui de nous cependant ne frémiroit pas d'horreur, s'il voyoit, ou le temple extérieur, ou l'autel, profané par des Impies qui n'en connoîtroient pas la sainteté? Et quel seroit donc le crime de celui qui profaneroit, par des actions indignes, le véritable temple & le véritable autel du Dieu vivant, qu'il seroit lui-même devenu par sa consecration, & dont il seroit établi le Prêtre? Quelle punition ne mériteroit point un tel sacrilége? Et quelle crainte ne doivent point inspirer à quiconque a de la Foi, ces paroles de St. Paul : » (v) Ne sçavez-vous pas » que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Es-» prit

(t) An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritûs sancti, qui in vobis est?

(v) Nescitis quia templum Dei estis, & Spiritus Dei habitat in vobis? Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. 1. *Cor. C. III. v.* 16. *&* 17.

» prit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un
» profane le temple de Dieu, Dieu le perdra;
» car le temple de Dieu est saint, & c'est vous
» qui êtes ce temple.

XI. » (x) N'attristez pas l'Esprit Saint de
» Dieu, nous dit le même Apôtre, dont vous
» avez été marquez comme d'un sceau pour le
» jour de la Rédemption «. Conservez la Joye
céleste dont il remplit la conscience, en conservant l'Innocence & la Pureté: N'affoiblissez pas les saints désirs qu'il vous inspire, en accordant quelque chose aux inclinations des sens. Respectez le sceau qu'il a mis sur votre cœur, & ensuite sur vos yeux & sur vos lévres, en vous consacrant à la Sainteté. (y) N'alterez pas l'empreinte de ce sceau divin, qui sera reconnu au jour de la Rédemption, par celui qui vous l'a imprimé, & qui discernera à cette marque ses Elûs, de tous les autres qui n'auront pas reçu, ou qui n'auront pas conservé ce signe salutaire. Connoissez le prix du gage de l'immortalité, & de l'héritage éternel, qui vous a été donné: & ne perdez pas le titre essentiel qui vous assure la qualité de Fils & Héritier du Pere céleste.

XII. Sur toutes choses (z) n'éteignez pas en vous l'Esprit de Grace & de Priere, qui gémit en

(x) Nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis in diem redemptionis. *Ephes. C. IV. v.* 30.

(y) Signati estis Spiritu promissionis sancto, qui est pignus hæreditatis nostræ, in redemptionem acquisitionis, in laudem gloriæ ipsius. *Ephes. C. I. v.* 13. *&* 14.

(z) Spiritum nolite extinguere. 1. *Thessal. C. V. v.* 19.

en vous. Ne rénoncez pas, en vous privant de sa présence, aux promesses éternelles dont il est le fondement & la vérité, aussi-bien que le gage & la caution. N'éloignez pas de vous (*a*) l'Esprit d'Adoption, qui vous donne la liberté & la confiance de parler à Dieu comme à votre Pere. Quand il s'agiroit de tout souffrir, & de tout perdre; souffrez tout & perdez tout, plutôt que de vous dégrader, en retournant à la qualité d'esclave du Démon. Comptez pour rien, & la vie & la mort, si elles doivent vous separer de l'Esprit de Jesus-Christ. Et à plus forte raison, armez-vous d'un saint courage contre les Désirs sensuels, qui s'exhalent d'une chair où la cupidité tâche de se retrancher, après avoir été bannie du cœur par la puissance de la Grace.

Cinquième Motif.

XIII. Souvenez-vous que cette chair est sanctifiée par l'Eucharistie; qu'elle est (*b*) unie à celle de Jesus-Christ d'une maniere si intime, que selon le langage des Peres, elle est mêlée & confondue avec elle, que (*c*) par cette union, elle est faite participante de sa divinité;

(*a*) Quoniam estis filii, misit Deus spiritum filii sui in corda vestra, clamantem: Abba, Pater. *Gal. C. IV. v. 6.*

(*b*) Qui manducat meam carnem; & bibit meum sanguinem, in me manet, & ego in illo. *Joan. C. VI. v. 57.*

(*c*) Sicut ego vivo propter Patrem, & qui manducat me, & ipse vivet propter me. *Ibid. v. 58.*

Ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis: ut sint unum, sicut & nos unum, sumus. Ego in eis, & tu in me: ut sint consummati in unum. *Joan. C. XVII. v. 22. & 23.*

té; qu'elle lui est incorporée par une espece d'Incarnation; qu'elle est devenue, par cet honneur incompréhensible; non seulement sainte & spirituelle, mais divine; & qu'elle doit approcher, autant que la foiblesse de cette vie le peut permettre, de la Pureté ineffable de la chair de Jesus-Christ même.

Sixième Motif.

XIV. Concevez une extrême horreur de tout ce qui est capable d'en ternir l'éclat; & souvenez-vous, s'il vous plaît, toûjours de cette puissante exhortation de St. Paul: (*d*) » Je vous conjure, mes freres, par la miseri- » corde de Dieu, de lui offrir vos corps com- » me une hostie vivante, sainte & agréable » à ses yeux, pour lui rendre un Culte raison- » nable & spirituel «. Au lieu de ceder à ce qui reste de foiblesse & de langueur dans votre chair, contraignez-la, d'obéir à l'esprit, & de lui être assujettie. Immolez à la pureté tout ce qui s'éleve contre elle. (*e*) Attachez à la croix de Jesus-Christ tous les désirs qui naissent de la Cupidité. Reprimez-les dès leur naissance. Ne pensez point ce que vous ne devez point désirer: ne désirez point ce que vous ne devez point exécuter. Souvenez-vous de ce que vous êtes, & à qui vous êtes: & (*f*) puisque c'est Jesus-Christ, qui vit en vous

(*d*) Obsecro vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum. *Rom. C. XII. v.* 1.

(*e*) Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis suis. *Gal. C. V. v.* 24.

(*f*) Induimini Dominum Jesum Christum, & cate-

par sa Grace & par son Esprit, n'écoutez pas un seul moment les Inclinations corrompuës qui s'opposent à sa Loi, & qu'il ne vous laisse, qu'afin que la nécessité de les combattre vous rende humble & vigilant, & que la victoire que vous remporterez contre elle, soit votre mérite & votre gloire.

XV. *(g)* Vous êtes enfant de lumiere, *(h)* marchez donc toûjours dans la lumiere. *(i)* Rejettez avec indignation tout ce qui ne peut la souffrir, & qui cherche les ténèbres: & combattez avec des armes de lumiere, tout ce que l'esprit de malice prépare contre vous dans le secret & l'obscurité.

XVI. Son dessein est de vous séduire, *(k)* comme il séduisit Eve; d'entrer avec vous en raisonnement sur la défense de Dieu; de vous amollir par l'attrait, ou de la Volupté, ou de la Curiosité; de vous faire douter que la punition soit aussi certaine ou aussi sévère que Dieu l'a dit; de diminuer ainsi la Crainte de ses jugemens & l'Horreur du crime: & pendant que par ses artifices il tâchera de vous rendre moins vigilant & moins appliqué, de vous enlever le precieux trésor qui est l'objet de son envie & de sa haine; se préparant à vous restituer la Confusion, après avoir tâché de vous l'ô-

carnis curam ne feceritis in desideriis. *Rom. C. XIII. v.* 14.

(g) Omnes vos filii lucis estis, & filii diei: non sumus noctis neque tenebrarum. 1. *Thess. C. V. v.* 5.

(h) Ut filii lucis ambulate. *Gal. C. V. v.* 8.

(i) Abjiciamus opera tenebrarum, & induamus arma lucis. *Rom. C. XIII. v.* 12.

(k) Gen. C. 3. *v.* 1. *&* 4.

l'ôter : & à faire succeder la Terreur & le Déſeſpoir à une témeraire crédulité.

Septième Motif.

XVIII. Fortifiez-vous de bonne-heure contre ſes perfides inſinuations, & contre ſa fureur, couverte du maſque de la flaterie, par une vive crainte des jugemens de Dieu : & opposez à l'eſprit de ſéduction & de menſonge les véritez terribles que l'Apôtre nous apprend dans l'Epître aux Hébreux : (l) » Si nous péchons volontairement, nous dit-il, après » avoir reçu la connoiſſance de la vérité, il » n'y a plus déſormais d'hoſtie pour les péchez ; » mais il ne reſte qu'une attente effroyable du » jugement, & l'ardeur du feu qui doit devorer les ennemis de Dieu. Celui qui a violé la Loi de Moïſe eſt condamné à mort ſans » miſericorde, ſur la dépoſition de deux ou de » trois témoins : combien donc croyez vous » que celui-là ſera jugé digne d'un plus grand » ſupplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de » Dieu ; qui aura tenu pour une choſe vile & » profane le ſang de l'alliance, par lequel il » avoit

(l) Voluntariè enim peccantibus nobis, poſt acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hoſtia, terribilis autem quædam expectatio judicii, & ignis æmulatio, quæ conſumptura eſt adverſarios. Irritam quis faciens legem Moïſi, ſine ullâ miſeratione duobus vel tribus teſtibus moritur : quantò magis putatis deteriora mereri ſupplicia, qui filium Dei conculcaverit, & ſanguinem teſtamenti pollutum duxerit, in quo ſanctificatus eſt, & ſpiritui gratiæ contumeliam fecerit ? Scimus enim qui dixit : Mihi vindicta ; & ego retribuam. Horrendum eſt incidere in manus Dei viventis. *Heb. C. X. v. 26. & ſuiv.*

» avoit été sanctifié, & qui aura fait outrage
» à l'esprit de la grace ? Car nous sçavons qui
» est celui qui a dit : La vengeance m'est réser-
» vée, & je la sçaurai bien faire. C'est une
» chose terrible que de tomber entre les mains
» du Dieu vivant.

XVIII. Il n'y a rien dans ces paroles, qui *(m)* sont plus de J. C. que de son Apôtre, qui ne doive porter dans l'ame le saisissement & la frayeur. Mais ce qui doit plus toucher le Prince, est ce qui est dit de l'énormité du crime commis après le Bâtême. Comment pouvoit-il se résoudre à fouler aux pieds le Fils de Dieu, qui lui a communiqué sa Justice, & même sa Divinité ; à traiter le Sang de la nouvelle Alliance, qui a lavé toutes ses taches, comme impur & souillé ; à chasser de son cœur, avec indignité & avec outrage, l'Esprit de Grace & de Sainteté qui en avoit fait son temple ? toutes ces horreurs seroient inséparables d'une chute volontaire : & c'est par ces horreurs même qu'il doit s'affermir dans la résolution de n'y jamais tomber.

XIX. Le Monde, & celui qui en est le *(n)* Prince, tâchent d'affoiblir les idées du crime, & de la justice divine : mais ce n'est pas du Monde *(o)* qui est tout plongé dans l'iniquité ni de l'Esprit impur, qui en *(p)* est le Dieu, qu'un Chrétien doit apprendre ce que c'est que le cri-

(*m*) An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus ? 2. *Cor. C. XIII. v.* 3.

(*n*) Princeps mundi ejus. *Joan. C. XIV. v.* 30.

(*o*) Mundus totus in maligno positus est. 1. *Joan. C. V. v.* 19.

(*p*) Deus hujus sæculi ex cæcavit mentes infidelium. 2. *Cor. C. IV. v.* 4.

crime, & quelle vengeance lui est préparée; & il doit, au contraire, toûjours se souvenir de cette parole de St. Paul.» (q) Ne vous trom-
» pez pas : on ne se moque point de Dieu.
» L'homme ne recueillera que ce qu'il aura se-
» mé : car celui qui seme dans sa chair, re-
» cueillera de la chair la Corruption : & celui
» qui seme dans l'esprit, recueillera de l'esprit
» la Vie éternelle.

Huitième Motif.

XX. Je sçais qu'on peut réparer les plus grandes fautes par la Pénitence ; & être rétabli dans la Justice, après l'avoir perdue ; si l'on retourne à Dieu par un sincere repentir.

XXI. Mais le Prince doit être bien instruit instruit, (r) qu'il est au pouvoir du Pécheur de se priver de l'Innocence & de la Vie, mais non d'y retourner ; que (s) la Pénitence est un don de Dieu, très-libre, & très-gratuit, qu'il n'a point promis au Pécheur, & dont il l'a menacé qu'il le priveroit ; que les (t) premiers désirs de la Conversion, & même les premières pensées, sont des graces d'un prix infini, dont

(q) Nolite errare, Deus non irridetur. Quæ enim seminaverit homo, hæc & metet. Quoniam qui seminat in carne suâ, de carne & metet corruptionem : qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam. *Gal. C. VI. v. 7. & 8.*

(r) Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat. *Joan. C. V. v.* 14.

(s) Converte me, & convertar, quia tu Dominus Deus meus. Postquam enim convertisti me, egi pœnitentiam. *Jerem. C. XXXI. v.* 18 *&* 19.

(t) Non sumus sufficientes cogitare aliquid à nobis, quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est. 2. *Cor. C. III. v.* 5.

dent la ſeule miſericorde de Dieu eſt le principe, que (*v*) ſi le Paſteur, que la brebis a quitté, ne la cherche & ne la rapporte ſur ſes épaules, elle ne reviendra jamais à lui; qu'il faut que, par une clémence incompréhenſible, il s'attendriſſe, ſur l'état d'un ingrat, & d'un orgueilleux qui a mépriſé ſes dons & ſa bonté, & qui aime encore ſon injuſtice; & qu'il ſurmonte par de nouveaux bienfaits, plus grands que les premiers, & dont le Pécheur s'eſt rendu abſolument indigne, l'aveuglement & la dureté de cœur d'un eſclave fugitif & rebelle.

XXII. Le Prince, qui joint à un ſentiment naturel de Générosité & de Nobleſſe, un Reſpect infini pour Dieu, comprend mieux que moi quelle lâcheté il y auroit à l'offenſer, dans l'eſpérance qu'il rappelleroit par miſericorde celui qui l'auroit offenſé; & à faire ſervir ſa bonté même & ſa miſericorde, au mépris qu'on en feroit.

Neuvième Motif.

XXIII. Mais quand le Prince ſeroit aſſez heureux pour ſe répentir, pourquoi ſe prépareroit-il la matière d'une continuelle douleur juſqu'à la mort, en tombant dans quelque faute importante? (*x*) Quel fruit lui reviendroit-il un jour, de ce qui ſeroit pour lui un ſujet de confuſion & de honte? S'il doit pleurer ſa faute, & la pleurer amèrement, pourquoi la commettroit-il? S'il doit l'expier par le ſentiment d'un cœur briſé, & par de pénibles ſatisfactions,

(*v*) Erravi, ſicut ovis quæ periit: quære ſervum tuum. *Pſ. CXVIII. v. 176. Voyez S. Luc. C. XV. v. 4. & 5.*

(*x*) Quem fructum habuiſtis tunc in illis in quibus nunc erubeſcitis, *Rom. C. VI. v. 21.*

tions, pourquoi ne lui préféreroit-il pas la joye & la tranquillité de l'innocence ?

Dixième Motif.

XXIV. Pourquoi seroit-il assez imprudent pour laisser dans sa vie un doute continuel, s'il seroit rentré en grace, & si son péché lui seroit remis ? Le Ministre de Jesus-Christ délieroit ses liens, le consoleroit, lui donneroit l'espérance, mais il ne pourroit lui donner la certitude. Le péché seroit plus certain que la Pénitence : & il seroit toûjours douteux si les (y) Fruits que cette Vertu porteroit, seroient de dignes Fruits aux yeux de Dieu. Pourquoi s'exposer à une telle inquiétude ? Pourquoi détremper dans une telle amertume toutes les douceurs de la Vertu ? Pourquoi mettre dans son cœur un aiguillon & une pointe dont on portera le sentiment inquiétant jusqu'à la mort ?

Onzième Motif.

XXV. Pourquoi le Prince s'ôteroit-il à lui-même l'autorité nécessaire pour reprendre le Vice & le faire punir ? Pourquoi perdroit-il la liberté d'exhorter tout le monde à la Vertu, & principalement les jeunes Seigneurs de sa Cour ? Pourquoi s'exposeroit-il, ou à demeurer dans le silence, ou à craindre qu'on n'opposât ses propres actions à ses discours ? Et pourquoi se priveroit-il de cette modeste Confiance que donne une Chasteté sans tache, & qui fait qu'on la loue, & qu'on l'entend louer sans rougir ?

Douzième Motif.

XXVI. Pourquoi se charger de toutes les suites

(y) Facite fructus dignos pœnitentiæ. *Luc. C. III. v. 8.*

suites de ses fautes, & du Scandale, qui durera, lors même qu'on n'y donnera plus d'occasion? Une seule action en autorisera une infinité d'autres, dont on sera responsable. La Conversion même fera espérer une Conversion pareille: & presque tout le monde sera séduit, ou par le mauvais Exemple, ou par l'Espérance d'un semblable répentir.

Treizième Motif.

XXVII. On sçait d'ailleurs avec quelle facilité le mal se communique, & combien, au contraire, il est rare que le bien soit imité. Le Prince peut établir en un moment la Licence & le Désordre; mais il ne peut rappeller utilement personne à son devoir. La Corruption est naturelle; mais la Vertu est un don: & il en est de l'ame comme du corps. Il est aisé de tuer, & il y en a mille manières; mais la Résurrection est un miracle, & tous les hommes n'y peuvent rien.

Quatorzième Motif.

XXVIII. Quelle affliction pour un Prince, que Dieu avoit mis sur le Trône pour servir d'Exemple à tout le monde, & pour proteger la Vertu, & lui attirer le respect & l'admiration dont elle est digne, d'avoir contribué à la bannir de son Royaume, à la déshonorer, à lui ôter le crédit & l'autorité? Que ne voudroit-il point faire, lorsqu'il est touché, pour réparer des maux si universels & si publics? Et combien lui étoit-il plus aisé de ne les pas causer, que d'y apporter des remedes, après qu'ils se sont répandus dans toutes les parties de son Etat?

Quinzième Motif.

XXIX. En vain un jeune Prince espéreroit de pouvoir couvrir du voile secret, ce qui seroit con-

contraire à son Devoir. (z) Sa condition l'expose nécessairement à la vûë de tout le monde. Il attire même une nouvelle attention par le soin de se cacher : & rien n'est plutôt sçû, que ce qu'il veut derober aux yeux de ceux qui l'environnent; qui jugeant des autres par eux-mêmes, soupçonnent tout ce qui fuit la lumiere, & convertissent en faits certains, les moindres soupçons.

XXX. Il arriveroit même de-là, que l'on se défieroit de tout ce qu'on ne verroit pas; qu'on jugeroit criminel ce qui seroit innocent; & qu'on se croiroit en droit de condamner tout, parce qu'on seroit averti que l'on ne pense pas à être vertueux, mais à cacher le vice.

Seizième Motif.

XXXI. Je suppose néanmoins que le secret soit impénétrable: qu'a-t-on gagné par là? On a trompé les hommes: on continue de passer dans leur esprit, pour ce qu'on n'est plus : on se joüe de leur crédulité. Mais a-t-on pû tromper Dieu? (a) Y a-t-il à son égard des ténèbres qui lui cachent le crime & le coupable? La plus profonde nuit n'est-elle pas pour lui comme la lumiere du midi? (b) Ses yeux, dit le Sa-

(z) Alia conditio est eorum qui in turbâ latent, quorum vitia tenebras habent. Vestra facta dictaque rumor excipit: aberrare à fortunâ tuâ non potes, obsidet te, & quòcunque descendis, magno apparatu sequitur. *Senec. Lib. 1. de Clement. C. 8.*

(a) Quò ibo à spiritu tuo? & quò à facie tuâ fugiam? Tenebræ non obscurabuntur à te, & nox sicut dies illuminabitur. *Ps. CXXXVIII. v. 7. & 12.*

(b) Non cognovit quoniam oculi Domini multò plus lucidiores sunt super solem, circumspicien-

 tes

Sage, ne sont-ils pas plus penétrans que la lumiere du soleil, & ne percent-ils pas ce qu'il y a de plus secret dans le fond du cœur, bien loin qu'on leur puisse cacher aucune action extérieure.

XXXII. C'étoit lui seul qu'on devoit craindre : & c'est lui seul qu'on méprise. (*c*) On est tranquille, parce qu'on l'a seul pour Juge & pour Témoin : & l'on ne sçait pas que souvent dès cette vie, il écarte les ténèbres dont on s'étoit enveloppé, & qu'il rend l'ignominie d'autant plus publique, qu'on avoit eu plus d'affectation à l'éviter. Le secret, dit-il, vous a rendu plus hardi à m'offenser : & moi, j'arracherai les voiles qui vous couvrent, & je ferai retomber sur vous la honte, dont vous avez eu plus de peur que de me déplaire.

Dix-septième Motif.

XXXIII. Mais indépendamment des autres Châtimens dont Dieu punit le crime dès cette vie, (*d*) y en a-t-il un plus sévère que le supplice d'une mauvaise Conscience ? Comment éviter sa censure ? Et comment imposer silence à ce cri intérieur qui s'éleve contre le coupable ? Où se peut-il cacher, pour ne se pas

tes omnes vias hominum, & profundum abyssi, & hominum corda intuentes in absconditas partes. *Eccl. C. XXIII. v. 28.*

(*c*) Tu fuisti in abscondito : ego autem faciam in conspectu solis. 2. *Reg. C. XII. v. 12.*

(*d*) Non est molestior oculus suo cujusque. Non est aspectus, sive in cœlo, sive in terrâ, quem tenebrosa conscientia suffugere magis velit, minùs possit. Non latent tenebræ vel seipsas. Se vident, quæ aliud non vident... *S. Bern. L. 5. de consider. C. 12.*

pas voir? Où peut-il s'enfuir, pour s'éloigner de son cœur? Que peut-il opposer à un Juge & à un Témoin devant lequel il est muet? Il se hâte de sortir de soi-même : il s'étourdit au dehors en multipliant ses occupations ou ses plaisirs : il évite, comme le souverain mal, d'être seul. Mais (*e*) une effrayante voix le poursuit par-tout, & se fait entendre au milieu de tout ce qu'il fait pour l'étouffer : & dès qu'il est rendu à lui-même, ou par l'impuissance d'être toûjours dissipé, ou par quelque indisposition qui écarte le sommeil, de quels reproches, & de quelles terreurs ne se trouve-t-il pas accablé?

XXXIV. N'eût-il pas été sans comparaison plus heureux, si, avec plus de fermeté & plus de courage, il avoit conservé le précieux trésor de l'Innocence, & s'étoit épargné ces troubles & ces horreurs, qui le poursuivent & qui l'allarment sans le convertir? (*f*) Il n'y a rien de plus doux que de craindre Dieu en lui demeurant fidèle. Il n'y a point de Gloire plus solide, que celle de lui obéir & de le suivre. C'est vouloir être miserable, & rénoncer au Bonheur & à la Paix, que de le vouloir avoir pour ennemi : car (*g*) quel est l'Insensé qui puis-

(*e*) Horrendis & pœnalibus tenebris omnes, non tantùm carceres, sed etiam inferos vincit, scelerati hominis conscientia. *S. Aug. Epist. C.* 151 *ad Cæciliam. n.* 10.

(*f*) Nihil melius est quàm timor Dei; & nihil dulcius quàm respicere in mandatis Domini. Gloria magna est sequi Dominum. *Eccl. C. XXIII. v.* 37. & 38.

(*g*) Quis restitit ei, & pacem habuit? *Job. C. IX. v.* 4.

puisse espérer d'être en paix, en resistant au Tout-puissant ?

Dix-huitième Motif.

XXXV. On s'imagine au commencement qu'on ne s'écartera de sa Loi que jusqu'à un certain point, & qu'on rentrera bientôt dans l'ordre & le Devoir. Mais qui ne demeure pas ferme dans le chemin, ne s'arrête pas où il veut dans le penchant d'un précipice. Il se prive du secours de Dieu par une première faute, & se prépare ainsi à une seconde, qui est suivie de beaucoup d'autres : & il est justement puni de sa témérité & de sa présomption, en demeurant livré au nouveau maître qu'il a choisi.

Dix neuvième Motif.

XXXVI. Il veut alors être plaint, & non repris : & bientôt même il ne veut plus être plaint. Il évite la vérité, & ceux qui la lui diroient, s'il leur en laissoit la liberté. Il écoute, au contraire, ceux qui l'excusent, ou qui passent même jusqu'à le louer. Il s'accoûtume insensiblement à la Flaterie : & après l'avoir regardée comme une honteuse séduction, il la préfère à tous les Conseils qu'on lui avoit donnez, & dont il avoit reconnu la solidité & la justice ; & il ne se souvient plus, ni de ses premières vûës, ni de ses anciennes résolutions.

Vingtième Motif.

XXXVII. Toutes les Passions se donnent la main, & une seule suffit pour rappeller toutes les autres. On commence à negliger le Bien public, dès qu'on se neglige soi-même. On fait peu d'état de la Vertu des autres, quand on n'en a plus. Le Mérite n'est plus recompensé, dès qu'on le craint. La Profusion vient à la suite de la Molesse & de l'Amour pour le Plai-

sir : & la Profusion, qui ne peut subsister sans l'Avarice, éteint l'Humanité & la Bonté pour le peuple. Tout se déconcerte & se dément dans la conduite du Prince : & au lieu du bien qu'il s'étoit promis de faire, il ne pense qu'à s'aveugler sur ses Devoirs, & à jouir tranquillement de la Souveraineté, & de tout ce qui l'accompagne, sans songer au compte qu'il en doit rendre.

ARTICLE III.

Quelle est l'étendue de la Chasteté.

I. Pour éviter ce malheur, il ne suffit pas d'être en garde contre le mal extérieur, & qui porte sa condamnation sur le front. Il faut, pour être toûjours chaste, l'être en tout, & l'être avec sévérité. Autrement on est conduit par un affoiblissement à un autre ; & les premiers déclins préparent à de grandes chutes.

II. L'étendue de la Chasteté est presque infinie. Elle commence par l'intérieur : & elle regle dans l'extérieur jusqu'aux moindres actions & aux moindres paroles. Elle établit son siége dans le Cœur, dont elle purifie tous les Désirs. Elle passe à l'Esprit, dont elle rend toutes les Pensées sages & modestes. Elle tient en bride, autant qu'elle peut, l'Imagination, malgré son indocilité : & elle s'oppose à ses légeretez & à ses indécences, par sa gravité & son improbation, si elle n'est pas la maîtresse de les faire cesser absolument.

III. Elle interdit aux Yeux toute Curiosité suspecte. Elle ferme les Oreilles à tout ce qui seroit séduisant. Elle veille sur toutes les Paro-

les, & n'en laisse échaper aucune qui ne soit pure & édifiante. Elle modere le Ris & la Joye. Elle est tremblante dans les Repas: inquiéte & vigilante dans tout ce qui flatte les Sens: modeste jusqu'à la sévérité dans les Entretiens des jeunes personnes; répandant sur toutes les actions un air de Retenue & de Pudeur, qui les annoblit & les sanctifie, & écartant, par l'éclat & la majesté de la Vertu, tout ce qui pourroit y donner atteinte.

ARTICLE IV.

Combien la Chasteté est délicate, & facile à blesser.

I. Sa Délicatesse est égale à son Etendue. Elle ressemble à l'œil, où la moindre impureté est insupportable; & au cœur, où toutes les blessures sont d'une extrême importance. (*h*) Un regard peut lui causer la mort. Une pensée peut avoir le même effet.

II. Elle ne peut prendre trop de précautions pour se conserver au milieu des ennemis qui l'assiégent: & elle est établie dans une chair si foible, & où la Cupidité s'est conservé tant de retraites, que la fragilité du vaisseau où elle est renfermée, la tient dans une crainte continuelle.

(*h*) Omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. *Matt. C. V. v.* 28.

Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. *Job, C. XXXI, v.* 1.

AR-

ARTICLE V.

Dangers particuliers des Princes par rapport à elle.

I. Elle en a de nouveaux sujets dans les Princes, qui sont infiniment plus exposez que les particuliers au danger de la perdre. Comme ils sont maîtres de tous les objets de la Cupidité, tout le monde s'empresse à leur plaire ; & quels piéges ne sont point cachez sous une disposition si universelle ? Leur Autorité les exempte des Loix. Leur Cour est pleine de Flateurs préparez à tout justifier. Ils sont dans l'Abondance & les Délices, peu favorables à la Vertu. Leur état est une tentation continuelle contre l'Humilité, qui est le principal azile de la Chasteté. Ils ont peu de bons exemples, & ils sont rarement soutenus par des discours édifians. Les soins du Gouvernement leur enlevent le tems nécessaire aux Reflexions & à la Priere, à moins qu'ils n'ayent une attention particuliere à y consacrer des momens ; & ils sont par consequent obligez de trembler & de veiller plus que les autres, pour conserver un trésor qu'ils portent pour ainsi dire dans les mains, & que tout le monde est prêt à leur enlever.

II. Mais outre ces Tentations générales, il y en a d'autres plus dangereuses, dont le Prince doit être bien averti, pour ne pas donner dans des piéges que des hommes artificieux lui tendront.

III. Quelques-uns tâchent de l'amollir, pour le gouverner ; & de le dégoûter d'une Vie sé-

sérieuse, pour se rendre maîtres de son esprit & de son Autorité.

IV. D'autres espéreront s'avancer, en tournant sa faveur vers certaines personnes; & sacrifieront indignement sa Conscience & sa Gloire à leur Ambition.

V. Quelques autres, jaloux de sa Réputation, seront bien aises de l'obscurcir, en y mettant une tache; & seront les premiers à insulter à sa foiblesse, s'ils peuvent réussir à l'affoiblir.

VI. Quelques autres, par la seule Haine de la Vertu, ou pour attirer au Vice la licence & l'impunité, ou pour faire voir que la Probité n'est qu'une vaine idée, qui ne se soutient que jusqu'à l'occasion, employeront tout, pour jetter le Prince dans quelque dangereux engagement: & plus la main qui préparera le piége, sera ennemie, plus elle affectera de cacher sa malignité sous des apparences flateuses.

VII. Mais je supplie le Prince de se bien souvenir, que quiconque osera le pressentir sur le point dont il est ici question, soit qu'il le fasse avec adresse, ou avec moins de menagement, est certainement son ennemi; & qu'il ne peut laisser une telle hardiesse impunie, sans s'exposer à écouter un jour, ce qu'il aura rejetté avec indignation dans un autre tems.

ARTICLE VI.

Moyens propres à conserver une Pureté sans tache.

I. Afin qu'il conserve jusqu'à la fin la gloire d'une Pureté sans tache, au milieu de tous ses enne-

ennemis, qui sont hors de lui & dans son propre sein, il doit se servir de tous les moyens que la Sagesse & la Religion lui suggerent.

Premier Moyen.

II. Le premier est, de concevoir une grande Estime d'une Vertu qui lui fait tant d'honneur; qui le délivre de la captivité des sens, & de la tyrannie des passions; qui le met en état de consulter toûjours la Raison & de la suivre; qui le garantit de toutes les séductions & de tous les pieges préparez contre sa Liberté, son Indépendance & son autorité souveraine; qui lui conserve la Paix de la Conscience, & la Joye que donne l'Espérance des biens futurs; qui soutient & qui anime ses Prieres par une sainte confiance qu'elles ne seront pas rejettées; qui lui donne un libre accès à la sainte table, & qui lui conserve ainsi la plus douce consolation que puisse avoir un Chrétien en cette vie; qui attire sur lui & sur ses Etats une bénédiction toûjours nouvelle; & qui le rend vénérable à tous ses sujets, dont il devient le modèle & l'exemple.

Second Moyen.

III. Le second Moyen est, de la demander à Dieu, & de la lui demander jusqu'aux derniers momens: car la vraye Chasteté est un don de sa grace, & l'un des plus excellens. Ce n'est point l'homme qui se donne un cœur pur: (*i*) C'est Dieu qui le crée en lui. Ce n'est point l'homme qui se délivre par son propre esprit de la Corruption de la chair & des sens: c'est Dieu qui renouvelle dans ses entrailles un esprit

(*i*) Cor mundum crea in me, Deus; & spiritum rectum innova in visceribus meis. *Ps. L.*

prit de justice & de sainteté. » (*k*) Faites, Sei-
» gneur, lui disoit le Prophete, que mon cœur
» soit pur, & que je ne m'écarte point de vos
» commandemens & de vos justices, afin que
» je ne tombe point dans la confusion. (*l*) Sei-
» gneur, qui êtes mon Pere & le Dieu de ma
» vie, lui disoit le Sage, ne me livrez point à
» mon orgueil, & éloignez de moi tous les
» Désirs qui naissent de la Concupiscence. De-
» livrez-moi des passions contraires à la pure-
» té; & ne m'abandonnez pas à un esprit disso-
» lu, qui sorte de la regle & du devoir, & qui
» aime la licence & le désordre. (*m*) J'ai ap-
» pris de vous que je ne sçaurois être chaste si
» vous ne me donnez la Chasteté : & en cela
» vous m'avez déja fait une grace, que de
» m'apprendre qu'elle vient de vous. Je vous la
» demande donc, puisque vous en êtes la sour-
» ce, & je vous supplie d'éteindre en moi tout
» amour qui s'oppose à la pureté du votre. (*n*)
» O

(*k*) Fiat cor meum immaculatum in justificationibus tuis, ut non confundar. *Ps. CXVIII.*

(*l*) Domine Pater, & Deus vitæ meæ, extollentiam oculorum meorum ne dederis mihi, & omne desiderium averte à me : aufer à me ventris concupiscentias, & concubitus concupiscentiæ ne apprehendant me; & animæ irreverenti & infrenatæ ne tradas me. *Eccl. C. XXIII. v.* 4. 5. 6.

(*m*) Ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, & hoc ipsum erat sapientiæ, scire cujus esset hoc donum; adii Dominum, & deprecatus sum illum. *Sap. C. VIII. v.* 21.

(*n*) O Amor, qui semper ardes, & nunquam extingueris : charitas, Deus meus, accende me. Continentiam jubes; da quod jubes, & jube quod vis. *S. Aug. L.* 10. *Conf. C.* 27.

» O Charité céleste, qui brûlez toûjours, em-
» brasez-moi ; ô Amour éternel, qui êtes mon
» Dieu, mettez dans mon cœur la Chasteté
» que vous me commandez. Donnez-moi ce
» que vous me commandez ; & commandez-
» moi ce que vous voudrez.

Troisième Moyen.

IV. Le Moyen ordinaire dont Dieu se sert pour mettre à couvert le don précieux de la Chasteté, est d'y joindre une vive Crainte de » ses Jugemens. (o) Percez ma chair de votre
» Crainte, disoit le Prophete, & ajoutez ce
» surcroît à la frayeur que me donnent vos ju-
» gemens. « Mon esprit est intimidé : mais faites que mes sens le soient aussi. C'est d'eux que vient ordinairement le trouble : tenez-les dans le respect, par l'impression de votre crainte.

V. Sans elle, la Vertu est comme désarmée ; & le sentiment de la Volupté peut surmonter sa resistance. Mais l'Amour de la Continence, apellant à son secours la Crainte des Jugemens de Dieu, & des suites effroyables de sa colere, triomphe des sens par les sens mêmes, & les force à renoncer à un injuste Plaisir, par la vive idée d'un Supplice éternel.

Quatrième Moyen.

VI. Cette Crainte, dont l'Amour fait un si saint usage, doit accompagner par-tout l'homme de bien. Elle lui doit servir de garde, quand il est seul : l'accompagner dans tous les lieux où il va : lui tenir lieu de lumiere dans les ténèbres, & de témoin dans le secret : lui repré-

(o) Confige timore tuo carnes meas : à judiciis enim tuis timui. *Ps. CXVIII. v. 120.*

représenter sans cesse qu'il *(p)* vit sous les yeux de Dieu; que tout est à nud devant lui; que les pensées les plus imperceptibles lui sont connues; qu'il demêle quelle part a la liberté, à des choses qui paroissent involontaires; & que ce sera devant lui qu'il faudra rendre compte de tout.

Cinquième Moyen.

VII. Un des principaux effets de cette Crainte est, de nous porter à resister aux premiers traits de l'ennemi, qui jette de toutes parts des *(q)* fléches enflammées, comme les appelle St. Paul; & qui espère que la negligence qu'on aura à éteindre quelques-unes d'entr'elles, causera un entier embrasement: *(r)* Il faut les repousser toutes par le bouclier de la Foi, & empêcher qu'elles ne penètrent; les éteindre & les écraser, lorsqu'elles tombent à nos pieds; & ne les laisser pas un seul moment dans le voisinage de l'imagination & du cœur, où elles peuvent allumer un feu qui nous consumeroit.

VIII. Dans le commencement de la Tentation, toutes les forces de l'ame sont réunies, & la victoire lui coûte peu, si elle se hâte de vaincre: mais si elle délibere, si elle est lente, si el-

(*p*) Discretor cogitationum & intentionum cordis: & non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus: omnia autem nuda & aperta sunt oculis ejus: ad quem nobis sermo (*c'est-à-dire*, apud quem nobis erit reddenda ratio.) *Hebr. C. IV. v. 12. & 13.*

(*q*) Tela ignea. *Ephes. C. VI. v. 16.*

(*r*) In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere. *Ibid.*

ſi elle ſe laiſſe gagner par un eſpece d'engourdiſſement qui la rende comme ſpectatrice d'un mal qu'elle auroit dû réprimer dès le premier inſtant ; ſes forces ſe déſuniſſent, l'impreſſion des ſens ſe fortifie, & elle a beſoin de faire de grands efforts pour ne pas ſuccomber : au lieu qu'un moment auparavant elle n'auroit preſque pas combattu, ſi elle eût été fidèle. (*s*) Re-» ſiſtez au Démon, nous dit l'Apôtre S. Ja-» ques, & il s'enfuira de vous «. C'eſt notre lâcheté qui lui donne du courage. Une prompte reſiſtance le mettroit en fuite : & il faut compter que c'eſt le moyen le plus efficace pour avoir une Chaſteté tranquille, que de repouſſer dans le premier moment tout ce qui l'attaque, ſans avoir même la curioſité d'examiner ce qui l'attaquoit.

Sixième Moyen.

IX. Plus on eſt humble, plus on eſt exact à obſerver cette regle : car la véritable Humilité craint tout, & ne neglige rien. Elle eſt auſſi précautionnée, & même auſſi tremblante après pluſieurs victoires, que ſi le danger où elle eſt, étoit le premier. Elle ſçait que ſes forces viennent d'ailleurs, qu'elles ſeroient juſtement refuſées à la préſomption, & qu'on ne peut en eſpérer de nouvelles, qu'en ménageant avec ſoin celles qu'on a reçues.

X. Elle eſt bien inſtruite, que l'eſprit impur eſt auſſi l'eſprit d'orgueil ; & qu'on ne reſiſte pas long-tems à la Moleſſe, quand on s'eſt laiſſé corrompre par la Vanité ; (*t*) que la plus juſte

(*s*) Reſiſtite diabolo, & fugiet à vobis. *Jacob. C. IV. v. 7.*

(*t*) Dicentes ſe eſſe ſapientes, ſtulti facti ſunt. Tradidit illos Deus in deſideria cordis eorum ; in

juste punition de l'Orgueil est la Confusion & la Honte ; que les faux Sages du Paganisme ont été livrez à un Sens reprouvé, & aux plus honteuses Passions ; & que cette infamie a été la plus juste recompense de leur Ingratitude & de leur Vanité ; que tous ceux qui s'élevent, & qui ont une haute opinion de leur Sagesse, sont menacez d'une pareille Ignominie ; (*v*) qu'il n'y a de sureté que dans la Priere & la défiance de soi-même ; & que dans l'âge même le plus avancé, l'on ne doit compter que sur la misericorde de Dieu, & la Puissance de sa Grace.

XI. Le Sage, instruit par l'esprit de Dieu, & non par une vaine Philosophie, avant que de demander à Dieu la Chasteté, lui demande l'Humilité : » (*x*) Seigneur, qui êtes mon Pe- » re, lui dit-il, ne me donnez point des yeux » altiers «. C'est-à-dire, ne permettez point que je m'éleve : ne me livrez point à mon Orgueil. Voilà le plus pressé : voilà le fondement ; après quoi il ajoute : » Eloignez de » moi tous les Désirs qui naissent de la Con- » cupiscence : délivrez-moi des Passions con- » traires à la Pureté.

XII. C'est déja être tombé, que de croire qu'on

immunditiem, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis. Tradidit illos Deus in passiones ignominiæ, mercedem, quam oportuit, erroris sui in semetipsis recipientes. *Rom. C. I. v. 22. 24. 26. & 27.*

(*v*) Nemo securus esse debet in istâ vitâ, quæ tota tentatio nominatur : una spes, una fiducia, una firma promissio, misericordia tua. *S. Aug. L. 10. Conf. C. 32.*

(*x*) *Eccl. C. XXIII.*

qu'on tombera difficilement. C'est avoir perdu ses véritables appuis, que de compter sur soi-même. (*y*) C'est le présage d'une pesante chute, qu'un cœur enflé & content : & l'on n'ira pas loin sans se briser, quand on marche sur la parole de son Orgueil.

XIII. Le Prince se gardera bien de choisir un tel guide, & de s'assurer sur ses vaines promesses. Il sera toûjours foible & petit à ses yeux. Il craindra tous les dangers, & ne jugera jamais par sa disposition présente, de celle qui peut lui succeder.

XIV. Il aura toûjours dans l'esprit ce conseil de la Sagesse : » (*z*) Mon fils, employez » toutes les précautions & tous les soins possi» bles pour conserver votre cœur, car c'est de » lui que dépend votre vie «. Il aimera mieux conserver sa santé, que de se croire invulnérable. Il pensera que plusieurs Princes d'un esprit excellent, & infiniment éloignez par leur caractère de tout ce qui tient de la Molesse, se sont affoiblis, pour n'avoir pû se persuader qu'ils étoient foibles ; & il tâchera, par une conduite plus humble & plus sage, de ne pas vérifier en sa personne, ce que le St. Esprit a dit de beaucoup d'autres, qu'avec (*a*) de grandes qualitez & de grands talens, ils se sont laissez séduire par des personnes très-méprisables.

(*y*) Antequam conteratur, exaltatur cor hominis. *Prov. C. XIII. v.* 12.

(*z*) Fili mi, omni custodiâ serva cor tuum, quia ex ipso vita procedit. *Prov. C. IV. v.* 20. & 23.

(*a*) Pretium scorti vix est unius panis : mulier autem viri pretiosam animam capit. *Prov. C. VI. v.* 26.

XV. Dieu punit ainsi les présomptueux qui espèrent » (b) marcher sur les charbons ar» dens, sans se brûler, & porter du feu dans » leurs habits, sans en sentir de la chaleur «. Il les abandonne enfin à leur témérité : & au lieu qu'il les auroit conduits par la main au milieu des plus grands dangers, s'ils avoient eu recours à sa protection, il (c) les livre dans sa colere à une passion qui les déshonore, & dont ils sentent enfin eux-mêmes l'Ignominie.

Septième Moyen.

XVI. A l'Humilité, il faut joindre une continuelle Occupation, diversifiée selon les tems & les affaires, mais qui ne laisse point d'intervale absolument perdu, & dont la Raison ne fasse pas un bon usage : car (d) dans le loisir même, il faut éviter l'Oisiveté ; & sçavoir se reposer, sans être inutile.

XVII. Un esprit sérieux passe d'un exercice à un autre, & trouve son délassement dans la Variété de ses actions, & non dans la perte du tems. Un Prince sur-tout doit s'accoûtumer à n'en perdre aucune partie, parce que ses Devoirs sont infinis, & qu'il ne lui reste pour soi-même que des momens. Sa condition en cela lui

(b) Numquid potest homo abscondere ignem in sinu suo, ut vestimenta illius non ardeant? Aut ambulare super prunas, ut non comburantur plantæ ejus. *Ibid. v. 27. & 28.*

(c) Fovea profunda os alienæ : cui iratus est Dominus, incidet in eam. *Prov. C. XXII. v. 14.*

Inveni amariorem morte mulierem. Qui placet Deo, effugiet illam : qui autem peccator est, capietur ab illâ. *Eccl. C. VII. v. 27.*

(d) Otium & in otio cavendum est. *S. Bern. L. 2. Consid. C. 13.*

lui donne quelque facilité pour la Vertu, elle qui d'ailleurs y met tant d'obſtacles : car avec beaucoup de ſoins, & peu de tems, on eſt moins expoſé à cette foule de penſées qui naiſſent de l'Oiſiveté, & qui cedent avec peine à des occupations qui ne ſont qu'arbitraires, & indépendantes de l'état de celui qui les a choiſies.

Huitième Moyen.

XVIII. Afin que le Prince n'ait pas beſoin d'un entier repos, il doit éviter tous les Exercices violens qui épuiſent les forces, & qui demandent du tems pour les rétablir. La Chaſſe doit être un délaſſement pour lui, & non une affaire. Il n'y doit mêler, ni ardeur, ni paſſion, non plus qu'à tout ce qu'il fait pour conſerver ſa ſanté : & dans tous les Exercices du corps, il en doit connoître l'uſage & la fin, & s'arrêter à ces bornes.

Neuvième Moyen.

XIX. Il eſt important qu'il ne s'abandonne jamais à la Mélancolie, ni à un eſprit rêveur & particulier. Cette diſpoſition ne convient point à un Roi, qui doit toûjours paroître tranquille & ſerein ; & elle a d'ailleurs ſes dangers pour la Vertu. La Triſteſſe, ou cauſée par quelque ſujet, ou venant du tempérament & de l'humeur, engourdit l'ame & l'affoiblit ; & elle ſert de nuage au Tentateur, pour jetter durant cette obſcurité quelques traits, qui ſont plus mollement repouſſez, & dont les ſuites, par conſequent, peuvent être funeſtes.

Dixième Moyen.

XX. Ce ſeroit tomber dans une extrêmité encore plus dangereuſe, que de ſuivre une pente naturelle à la Légereté & à la Diſſipation :

Car une telle disposition est directement opposée à la Vigilance, qui est principalement chargée du dépôt de la Chasteté; & elle ouvre indiscretement toutes les avenues qui conduisent au cœur, dont nous avons vû que la Sagesse recommande si fortement le soin. Un sage milieu entre ces deux extrêmitez, qui ne retient de la tristesse que la Gravité & la Modestie, & de la joye que la Sérénité & la Paix, est la situation que le Prince doit désirer.

Onzième Moyen.

XXI. Il seroit inutile de lui parler sérieusement d'aucune Vertu, s'il aimoit le Vin & la bonne Chère, & s'il étoit capable de se laisser aller à quelque excès sur ce point. Mais quoique je sois persuadé qu'il en est très-éloigné, je le supplie de se souvenir, que les Délices sont ennemies d'une exacte Pureté; que la Tempérance, au contraire, la conserve & la nourrit; qu'un jeune Prince doit se défier de son âge & de son ardeur; que pour être Roi, il n'est pas dispensé des regles du Christianisme, qui n'accordent rien qu'à la nécessité; & que, pour demeurer toûjours le maître de ses Sens, il ne faut pas qu'il en suive les inclinations, ni qu'il les fortifie au préjudice de la Raison & de la Vertu.

Douzième Moyen.

XXII. Je n'ai pas besoin, après ce que j'en ai dit ailleurs, de le conjurer de n'écouter rien contre la Modestie & la Pudeur. Les moindres libertez sur cela doivent l'offenser; & il faut qu'on le sçache; & que les plus hardis soient retenus par la crainte de lui déplaire. Si quelque exemple est nécessaire pour intimider tous les autres, il faut qu'il soit public; & que la dif-

disgrace soit sans retour, si c'est une seconde désobéïssance qui l'ait méritée.

Treizième Moyen.

XXIII. Il y a des esprits que le monde regarde comme agréables & même comme délicats, parce qu'ils sçavent donner à toutes choses un air d'enjouement qui les embellit, & les rend aimables. Ils doivent être suspects au Prince, lors même qu'il ne leur échape rien d'ouvertement mauvais; parce qu'il est rare qu'ils demeurent dans la retenue lorsqu'on les a goûtez, & qu'ils n'abusent pas du talent qu'ils ont, de répandre sur ce qui leur plaît, ou un air ridicule qui en cache le véritable prix, ou une espece de fard qui en couvre la difformité & la honte.

XXIV. Les personnes de ce caractère ne pensent qu'à plaire à l'imagination & aux sens. Tout leur esprit consiste dans l'Agrément, & sur chaque chose, ils comptent le fond pour rien, & les manières pour tout. Il leur importe peu qu'une pensée soit fausse, ou même criminelle, s'ils peuvent lui donner un tour agréable: & comme il est plus aisé de se jouer sur des choses qui plaisent à la Cupidité, que sur d'autres où les Passions ne prennent aucun intérêt, leur discours tombe presque toûjours sur des matières qui réveillent l'Imagination & les Sens, & qui, sous des voiles transparens, n'offrent à l'esprit que l'image du Vice.

XXV. Le Prince doit avoir la même sévérité contre cette fausse Politesse, que contre une Immodestie plus grossiere, parce qu'elle joint l'Artifice à la Corruption, & qu'elle conserve au poison toute sa malignité en le couvrant de fleurs. » Qu'on supprime parmi vous, dit

dit l'Apôtre, » (*e*) jusqu'au nom de tout ce
» qui est contraire à la Pureté, comme il con-
» vient à des saints. Qu'on n'entende parmi
» vous rien de honteux, ni aucun Discours li-
» bre & opposé à la Sagesse, ni aucune de ces
» Plaisanteries qui passent dans le monde pour
» spirituelles, parce que rien de tel ne con-
» vient à votre vocation : mais qu'on n'enten-
» de parmi vous que des paroles d'action de
» graces. (*f*) Que tout ce qui est conforme à la
» vérité, dit ailleurs le même Apôtre, tout ce
» qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce
» qui est saint & pur, tout ce qui mérite véri-
» tablement d'être aimé, tout ce qui est propre
» à édifier, tout ce qui est vertueux, & tout ce
» qui est louable dans le reglement des mœurs,
» soit l'entretien de vos pensées.

XXVI. Le Monde n'approuveroit pas une si grande précaution, s'il étoit consulté. Mais ce n'est point du Monde que nous avons appris à être Chrétiens, & à être chastes : ce sont les Apôtres qui ont été nos maîtres ; & ce que St. Paul ajoute à ce que je viens d'en rapporter, nous regarde aujourd'hui, aussi-bien que

(*e*) Omnis immunditia nec nominetur in vobis sicut decet sanctos; aut turpitudo, aut stultiloquium aut * scurrilitas, quæ ad rem non pertinet, sed magis gratiarum actio. *Ephes. C. V. v. 3. & 4.*

* *Le texte original porte*, Eutrapelia, *qui signifie une manière polie de plaisanter.*

(*f*) Quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta *, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ : si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate. *Philip. C. IV. v. 8.*

* Pura, *selon le Grec.*

que les fidèles de son tems : » (g) Pratiquez ce
» que vous avez appris & reçu de moi, ce que
» vous avez ouï dire de moi, ce que vous
» avez vû en moi : & le Dieu de paix sera avec
» vous.

XXVII. Cet avis comprend tout : & s'il étoit suivi, les détails où l'on est obligé d'entrer, deviendroient inutiles. Mais les Mœurs de la plupart des Chrétiens ont si fort dégeneré de la pureté des premiers tems, qu'on est contraint d'opposer des regles particulieres, au relâchement devenu presque universel.

Quatorzième Moyen.

XXVIII. L'une de ces regles est, de s'interdire absolument la lecture de tous les Livres qui sont capables d'amollir le cœur ; dont le dessein est d'embellir le Vice, & de le représenter comme aimable ; dont tout l'art consiste à remuer les Passions ; & dont la matière, ou n'est qu'une vaine Fiction, ou un tissu de faits qu'on doit toûjours ignorer.

XXIX. C'est s'exposer témerairement au danger, que de suivre sur ce point l'attrait de la Curiosité : c'est tenter Dieu, & abuser de sa protection, que de présumer en cela de ses forces : c'est mériter d'être abandonné à sa foiblesse & à son imprudence : c'est se préparer une Tentation, ou pour le moment présent, ou pour un autre plus dangereux : c'est s'accoûtumer insensiblement au Vice, que d'en recevoir ainsi des leçons en secret : c'est renoncer déja à la Pureté, que de lire ce que l'on dit contr'elle : c'est s'exhorter soi-même à imiter ce

(g) Quæ & didicistis, & accepistis, & audistis, & vidistis in me, hæc agite ; & Deus pacis erit vobiscum. *Ibid. v. 9.*

ce qu'on lit ; & à passer de la lecture au désir, & du désir à l'action.

XXX. On auroit peut-être honte d'un entretien moins libre ; & l'on s'en croiroit offensé : mais on souffre en secret qu'un Auteur manque à toutes les Bienséances. On perd, à son exemple, la Modestie & la Retenue ; & l'on s'accoûtume à tout, en lisant tout.

XXXI. Il faut de bonne-heure refuser tout à une injuste Curiosité ; & ne point laisser entrer dans sa mémoire, ce qui en doit être chassé, & qui n'est propre qu'à troubler la paix du cœur, à laisser de pernicieuses traces dans l'imagination, & à infecter la pureté de la priere.

Quinzième Moyen.

XXXII. Par la même raison il ne faut souffrir aucune chose indécente, dont les Yeux puissent être blessez. Tout doit être pur dans les Palais & les Jardins d'un Prince Chrétien. Les Tableaux, les Statues, les Tapisseries, doivent être des Ornemens, & non des Scandales. On répond de toutes les suites d'une criminelle negligence sur cette matière. Dieu demandera compte des impressions mêmes que sa Grace aura empêchées, mais que de tels objets auroient dû produire ; & il opposera la Charité de Jesus-Christ son fils, qui a versé son sang pour nous, à la cruelle inhumanité d'un Prince, qui aura tué les Spectateurs par la vûë de la Licence & de l'Immodestie.

XXXIII. Ce juste Juge n'écoutera pas alors la froide réponse que l'on fait aujourd'hui, en disant qu'on regarde tous ces objets avec une parfaite Indifférence, & qu'on en est aussi peu émû que de la vûë des arbres ; que les autres apparemment n'en sont pas plus touchez ;

que

que s'ils le ſont, c'eſt leur faute, & non celle, ni des Objets, ni de celui qui les fait ſervir à une ſimple Décoration; & que la Délicateſſe des perſonnes qui en ſont bleſſées, marque plutôt une exceſſive Senſibilité, qu'une Vertu éclairée.

XXXIV. De telles excuſes ne ſuivront pas le coupable juſqu'au Tribunal de Jeſus-Chriſt, qui le confondra & le rendra muet, en lui montrant que ſa prétendue Indifférence ne venoit que d'une funeſte habitude à mépriſer la Pudeur; qu'il étoit inſenſible, non à l'Immodeſtie, mais à la Vertu; qu'il ſe repaiſſoit ſans remords d'un ſpectacle indécent, parce qu'il avoit exclu de ſon cœur l'eſprit de Pureté, auquel il auroit été inſupportable; qu'il a aimé la Licence & la Moleſſe, juſqu'à en vouloir mettre les images par-tout; & qu'il a ſi peu connu la Pureté, qu'il a cru orner ſon Palais & ſes Jardins, en expoſant aux yeux du public tout ce qui l'outrageoit. Il joindra à cette conviction les reproches que mérite ſa Cruauté pour les ames qu'il aura égorgées, & un Châtiment éternel terminera ces reproches.

Seizième Motif.

XXXV. Les Spectacles, que le monde juſtifie avec tant de ſoin, parce qu'ils réuniſſent en abregé tout ce qu'il y a de plus mauvais, ſont devant Dieu encore plus criminels que les Tableaux & les Statues immodeſtes: car les Tableaux ou les Statues ne ſont que des images mortes; mais les Spectacles ſont de vives repréſentations de toutes les Paſſions des hommes, & principalement de celle qui cauſe parmi eux de plus grands déſordres.

XXXVI. Les Auteurs qui ont le mieux réuſſi à exciter dans le cœur tous les mouvemens paſ-

passionnez, sont les plus estimez : Les Acteurs qui ont mieux étudié l'art de faire passer dans les esprits le sentiment de ce qu'ils prononcent, sont préférez à tous les autres. On n'est content ni d'une Piéce, ni de sa Représentation, qu'autant qu'on a été remué, & qu'on a éprouvé réellement ce qui n'étoit qu'une imitation & qu'une image. On condamne le Spectacle comme froid & insipide, si l'on y a été tranquille. On n'y retourneroit jamais, si l'on sçavoit qu'on en sortiroit aussi peu touché. On se prépare à l'être : on est ravi quand on l'est : on sçait bon gré à ceux qui ont été assez habiles pour troubler notre repos, & nous tirer de notre indifférence ; & l'on reçoit ainsi non seulement sans précaution, mais avec avidité, tout ce qui est contraire à cette heureuse Paix du Cœur, qui est essentielle à l'Innocence & à la Vertu.

XXXVII. L'Imagination & les Sens saisissent avec joye tout ce qui les nourrit & leur plaît. Le dégoût de tout ce qui les met à la gêne devient plus sensible & plus insupportable. Les Lectures sérieuses ne causent que de l'ennui. La priere, ou n'est plus qu'une continuelle Distraction, ou dégénére en Langueur. On la craint comme un exercice pénible & infructueux. On s'accoûtume à la negliger : on l'omet enfin ; ou si, par bienséance, on en conserve encore quelque vestige, c'est sans l'aimer, & sans en rien attendre.

XXXVIII. Il est aisé de comprendre à quoi l'on est conduit par de tels affoiblissemens, & à quoi se termine un tel Dégoût de la Pieté. Le Prince, de jour en jour, n'est plus le même. Tous ses Devoirs l'importunent. Il se lasse même des soins de la Royauté. Il s'en dé-

char-

charge, autant qu'il le peut avec dignité, sur ses Ministres. Il souhaiteroit d'unir l'Autorité au Repos, & de regner sans interrompte ses Plaisirs. Ceux qui le voyent de près, s'étonnent d'abord de ce changement, & pensent ensuite à en profiter, en contribuant encore à l'affoiblir : & enfin tout le monde apprend, que le plus aimable Prince & le plus parfait, lorsqu'il étoit monté sur le Trône, n'est plus qu'une ombre de sa première Vertu.

XXXIX. Peu de personnes remontent alors jusqu'à l'origine d'un tel malheur, & peu en accusent les Spectacles, qui en sont cependant la véritable cause. Car le monde, qui ne peut souffrir qu'un Prince tombe dans la Molesse & l'Amour du Plaisir, lui conseille néanmoins tout ce qui le conduit à cette honteuse extrêmité. Rien n'est dangereux, selon le monde : les Spectacles, dit-on, sont innocens ; les Jeux & les Délices sont pour les Rois ; la Magnificence & la Pompe sont essentielles à leur état ; un Prince aimable n'est point ennemi de la joye ; sa Vertu n'est point celle d'un particulier ; on lui fait peur mal à propros, des dangers qui ne le regardent pas ; on n'a qu'à se fier à lui, & à sa Prudence ; il sçaura user bien de tout, & mieux que ceux qui se mêlent de lui donner conseil. Voilà comme raisonne le monde. Mais si le Prince, en suivant de telles routes, tombe dans le précipice où elles aboutissent, le monde alors insulte à sa fragilité, au lieu de s'accuser soi-même de ses pernicieux conseils, & de le plaindre de ce qu'il les a suivis.

XL. La Religion tient une conduite toute opposée. Elle découvre au Prince tous ses Périls ; elle lui marque un Sentier étroit, mais

qui mene sûrement au but; & elle l'avertit, que ce n'est pas pour limiter sa liberté qu'elle lui préscrit une voye si étroite, mais parce que tout ce qui s'en écarte, le conduiroit à la mort. Et si après cela le Prince s'égare, pour n'avoir pas suivi ses conseils, la Religion lui tend la main, & le rappelle à son Devoir, avec une compassion très-différente du mépris qu'en a fait le monde.

CHAPITRE XIV.

La grande Vertu d'un Prince est une grande Foi: Ce qu'on entend sous ce nom. Raisons & Motifs d'une telle Foi. Elle n'est point contraire aux sages Précautions, ni à la Prudence. Ses recompenses, même dès cette Vie.

ARTICLE I.

La grande Vertu d'un Prince est une grande Foi: ce qu'on entend sous ce nom.

I. LA Foi dont je veux parler, n'est point une seule Vertu: elle en comprend plusieurs autres; & je ne lui donne ce nom que pour abreger, & parce que la Foi est la baze de toutes les Vertus. Ce que j'entens donc ici sous ce nom, est une ferme Confiance en Dieu, une Dépendance de lui en tout, une intime Persuasion que c'est lui seul qui gouverne, un Abandon sincere, & de soi-même, & de tous les évenemens, à sa Sagesse & à sa Bonté; une pleine Conviction que toute Pruden-

dence humaine, & tout moyen humain, sont inutiles sans lui ; & que c'est sur lui seul que l'esprit & le cœur doivent s'appuyer.

II. Ce que St. Paul recommande à Timothée, de prêcher aux personnes riches & puissantes dans le siécle, a rapport à ce que je veux dire, & sert à l'expliquer : » (*h*) Ordonnez, lui dit-il, aux Riches de ce monde, » de ne point s'enfler d'orgueil & de ne point » mettre leur confiance dans une chose aussi » incertaine que les Richesses ; mais dans le » Dieu vivant, qui nous fournit avec abon» dance ce qui est nécessaire à la vie ; d'être » charitables & bienfaisans ; de se rendre ri» ches en bonnes œuvres ; de s'acquerir un tré» sor, & de s'établir un fondement solide pour » l'avenir, afin de pouvoir arriver à la vérita» ble vie «. L'Apôtre n'ôte pas aux Riches leurs biens. Il ne leur défend pas d'en prendre soin : Il ne les tire point de leur condition & de leur état : mais il leur apprend à ne pas s'appuyer sur leurs Richesses, à n'y pas mettre leur confiance, à ne pas se reposer sur ce qu'ils ont, ni sur le soin qu'ils en peuvent prendre. Un tel fondement, leur dit-il, est trop fragile & trop incertain : ce que vous avez, peut vous échaper : mille évenemens imprévûs sont capables de vous l'enlever : tout votre travail & toute votre industrie ne sçauroient fixer la

(*h*) Divitibus hujus sæculi præcipe, non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis abundè ad fruendum ; benè agere, divites fieri in bonis operibus, thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam. 1. *Timoth. C. VI. v.* 17. 18. 19.

mobilité & l'inconstance des Richesses temporelles. C'est Dieu seul qui donne tout; c'est lui qui bénit les soins; c'est lui qui fait réussir l'Industrie; c'est lui qui détourne les Dangers; c'est sa Protection qui en délivre. C'est donc sur lui seul que vous devez établir votre Confiance : c'est sur sa Bonté seule que vous devez compter. Tout autre appui vous tromperoit : & vous ne devez penser qu'à lui plaire, au lieu de vous enfler d'orgueil, parce que c'est de lui seul que dépendent tous les biens, & de cette Vie, & de la Vie future.

III. Voilà précisement quelle doit être la disposition des Princes. Quelque solide que soit le fondement de leur Trône; quelque bien établie que soit leur Puissance & leur Grandeur; quelque Sagesse qu'ils ayent eux-mêmes, & quelque lumiere qu'ils puissent trouver dans leurs Ministres; ils ne doivent point se reposer sur de tels appuis, ni mettre leur confiance en des choses aussi incertaines & aussi foibles que la Sagesse & la Force humaine; mais la mettre uniquement en Dieu, qui protege ceux qui espèrent en lui, & qui est le maître absolu des Empires, & de ceux à qui il en donne la conduite.

IV. Le Saint-Esprit réduit à cette pleine Confiance en Dieu tout l'éloge du saint Roi Ezechias : » (*i*) Il mit son espérance, dit-il, » dans le Seigneur le Dieu d'Israël : aussi au- » cun de ses successeurs ne lui a été semblable, » ni même aucun des Rois de Juda qui l'ont » préce-

(*i*) In Domino Deo Israël speravit. Itaque post eum non fuit similis ei de cunctis regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt. 4. *Reg. C. XVIII. v. 5.*

» précedé «. Louange étonnante, & que la comparaison avec les Rois les plus saints, au-dessus desquels il est mis, rend encore plus merveilleuse! Mais la Confiance en Dieu, quand elle est aussi parfaite que dans Ezechias, n'est pas une Vertu seule. Elle en comprend beaucoup d'autres, comme je l'ai dit, très-sublimes & très-éminentes; & il est aisé de voir, quelle est inseparable d'une grande Religion, d'une sincere Humilité, d'une Pureté de cœur sans nuage & sans passion, d'une pleine Résignation aux ordres de Dieu, d'une vive Reconnoissance, & sur-tout d'une Foi inébranlable, qui voit Dieu en tout, & qui ne voit que lui.

V. C'est cette excellente disposition, qui en réunit tant d'autres, que je souhaite au Prince: & je desire qu'on puisse un jour dire de lui avec vérité: » Il a espéré au Seigneur, » au Dieu vivant & véritable. Il n'a eu en ce » point aucun Prince qui l'ait surpassé «. Il n'a compté, ni sur sa Sagesse, ni sur ses autres biens; & quoiqu'il ait eu plus de Lumiere, plus d'Elevation, plus d'Autorité, plus de Succès que beaucoup de Rois ses prédecesseurs, il n'a jamais établi sa Confiance que dans la Bonté de celui qui lui donnoit tout.

VI. On ne parvient point tout d'un coup à une Foi si pure & si parfaite: mais il faut tous les jours faire quelque progrès, & se convaincre par beaucoup de reflexions, que tout ce qu'on regarde hors de Dieu comme un appui, n'est qu'un (k) fragile roseau, qui se brise sous notre main, & qui la perce en se brisant.

VII.

(k) *Ezech. C. XXIX. v. 6. 7. & 8.*

VII. » (*l*) Confiez-vous au Seigneur de tout » votre cœur, dit la Sagesse éternelle, & ne » vous appuyez point sur votre Prudence. Pen- » sez toujours à lui dans toutes vos voyes, & » lui-même conduira vos pas. Ne soyez point » sage à vos propres yeux; mais craignez Dieu, » & éloignez-vous du mal.

VIII. Ce n'est point avoir en Dieu une Confiance digne de lui, que de la partager. Il faut que tout le Cœur se repose sur lui, & qu'il ne trouve ni ne cherche ailleurs aucune sureté. Il faut que l'on se défie de tout ce que l'on sçait, ou par la Lecture, ou par l'Expérience, ou par le Raisonnement humain; qu'on ne considere que comme des Conjectures & des Vraisemblances, tout ce que la Prudence des hommes peut découvrir; qu'on soûmette à Dieu tous ses Desseins & toutes ses Pensées; qu'on lui avoue sa propre foiblesse & ses ténèbres; qu'on le supplie de marcher lui-même devant nous, & de nous servir de Guide & de Protecteur; & qu'on tache de se rendre digne de cette grace, en ne formant aucun dessein qui ne soit conforme à ses volontez, & ne cachant dans son cœur aucune secrette espérance, qui ne vienne pas de la Religion & de la Foi.

(*l*) Habe fiduciam in Domino ex toto corde tuo, & ne innitaris prudentiæ tuæ. In omnibus viis tuis cogita illum, & ipse diriget gressus tuos. Ne sis sapiens apud temetipsum: time Deum, & recede à malo. *Prov. C. III. v. 5. 6. & 7.*

ARTICLE II.

Raisons & Motifs d'une telle Foi.

I. On ne fait que ſuivre en cela les lumieres d'une Raiſon pure & éclairée ; car de quoi les hommes ſont-ils capables, s'ils ſont abandonnez à leur propre conduite ? Quel fondement peut-on faire ſur leur Prévoyance, & ſur leur Capacité dans les choſes qui ne dépendent pas de leur volonté ? De quel effet ſont leurs penſées, quand il s'agit des autres ? Les plus habiles ne parlent de l'avenir qu'en tremblant ; & rien ne marque plus un eſprit borné, que la Préſomption & la Témerité. Toutes choſes ont pluſieurs faces. Les raiſonnemens les plus ſages en matière de Politique, ſont combattus par d'autres qui n'ont gueres moins de vraiſemblance. Tous les partis ont des inconvéniens, & ſouvent on ſe détermine, plutôt par neceſſité que par choix, les pêrils paroiſſant aſſez égaux de part & d'autre.

II. Ce qui a réuſſi dans une occaſion, devient une Imprudence dans un autre tems. On ſe trompe preſque toûjours quand on veut imiter ce qu'ont fait les autres Princes. Il y a dans les hommes une infinité de reſſorts & de mouvemens, qui ſe ſuccedent ſans ſe reſſembler. La Fermeté a un certain effet ; & le moment d'après elle aigrit & révolte. La Bonté & la Douceur gâtent quelquefois les affaires, au lieu d'y être utiles. On ne voit ce qu'il faloit faire, que par l'évenement, & lorſqu'il n'eſt plus tems. La vûë des hommes eſt toûjours courte ; ils ne découvrent qu'une certaine étenduë, &

tout

tout le reste leur est inconnu : & dans ce qu'ils découvrent même, que voyent-ils de bien certain & de bien sûr, dès qu'ils ne voyent point ce qui est caché dans l'esprit & le cœur des autres? Ainsi, rien n'est plus vrai que ce qu'a dit le Sage : » *(m)* Toutes les pen- » sées des hommes sont mêlées de Crainte & » d'Incertitude : & avec toute notre Prévoyan- » ce, nous ne sçaurions rien établir de certain.

III. Après les déliberations les plus sensées, où tout avoit été pesé avec maturité, & où l'on avoit cru avoir pensé & remedié à tout, il arrive presque toûjours quelque chose d'imprévû, qui donne aux affaires un autre tour, & qui enleve, pour ainsi dire, à la Prudence humaine, tout ce qu'elle avoit concerté. Il faut alors changer de plan & de mesures : & quand, après beaucoup de travail, on a mis les choses dans une nouvelle situation, un nouveau contre-tems y met du dérangement & du désordre : ou pour mieux parler, une main supérieure & invisible, à qui tout obéït, & qui se joue des pensées des hommes qui croyent pouvoir quelque chose sans elle, leur arrache des mains les affaires, & leur donne une issue telle qu'il lui plaît, & souvent très-opposée à leur premier désir.

IV. (*n*) C'est l'Occasion, dit le Sage, & un certain Moment favorable, qui décident de tout. Les hommes, après beaucoup de peines, ne

(*m*) Cogitationes mortalium timidæ, & incertæ providentiæ nostræ. *Sap. C. IX. v. 14.*

(*n*) Omni negotio tempus est, & opportunitas, & multa hominis afflictio : quia ignorat præterita, & futura nullo scire potest nuntio. *Eccl. C. VIII. v. 6. & 7.*

ne sont ordinairement que Spectateurs de ce qui arrive, sans y avoir d'autre part que celle de suivre ce qui les domine & les entraîne : car ils ne peuvent penétrer l'avenir, ni profiter d'une connoissance imparfaite du passé, pour voir dans le moment présent, ce qu'il seroit utile de faire.

V. Aussi voit-on, quand on est attentif à la Providence, qu'aucune affaire publique ne se termine comme on l'avoit conjecturé ; que l'évenement n'est jamais tel qu'on l'avoit prévû ; que la Guerre & la Paix ont d'autres denouëmens que ceux qu'on avoit imaginé ; & que les Peuples, pour se liguer, ou pour se diviser, sont contraints de céder à des décrets qui anéantissent leurs traitez, & qui leur donnent pour Alliez, ceux qu'ils n'auroient pas choisis, ou pour Ennemis, ceux qu'ils regardoient comme leurs Protecteurs.

VI. Moins les hommes respectent la Providence, plus elle s'applique à leur prouver que c'est elle qui fait tout : & plus ils sont aveugles, plus elle se rend visible & manifeste, en rendant inutiles tous les moyens humains, & leur en substituant d'autres où leur prévoyance n'a point de part. » (o) J'ai toûjours observé, » dit le plus sage des Rois, que ce n'est point » la Vîtesse qui fait arriver au but, ni la Force » qui décident des batailles ; mais que c'est un » évenement favorable & imprévû.

VII. Cet évenement qui seul est décisif, & qui

(o) Vidi nec velocium esse cursum, nec fortium bellum... sed tempus, casumque * in omnibus. *Eccl. C. IX. v.* 11.

* *Heb.* Occursum, opportunitatem.

qui trompe l'attente des hommes, dépend uniquement de Dieu. Car le Hazard est un nom qui ne signifie rien, quoique l'Impieté aime mieux le substituer à la Providence, que de l'adorer & de s'y soûmettre. Dès que la cause est inconnue à des hommes vains & témeraires, ils comptent qu'elle n'est point. Ce qu'ils ne voyent pas, ce qu'ils n'ont pas conduit, ce qui n'a point dépendu d'eux, ils le regardent comme un évenement détaché, sans liaison avec les autres, & sans principe : & ils sont aussi grossiers qu'un Sauvage, qui voyant dans un Royaume tous les ordres du Prince exécutez, mais ne voyant pas le Prince, s'imagineroit que tout se conduiroit au hazard.

VIII. Le Conseil de Dieu s'étend à tout : aucun détail n'échape à son attention : & si un seul évenement n'étoit pas reglé par sa volonté, & n'avoit pas sa place marquée dans ses décrets, sa Providence seroit sujette aux mêmes inconvéniens que la Prudence humaine, & pourroit tomber en défaut, parce qu'un seul évenement imprévû seroit capable de déconcerter tout ce qui auroit été résolu. Le moindre accident, une Chute de cheval, une Trahison, pourroit terminer la Vie d'un Prince, que Dieu destinoit à de grandes entreprises. Une pensée, un avis, le rapport d'un déserteur pourroient être un obstacle au gain d'une Bataille. Un contre-tems, une légere incommodité, un pur caprice, pourroient empêcher un Mariage dont la naissance d'un Prince dépend. Il est absolument nécessaire que Dieu conduise tout, & préside à tout, pour la sureté de ses desseins : car les plus grands évenemens sont liez aux plus petites circonstances ; & ce qui paroît le plus sérieux & le plus impor-

portant, n'est certain qu'autant que les détails qui paroissent indifférens, sont reglez & fixez dans le plan général.

IX. Ainsi, quoique les hommes déliberent avec une entiere Liberté, & qu'ils sentent en eux-mêmes qu'ils sont les maîtres de leurs Volontez & de leurs Actions, une Force & une Sagesse supérieures disposent de tout avec une souveraine Autorité; & la Liberté des hommes demeure toûjours soûmise à une autre, qui la fait servir à ses desseins. » *(p)* Le cœur » de l'homme, dit l'Ecriture, dispose sa voye: » mais c'est à Dieu à conduire ses pas. L'homme pense, examine, conclut; mais il le fait sous les yeux de son maître, qui approuve ou rejette ce qui lui plaît: & qui le fait réussir, ou qui y met obstacle.

X. Non seulement dans les actions; mais dans le Discours même, l'homme dépend d'une autre Sagesse que de la sienne. » *(q)* Il prépare ce » qu'il doit dire: mais c'est Dieu qui conduit sa » langue «. Sans cette protection, il ne dit point ce qu'il a préparé; il le dit autrement, il le dit sans persuader. Un Ministre, d'ailleurs fort habile, omet une raison essentielle dans son avis, quoiqu'elle lui ait été présente, & qu'il l'ait même écrite. Il y appuye peu; il l'établit mal; il répond d'une manière peu satisfaisante aux difficultez qu'on lui oppose. Le Prince, son Conseil, tous ceux qui écoutent ou qui parlent, sont tous également dans la main

(*p*) Cor hominis disponit viam suam: sed Domini est dirigere gressus ejus. *Prov. C. XVI. v. 9.*

(*q*) Hominis est animam præparare: & Domini, gubernare linguam. *Ibid. v. 1.*

main de Dieu, aussi-bien que leurs Discours; & le Sage en fait une maxime, qu'il ne faut jamais oublier : » (*r*) Dieu, dit-il, est le gui-» de & le dispensateur de la Sagesse, & c'est » lui qui conduit & qui redresse les Sages : car » nous sommes tous dans sa main, & nous & » nos Discours.

XI. Plus on présume de sa Sagesse, plus on s'expose à prendre un mauvais parti, & à se jetter par son Imprudence dans des Dangers où l'on succombe : car Dieu confond ordinairement une Sagesse présomptueuse, en permettant qu'elle s'égare & qu'elle commette des fautes en matière de Politique, dont les suites sont funestes & sans remede. » (*s*) Il » réduit à rien, quand il veut humilier un Prin-» ce & son Etat, les plus sages & les plus pro-» fonds conseils : il anéantit les Grands de la » terre, & leurs Ministres. (*t*) Il ôte aux Prin-» ces l'Intelligence & le Courage : il exerce » sur eux de terribles jugemens. (*v*) Il ré-» pand, & sur eux, & sur les hommes qui ont » leur confiance, un esprit de vertige, qui les » fait chanceler comme des personnes yvres, » &

(*r*) Ipse sapientiæ dux est, & sapientium emendator : in manu enim illius, & nos, & sermones nostri. *Sap. C. VII. v.* 15. & 16.

(*s*) Qui dat secretorum scrutatores, quasi non sint, judices terræ velut inane facit. *Isa. C. XL. v.* 23.

(*t*) Terribilis, qui aufert spiritum principum, terribilis apud reges terræ. *Ps. LXXV. v.* 13.

(*v*) Dominus miscuit in medio Ægypti spiritum vertiginis, & errare fecerunt Ægyptum in omni opere suo, sicut errat ebrius. *Isa. C. XIX. v.* 14.

» & qui leur ôte le Discernement & la Fermeté
» nécessaire pour la conduite.

XII. Voilà de quoi nous assure en divers lieux l'Esprit qui a inspiré les Prophetes; & l'expérience le vérifie tous les jours. » (x) Il » n'y a ni Prudence ni Conseil contre le Sei- » gneur. « C'est se priver de la lumiere, que de ne le pas consulter; c'est vouloir courir au précipice, que de ne le pas prendre pour Guide; c'est ruiner ses propres desseins par le fondement, que de ne les pas établir sur sa Protection; c'est rénoncer à la victoire, que de l'espérer d'un autre que de lui.

XIII. » (y) On prépare, dit Salomon, le » cheval pour le jour de la bataille: mais c'est » Dieu seul qui fait vaincre «. Sa Providence ne veut pas se montrer sans quelques voiles, pour exercer la Foi & la Pieté des Justes: mais les moyens humains qui lui servent de voiles, ne sont point des moyens pour elle. Elles les applique, sans en avoir besoin: & quand il lui plaît, tout ce que les hommes avoient préparé, s'évanouit en fumée, & un incident auquel on ne s'étoit pas attendu, renverse tous les projets.

XIV. Le Monde, qui croit tout, excepté la Vérité, & qui est disposé à mettre sa confiance en tout, excepté en Dieu, ne connoît d'autre moyen de vaincre, que celui d'être le plus fort. Il compte les Escadrons & les Bataillons; il examine leur état, leur discipline, leur expérience, il considere le Général, & les prin-

(x) Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum. *Prov. C. XXI. v.* 30.

(y) Equus paratur ad diem belli: Dominus autem salutem tribuit. *Ibid. v.* 31.

principaux Officiers, leur conduite, leur valeur, leur application : après cela il ne voit plus rien ; & il regarde comme une foiblesse de porter plus loin ses vûës, & de penser qu'une Cause supérieure dispose de tout cet appareil avec une empire absolu. Et néanmoins il arrive souvent des choses si peu attendues, & si éloignées de la vraisemblance, que le monde lui-même, tout aveugle qu'il est, se trouve forcé à reconnoître un autre main que celle des hommes, qui ôte ou donne la Victoire, & qui affermit ou ébranle les Empires.

XV. Les hommes sinceres, & qui font plus de refléxion que les autres, reconnoissent en tout cette main puissante, non seulement dans les Prodiges, mais dans les occasions les plus ordinaires, dont le succès dépend d'une infité de choses qu'aucune Prudence ne sçauroit prévoir. Un faux Avis, une Terreur subite, un Engourdissement dans les Troupes & dans leurs Officiers, dont on ne peut rendre raison, un Poste mal choisi, mais où l'on comptoit n'être qu'un moment, un Ordre donné, mais mal exécuté, un Brouillard, une Pluye, enfin tout peut arracher la Victoire à un grand Général ; & à des Troupes très-aguerries. Et très-ordinairement, après le gain ou la perte de la Bataille, on ignore ce qui a été le premier mobile, & comme le principal ressort qui a déterminé l'action générale à l'évenement qu'elle a eu. Le Général lui-même, qui n'a pû être par-tout, & qui s'est trouvé quelquefois où ses gens étoient poussez, ne sçait au vrai pourquoi il n'a pas été battu : c'est en réunissant les récits particuliers des autres Commandans, quelquefois peu exacts, qu'il se forme une idée un peu plus distincte de ce qui lui

étoit

étoit inconnu : & il voit alors, que si les ennemis avoient sçu profiter des fautes qu'on a faites, ou s'ils avoient fait un tel mouvement, ou pris telle précaution, ils seroient demeurez les maîtres ; & que c'est la divine Providence qui a ôté ou donné les pensées, la reflexion & le courage, selon qu'elle l'a voulu.

XVI. David, l'un des plus grands Généraux qu'ait eu l'Antiquité, qui (*z*) étoit estimé seul plus que dix-mille hommes, & qui joignoit à une rare Prudence, une Valeur invincible, disoit hautement qu'il ne comptoit, ni sur son Expérience, ni sur son Courage, ni sur ses nombreuses Armées, mais que toute sa Confiance étoit en Dieu. » (*a*) Vous êtes mon Roi, » lui disoit-il, & vous êtes mon Dieu. C'est vous » seul qui sauvez votre peuple, quoique vous » vous serviez en cela de mon ministère. C'est » en nous confiant en vous, que nous disperse» rons & que nous mettrons en fuite nos En» nemis. C'est en votre nom que nous mépri» serons tous ceux qui nous attaquent : car ce » n'est point en mon Arc que je mets mon es» pérance ; & ce ne sera pas mon Epée qui me » sauvera.

XVII. Il avoit éprouvé plusieurs fois, que sans le Secours de Dieu, il eût été accablé par ses ennemis ; & que c'étoit à la Priere, & à un

(*z*) Tu unus pro decem millibus computaris. *II Reg. C. XVIII. v.* 3.

(*a*) Tu es ipse Rex meus & Deus meus, qui mandas salutem Jacob. In te inimicos nostros ventilabimus cornu, & in nomine tuo spernemus insurgentes in nobis. Non enim in arcu meo sperabo ; & gladius meus non salvabit me. *Ps. XLIII. v.* 5. 6. 7.

une humble Confiance que ce Secours avoit été accordé. Car, disoit-il, le moyen d'attirer la protection de Dieu, n'est pas de considerer ses propres forces, & d'y faire aucun fonds : c'est en s'humiliant devant lui, en le craignant, en n'espérant rien que de sa Misericorde, qu'on est victorieux de tout. » (*b*) Il n'arrête point » ses yeux avec complaisance sur les Armées » où l'on se fie sur la force de la Cavalerie, sur » la valeur des Gens de pied : mais sur celles » où l'on le craint, & où l'on n'attend rien que » de sa Bonté.

XVIII. Toute l'Ecriture est pleine d'Exemples qui le prouvent ; mais je me contente d'un seul, qui est rapporté dans le second Livre des Annales. Sous le regne d'Asa, Roi de Juda, Zara, Roi d'Ethiopie, vint fondre dans son païs avec une armée prodigieuse, où il y avoit un million d'hommes, & trois-cens chariots de guerre. Asa ne perdit pas courage devant ce déluge d'hommes prêt à inonder un aussi petit Etat que le sien, qui n'étoit composé que des seules Tribus de Juda & de Benjamin. Il invoqua Dieu dans cette pressante nécessité, & l'Ecriture nous a conservé la Priere qu'il lui fit : » (*c*) Seigneur, dit-il, c'est pour vous une » cho-

(*b*) Non in fortitudine equi voluntatem habebit, nec in tibiis viri beneplacitum erit ei. Beneplacitum est Domino super timentes eum, & in eis qui sperant super misericordiâ ejus. *Ps. CXLVI. v. 10. & 11.*

(*c*) Invocavit Dominum Deum, & ait : Domine, non est apud te ulla distantia, utrùm in paucis auxilieris an in pluribus : adjuva nos, Domine Deus noster ; in te enim, & in tuo nomine habentes fiduciam, venimus contra hanc multitudinem : Do-

» chose égale, que ceux que vous protegez
» soient en grand ou en petit nombre. Venez à
» notre secours, vous qui êtes notre Dieu : car
» ce n'est que sur la Confiance que nous avons
» en votre nom, que nous osons faire tête à
» une si prodigieuse Armée ; Seigneur, vous
» êtes notre Dieu : c'est vous qu'on attaque,
» en attaquant votre peuple : ne souffrez pas
» que, par notre défaite, l'homme paroisse
» vous avoir vaincu. « Cette Priere, qui partoit d'une grande Foi, fut écoutée. (*d*) Dieu répandit l'épouvante parmi les Ethiopiens : ils prirent la fuite en désordre ; & furent si vivement poursuivis par l'armée d'Asa, qu'ils périrent presque tous par le fer : » Dieu, dit l'E-
» criture, les taillant lui-même en piéces, par
» les mains de ceux dont il étoit le Chef in-
» visible.

XIX. Il semble qu'une si miraculeuse protection ne pouvoit jamais être oubliée, & qu'elle devoit inspirer au Roi de Juda une Foi que rien ne fût capable d'ébranler. Il en manqua néanmoins, & dans une occasion assez légere. Baasa, Roi d'Israël, c'est-à-dire des dix Tribus qui s'étoient séparées de la maison de David, vint sur les frontieres de Juda, & fit fortifier une Ville, qui eût servi de bride & de barriere aux Etats d'Asa, si les fortifications eussent été mises dans leur perfection. » Asa, pour en interrompre l'ouvrage, & pour éloi-

Domine, Deus noster tu es, non prævaleat contra te homo. *L. 2. Paral. C. XIV. v. 11.*

(*d*) Exterruit Dominus Æthiopes coram Asa & Juda, fugeruntque, & ruerunt usque ad internecionem, quia Domino cædente contriti sunt, & exercitu illius præliante. *Ibid. v. 12. & 13.*

gner de ses frontieres le Roi d'Israë', engagea par de grands présens le Roi de Syrie, à rompre le traité qu'il avoit fait avec Baasa, & à lui declarer la guerre. Cette diversion eut l'effet qu'Asa en avoit espéré : & (*e*) lorsqu'il s'applaudissoit du succès, le Prophete Hananie vint lui parler ainsi de la part de Dieu : » Parce que vous avez mis votre confiance dans » le Roi de Syrie, & non dans le Seigneur vo» tre Dieu, la victoire qui vous étoit préparée » sur l'armée des Syriens, est échapée de vos » mains. Ils eussent été vos sujets, si vous ne les » aviez pas préférez à Dieu, pour être vos » protecteurs. L'armée des Ethiopiens & des » Lybiens n'étoit-elle pas plus nombreuse en » Cavalerie, & plus formidable par ses Cha» riots de guerre que celle du Roi d'Israël ? Et » néanmoins Dieu la livra dans vos mains, » parce que vous crutes en lui : car les yeux du » Seigneur contemplent toute la terre, pour » donner le Courage & la Force à ceux qui » croyent en lui avec un cœur parfait. Vous » vous êtes donc conduit en imprudent & en » insensé ; & vous en allez être puni dans le » mo-

(*e*) In tempore illo venit Hanani Propheta ad Asa, & dixit ei : Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, & non in Domino Deo tuo, idcircò evasit Syriæ regis exercitus de manu tuâ. Nonne Æthiopes & Lybies multò plures erant quadrigis & equitibus, & multitudine nimiâ : quos, cùm Domino credidisses, tradidit in manu tuâ ? Oculi enim Domini contemplantur universam terram, & præbent fortitudinem his, qui corde perfecto credunt in eum. Stultè igitur egisti; & propter hoc ex præsenti tempore adversùm te bella consurgent, *L. 2. Paral. C. XVI. v. 7. 8, & 9.*

» moment, par les guerres qui vont s'exciter
» contre vous.

XX. Il n'y a rien de plus précieux que les paroles de ce Prophete, ni qui soit plus capable de faire impression sur le cœur d'un Prince qui a un sincere respect pour les Ecritures, & qui sçait bien que le Saint-Esprit n'a conservé la mémoire de ces Exemples, que pour instruire tous les siécles. Il ne doit jamais oublier celui d'Asa vainqueur quand il est plein de Foi, attaqué de toutes parts & malheureux quand il en manque : mais il doit encore plus se souvenir de ces divines paroles du Prophete, qui lui reprocha sa Confiance aux Hommes & en la Prudence humaine : » Les yeux
» du Seigneur contemplent toute la terre, sont
» attentifs à tout ce qui s'y passe, examinent
» les dispositions de tous les hommes, pour
» donner la Force à ceux qui croyent en lui
» avec un cœur parfait, qui l'invoquent du
» fond du cœur, qui ne se fondent que sur son
» secours «. Vous avez cru être fort prudent en employant l'Argent & les Négociations, au lieu de mettre en Dieu votre Confiance : » &
» moi je vous declare, de sa part, que votre
» Sagesse est une Folie : que vous avez perdu la
» Syrie par votre Politique ; & que le reste de
» votre regne sera agité par de continuelles
» guerres, qui vous apprendront à qui vous de-
» viez les succès que vous avez eu, & la Paix
» dont vous avez joui.

ARTICLE III.

Elle n'est point contraire aux sages Précautions, ni à la Prudence.

I. Il ne faut pas croire que cette Foi pleine & parfaite soit contraire aux sages Précautions que la Prudence doit prendre. Elle ne tente point Dieu, quoiqu'elle ne mette son espérance qu'en lui. Elle lui obeït, en se servant des moyens qu'il lui offre; & elle lui obeït encore, en ne considerant ces moyens comme utiles, qu'autant qu'il lui plaira de les bénir: Et elle est aussi attentive & aussi vigilante que la Prudence purement humaine; mais elle est plus humble, plus religieuse, plus éclairée; rapportant à Dieu sa Vigilance même & ses Soins, & n'attendant le Succès que de lui.

II. Ezechias, dont la Foi est si louée dans l'Ecriture, ne negligea rien de tout ce qui étoit nécessaire à la défense de Jerusalem, lorsque l'armée de Sennacherib étoit occupée au siége des autres places. »(f) Il fit boucher » quelques Fontaines qui étoient aux environs » de la Ville, pour ôter l'eau aux ennemis, dé» tourna les autres au-dedans, par des Aque» ducs soûterrains, fit réparer les Bréches des » anciennes murailles, & y ajoûta des Forti» cations, fit faire une nouvelle Enceinte pour » les couvrir, rétablit la Citadelle de la mon» tagne de Sion, remplit l'Arsenal de toutes » sortes d'armes, donna le Commandement de » ses

(f) 2. *Paral.* C. XXXII. v. 2. *& suiv.* & *Eccl.* C. XLVIII. v. 18.

» ses troupes à des Hommes de cœur, & les
» anima lui-même par ses paroles & par son
» exemple «. Toute la Prudence humaine ne pouvoit rien faire de plus ; & un Prince qui auroit tout attendu des moyens humains, n'auroit pû en employer d'autres.

III. Ce n'est donc point du côté des soins qu'est la différence ; puisque ce saint Roi n'en omet aucun. Elle consiste uniquement dans les Dispositions intérieures & dans le Cœur. Car Ezechias, en donnant tous ces Ordres, & en prenant toutes ces Précautions, n'y mettoit point sa Confiance, mais en Dieu seul : au lieu qu'un Prince qui auroit eu sa Prudence, sans avoir sa Foi, se seroit borné à son travail, & en auroit fait dépendre tout le succès. » (*g*) Agissez
» en gens de cœur, disoit ce Roi fidèle à la
» Garnison & à ses Officiers, & ne vous lais-
» sez point abattre par la peur, en considerant
» la puissante armée des Assyriens. Avec notre
» petite troupe nous sommes plus forts qu'eux,
» & en plus grand nombre : car de leur côté
» ils n'ont qu'un bras de chair, mais le Sei-
» gneur notre Dieu est avec nous, qui nous
» aide, & qui combat lui-même pour nous.

IV. La plupart des Officiers de ce Prince étoient moins touchez de sa Pieté & de sa Religion, que de son Application à fortifier Jerusalem : & c'est pour cela que l'Ecriture, qui don-

(*g*) Viriliter agite, & confortamini : nolite timere, nec paveatis regem Assyriorum, & universam multitudinem quæ est cum eo : multò enim plures nobiscum sunt, quàm cum illo. Cum illo enim est brachium carneum : nobiscum Dominus Deus noster, qui auxiliator est noster, pugnatque pro nobis, *Ibid. v. 7. & 8.*

donne (*h*) de justes louanges à la Vigilance d'Ezechias, condamne les Précautions de ses Ministres, parce qu'elles n'étoient pas dans eux accompagnées du même esprit de Foi que dans leur maître : » (*i*) Vous visiterez l'Arsenal, » leur dit le Prophete Isaïe, lorsque les enne- » mis dont je vous menace, arriveront. Vous » examinerez les Bréches de la forteresse de » David. Vous préparerez des Reservoirs d'eau » pour le siége. Vous ferez le dénombrement » des maisons, pour répartir sur les citoyens » les travaux publics. Vous ordonnerez la dé- » molition de quelques-unes, pour en emplo- » yer les matériaux à réparer la muraille. Vous » creuserez un grand Bassin entre les deux en- » ceintes, pour recevoir les eaux de l'ancienne » Piscine ; & au milieu de ces soins vous n'é- » leverez point les yeux vers celui qui est le » Fondateur de Jerusalem, & vous n'aurez » aucune attention à celui dont elle est l'ou- » vrage, & qui peut seul la conserver.

V. Tous ces Soins étoient nécessaires : mais la Foi en devoit être l'ame : & sans elle ils pouvoient devenir inutiles, & méritoient de l'ê- tre.

(*h*) *Dans le 2. Livre des Annales. C. XXXII. que je viens de citer, & dans l'Ecclésiastique. C. XLVIII.*

(*i*) Videbis in die illâ armamentarium domûs saltûs. Et scissuras civitatis David videbitis, quia multiplicatæ sunt : & congregâstis aquas piscinæ inferioris : & domus Jerusalem numerâstis ; & destruxistis domos ad muniendum murum : & lacum fecistis inter duos muros, ad aquam piscinæ veteris : & non suspexistis ad eum, qui fecerat eam, & operatorem ejus de longè non vidistis. *Isai. C. XXII. v. 8. 9. 10. 11.*

me. C'est ainsi que l'Ecriture reproche à un Roi de Juda, (*k*) d'avoir plus mis sa confiance dans les Médecins que dans Dieu. Il pouvoit consulter les Médecins, & user des remedes : mais il ne devoit espérer la santé que de Dieu seul : parce que lui seul peut la donner. La Foi ne neglige donc pas les moyens : mais elle n'en fait point son appui. Elle s'y soûmet, parce que Dieu l'ordonne : mais elle réserve pour lui seul sa confiance, parce qu'il n'y a point d'autre puissance ni d'autre protection que la sienne.

ARTICLE IV.

Recompenses d'une telle Foi, même dès cette Vie.

I. Les véritables recompenses préparées à une telle Foi sont éternelles : mais dès cette vie elle est la source de la Tranquillité & de la Paix, & elle calme toutes les inquiétudes que l'incertitude des évenemens, & les bornes étroites de la sagesse humaine, sont capables de causer. (*l*) Un Prince qui délibere sous les yeux de Dieu, qui ne veut rien d'injuste, qui n'employe que des moyens légitimes, & qui n'en attend d'autre succès que celui qu'il plaira à sa Providence, ne se tourmente plus par d'inutiles refléxions. Il espère que Dieu beni-ra

(*k*) Nec in infirmitate quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est (Asa). 2. *Paral. C. XVI. v.* 12.

(*l*) Jacta super Dominum curam tuam. *Ps. LIV. v.* 23.

ra les Conseils qu'il lui a demandez ; & qu'il a soûmis à sa Puissance & à sa Sagesse infinies. (m) Il ose se décharger dans son sein de toutes ses inquiétudes ; & il attend avec une humble Confiance, ce qu'il lui plaira d'ordonner, ne doutant point que sa Misericorde ne choisisse pour lui ce qui sera le meilleur, & qu'elle ne remedie à tout ce que la Prudence humaine ne sçauroit prévoir.

II. Quelquefois une si sainte disposition, outre la Paix du Cœur, obtient aussi celle de l'Etat. Car Dieu se rend le Protecteur de ceux qui espèrent en lui, non seulement en réduisant leurs ennemis par la force, mais en (n) changeant leur jalousie & leur haine en des sentimens plus justes, & en les portant à vivre en bonne intelligence avec le Prince dont il approuve la conduite, & dont il connoît la Sincerité & la Foi : au lieu que (o) sa Justice creuse souvent un abîme sous le Trône d'un Prince qui se regarde comme invincible, & comme redoutable à tous ses voisins ; & qu'elle lui prépare, au milieu d'une profonde paix, un ennemi, ou méprisable en apparence, ou inconnu, qui servira à humilier son orgueil.

III. Lorsque Dieu permet qu'un Prince qui a mis en lui toute sa Confiance, soit attaqué par des ennemis puissans, ce Prince ne se laisse

(m) Expecta Dominum, viriliter age, & confortetur cor tuum, & sustine Dominum. *Ps. XXVI. v. 14*

(n) Cum placuerint Domino viæ hominis, inimicos quoque ejus convertet ad pacem. *Prov. C. XVI. v. 7.*

(o) Contritionem præcedit superbia ; & ante ruinam exaltatur spiritus. *Prov. C. X. v. 18.*

laisse point intimider par la vuë du danger, qui l'avertit seulement de recourir à celui qui peut l'en tirer; & au lieu de ressembler à Achaz, Roi de Juda, dont il est dit, que (p) lui & ses sujets furent saisis d'un tremblement pareil à celui des feuilles agitées par le vent, lorsqu'ils apprirent que les Rois de Syrie & d'Israël venoient avec toutes leurs forces contre Jerusalem; il sent alors redoubler son Courage, à l'exemple de David: & persuadé, comme lui, que jamais Dieu n'est si présent, que lorsque le danger est extrême, il repète avec confiance ce que disoit ce saint Roi au milieu des plus grands périls: » (q) Le Seigneur est » ma Lumiere & mon Salut: qui seroit donc » capable de m'intimider? Quand une armée » entiere m'auroit enveloppé, & assiégé de » toutes parts, mon cœur ne seroit point émû » de crainte. Quand je serois seul exposé à tous » les combattans, dans ce péril même si pres» sant, je serai plein d'Esperance. (r) Quand » je marcherois au milieu de l'ombre de la » mort, je ne craindrai aucun mal, parce que » vous êtes avec moi, ô mon Dieu. (s) Je ne » serai

(p) Commotum est cor ejus, & cor populi ejus, sicut moventur ligna silvarum à facie venti. *Isa. C. VII. v. 2.*

(q) Dominus illuminatio mea, & salus mea: quem timebo? Si consistant adversùm me castra, non timebit cor meum. Si exsurgat adversùm me prælium, in hoc ego sperabo. *Ps. XXVI. v. 1. 3. & 4.*

(r) Si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es. *Ps. XXII. v. 4.*

(s) Non timebo millia populi circumdantis me: exsurge Domine, salvum me fac, Deus meus. *Ps. III. v. 7.*

» ſerai point effrayé du nombre de mes enne» mis, quelque grand qu'il puiſſe être; & je me
» contenterai, Seigneur, de vous dire : Levez-
» vous, & hâtez-vous de me ſecourir.

IV. Lorſque le ſecours eſt différé, & que les choſes même paroiſſent deſeſperées, la Foi s'affermit par une telle Epreuve, & elle s'éleve ſur les ruines de tous les appuis humains. Comme elle n'étoit pas fondée ſur eux, elle les voit diſparoître ſans s'ébranler ; & pendant que tous ceux qui n'avoient compté que ſur des reſſources humaines, ou perdent le tems à s'affliger, ou prennent par déſeſpoir de mauvais partis, elle demeure ferme juſqu'au bout, les derniers momens étant toûjours les plus précieux pour elle, & les délais ne ſervant qu'à rendre ſa Patience & ſon Autorité plus parfaites.

V. Tous ceux qui avoient eſpéré, au tems d'Ezechias, que les fortereſſes de Juda ſerviroient de rempart à Jeruſalem contre l'armée de Sennacherib, ou que les ſoins qu'on avoit pris de munir cette Ville, en rendroient le ſiége impoſſible, ou que l'armée des Egyptiens & des Ethiopiens venue à ſon ſecours, le feroit lever, (*t*) perdirent abſolument courage quand ils ſe virent trompez ſur tous ces points; & pluſieurs d'entr'eux, ou ſe rendirent, ou chercherent un azile en s'exilant de leur patrie. Mais la Foi d'Ezechias, ſoutenue par celle du Prophete Iſaïe, demeura invincible ; & elle ne fut point ébranlée par les railleries qu'en faiſoient, & Sennacherib & ſes Généraux. (*v*) Ce Prince porta dans le Temple leurs let-

(*t*) *Tous ces faits ſont prouvez par divers Chapitres de la Prophetie d'Iſaïe.*

lettres pleines de blaſphêmes ; & en les expoſant aux yeux de Dieu, avec une ferme Confiance, que plus on inſultoit à l'eſpérance qu'il avoit en lui, plus ſon ſecours étoit près, il obtint ce prodige mémorable dans tous les ſiécles, qui fit périr en une nuit cent quatre-vingt-cinq mille combattans.

VI. L'Empereur Théodoſe, plein de la même Foi qui avoit affermi le cœur d'Ezechias contre tous les périls, ſe trouvant dans le plus grand où il eût été de ſa vie, ne conſerva du Courage & de la Préſence d'eſprit que par elle ; & ce fut à elle ſeule qu'il dût la victoire. (x) Il marchoit contre le Tyran Eugene : ſon armée deſcendoit les Alpes : une partie étoit dans la plaine : le reſte étoit engagé dans des défilez. Eugene profita de ce tems pour le charger, & il y cauſa un tel déſordre, qu'il ne paroiſſoit pas poſſible de rallier les troupes, ni de donner à celles qui arriveroient, le tems de ſe mettre en bataille. Mais Théo-

(v) Cum accepiſſet Ezechias litteras de manu nuntiorum, & legiſſet eas, aſcendit in domum Domini, & expandit eas coram Domino, & oravit in conſpectu ejus.... Factum eſt in nocte illâ, venit angelus Domini, & percuſſit in caſtris Aſſyriorum centum octoginta quinque millia. 4. *Reg. Caput. XIX v.* 14. *&* 35.

(x) Cùm locorum anguſtiis, & impedimentis calonum, agmen exercitûs paulò ſeriùs in aciem deſcenderet, & inequitare hoſtis morâ belli videretur, deſilivit equo Princeps, & ante aciem ſolus progrediens, ait: Ubi eſt Theodoſii Deus? Jam hoc Chriſto proximus loquebatur. Quo dicto excitavit omnes, & exemplo omnes armavit. *S. Amb. de obitu Theod. n. 7.*

dose, descendant de cheval, & se mettant à la tête de tout, sans considerer qu'il n'étoit suivi de personne; où est donc, s'écria-t-il, le Dieu de Théodose? Ces paroles dites d'un ton de Prophete, & animées du même Esprit que celles d'Elisée, soutenues de son Exemple & de sa Valeur, rappellerent le Courage, rétablirent l'Ordre, & porterent dans l'armée ennemie la confusion & l'épouvente.

VII. Ce Prince, après la victoire, ne se contenta pas d'en rendre graces à celui qui l'avoit accordée à sa Foi; il écrivit à St. Ambroise, pour l'exhorter à s'unir à sa Reconnoissance, & il le fit en des termes si vifs, si touchans & si pleins de religion, que (y) ce grand Evêque, qui sçavoit par sa propre expérience, de quel mérite est la Foi, porta la Lettre de ce Prince en allant offrir les saints mystères, la mit sur l'autel, la tint à la main pendant le Sacrifice, & s'estima heureux de pouvoir prêter le ministère de sa voix, à une Foi aussi pure & aussi sincere que celle de Théodose. (z) Je sçais, lui disoit-il, quel est votre cœur & votre mérite: je sçais avec quelle vérité vous rendez graces: je sçais combien le sacrifice offert pour vous est agréable à Dieu, qui connoît vos sentimens. Votre Foi & votre Pieté en inspirent

(y) Epistolam pietatis tuæ mecum ad altare detuli, ipsam altari imposui, ipsam gestavi manu, cùm offerrem sacrificium; ut fides tua in meâ voce loqueretur. *S. Ambr. Epist. 61. ad Theod. n. 5.*

(z) Pro his gratias me censes agere oportere Domino Deo nostro. Faciam libenter, conscius meriti tui. Certum est placitam Deo esse hostiam, quæ vestro offertur nomine, & hoc quantæ devotionis & fidei est! *Ibid. n. 4.*

rent à ses Ministres, qui s'unissent avec joye à une Reconnoissance aussi humble & aussi profonde que la vôtre.

VIII. Sans ces dispositions, les Actions de Graces qu'on rend en public au nom du Prince, n'ont rien de sérieux aux yeux de Dieu; & elles sont plûtôt une Cérémonie qui fait partie de leur Triomphe, qu'un Sacrifice de Religion. Il n'y a qu'une Foi sincere qui remercie sincerement. Il faut être persuadé qu'on a tout reçu, pour rendre à Dieu l'honneur de tout. Et il faut n'avoir compté, ni sur ses propres Forces, ni sur sa propre Sagesse, pour rapporter au Dieu des armées le Succès & la Victoire.

IX. Aussi voit-on que ce n'est qu'avec réserve qu'on parle de sa Protection, quand on croît lui avoir prêté des moyens qu'il n'a fait que mettre en œuvre. On mêle ses propres Louanges, à celles qu'on ordonne de lui rendre: & l'on ne peut s'empêcher de montrer la main de l'homme, dans le tems même qu'on exalte le bras de Dieu; s'efforçant ainsi de partager la gloire avec lui, & ne consentant qu'avec peine à être oublié.

CHAPITRE XV.

Rien n'est plus opposé à la Foi que la Curiosité pour l'avenir, dont la tentation est plus ordinaire aux Grands. L'Astrologie judiciaire est une reste d'Idolâtrie : Défendue par la Loi de Dieu : Fondée sur des Suppositions purement arbitraires ; & ne pouvant l'être sur l'Expérience. Le Désir de connoître l'avenir conduit à l'Impieté & à la Magie : Tous les Moyens qu'on employe pour le satisfaire, renferment un Traité secret avec le Démon. Dessein de cet Esprit de malice dans la Curiosité qu'il inspire pour l'avenir : C'est par un Jugement de Dieu, qu'on le prédit quelquefois, & non par les Moyens illégitimes.

ARTICLE I.

Rien n'est plus opposé à la Foi que la Curiosité pour l'avenir, qui est une tentation générale, mais plus ordinaire aux Grands.

I. RIen n'est plus opposé à la Foi dont je viens de parler, que la Curiosité qui cherche à penétrer l'avenir, dont Dieu s'est réservé la Connoissance. Les Hommes, depuis leur dépravation, ont une secrete pente à vouloir découvrir ce que la Sagesse divine leur cache, pour les tenir dans l'Humilité & dans la Dépendance, & pour les rendre justes par une Foi toûjours attentive à lui, toûjours res-

pec-

pectueuse pour ses volontez, à mesure qu'elles lui sont marquées; toûjours tranquille par l'espérance de sa protection, toûjours contente du degré de lumiere qu'il lui donne, pour chaque pas qu'elle doit faire.

II. (*a*) Les promesses du Serpent, qui tromperent la première Femme, ont pour ses descendans le même attrait. Ils espérent, sur sa parole, devenir plus habiles que Dieu ne veut; & apprendre, par des voyes détournées, des Secrets dont il a paru jaloux.

III. Les Grands sont plus exposez que les autres à cette tentation, parce qu'ils sont souvent moins instruits du fond de la Religion, plus environnez de personnes qui tâchent de profiter de leur crédulité; plus portez à s'imaginer que tout est pour eux, & que les autres n'ont de mouvement que par rapport aux évenemens de leur vie; plus inquiets sur l'avenir, plus féconds en projets dont ils veulent sçavoir le succès; plus convaincus par leur expérience des bornes étroites de la Prudence humaine; plus pressez par certaines nécessitez où ils ne voyent point d'issûe, d'en chercher le dénouement dans des Consultations défendues.

IV. C'est quelquefois aussi une juste Punition du mépris qu'ils font des véritez les plus importantes. (*b*) Ils croyent tout, quand il est frivole; & ils ne peuvent se résoudre à croire ce

(*a*) Nequaquàm moriemini: Scit enim Deus, quòd in quocunque die comederitis, aperientur oculi vestri, & eritis sicut dii, scientes bonum & malum. *Gen. C. III. v. 4. & 5.*

(*b*) Improvidus, & facilis inanibus: *dit Tacite, parlant d'un homme d'une grande naissance, qui avoit confiance aux Devins. Lib. 2. Annal. p. 51.*

ce qui est solide & certain. Ils se défient de la Religion ; & ils donnent leur confiance à un Imposteur qui ne leur débite que des fables. Ils se contentent de Termes qui n'ont aucun sens, de Destin, de Fatalité, d'Ascendant ; & refusent de croire la Providence. Ils écoutent tout, pourvû que ce ne soit pas l'Evangile. Et ils craindront le Démon, s'il le faut ; mais ils se résoudront avec plus de peine à craindre Dieu. *(c)* Ils sont dignes par une telle perversité d'être livrez à un esprit d'Erreur : & leur Incrédulité pour les véritez du salut, est justement punie par une vaine Crédulité pour le mensonge.

V. Le Prince à qui j'ai l'honneur de parler, est dans des dispositions bien differentes. Il ne craint que Dieu, & n'espère qu'en lui. Il ne veut sçavoir que ce qu'il lui découvre : il ne pense qu'à lui obéir, & à le suivre, & non à le prévenir ; & il respecte également ce qu'il lui cache, & ce qu'il lui montre.

VI. Il sçait sans doute avec quelle sévérité Dieu a défendu dans sa Loi toute Curiosité sur l'avenir : & c'est moins aussi pour le lui apprendre, que pour l'inviter à y faire de nouvelles refléxions, que je lui représente les termes mêmes de la défense : » *(d)* Qu'il ne se trou-

(*c*) Eò quòd charitatem veritatis non receperunt, ut salvi fierent ; ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio. 2. *Thessal. C. II. v.* 10.

(*d*) Nec inveniatur in te qui ariolos sciscitetur, & observet somnia, atque auguria, nec incantator nec qui pythones consulat, nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem. Omnia enim hæc abominatur Dominus, & propter istiusmodi scelera delebit

[illegible]uve personne parmi vous, dit le Seigneur,
» qui consulte les Devins, ni qui croye aux
» Songes & aux Augures. Qu'il n'y ait, ni En-
» chanteur, ni Devin. Qu'aucun ne fasse des
» questions à ceux qui sont inspirez par le Dé-
» mon; qu'aucun n'évoque les Morts pour en
» apprendre la vérité: le Seigneur a toutes ces
» choses en exécration. Il détruira pour ces cri-
» mes les peuples dont il vous livrera le païs.
» Soyez parfaits & sans tache devant le Sei-
» gneur votre Dieu. Les Nations que vous dé-
» truirez, écoutent les Devins, & ceux qui
» cherchent l'avenir dans des Augures: mais
» pour vous, vous avez été instruits autrement
» par le Seigneur votre Dieu.

VII. La condamnation de toute Curiosité ne peut être plus générale, ni plus forte. L'attention aux Songes & aux Augures est défendue, aussi-bien que le crime de consulter le Démon, & d'évoquer les Morts. Dieu n'a pu souffrir dans des Infidèles ces observations superstitieuses. Il déclare qu'il les a en horreur, & que c'est pour en purifier la terre, qu'il extermine les Peuples qui l'en ont infectée. (e) Il ne laisse à ceux qui sont instruits de sa Loi, d'autre moyen de connoître l'avenir, que de l'apprendre de lui même & de ses Prophetes; &

lebit eos in introitu tuo. Perfectus eris, & absque maculâ cum Domino Deo tuo. Gentes istæ, quarum possidebis terram, augures & divinos audiunt: Tu autem à Domino Deo tuo aliter institutus es. *Deut C. XVIII. v. 10. & suiv.*

(*e*) Gentes augures & divinos audiunt: tu autem à Domino Deo tuo aliter institutus es. Prophetam suscitabit tibi Dominus Deus tuus, ipsum audies. *Ibid. v. 15.*

& s'il ne lui plaît pas de le revéler, il regarde comme une Idolâtrie (*f*) l'impie témerité qui consulte un autre que lui.

VIII. C'est lui seul qui connoît l'avenir, parce que c'est lui seul qui ordonne de tous les évenemens, & qui les regle : & que c'est sa Sagesse & son Conseil qui décident de tout. Ainsi, c'est demander au Démon, ou à quelque chose encore de plus vain, ce que Dieu fera, que de le consulter sur l'avenir. C'est rendre juge la Créature des volontez secrettes de Dieu ; c'est lui donner un Inspecteur de sa liberté ; c'est attribuer la divinité à des Séducteurs, que de leur attribuer une connoissance que Dieu s'est réservée, & qu'il declare ne convenir qu'à lui seul.

IX. » (*g*) Qui est celui, dit-il, qui dispose » de l'avenir, comme de son ouvrage ; qui ap» pelle dans leur ordre, & selon leur succes» sion, les races futures ? Moi, le Seigneur, qui » suis le premier & le dernier, avant & après » tout. Amenez-moi vos Dieux, ô Gentils, que » je leur fasse leur procès. Parlez, si vous avez » quelque chose à dire, dit le Roi de Jacob. » Qu'ils viennent, & qu'ils nous annoncent » l'a-

(*f*) *L'Ecriture égale ces deux crimes :* Peccatum ariolandi : scelus idolatriæ. *L. 1. Reg. C. XV. v. 23.*

(*g*) Quis hæc operatus est, & fecit, vocans generationes ab exordio ? Ego Dominus, primus & novissimus ; ego sum. . . Propè facite judicium vestrum, dicit dominus. Afferte, si quid fortè habetis, dixit rex Jacob. Accedant, & nuntient nobis quæcunque ventura sunt... Annuntiate quæ ventura sunt in futurum, & sciemus quia Dii estis vos. *Isai. C. XLI. v. 4. 21. 22. 23.*

» l'avenir. Découvrez-nous les choses futu-
» res, & nous vous tiendrons pour des Dieux.

X. » (h) Qui est semblable à moi ? dit-il
» encore : Quiconque ose le prétendre, qu'il
» appelle comme présent, ce qui est caché dans
» l'avenir ; qu'il en marque l'ordre & la suite,
» & qu'il le prédise. (i) C'est moi qui suis
» Dieu : aucun autre ne l'est que moi ; & au-
» cun ne me ressemble. C'est moi seul qui an-
» nonce dans les premiers tems, ce qui doit
» s'accomplir dans les derniers ; qui prédis avec
» certitude dès le commencement, ce qui n'est
» pas encore ; & qui dis avec une souveraine
» autorité : Tout ce que j'ai résolu, sera ; & tou-
» tes mes volontez seront accomplies.

XI. Ces expressions si augustes nous décou-
vrent, quelle Impieté il y a dans une Curiosi-
té qui donne à Dieu un rival ; qui s'efforce de
lui égaler l'Esprit des ténèbres, ou un homme
aussi présomptueux que ce Séducteur, & plus
ignorant & qui veut convaincre Dieu même
que ce qu'il regarde comme son caractère, &
comme un privilege incommunicable, peut
convenir à d'autres qu'à lui.

(h) Quis similis mei ? Vocet & annuntiet, & ordinem exponat mihi. Ventura & quæ futura annuntient eis. *Is. C. XLIV, v. 7.*

(i) Ego sum Deus, & non est ultra Deus, nec est similis mei : annuntians ab exordio novissimum, & ab initio, quæ necdum facta sunt, dicens : consilium meum stabit, & omnis voluntas mea fiet. *Isai. C. XLVI. v. 9. & 10.*

ARTICLE II.

L'Astrologie judiciaire est un reste de l'idolâtrie.

I. Les peuples plongez dans l'Idolâtrie avoient adoré le Soleil & les Astres. Ils leur attribuoient tout ce qui se faisoit sur la terre, dont ils avoient, selon leur erreur, l'empire & la conduite ; & ils étoient persuadez qu'on pouvoit conjecturer l'avenir en étudiant leurs mouvemens, parce que c'étoit d'eux, & de leurs influences, que tous les évenemens dépendoient.

II. L'Astrologie judiciaire est un reste de cette ancienne Idolâtrie, & elle n'a point d'autre fondement. Elle consulte les Astres par le même motif qui les avoit fait adorer ; & elle leur attribue le principe des choses futures, par une suite de l'erreur qui leur avoit attribué la divinité.

III. C'est contre cette Impieté réduite en Art, & déguisée sous l'apparence d'une Science occupée de supputations & de calculs, que Dieu employe les reproches & la moquerie : & comme c'étoit à Babylone que cette vaine Science devoit son origine & son progrès, c'est à cette Ville qu'il parle ainsi en lui insultant : » (*k*) Un extrême malheur va fondre sur toi : » mais

(K) Veniet super te malum, & nescies ortum ejus. Sta cum incantatoribus tuis, & cum multitudine maleficiorum tuorum, in quibus laborasti ab adolescentiâ tuâ, si fortè quid prosit tibi, aut si possis fieri fortior. Defecisti in multitudine consiliorum

» mais tu ne sçaurois prévoir d'où il te vien-
» dra. Prépare-toi, assemble tes Devins & tes
» Enchanteurs ; redouble tous les moyens in-
» justes de connoître l'avenir, où tu t'es exer-
» cée dès ta jeunesse, pour en tirer quelque lu-
» miere & quelque secours. Te voilà abusée de
» tous tes conseils, & tu n'en es pas plus sa-
» vante. Appelle tes Devins qui observoient
» sans cesse le Ciel, qui contemploient les as-
» tres, & qui comptoient les Lunes & les Mois,
» pour te prédire l'avenir. Qu'ils te sauvent des
» mains de tes ennemis. Ils sont comme la pail-
» le que le feu dévore : ils ne peuvent se sauver
» eux-mêmes de la flamme.

IV. » *(l)* Ecoutez, maison d'Israël, voici
» ce que dit le Seigneur, ne vous laissez point
» séduire par les erreurs des Gentils ; ne crai-
» gnez point les Signes du Ciel, que les Gen-
» tils craignent. La Loi de ces peuples est vai-
» ne : il n'y a de Seigneur que le Dieu [illegible]
[illegible],

rum tuorum : stent & salvent te augures cœli, qui contemplabantur sidera, & supputabant menses, ut ex eis annuntiarent ventura tibi. Ecce facti sunt quasi stipula, ignis combussit eos, non liberabunt animam suam de manu flammæ. *Isa. C. XLVII. v. 11 & seq.*

(l) Audite verbum, domus Israël, quod locutus est Dominus : Juxta vias gentium nolite discere, & a signis cœli nolite metuere, quæ timent gentes : quia leges populorum vanæ sunt. Dominus autem Deus verus est, ipse Deus vivens, & Rex sempiternus : Ab indignatione ejus commovebitur terra, & non sustinebunt gentes comminationem ejus. Sic ergò dicetis eis : Dii, qui cœlos & terram non fecerunt, pereant de terra, & de his quæ sub cœlo sunt. *Jerem. C. X. v. 1. 2. 3. 10. & 11.*

» ble, que le Dieu vivant, que le Roi éternel
» Lui seul gouverne l'univers. Une seule de ses
» menaces met dans la consternation tous les
» peuples. Au lieu de craindre les Astres, &
» les fausses Divinitez, dites : Périssent les
» Dieux qui n'ont pas créé le ciel & la terre,
» & qu'ils en soient exterminez. « Périsse, par
conséquent, toute Science vaine, qui transporte à des créatures inanimées, la gloire de la Providence, qui attache aux mouvemens de la matière, non seulement la Liberté de l'Homme, mais les Conseils de Dieu les plus libres & les plus impénétrables ; qui apprend à craindre autre chose que lui ; & qui met en comparaison avec lui ses propres ouvrages, & ceux même qui sont privez d'intelligence.

V. Tout Devin est nécessairement un trompeur, qui (*m*) parle de ce qu'il ignore, & qui se mêle de prédire ce qui lui est inconnu. (*n*) Sa prétendue Science n'est qu'une illusion, comme les conjectures tirées des Augures ne sont que mensonge ; & l'attention aux Songes, une observation vaine, & un tems perdu. (*o*) C'est vouloir embrasser une ombre, & courir après le vent, que de s'arrêter à ces chimères. Et quiconque n'écoute pas les conseils que lui donne le Sage sur de telles puerilitez, merite bien d'en être le jouët.

(*m*) Ariolus æstimat quod ignorat. *Prov. C. XXIII. v.* 6.

(*n*) Divinatio, errores, & auguria, mendacia, & somnia malefacientium vanitas est. *Eccl. C. XXXIV v* 5.

(*o*) Quasi qui apprehendit umbram, & persequitur ventum ; sic qui attendit ad visa mendacia. *Ibid. v.* 2.

AR-

ARTICLE III.

Vanité de l'Astrologie. Tout y est arbitraire.

I. Si les Grands étoient instruits, combien les principes de l'Astrologie judiciaire sont contraires au bon Sens, ils n'auroient que du mépris pour des Prédictions qu'ils achetent quelquefois très-cherement, & qui ne servent souvent qu'à troubler le repos de leur vie, ou par de vaines Espérances, ou par des Craintes frivoles.

II. Tout est arbitraire dans cette vaine Science. Elle n'offre rien à l'esprit qui puisse l'éclairer. Et il ne faut, pour en montrer le foible & le ridicule, qu'expliquer sur quoi elle se fonde, sans employer d'autre réfutation que le simple récit. Un habile (p) Mathématicien l'a fait, à qui l'on ne pouvoit pas reprocher qu'il ne fût pas assez versé dans la connoissance des Astres, puisque ses observations sur (q) l'Astronomie montrent qu'il y étoit aussi entendu qu'aucun homme de son tems. Je ne ferai

(p) *Gassendi.*

(q) *On appelle* Astronomie, *la connoissance du mouvement des Astres, qui est fondée sur des principes certains, comme la Geometrie & l'Arithmetique.*

Et l'on appelle Astrologie, *ou* Astrologie judiciaire, *la prétendue Connoissance de l'avenir, par le mouvement des Astres, qui n'a, comme on le montre ici, ni fondement, ni principe certain, ni même aucune vraisemblance.*

rai que parcourir legerement ce qu'il a traité avec plus d'étenduë, mais j'espére que j'en dirai assez pour dégoûter du reste.

III. Il a plu aux Auteurs de l'Astrologie, dont les premiers ont été des hommes grossiers, sans aucune Philosophie, & plongez dans les ténèbres du Paganisme, de composer de toutes les Etoiles du Ciel divers assemblages, que l'on nomme Constellations, & de leur donner des noms, ou d'hommes, ou d'animaux, ou de choses qu'ils avoient vûës sur la terre. Rien n'est plus bizarre que ces assemblages, & rien n'est moins ressemblant aux choses dont ils portent le nom : mais l'Astrologie regarde tout cela comme sérieux, & y fonde ses conjectures.

IV. Elle a divisé le Zodiaque, qui est cet espace du ciel, au-delà duquel les Planetes ne s'écartent point, en douze parts, égales; & elle a attribué à chacune d'elles une Constellation particuliere, à qui elle donne aussi le nom de Signe : le Belier à l'une, le Taureau à la suivante, les Jumeaux à la troisième, & ainsi des autres.

V. Ces Signes du Zodiaque sont d'une plus grande vertu que les autres Constellations, parce qu'ils sont sur la route des Planetes; & leur vertu se diversifie, selon les qualitez des choses dont ils portent le nom. Le Signe du Lion, par exemple, a une autre influence que le Signe des Poissons, & le Scorpion une autre que le Belier : parce que le Lion véritable a d'autres inclinations que les Poissons; & que le Scorpion de terre n'a rien de semblable au Belier.

VI. Tout cela doit être cru, sans examen. Il n'est pas permis de demander, pourquoi le Zo-

Zodiaque n'est pas divisé (r) d'une autre manière ? Pourquoi l'on a donné à des Etoiles, que la fantaisie a unies, un nom plutôt qu'un autre ? Pourquoi l'on a fondé leur vertu sur un nom purement arbitraire ? Pourquoi, lorsqu'une Planete passe sous les étoiles d'un certain Signe du Zodiaque, qui (s) sont à une immense distance d'elles, elle leur communique & en reçoit une nouvelle impression ?

VII. La foi doit être encore plus grande par rapport aux Planetes. Il faut admettre, sans raisonner, la division qu'en ont faite les maîtres de l'art, en trois classes. Les unes sont favorables & propices de leur nature : d'autres sont funestes & malfaisantes de leur propre fonds : & quelques-unes tiennent un milieu entre le bien & le mal, & ont un caractère équivoque, dont on peut espérer & craindre également l'effet.

VIII. Il y a des situations avantageuses, qui peuvent corriger ou moderer les Influences des Planetes funestes. Il y en a au contraire, qui sont un obstacle à la bonté naturelle des autres : & quelquefois les Planetes ambigues sont déterminées entierement au bien ou au mal, par l'Empire d'une autre qui les domine.

IX. Les Aspects mutuels des Planetes contribuent beaucoup à cela ; car il y en a de malheu-

(r) *Si l'on répond, que le Zodiaque est divisé en douze parties, parce que le Soleil employe douze mois à le parcourir ; il est aisé de répliquer, que la Lune le parcourt en un mois, que Mars y employe 3. ans, Jupiter 20. & Saturne 30.*

(s) *Les Astronomes n'ont point de mesure pour s'assurer de l'éloignement des Etoiles fixes ; au lieu qu'ils en ont pour les Planetes.*

heureux, & il y en a de favorables. Si une Planete est à trois dégrez d'une autre, cela est bon: mais si elle étoit au quatrième, cela seroit mauvais. Qui auroit la témerité de douter de ces véritez, ce seroit disputer contre les principes: & qui oseroit en demander des raisons, attaqueroit la loi fondamentale de l'Astrologie.

X. Elle veut être écoutée avec respect, quand elle dit que tout dépend du moment de la Naissance; & il ne faut pas lui demander, pourquoi elle neglige tout le tems que nous passons dans le sein de nos meres, où nous sommes plus foibles, & plus susceptibles de toutes les impressions? Pourquoi elle n'a point d'égard à l'instant de la Conception, qui paroît plus décisif & plus important qu'aucun autre? Pourquoi elle ne tâche pas de découvrir le moment où l'ame est unie au corps, & où commence, à proprement parler, sa destinée? Comment elle démêle le vrai moment de la Naissance, lorsque la mere est long-tems en travail? Comment elle ose, dans les accouchemens même les plus heureux, fonder tout un Horoscope sur un instant, qui n'est presque jamais le véritable, la rapidité du ciel étant incompréhensible, & tout ce qui n'est point l'instant précis de la Naissance, étant étranger à celui dont on prétend prédire les avantures?

XI. L'Astrologie ne fait aucun état de ces refléxions; & elle continue ainsi, sans se distraire, pour nous répondre: J'ai, dit-elle, partagé tout le ciel en douze portions qui en comprennent toute l'étendue; & je leur ai donné le nom de Maison. Six sont sur l'horizon, six au dessous. La plus importante est cel-

ce qui est près de monter sur l'horizon, lorsque celui dont on fait l'Horoscope vient au monde. C'est elle que j'appelle son Ascendant, & c'est par elle que je commence à compter toutes les autres; à qui j'ai attribué ce qu'il m'a plu, & comme il m'a plu. J'ai nommé l'une, la Maison des Parens ou de la Famille; une autre, celle des Richesses; une autre, celle de la Santé; & une autre, celle de la Mort; & tout le reste, comme j'ai voulu.

XII. Comme ces Maisons comprennent tout le ciel, je trouve dans elles toutes les Planetes & toutes les Constellations. J'examine en quelles Maisons sont les Planetes favorables, ou funestes, ou ambigues; comment elles se regardent; comment elles sont aidées, ou affoiblies, par leur union & par celle des Constellations, ou du Zodiaque, ou du reste du ciel; car je tâche de profiter de tout. Je forme sur cela mes calculs & mes conjectures; & je vois tous les jours, de quelle consequence est le moindre instant, parce qu'il suffit pour donner au ciel une disposition différente, & pour ouvrir par consequent une nouvelle carriere au destin.

XIII. Mais est-il supportable qu'on donne à tant de suppositions si vaines & si frivoles une apparence de science? Pourquoi divise-t-on le ciel en douze portions, plutôt qu'en vingt-quatre, plutôt qu'en cent? Pourquoi veut-on que celle qui est près de monter sur l'horizon, ait plus de rapport à celui qui vient au monde, & agisse plus efficacement sur lui, que celles qui sont déja levées, & que celle en particulier qui lui est verticale; & qui le domine à plomb? Pourquoi a-t-on attribué à une Maison une chose plutôt qu'une autre? Pourquoi

a-t-on

a-t-on omis tant de choses essentielles, & s'est-on contenté d'un si petit nombre? Comment d'ailleurs, quand on accorderoit tout ce qu'il plaît à l'Astrologie de supposer, pourroit-on démêler en détail, quels évenemens précis, telle ou telle combinaison de situations, d'aspects, de qualitez, est capable de causer ou de prédire? En combien de manières peut-on être heureux ou malheureux? Et (*t*) quelle folie n'est-ce point d'espérer, qu'un homme qui ne sçait rien de ce qui lui doit arriver à lui-même, quand il feroit cent fois son Horoscope, puisse voir dans la simple situation du ciel, cette varieté infinie d'évenemens qui dépendent de la divine Providence & de sa Liberté?

ARTICLE IV.

Ce qu'on dit de l'Expérience, est faux.

I. Nous en appellons à l'Expérience, disent les Astrologues. C'est sur elle que nous nous fondons; & nous aurions tort d'y renoncer, pour des raisonnemens dont elle montre la fausseté.

II. Ici, à mon tour, j'en appelle à la bonne-foi: & je ne veux d'autre témoins ni d'autres juges que ceux qui me vantent l'Expérience.

III. Croyent-ils que ce soit une chose indifférente que de se tromper sur le véritable moment de sa Naissance; & qu'on puisse également prédire ce qui doit arriver à un homme, en examinant le ciel dans une autre situation que celle qui a répondu à l'instant où il a vû le jour?

(*t*) *St, Greg. de Naz. Orat.* 29.

jour? Ils m'assurent que cela n'est pas possible & que le moment de la Naissance est décisif.

IV. Je continue à leur demander, ce qu'ils pensent donc de deux Jumeaux, dont la Naissance est separée par un intervale fort court? Ils me répondent, que cet intervale, peu sensible par rapport à nous, est d'une extrême consequence par rapport au mouvement du ciel, qu'aucune mesure ne sçauroit atteindre, & que c'est pour cela que la destinée des Jumeaux est souvent très-différente.

V. Je les prie ensuite de me dire, s'ils ont observé que la situation du ciel fût quelquefois absolument la même; ou s'ils ont dans leurs livres quelques preuves que les Anciens ayent observé rien de tel? Ils se rient de ma simplicité, & ils me disent, que les mêmes combinaisons ne sont jamais arrivées, & ne sçauroient arriver que dans une suite immense de siécles.

VI. Je leur demande donc: quelle est cette Experience à laquelle ils appellent de tous les raisonnemens? Qu'ont-ils vû qui se ressemblât? Quelles observations réiterées ont pû leur servir de regle? Ont-ils pû une seule fois rencontrer les mêmes apparences, pour y établir les mêmes conjectures? Il est donc clair qu'ils nous trompent; & que c'est contre leur propre conscience qu'ils le font.

VII. En effet, ceux qui sont parmi eux plus habiles que les autres, sentent bien la vanité & la fausseté de tout ce qu'ils vendent aux personnes crédules, comme des connoissances profondes & secretes. (v) Ils sçavent, lors même qu'ils

(v) Quamvis veram stellarum positionem, cùm quisque nascitur, consectentur, & aliquando etiam per-

qu'ils imposent aux Grands, qu'on ne peut déterminer qu'avec une extrême difficulté, quel est le point précis de la Naissance, & quelle étoit la situation du ciel par rapport à cet instant singulier personnel, & ils comprennent fort bien, que lors même qu'on réussit à fixer, & ce moment, & l'état du ciel, c'est une pure illusion que de faire dépendre la Connoissance de l'avenir, de l'inspection des étoiles, & de la place qu'elles occupent. Mais ils croyent avoir intérêt à ne pas décrier ce qui les met en réputation; & ils aiment mieux profiter de l'erreur & de l'ignorance de ceux qui les consultent que de les détromper, & de choisir eux-mêmes un emploi plus légitime.

ARTICLE V.

Le Désir de connoître l'Avenir, conduit à l'Impieté & à la Magie.

I. Quelques-uns d'entr'eux, dont le cœur est plus corrompu, n'espérant rien de l'Astrologie, & voulant néanmoins connoître l'Avenir, passent de cette vaine Curiosité, à une autre plus criminelle; & en conservant à l'extérieur de l'estime pour une puérilité qu'ils méprisent, ils cherchent dans les noirceurs de la Magie, & dans l'Enfer, ce qu'ils sçavent bien que les étoiles ne leur apprendront jamais.

II. Si

pervestigent; tamen quod inde conantur vel actiones nostras, vel actionum eventa prædicere, nimis errant, & vendunt imperitis hominibus miserabilem servitutem. *S. Aug. L. 2. de Doct. Chr. C. 20.*

II. Si les Démons, & ceux qui les consultent, étoient les maîtres, la volonté criminelle & la Magie seroient souvent unies. Mais il n'y a que Dieu qui gouverne; & ce que désirent, ou les Hommes impies, ou les Démons, n'est suivi d'aucun effet, quand la divine Providence y met obstacle.

III. Nous sçavons par l'Ecriture, que Dieu a permis quelquefois au Démon de satisfaire l'impie Curiosité de ceux qui les consultoient sur l'Avenir: & c'est assez pour ne pas douter que la Magie ne puisse être quelquefois réelle. Mais tous les efforts des Hommes, & toute la malice des Démons ne sçauroient former entr'eux aucune societé extérieure, & attestée par des effets sensibles, si Dieu, par misericorde, empêche cette conspiration d'avoir toutes les suites dont elle seroit digne.

IV. Il arrive donc très-souvent, que le crime n'a pas le succès qu'on en attendoit: mais il n'en est pas moins horrible, quoiqu'il se termine à la Volonté seule, ou que les moyens qu'elle employe, soient inutiles.

ARTICLE VI.

Tous les Moyens que la Curiosité employe, renferment un Traité secret avec le Démon.

I. Il en est ainsi, à proportion, de tout ce que la Curiosité suggere pour parvenir à la Connoissance des choses futures. Cette curiosité, prise separément, est déja une liaison secrete avec le Démon qui l'inspire: & tout ce qu'elle invente pour se satisfaire, est un Traité réel avec cet Esprit de tenèbres quoiqu'il n'ait aucun succès. II.

II. (x) Soit donc que l'on consulte seulement les Astres, ou ceux qui les observent: soit qu'on étudie les Lignes des Mains & les Traits du Visage: soit qu'on cherche l'Avenir dans les Présages & les Augures: soit qu'on soit attentif à des choses encore plus vaines & plus frivoles, s'il est possible: on se lie, par une véritable societé, avec les Démons, selon la Doctrine de St. Augustin, qui ne fait que rendre témoignage à celle de l'Église. Et quiconque veut être véritablement Chrétien, doit détester de tout son cœur une societé si honteuse & si criminelle.

III. Il n'y a que l'ennemi de Dieu qui puisse promettre la connoissance de ce que Dieu veut cacher. Il n'y a que l'Esprit de mensonge qui attache à des vaines observations, l'Esperance de découvrir les choses futures. Il n'y a que le Séducteur qui appelle à lui les hommes, pour leur apprendre ce que Dieu leur défend de chercher.

IV. (y) C'est consulter ce Séducteur, que d'être curieux. C'est lui obéir, que d'employer des moyens dont il est l'Inventeur. C'est traiter

(x) Omnes igitur artes hujusmodi, vel nugatoriæ, vel noxiæ superstitionis, ex quâdam pestiferâ societate hominum & dæmonum, quasi pacta quædam infidelis & dolosæ amicitiæ constituta, penitus sunt repudianda & fugienda Christiano. S. *Aug. l. 2 de doct. Chr C. 2*.

(y) Istæ quoque opiniones quibusdam rerum signis, humanâ præsumptione institutis, ad eadem illa quasi quædam cum dæmonibus pacta & conventa referendæ sunt. S. *Aug. Lib. 2. de doct. Chr. C. 22.*

ter avec lui, que de s'acquiter des conditions qu'il conseille & qu'il impose.

V. On rénonce inutilement à lui, quand on éxecute ce qu'il ordonne; & l'on désavoue seulement en paroles, la liaison sincere que le cœur contracte avec lui, quand on cherche l'Avenir par la Superstition.

VI. Plus cette Superstition est puérile & indigne d'un esprit raisonnable, plus elle est une preuve qu'elle asservit l'homme au Démon, le pere du mensonge, & l'ennemi declaré de la Sagesse & de la Raison de l'homme: & jamais la societé que l'on contracte avec lui n'est plus visible, que lorsque l'union établie entre les moyens & la connoissance de l'avenir, est sans aucune vraisemblance.

VII. (z) Tous les Dieux des Payens sont des Démons, dit l'Ecriture: & néanmoins plusieurs croyent n'adorer que le Soleil, les Astres, la Terre, les Fontaines, la Nature. C'est que tout le Culte fondé sur le mensonge, se rapporte à celui qui en est le Pere; c'est que tout ce qui est contraire à la vraye Pieté, apartient à l'usurpateur de la Gloire de Dieu. (a) » L'idole n'est rien, & ne peut rien: mais c'est » précisément parce que l'Idole n'a, ni vérité, » ni pouvoir, que quiconque l'adore, adore » nécessairement le Démon, auteur de l'Ido- » lâtrie & de l'Impiété.

VIII. Il est ainsi de tout ce qu'on observe pour

(z) Omnes dii Gentium dæmonia. *Ps. XCV. v. 5.*

(a) Scimus quia nihil est idolum in mundo. Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, & non Deo. 1. *Cor. C. VIII. v. 4. & C. X. v. 20.*

pour connoître l'Avenir. (*b*) Il se rapporte directement au Démon, quoiqu'on ne pense point à lui, & qu'on rejette même son nom. Il a droit à tout ce qui est de son invention, & qui est contraire à l'obéissance qu'on doit à Dieu. Les pratiques qu'on observe, sont vaines, frivoles, de pures enfances; j'en conviens: mais cela même est un titre qui les assujettit au Démon, & ceux qui les observent. L'idole n'est rien, & n'a aucune vertu: mais c'est pour cela même qu'on adore le Démon quand on est idolâtre.

ARTICLE VII.

C'est par un Jugement de Dieu, & non par les Voyes qu'employe la Curiosité, qu'on prédit quelquefois l'Avenir.

I. (*c*) Dieu permet quelquefois, par un juste jugement sur les passions des hommes, que par les moyens les plus vains, ou les plus criminels, ils apprennent l'Avenir. Comme tout est muet quand il le veut; tout aussi devient capable de parler, quand il veut punir la Curio-

(*b*) In omnibus istis doctrinis societas dæmonum formidanda atque vitanda est, qui nihil cum principe suo diabolo, nisi reditum nostrum claudere atque obserare conantur. *S. Aug. L. 2. de Doctr. Chr. C. 23.*

(*c*) Hinc fit, ut occulto quodam judicio, cupidi malarum rerum homines tradantur illudendi & decipiendi, pro meritis voluntatum suarum, illudentibus eos atque decipientibus prævaricatoribus angelis. *S. Aug. Ibid.*

iosité, en permettant qu'elle soit satisfaite. Il se sert, pour avancer le châtiment de Saül, de l'ombre de Samuel, qui lui prédit sa défaite & sa mort: & il accorde quelquefois au Démon le pouvoir de séduire, par l'amorce de quelques prédictions, des hommes dignes de lui être abandonnez.

II. *(d)* Leur Curiosité s'enflamme par ce funeste succès; & elle les engage de plus en plus dans les piéges d'un esprit profondément artificieux, & méchant, qui exige tout, en mêlant quelques lueurs à beaucoup de vaines promesses; & qui met sa joye à tromper si pleinement quelqu'un, qu'il puisse le faire servir à la séduction de beaucoup d'autres.

ARTICLE VIII.

Desseins du Démon dans la Curiosité qu'il inspire pour l'Avenir.

I. Son dessein est, de lier avec les hommes un commerce qui se les attache; de les porter à espérer de lui, ce que Dieu leur refuse; de leur paroître avoir encore quelque pouvoir & quelque part aux évenemens; de les faire douter si Dieu préside à tous, & les conduit tous par sa volonté; de substituer au respect dû à sa

(*d*) Quibus illusionibus & deceptionibus evenit, ut istis superstitiosis & perniciosis divinationum generibus, multa præterita & futura dicantur, nec aliter accidant quàm dicuntur: multaque observantibus secundùm observationes suas eveniant, quibus implicati curiosiores fiant, & sese magis magisque inserant laqueis perniciosissimi erroris. *Ibid.*

Providence, une vaine Crainte pour des causes chimériques, telles que le Hazard, le Sort, le Destin; de partager & d'affoiblir la Confiance qu'ils ne doivent avoir qu'en lui seul; de les remplir de Superstitions, & d'Observations vaines & ridicules; de les rapprocher ainsi de l'Idolâtrie par dégrez; de corrompre en eux la pureté & la sincerité de la Foi; (*e*) de les envelopper dans mille piéges, de peur qu'ils ne retournent à leur Liberateur, & à la patrie dont cet esprit de malice est exclu pour toûjours; & d'insulter enfin à la folle Crédulité de ceux qu'il aura séduits.

II. Un Prince plein de Foi déteste ces Prestiges funestes du serpent. Il se conserve le pouvoir (*f*) de l'exorcizer & de le chasser par son soufle, bien loin de le consulter, ni par soi-même, ni par les Devins. Il a en horreur tout ce qui vient de lui, & tout ce qui en porte le caractère. Il met toute Curiosité sous le joug de la Foi. (*g*) Il ne veut être instruit que de la Loi de Dieu, & il s'estime heureux de dépendre de lui à chaque moment, sans porter plus loin, ni ses vûës, ni ses inquiétudes: ne craignant que lui, n'espérant qu'en lui, ne désirant que lui; & sçachant bien que, par ces dispositions, il est au dessus de tout le reste.

(*e*) In omnibus istis doctrinis societas dæmonum formidanda atque vitanda est, qui nihil cum principe suo diabolo, nisi reditum nostrum claudere atque obserare conantur. *S. Aug. loc. cit.*

(*f*) Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes, & scorpiones, & super omnem virtutem inimici. *Luc. C. X v. 19.*

(*g*) Diligam, te Domine, fortitudo mea. Quoniam quis Deus præter Dominum? Aut quis Deus præter Deum nostrum? *Ps. XVII. v. 1. & 32.*

CHA-

CHAPITRE XVI.

Il est d'une grande consequence pour le Prince, qu'il sçache en quoi consiste le solide Bonheur des Rois. Tout ce qui est compris sous l'idée de Biens temporels, peut être commun aux bons & aux mauvais Princes. Idée exacte du solide Bonheur des Rois en cette Vie. Danger de leur promettre ce que l'Evangile ne leur promet pas. Utilité pour eux de l'affliction & de l'Epreuve. Consolation inseparable de la Pieté. Tout bonheur de cette Vie, fondé même sur la Vertu, est incertain, parce que la Perséverance est incertaine.

ARTICLE I.

Il est d'une grande consequence pour le Prince, qu'il sçache en quoi consiste le solide Bonheur des Rois.

I. IL est d'une grande consequence pour le Prince, qu'il sçache en quoi consiste le solide Bonheur des Rois, & qu'il ne s'en forme pas une fausse idée. Mais pour m'expliquer nettement sur cette matière, je mets à part la Recompense éternelle promise à la Vertu après cette Vie : & je mets aussi à part la Félicité purement temporelle, separée de la Pieté. Je suppose que le Prince espère la première, & qu'il ne se contenteroit pas de la seconde.

II. Ce que j'examine, tient comme une es-

pece de milieu entre ces deux Félicitez : & je cherche en quoi consiste en cette Vie le Bonheur d'un Prince, plein de bonnes intentions & de bonnes œuvres ; & quels biens il peut légitimement se promettre, comme la Recompense d'une sage Conduite, & comme un témoignage que Dieu en est content.

III. S'il se trompoit sur un point si essentiel, il seroit exposé à beaucoup d'erreurs, dont cette premiére seroit la source. Il se consoleroit, ou s'affligeroit mal à propos. Il prendroit pour Recompense, ou pour Châtiment, ce qui ne le seroit pas. Il jugeroit de la conduite de Dieu à son égard sur de faux principes ; & il seroit en danger de se dégoûter de la Vertu, par les choses mêmes qui devroient l'y affermir.

IV. (*h*) La Pieté a droit à tout, & toutes les promesses la regardent. Dieu, qui est son objet, est maître de tous les biens ; & c'est de lui seul qu'on doit les attendre.

V. Qu'a-t-il promis ici aux Princes qui le serviront avec zèle ? A quoi connoîtront-ils qu'ils lui plaisent ? En quoi consiste le Bonheur qui leur est particulier, & qu'ils doivent espérer de sa bonté ?

VI. Il est certain qu'un tel Bonheur n'exclut aucun des Biens temporels ; car ce sont les Princes fidèles qui y ont plus de droit que les autres : mais il est douteux s'il les renferme nècessairement ; & jusqu'à quel point ils doivent y entrer.

VII. Ces Biens ont rapport à la Personne du Prin-

(*h*) Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est, & futuræ. 1. *Tim. C. IV. v. 8.*

Prince, à sa Famille, à ses Sujets, à ses Alliez, à ses Ennemis. Peut-il les espérer à proportion de ce qu'il sera plein de Religion & de Foi? Se rassurera-t-il, quand il en sera comblé? Tombera-t-il, dans le découragement s'ils lui sont refusez? Se consolera-t-il quand il en aura une partie? Regardera-t-il sa Vertu comme vaine, si elle lui reste seule, & que tout le reste lui soit ôté?

ARTICLE II.

Tout ce qui est compris sous l'idée de Biens temporels, peut être commun aux bons & aux mauvais Princes.

I. Saint-Augustin répondra pour nous à toutes ces questions : » (*i*) Faites, dit-il, un saint » usage des Biens présens, si Dieu vous les ac» corde ; mais n'en abusez-pas, en y mettant » votre confiance. Il les donne à ses Serviteurs, » pour montrer que ce sont des Biens : mais il » les donne aussi aux méchans, pour montrer » qu'ils ne sont, ni les Biens importans, ni » les essentiels. Il les ôte quelquefois aux bons ; » mais pour les éprouver : & il les ôte aussi aux » méchans ; mais pour les punir.

II. Tout ce qui est donc compris sous l'idée de Biens temporels, peut être commun aux bons

(*i*) Ex bonis hujus mundi bona facias, non malus fias... Ne putentur mala, dantur & bonis : ne putentur magna vel summa bona dantur & malis. Itemque auferuntur ista & bonis, ut probentur, & malis, ut crucientur. *S. Aug. Epist. 220. ad Bonif. n. 10.*

bons & aux mauvais Princes. (*k*) La Santé, un long Regne, l'Abondance, les Victoires, la Gloire, l'Amour des Peuples, la Politique, la Consolation de laisser un grand Empire à un Héritier capable d'en soutenir le poids & l'éclat, ne décident rien, & ne mettent aucune différence entre un Prince religieux & un Prince infidèle. Le cœur les distingue : mais tout le reste peut être égal : & dès lors il est évident, que ce n'est point dans des Biens que Dieu prodigue quelquefois aux impies, que consiste en cette Vie le solide Bonheur des Rois ; & qu'ils ne sont, ni le témoignage, ni la recompense de leur Vertu.

III. (*l*) C'est pour nous le prouver, que Dieu donne à des Princes qui ne le connoissent point, ou qui le servent mal, ce qu'il refuse quelquefois à d'autres d'une éminente Pieté. Mais (*m*) comme se seroit une grande tentation contre la Vertu, si l'on la regardoit comme opposée aux Biens temporels, il les lui accorde aussi quand il le juge à propos, de peur qu'on ne s'éloigne d'elle, comme y étant un obstacle.

IV.

(K) Omnia illa Deus dat, sed & alienis dat, sed & malis dat, sed & blasphemis dat : aliquando ista bonis dat, aliquando non dat ; & malis aliquando dat, aliquando non dat. Bonis tamen servat seipsum, malis autem ignem æternum. *S. Aug. in Ps. LV. n* 16

(*l*) Si solis bonis darentur ista ; omnes, propter hæc accipienda, vellent converti ad Deum.

(*m*) Rursus si solis malis darentur, timerent infirmi, ne cùm converterentur, amitterent quod soli mali haberent. Permixtè data sunt, & bonis & malis.

VI. *(n)* Il les ôte aux bons, afin qu'ils ne s'y attachent pas : & *(o)* il les ôte aussi aux méchans, afin que les Justes ne soient pas ébranlez en voyant que ce n'est pas la Vertu seule qui en est privée.

V. *(p)* Dieu mêle ainsi toutes choses avec une Sagesse infinie, pour instruire & pour consoler ses serviteurs. Il les instruit en donnant aux étrangers, & à ses ennemis, les mêmes choses qu'à ses enfans : & il les console, en les ôtant aux ingrats, aussi-bien qu'à ceux qui lui rendent graces.

VI. Les Justes apprennent par cette épreuve à se connoître : car au milieu des biens, ils ne sçauroient discerner s'ils en usent avec modération, ou s'ils s'y atachent : s'ils en sont les maîtres, où s'ils en dépendent ; si leur cœur est libre, ou s'il s'est fait un appui nécessaire de ce qui n'étoit à son égard qu'un moyen pour aller plus loin.

VII. *(q)* Ils connoissent dans la séparation jusqu'où ils s'étoient unis : & le sentiment de la douleur leur découvre, avec quelle imprudence ils se réposoient sur ce qui pouvoit leur être enlevé.

VIII. *(r)* Ils discernent alors s'ils aiment Dieu aussi

(n) Rursùs si solis bonis auferrentur, idem ille timor esset infirmorum, ne converterentur ad Deum.

(o) Si solis malis auferrentur, ipsa sola pœna putaretur quâ malo plectuntur.

(p) Quòd ergo dat ea bonis, consolatur itinerantes, quòd dat ea & malis, admonet bonos ut alia desiderent : quæ non habent cum aliis communia.

(q) Rursùs bonis aufert ea, quando vult ut interrogent se de suis viribus, & inveniant se, qui fortè latebant se.

(r) Subtraxit data, sed non subtraxit datorem... ani-

aussi purement qu'ils le pensoient ; s'ils le préfèrent à ses dons ; s'ils croyent ne rien perdre, tant qu'ils le conservent ; si le fondement de leur Foi subsiste, lorsqu'elle a perdu tout ses appuis étrangers ; si leur Vertu n'est point étonnée de sa solitude ; & si elle leur devient plus précieuse, à proportion de ce qu'elle est séparée de tout ce qui pouvoit l'altérer ou l'affoiblir.

ARTICLE III.

Idée exacte du solide Bonheur des Rois en cette Vie.

I. Mais en quoi donc consiste le solide Bonheur d'un Roi en cette Vie, & quels sont les caractères qui le distinguent d'une fausse Félicité ? S. Augustin va nous l'apprendre ; & nous ne pouvons écouter avec trop de respect ce que le St. Esprit lui avoit enseigné sur cette importante matière.

II. » (*s*) Les Empereurs Chrétiens, dit ce » grand homme, ne nous paroissent pas heu- » reux pour avoir regné long-tems, ni pour » avoir

anima, non hærens rebus terrenis, nec visco implicatis pennis jacens, exsultat in auras liberas, & videt sibi subtractum quod calcabat, non ubi incumbebat ; & dicit secura : dedit, & abstulit : manet qui dedit, & abstulit quod dedit : sit nomen ejus benedictum. *S. Aug. in Psal.* LXVI. *n.* 3.

(*s*) Neque nos Christianos quosdam Imperatores ideò felices dicimus, quia vel diutiùs imperarunt, vel imperantes filios morte placidâ reliquerunt.

» avoir laissé l'Empire à leurs enfans, après une
» mort paisible, ni pour avoir dompté, ou les
» Ennemis de l'Etat, ou les Rebelles. Ces sor-
» tes de biens, que Dieu accorde aux hommes
» dans cette vie malheureuse, ou pour leur fai-
» re sentir sa Liberalité, ou pour leur servir de
» Consolation dans leurs miseres, ont été ac-
» cordez même aux Idolâtres, qui n'ont aucu-
» ne part au Royaume céleste, où les Empe-
» reurs Chrétiens sont appellez. Ainsi nous ne
» les estimons pas heureux pour des choses qui
» leur sont communes avec les ennemis de
» Dieu: & il leur a fait une grande misericor-
» de, lorsque, leur inspirant de croire en lui,
» il les a empêchez de mettre leur Félicité dans
» des Biens de cette nature.

III. » (*t*) Mais nous les regardons comme
» véritablement heureux, s'ils gouvernent avec
» justi-

(*t*) Sed felices eos dicimus, si justè imperant; si inter linguas sublimiter honorantium, & obsequia nimis humiliter salutantium non extolluntur, sed se homines esse meminerunt; si suam potestatem ad Dei cultum maximè dilatandum, majestati ejus famulam faciant; si Deum timent, diligunt, colunt, si plus amarint illud regnum ubi non timent habere consortes; si tardiùs vindicant, facilè ignoscunt; si eandem vindictam pro necessitate regendæ tuendæque reipublicæ, non pro saturandis inimicitiarum odiis exserunt; si eamdem veniam, non ad impunitatem iniquitatis, sed ad spem correctionis indulgent; si quod asperè coguntur plerumque decernere, misericordiæ lenitate, & beneficiorum largitate compensant; si luxuria tantò est eis castigatior, quantò posset esse liberior; si malunt cupiditatibus pravis, quàm quibuslibet gentibus imperare.

» justice les peuples qui leur sont soûmis ; si les
» Louanges mêlées de Flateries, & les Respects
» excessifs qu'on leur rend, ne leur enflent
» point le cœur, & s'ils se souviennent toû-
» jours qu'ils sont Hommes ; s'ils font servir
» leur puissance à étendre le Culte de Dieu,
» & à faire revérer sa Majesté infinie ; s'ils
» craignent Dieu, s'ils l'aiment, s'ils l'adorent,
» s'ils préfèrent au Royaume où ils sont seuls
» maîtres, celui où ils ne craignent point d'a-
» voir des égaux ; s'ils sont lents à punir, &
» prompts au contraire à pardonner ; s'ils exer-
» cent la Vengeance publique, non pour sa-
» tisfaire leur haine, mais pour le bien de
» l'Etat, qui a besoin nécessairement de cette
» sévérité ; s'ils ne pardonnent que dans le des-
» sein qu'on se corrige, & non pour autoriser
» le mal par l'impunité, si les exemples de Sé-
» vérité sont compensez par beaucoup d'autres
» où leur Bonté, leur Compassion & leur In-
» clination à faire du bien sont évidentes ; s'ils
» sont chastes, à proportion de ce qui leur se-
» roit libre de ne l'être pas ; s'ils aiment mieux
» regner sur eux-mêmes & réprimer leurs Pas-
» sions, que de s'assujettir les Nations les plus
» fieres.

IV. » *(v)* S'ils sont portez à faire tout cela,
» non par le Désir d'une vaine Gloire, mais
» par

(*v*) Et si hæc omnia faciunt, non propter ardorem inanis gloriæ, sed propter caritatem felicitatis æternæ : si pro suis peccatis, humilitatis & miserationis & orationis sacrificium Deo suo vero immolare non negligunt : tales Christianos Imperatores dicimus esse felices, interim spe, postea re ipsâ futuros, cùm id quod expectamus advenerit. *S. Aug. L. 5. de Civit. Dei. C. XXIV.*

» par l'Amour d'une Félicité éternelle ; & s'ils
» offrent sans cesse à Dieu, pour expier leurs
» péchez, le sacrifice de l'Humilité, de l'Au-
» mône, & de la Priere : de tels Empereurs
» sont heureux dès cette vie par l'Espérance ;
» & ils le seront un jour par la Jouissance & la
» Vérité, lorsque les biens que nous attendons
» seront venus.

V. Cette solide instruction de St. Augustin, comprend tout. Il commence par les Biens qui sont communs aux bons & aux mauvais Princes, & qui par conséquent ne sçauroient rendre heureux, ni les uns ni les autres. Il passe ensuite aux Vertus d'un grand Prince, dont il fait un admirable détail, mais dont l'éclat lui paroît peu de chose, si l'Amour de Dieu n'en est le principe & la fin, & si l'Humilité ne les couvre pour les conserver. Enfin il décide, qu'un tel Prince n'est heureux que par le riche fonds que la Grace a mis dans son cœur, & par l'Espérance des Biens promis à la Pieté après cette Vie.

VI. Ainsi, excepté la Vertu & l'attente du véritable Bonheur, il ne lui donne, ni ne lui promet aucune Félicité avant la mort. Et c'est sur quoi le Prince doit uniquement compter, s'il veut n'être point trompé par des espérances que l'Evangile ne lui donne point ; & s'il veut établir sa Vertu sur un fondement qui ne soit jamais ébranlé. Il aura peut-être certains avantages temporels : mais il pourra aussi en être privé. On ne lui ôtera, ni sa Religion, ni son Espérance, ni la Consolation qu'il en reçoit : mais tout le reste peut lui être refusé, ou ne lui être prêté que pour des momens, ou être mêlé de vicissitudes & d'inégalitez.

ARTICLE IV.

Danger de leur promettre ce que l'Evangile ne leur promet pas. Utilité de l'Affliction & de l'Epreuve.

I. On nourrit souvent les Princes de fausses Espérances : & quelquefois les gens de bien contribuent à cette illusion. Ils les assurent trop légerement, que s'ils protegent l'Eglise dans de certaines occasions, s'ils se declarent pour la Vérité, s'ils ont du Zèle pour la Gloire de Dieu & pour son Service ; ils vaincront leurs ennemis, ils auront un regne heureux & tranquille, ils réussiront dans toutes les entreprises légitimes : & comme il arrive quelquefois que ces prédictions se trouvent vaines, la Pieté des Princes en est affoiblie ; & les Promesses solides de la Religion commencent à leur paroître douteuses, parce qu'ils en jugent par celles qu'on leur a faites indiscretement, & dont ils ne voyent aucun effet.

II. Ils s'étonnent alors que Dieu laisse dans l'oppression ceux qui le servent, & qu'il n'accomplisse pas en son nom. (x) Où est, Seigneur, lui disent-ils, votre Justice & votre Fidélité? Comment abandonnez-vous ceux qui avoient mis en vous leur confiance ? Comment refu-

(x) Dicit anima tua, ô Deus, ipsa est justitia tua, ut mali floreant, boni laborent ? Dicis Deo, ipsa est justitia tua ? Et Deus tibi : ipsa est fides tua ? Hæc enim tibi promisi ? Ad hoc Christianus factus es, ut in sæculo floreres ? *S. Aug. Enarr. 2. in Psal. XXV. n. 4.*

refusez-vous votre protection à ceux qui se sont declarez les protecteurs de votre cause?

III. Mais Dieu leur répond, s'ils veulent l'entendre: Vous me demandez où est ma Justice; & moi je vous demande, où est votre Foi? Que vous ai-je promis que je ne tienne point? Vous ai-je appellé à l'Evangile par l'Espérance des Biens que j'accorde souvent aux réprouvez? Vous ai-je rendu Chrétiens, pour être puissans dans le siécle? Et n'est-ce pas sur le mépris des Biens présens que j'ai fondé votre Espérance des Biens futurs? Quelques-uns de mes ministres, qui connoissent peu mes pensées, ont osé vous assurer de ce que j'ai laissé dans le doute. Je condamne leur Imprudence & votre Crédulité. C'est sur ma parole, & non sur la leur, que vous devez établir votre confiance; & si vous espérez la Recompense de notre Vertu avant la mort, ni votre Vertu, ni votre Espérance ne sont dignes de mes promesses.

IV. Un Prince véritablement Chrétien doit toûjours se souvenir de cette leçon. Une solide Pieté n'a point de biens ici dignes d'elle. Ses Recompenses sont ailleurs, aussi-bien que ses Désirs. Elle seroit déshéritée, si elle se contentoit de quelques dons passagers; & plus elle est sincere, moins elle est étonnée de ne pas trouver dans le lieu de son exil les douceurs de sa patrie.

V. Il est juste d'ailleurs que les fautes des Princes soient expiées par de salutaires amertumes; & il leur est avantageux qu'elles ne soient pas réservées au tribunal où la Justice seule présidera, & où toutes les dettes seront exigées à la rigueur.

VI. Les Afflictions sont pour eux un salutai-

 re

re contrepoids, & un remede contre l'Orgueil, dont la tentation est pour eux si continuelle, & si favorisée par tout ce qui les environne.

VII. *(y)* Ils seroient traitez en enfans illégitimes, s'ils étoient negligez par cette divine Sagesse, qui corrige tous ceux qu'elle aime, & qui les instruit par les Châtimens, aussi-bien que par ses Discours.

VIII. Ils demeureroient toûjours imparfaits, s'ils n'étoient éprouvez par la Patience, & conduits par elle à un dégré de Vertu que l'Abondance & la Tranquillité ne sçauroient donner.

IX. (z) Plus ils sont agréables à Dieu, plus il est nécessaire que la Tentation les purifie. Il y a des taches qu'on neglige par-tout ailleurs, mais qu'on ne peut souffrir sur le visage. Il y a des défauts excusables dans le visage même le plus regulier, mais qu'on ne peut dissimuler, s'ils défigurent les yeux. *(a)* Plus un Prince approche d'une Justice parfaite, moins la Bonté de Dieu peut y souffrir quelque défaut; & la marque la plus sûre que son cœur est droit, est l'application de Dieu à lui ôter tout ce qui seroit capable de l'amollir & de le séduire.

(*y*) Quem diligit Dominus, castigat: flagellat autem omnem filium quem recipit. Quòd si extra disciplinam estis, cujus participes facti sunt omnes, ergo adulteri, & non filii estis. *Heb. C. XII. v. 6. & 8.*

(z) Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te. *Tobiæ. C. XIII. v.* 13.

(*a*) Probatio patientiam operatur: Patientia autem opus perfectum habet. *Jac. C. I. v.* 3. *&* 4.

ARTI-

ARTICLE V.

Consolation dont la Pieté est le principe.

I. Mais cette application est toûjours mêlée de ce qui est capable d'en adoucir la sévère exactitude. (*b*) Dieu répand alors dans le cœur une Consolation & une Paix, dont le sentiment surmonte tous les autres. Il le rend riche au dedans, à proportion de ce qu'il lui ôte au dehors; & en ajoutant à son Obéissance & à son Amour, il convertit en gain toutes ses pertes, & en action de graces ce qui seroit pour un autre la matière de ses gémissemens & de ses larmes.

II. (*c*) Il n'en est pas ainsi d'un Prince qui ne reçoit aucune consolation de la Vertu : qui porte seul le sentiment de ses maux : qui n'a rien au dedans de lui-même qui adoucisse l'amertume de ses déplaisirs : qui est malheureux au dehors, & au desespoir en secret : qui ne connoît point l'usage des Afflictions, quoiqu'il en sente tout le poids : qui est ici misérable sans fruit, & qui le sera toûjours par consequent.

III. Ces différences, qui sont infinies, dé-

Kk 3 cou-

(*b*) Si bonus ea perdideris, adest consolator qui abstulit... Foris pauper es, sed intùs dives es: divitias tecum habes, quas non amitteres, etiamsi de naufragio nudus exires. *S. Aug. in Psal. LXVI. n.* 3.

(*c*) Quisquis malus ista perdiderit, non habet foris quod teneat, non habet intùs ubi requiescat. *Ibid.*

couvrent quel est le solide Bonheur d'un Prince vertueux, lors même qu'il est dans l'affliction & l'Epreuve. Mais outre les avantages spirituels qu'il trouve alors dans sa Pieté; il peut espérer, sans être présomptueux, que ses disgraces dureront peu, s'il en sçait profiter; parce qu'il est écrit, que *(d)* les châtimens du pécheur sont en grand nombre, mais que la misericorde de Dieu protege & environne quiconque espère en lui, que *(e)* lorsqu'on s'abandonne à lui, comme à son Pasteur, on ne manque de rien; & que *(f)* sa Bonté se rend sensible en mille manières, à ceux qui ont le cœur droit, & qui ne pensent qu'à lui plaire.

ARTICLE VI.

Tout Bonheur de cette Vie, fondé même sur la Vertu, est incertain, parce que la Persévérance est incertaine.

I. Il faut néanmoins se souvenir en tout état, que *(g)* les Jugemens de Dieu sont plus eloignez de ceux des hommes, que le ciel ne l'est de la terre; qu'il nous est commandé d'atten-
dre

(d) Multa flagella peccatoris: sperantem autem in Domino misericordia circumdabit. *Ps. CXXXI. v. 10.*

(e) Dominus regit me, & nihil mihi deerit. *Ps. XXII. v. 1.*

(f) Quàm bonus, Israel, Deus, his qui recto sunt corde. *Ps. LXXII. v. 1.*

(g) Sicut exaltantur cœli à terrâ, sic exaltatæ sunt viæ meæ, à viis vestris, & cogitationes meæ à cogitationibus vestris. *Is. C. LV. v. 9.*

dre son secours ; mais qu'il ne nous est marqué nulle part en quel tems il viendra ; qu'il (*h*) faut l'espérer depuis le grand matin jusqu'à la nuit, c'est-à-dire pendant toute la vie jusqu'à la mort ; & que (*i*) la Foi & l'Attente, pour n'être point trompées, ne doivent fixer aucun tems pour elles, ni en manquer aucun à la Sagesse & à sa Puissance de Dieu.

II. Il est encore nécessaire, afin que le Prince ne soit jamais ébranlé, & que son cœur demeure toûjours immuablement fondé sur la Foi, qu'il ne se rassure point sur sa Vertu présente, ni sur les Dons qu'il a reçus : parce que sa Vertu & ses Dons sont des biens incertains, fragiles, exposez à mille périls ; que (*k*) la Persévérance seule met une éternelle différence entre les Elûs & ceux qui ne le sont pas ; qu'excepté cette unique distinction, tout peut être égal entre eux ; & que les mêmes raisons qui nous ont appris, que le solide Bonheur d'un Prince ne pouvoit consister dans des Biens temporels, qui lui sont communs avec les Infidèles, ces mêmes raisons nous découvrent, que les Biens même spirituels ne le rendent point véritablement heureux avant la mort, puisque, sans la Persévérance, ils se trouvent égaux

(*h*) A custodiâ matutinâ usque ad noctem speret Israël in Domino. *Ps. CXXIX. v. 6.*

(*i*) Qui estis vos, qui tentatis Dominum? Posuistis vos tempus miserationis Domini, & in arbitrium vestrum diem constituistis ei? *Judith. C. VIII. v. 11. & 13.*

(*k*) Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. *Matt. C. XXIV. v. 13.*

égaux dans plusieurs Princes qui n'arriveront point au bonheur.

CHAPITRE XVII.

Le Prince doit s'appliquer à connoître ses Fautes : Moyens de les discerner. Il doit les expier : Comment il le peut. Danger pour le Salut de negliger les Fautes qui ne font pas perdre la Justice : Difficulté de les distinguer, quand elles sont purement spirituelles, de celles qui excluent du Royaume du Ciel : Usage qu'il faut faire d'une telle Obscurité.

ARTICLE I.

Le Prince doit s'appliquer à connoître ses Fautes.

I. NOus avons vû dans le Chapitre précedent, que parmi les grandes Qualitez des Rois que S. Augustin regardoit comme heureux dès cette vie, le soin de purifier leurs Fautes, étoit l'une de leurs principales Vertus : » (*l*) S'ils offrent sans cesse à Dieu, di» soit-il, pour expier leurs péchez, le Sacrifi» ce

(*l*) Si pro suis peccatis, humilitatis & miserationis & orationis sacrificium Deo suo vero immolare non negligunt. Tales Christianos Imperatores dicimus esse felices, interim spe, postea re ipsâ futuros. *S. Aug. loc. cit.*

» ce de l'Humilité, de l'Aumône & de la Prie-
» re; & qu'ils ajoutent cette Vertu à toutes cel-
» les que j'ai marquées : je ne craindrai point
» d'assurer que de tels Princes sont heureux
» dès cette vie par l'Espérance, & qu'ils le se-
» ront un jour par la Jouissance de la vérité.

II. Il n'y a même que cette aplication humble & persévérante à expier les Fautes qui sont inévitables aux plus justes dans le lieu de leur exil, qui puisse faire regarder les autres Vertus du Prince comme veritables, ou qui soit capable de les conserver. Je suis bien fondé à soupçonner toute sa vie, s'il n'y voit point de défauts; & je crains avec raison de grandes chutes pour lui, s'il méprise celles qui lui paroissent légeres. L'Orgueil les dissimule, & la Lâcheté les excuse : mais à quel précipice l'Orgueil ne peut-il pas conduire? Et à quels affoiblissemens une molle Indifférence ne peut-elle pas se terminer?

III. Les meilleures intentions dégénerent, si elles ne sont pas continuellement soutenues & renouvelées : & les mauvais penchans prévalent enfin sur les résolutions les plus fermes, si l'on n'oppose aux insinuations secretes de la Cupidité, une attention & une resistance qui ne se lassent point; & si l'on ne remedie aux maux dès qu'on les decouvre.

ARTICLE II.

Moyens de les connoître.

I. Mais comment remedier à des maux qui ont ordinairement ces deux qualitez, de plaire & d'être inconnus; de favoriser l'Amour pro-

pre,

pre, & de se couvrir d'autres prétextes; de se mêler tellement dans le caractère naturel de l'esprit & du tempérament, qu'ils n'avertissent point, & qu'ils entrent dans le cœur avec si peu d'effort, qu'on ne sçait s'ils y sont reçus, dans le tems même qu'ils en sont les maîtres.

II. Comment discerner les pertes que l'on fait, & les déclins insensibles qui écartent de la Vertu? Comment remarquer tous ces larcins secrets que fait la Cupidité à l'Amour de la Justice & de l'ordre? Comment suivre des yeux une espece de mouvement imperceptible dans chaque instant particulier, quoiqu'il ait la force de déplacer le cœur, & de l'entraîner où il avoit résolu de ne pas descendre?

III. On ne peut, je l'avoue, dans une vie aussi malheureuse que celle-ci, découvrir dans tous les momens en quoi l'on s'affoiblit, ni opposer à la Cupidité aucune Vigilance qui soit aussi infatigable qu'elle.

IV. Mais ce qui n'est pas sensible à chaque instant, le devient par le progrès: & sans employer des efforts inutiles contraires à la Paix du cœur & à la Santé, pour découvrir ce qui échape aux plus clairvoyans, on connoît par le tems, si les pertes qu'on a faites sont importantes, & si l'on s'est écarté de beaucoup, du point où l'on avoit résolu de demeurer ferme.

V. On examine par intervales tout le cours de sa vie, on se rend compte à soi-même, non seulement de ses Actions, mais aussi de ses Motifs. On se demande où l'on va, & d'où l'on est parti. On s'interroge sur le but qu'on s'est proposé, & sur les moyens qu'on prend pour y arriver. On compare ses premières vûës & ses premiers sentimens, avec ses dispositions-

posi-

:ions présentes. On observe ce qui s'est af-
li, & qui pourroit être d'une dangereuse
équence pour l'avenir. On sonde son cœur
ı avant qu'on le peut ; & l'on s'applique à
:dier à tout ce qui en a alteré la pureté &
ıocence.
I. Mais si l'on ne fait cet examen qu'avec
même, je crains avec raison qu'il ne soit
ıt exact. Etre juge, & coupable, sont deux
litez presque opposées : & l'on voit moins
hoses, ou l'on les voit autrement, quand
: pour se condamner qu'on les voit. Notre
nier penchant est de nous excuser. Il faut
c que ce soit un autre que nous, qui nous
: ; & que ce soit la Loi de Dieu dans sa pu-
, & non pas l'idée que nous pouvions nous
:tre faite à nous-mêmes, qui nous rassure
ous condamne.
II. C'est avec elle qu'il faut se comparer
r se connoître. Ne la point affoiblir, puis-
ɔn le tenteroit envain : consentir à tout ce
:lle dit contre nous, car elle ne parle que
r notre intérêt contre nos vices : ne point
oser de vains prétextes à ses décisions clai-
& précises : ne point craindre de l'interro-
sur des Devoirs qu'on aime peu, mais qui
ı sont pas moins Devoirs : s'affliger devant
avec Humilité, & non avec Dépit ; de ce
ɔn est si éloigné de sa beauté & de sa justice:
ttre dans sa mémoire, & plus encore dans
cœur, tout ce qu'elle recommande comme
s important & plus pressé ; & prendre gar-
à ne pas mesurer sa sainte Sévérité, sur les
sses idées que nous avons de ce qui est es-
tiel ou léger, quand il s'agit de Vices ou
Vertus.
/III. Selon nos préjugez, qui naissent de
notre

notre corruption & de nos ténèbres, (*m*) beaucoup de choses nous paroîtroient peu importantes, si l'Ecriture ne nous avoit détrompez. Qui de nous auroit cru les hommes condamnez, ou justifiez (*n*) par leurs Paroles ? Qui les auroit jugez dignes (*o*) du feu éternel pour une seule ? Qui auroit puni (*p*) un seul Regard, comme un Adultère ? Qui auroit pensé qu'un (*q*) serviteur qui rapporte le talent qui lui a été confié, seroit jetté dans les tenèbres extérieures, & condamné à des larmes éternelles, pour ne l'avoir pas multiplié ? Qui auroit mis pour (*r*) condition nécessaire à tout le monde pour le Salut, de renoncer actuellement à toutes choses, ou d'y être préparé ? Qui auroit écrit, que (*s*) de manquer à un Précepte de la Loi de Dieu, c'est, dans un certain sens, être

(*m*) Sunt quædam, quæ levissima putarentur, nisi in scripturâ demonstrarentur opinione graviora. *S. Aug. Enchirid. C.* 79.

(*n*) Ex verbis tuis justificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis. *Matt. C. XII. v.* 37.

(*o*) Qui dixerit fratri suo, fatue ; reus erit gehennæ ignis *Matt. C V. v.* 22.

(*p*) Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. *Ibid. v.* 28.

(*q*) Inutilem servum ejicite in tenebras exteriores : illic erit fletus, & stridor dentium. *Matt. C. XXV. v.* 30.

(*r*) Omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. *Luc. C. XIV. v.* 33.

(*s*) Quicumque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. *Jacob. C. II. v.* 10.

être coupable de la transgression de tous les autres?

IX. (*t*) L'esprit de l'homme ne connoît point les pensées de Dieu : & lors même qu'il consulte sa Loi, (*v*) il y découvre peu de choses, ou il y fait peu d'attention, si l'esprit de Dieu ne l'instruit au dedans, & ne lui approche certaines véritez qu'il ne verroit que d'une manière superficielle & générale. Sans ce maître intérieur, la Loi extérieure n'attache, ni l'Esprit, ni le Cœur. Il faut être déja parvenu jusqu'à un certain dégré de Justice, pour découvrir ce qui manque à sa perfection, & pour le désirer ; & il faut être plein d'Amour & de Zèle pour elle, pour bien juger de ce qui l'offense, & de ce qui peut exposer au danger de la perdre.

X. Sans cet Amour, non seulement sincere, mais (*x*) animé d'une sainte Jalousie, on neglige, comme peu important, tout ce qui ne se présente point sous une idée affreuse, & qui ne porte point sur le front le caractère du crime. On se pardonne facilement tout ce qui est conforme à de certaines inclinations qu'on regarde comme légitimes, parce qu'on évite de les approfondir. On fait un partage dans la Loi de Dieu ; & l'on est presque toûjours distrait par rapport aux choses qu'elle défend, ou qu'el-

(*t*) Quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi spiritus Dei. 1. *Cor.* C II *v*. 11.

(*v*) Quæ sunt levia, & quæ gravia peccata, non humano, sed divino sunt pensanda judicio. *S. Aug. Ench.* C. 78.

(*x*) Æmulor vos Dei æmulatione, *disoit S. Paul aux fidèles : c'est avec cette Jalousie qu'il faut aimer la Justice*, 2. *Cor*. C. *XI*. *v*. 2.

qu'elle commande, qui ne sont pas conformes au goût naturel, & au genre de Vertu dont on a résolu de se contenter. On voit avec des yeux indulgens tout ce qu'on aime : & l'on tourne son Zèle & son Indignation contre les seuls vices dont on n'est point tenté. (*y*) Ces derniers paroissent toûjours horribles, & les autres toûjours excusables ; quoiqu'ils soient peut-être égaux aux yeux de Dieu, ou que ceux même qu'on excuse, soient plus opposez que les autres à sa Justice : & l'on s'accoutûme ainsi à ne juger, ni de sa Vertu, ni de ses Défauts, que sur de fausses regles, suggerées par la Cupidité, & autorisées par la Corruption du siécle, quoiqu'on fasse profession de lire les divines Ecritures, & d'y chercher en apparence des maximes sûres pour sa conduite.

XI. Les Princes sont infiniment plus exposez que les autres à cette Illusion, parce que les moindres Vertus qu'ils montrent au public, sont louées avec excès, & qu'il est difficile de se condamner, quand on sçait qu'on est l'admiration de tous les autres, parce que les exemples de ceux qui les environnent, ne sont propres qu'à rallentir leur ardeur : parce que personne n'a la liberté de leur dire, en quoi leur Vertu n'est point assez pure, ni assez parfaite : & parce que le poids accablant de l'Etat, les Soins immenses dont ils sont chargez, la Grandeur

(*y*) Non ex regulâ veritatis, sed ex suâ quisque cupiditate atque consuetudine metitur malum; & id putat gravius, quod ipse ampliùs exhorrescit, non quod ampliùs re verâ fugiendum est. *S. Aug. de Mendac C.* 18.

Væ peccatis hominum, quæ sola inusitata exhorrescimus. *S. Aug. Enchr. C.* 80.

deur qui les environne & qui les suit par-tout, l'attention à se faire obéir & à tenir tout le monde dans le respect & le devoir, les portent naturellement à négliger certain détail précieux à la Pieté, & à devenir moins délicats sur ce qui est capable de l'affoiblir, & d'en émousser le sentiment.

XII. Ils ne peuvent trop craindre cette dangereuse disposition; peu effrayante dans les commencemens, parce que toutes choses paroissent encore reglées; mais qui conduit enfin aux derniers relâchemens, si elle est continue.

XIII. Le Prince doit, pour l'éviter, entrer souvent dans un sérieux examen avec soi-même, & se demander s'il est tel, non que pensent les hommes, qui ne sont point ses juges, mais tel qu'il désire de paroître au Tribunal de J. C; s'il remplit tous les Devoirs d'un Prince Chrétien, qui en a de particuliers pour lui-même, & de publics pour l'Etat, qui est résponsable de tout le bien qu'il peut procurer, & de tout le mal qu'il peut empêcher; & qui est obligé non seulement d'avoir de la Vertu, mais d'en inspirer l'Amour à tous les autres.

XIV. » (z) Il doit examiner ce qu'il est par

 » son

(z) Vigilanter discerne, qualis ex te, & qualis sis dono Dei: tua tibi, & quæ sunt Dei, Deo sine fraude resigna. Ex te mala, bona à Domino. Conferenda posteriora prioribus. Profeceris ne in virtute, in sapientiâ, in intellectu, in suavitate morum; an ab his defeceris. Patientior sis, an impatientior solito, iracundior leniorne, insolentior an humilior, affabilior an austerior, exorabilior an difficilior, pusillior animo an magnanimior, serius magis an plusculùm dissolutus, timoratior an fortè fiden-

» son propre fonds, & ce qu'il est devenu par
» la Grace : s'attribuer tout le mal, & rendre à
» Dieu la gloire de tout le bien : comparer ses
» dispositions présentes avec les premières :
» connoître par cette comparaison, s'il est plus
» éclairé sur ses Devoirs, & plus appliqué ;
» plus affermi dans la Vertu, plus constant dans
» le bien, ou s'il s'est relaché ; s'il a surmonté
» son tempérament & son humeur, dans ce
» qu'ils avoient de contraire à la Bonté, à la
» Douceur, à l'Egalité : s'il est devenu plus pa-
» tient, ou plus prompt : s'il est plus tranquil-
» le & plus maître de soi-même, ou plus porté
» à la Colere, s'il est plus humble, ou plus fier :
» s'il est plus humain & plus affable, ou plus
» difficile & plus dur ; s'il est plus sensible au
» plaisir d'obliger, ou de pardonner, ou s'il est
» devenu plus indifférent, ou plus sévère : s'il
» a plus de Noblesse & plus de Grandeur dans
» les sentimens, ou s'il a perdu quelque chose
» de leur première élevation : s'il est devenu
» plus sérieux, plus retenu, plus modeste, ou
» s'il ne peut désavouer qu'il soit devenu plus
» léger & plus dissipé : s'il a conservé une sage
Défian-

dentior quàm oportet : oportet ut innotescat tibi zelus tuus, clementia tua, discretio quoque moderatrix earumdem virtutum : qualis sis in donandis injuriis, qualis in ulciscendis, quàm in utroque providus, modi, loci, temporis observator. In tribulationibus quoque qualem te inveneris nolo dissimules. Si constantem in tuis, condolentem in alienis, gaude. Recti cordis hoc. Quid in prosperis ? Nihilne est quod considerationem sollicitet ? Quàm rarus semper extitit, qui non vel modicè in prosperitate animum relaxaverit à sui custodià & disciplinâ. *S. Ber. L. 2. de Consid. C. 11. & 12.*

» Défiance de soi-même, & une salutaire Crain-
» te qui l'abaissoit sous la main de Dieu, ou
» s'il est plus satisfait de soi-même, & plus
» hardi : si son Zèle est éclairé, si sa Clémence
» est conduite par la Sagesse ; si dans le pardon,
» ou le châtiment, il ne consulte que la Pru-
» dence ; si dans ses propres déplaisirs il a du
» Courage, & s'il est plein de Compassion
» pour les maux d'autrui, ou s'il éprouve le con-
» traire : si dans la tranquillité & le succès, il
» a conservé une égale attention sur soi-même,
» ou s'il s'est abandonné à une joye indiscrete « :
enfin, car il n'est pas possible de marquer tout
en détail, s'il a fait quelques pertes, s'il a reçu
quelques blessures, s'il s'est écarté en quelque
chose du sentier étroit de la Vertu.

XV. J'ai suivi dans cette discussion le modèle que m'a donné Saint-Bernard ; & (a) je n'ai prétendu parler, non plus que lui, que de ces sortes de fautes qui ne font pas perdre la Justice, quoiqu'elles ne puissent être negligées sans s'exposer à de grandes chutes.

ARTICLE III.

Il doit les expier : Comment il le peut.

I. Je suppose que le Prince à qui la divine Providence fera peut-être voir cet Ecrit, a conservé le précieux vêtement de l'Innocence qu'il a reçu dans le Bâtême, & qu'il le portera jusqu'au Tribunal de Jesus-Christ ; & je n'ai

(a) Memoro pauca, veluti quædam seminaria proferens. *Ibid.*

dans ce Chapitre d'autre dessein, que de le supplier, d'examiner avec soin les légeres taches qui peuvent en ternir l'éclat & la blancheur, & de les effacer par des moyens qui réparent avec avantage, tout ce que la Cupidité avoit affoibli.

II. Saint-Augustin renferme presque tous ces moyens dans ce peu de paroles : » *(b)* Il » y a des Fautes légeres & moins importantes, » qu'il n'est pas possible d'éviter absolument » dans cette vie ; mais qui, lors même qu'elles paroissent légeres separement, deviennent » d'un grand poids par le nombre. *(c)* On les » guérit & l'on les expie par un aveu sincere, » par une Vigilance & une Attention conti- » nuelle sur ses Actions, par une profonde » Humilité, par des Prieres qui partent d'une » véritable Foi, par la douleur d'un Cœur » brisé, par des Larmes dont la source soit dans » le cœur, & très-différentes de celles qui ne » sont qu'extérieures : c'est ainsi que nous ob- » tenons le pardon de ces péchez dont nous ne » pouvons être entierement exempts avant la » mort.

III. Le même Pere parle souvent ailleurs de l'Aumône & du Pardon des Fautes que l'on commet contre nous, comme de deux puissans reme-

(*b*) Sunt peccata levia & minuta, quæ devitari omninò non possunt, quæ quidem videntur minora, sed multitudine premunt. *S. Aug. Serm.* 278. *n.* 12.

(*c*) Confessio nos sanat, & vita cauta, vita humilis, oratio cum fide, contritio cordis, lachrymæ non fictæ de venâ cordis profluentes, ut dimittantur nobis peccata sine quibus esse non possumus. *Idem. Serm.* 181. *n.* 8.

remedes pour expier celles qui échapent aux Justes; & il les faut joindre avec ce que nous venons d'apprendre de lui, & qui mérite une attention particuliere.

IV. Il commence par (*d*) l'Aveu, qui doit être simple & sincere, soit qu'il n'ait point d'autre témoin que Dieu, soit qu'on le fasse à l'un de ses ministres, comme il est souvent très-utile de le faire, selon la (*e*) Doctrine du Concile de Trente, quoiqu'on n'y soit pas obligé. Il ne faut point chercher de vaines excuses, ni dans sa foiblesse, ni dans l'occasion, ni dans la surprise, ni dans le peu de conséquence dont a été la Faute. C'est la rendre importante, que de la mépriser. C'est en demeurer chargé, que de la rejetter sur quelque autre. C'est s'opposer au pardon; que de croire qu'on en a peu de besoin.

V. On s'en rend indigne, si l'on ne devient (*f*) plus vigilant & plus précautioné pour éviter de pareilles chutes. Puisqu'on est foible, & qu'on l'avouë, il faut craindre le danger. Un malade se ménage & se conserve; & il profite de l'expérience de tout ce qui retarde sa convalescennce & le rétablissement de ses forces. Il s'exposeroit à une rechute, & à toutes les suites qu'elle pourroit avoir, s'il étoit imprudent & temeraire.

VI.

(*d*) Confessio nos sanat.

(*e*) Venialia, quibus à gratiâ Dei non excludimur, & in quæ frequentiùs labimur, quamquàm rectè & utiliter in confessione dicantur, quod piorum hominum usus demonstrat, taceri tamen citrà culpam, multisque aliis remediis expiari possunt. *Concil. Trid. Sess. 24. C. 5.*

(*f*) Vita cauta.

VI. Le dessein de Dieu, en nous guérissant lentement, & en nous laissant ce reste de Cupidité qui est la source de nos Fautes ordinaires, est de nous affermir dans (*g*) l'Humilité. Si nous tombons, sans en devenir plus humbles, nous nous préparons à tomber plus souvent, & avec plus de danger. Il tend la main à celui qui demande du secours pour se rélever, mais il abandonne celui qui est présomptueux. La Misere excite la Compassion, mais l'Orgueil en éteint le sentiment. Le Pauvre qui gémit & qui est vivement touché de ses maux, peut tout obtenir : mais celui qui ne connoît, ni son Indigence, ni sa Foiblesse, & qui ose même se préférer aux autres, ou ne prie point, ou n'est point écouté.

VII. La Priere qui pénètre le ciel, (*h*) y est portée par une grande Foi, dont l'Espérance est l'appui, & dont la Charité est l'ame & la vie. Mais l'effet de cette Priere dépend d'une (*i*) condition essentielle. On ne remet rien, à qui ne remet rien : on ne pardonne qu'à celui qui pardonne ; & (*k*) l'on exige jusqu'aux plus petites dettes, de celui qui se souvient de ce qui lui est dû. Les paroles ne tiennent point lieu de sentimens ; c'est le cœur que Dieu voit ; & c'est le cœur qu'il interroge. Si les lévres prononcent l'Oraison du Seigneur, & que le cœur

(*g*) Vita humilis.

(*h*) Oratio cum fide.

(*i*) Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris. *Matth. C. VI. v.* 12.

(*k*) Sic Pater meus cœlestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris. *Matth. C. XVIII. v.* 35.

cœur soit muet, les péchez se multiplient, au lieu d'être remis, & l'on repousse la miséricorde, en refusant de la faire.

VIII. Quand on est bien persuadé qu'on est insolvable, & qu'on ne peut effacer par aucun moyen humain les plus légeres taches, non seulement on remet sans peine ce qui est dû par ses freres, mais on est préparé aux plus grands sacrifices, & aux plus pénibles retranchemens, pour expier des péchez, dont les suites peuvent devenir funestes, & qui peuvent attirer des châtimens, dont la réprobation seroit le terme. Dieu seul connoît cet enchaînement de Punitions & de Fautes. Lui seul peut mettre des bornes à nos premières infidélitez, & nous rappeller à lui, lorsque nous commençons à l'oublier. Par nous-mêmes, nous ne sommes capables que de sortir de sa voye, & non d'y rentrer : & lorsqu'il nous découvre que nous nous en sommes écartez, quoique cet écart ne soit pas encore considerable, nous devons nous (*l*) affliger amèrement de notre pente à l'égarement & à la séduction ; & tacher d'obtenir par nos Larmes, que le Pasteur, que nous sommes toûjours préparez à quitter, ne nous abandonne pas à notre Indocilité & à notre Ingratitude.

IX. Ces Larmes ne sont pas toûjours extérieures & sensibles, & (*m*) la source en est plutôt dans le cœur que dans les yeux. On déplore sa Fragilité ; son Inconstance dans le bien ; son Inclination à tout ce qui peut nuire ; son

(*l*) Contritio cordis.
(*m*) Lacrymæ non fictæ, de venâ cordis profluentes.

ſon Infidélité à des promeſſes tant de fois réiterées ; ſa Témerité & ſa Préſomption, après tant d'expériences de ſa foibleſſe ; ſon Amour perſévérant pour l'indépendance, & pour une mauvaiſe liberté ; ſa diſpoſition continuelle à s'attribuer les dons de Dieu, à uſurper ſa place, à détourner à ſoi-même la gloire qui lui eſt dûë. On pleure devant lui ſur une telle injuſtice, qui paroît à tout, & dans les moindres occáſions ; & l'on le conjure avec inſtance, de ne pas permettre que cette racine amere ſurmonte par ſes branches les fruits de ſa grace ; mais de l'arracher du cœur, afin qu'il n'obéiſſe qu'à ſa Loi, & qu'il ne ſoit plus partagé entre le Maître légitime & l'Uſurpateur.

X. Mais (*n*) ce n'eſt point ſur une Douleur ſtérile que l'on doit compter. La preuve qu'elle eſt ſincere, eſt la Miſericorde & la Charité. Il faut intéreſſer le Pauvre à notre cauſe. Il faut que nous achetions ſes Prieres & ſa Compaſſion. Il faut que ſon crédit auprès de notre Juge, nous le rende favorable : non pour en obtenir l'impunité, mais pour en obtenir une Volonté plus ferme dans le bien, & plus juſte. Nous demandons, & l'on nous demande. Nous ſommes pauvres, & d'autres le ſont à notre égard. La (*o*) Compaſſion eſt promiſe à la Compaſſion. C'eſt pleurer ſans fruit devant Dieu, que de laiſſer couler les larmes de nos freres ſans en être attendri ; & nos fautes lui

(*n*) Quidquid in hac vitâ manendo peccamus, non dolore ſterili, ſed miſericordiæ ſacrificiis expiatur. *S. Aug. Ep.* 54 *C.* 5.

(*o*) Judicium ſine miſericordiâ illi qui non fecit miſericordiam : ſuperexaltat autem miſericordia Judicium. *Jac. C. II. v.* 13.

lui font toûjours présentes, si (*p*) la Charité ne les couvre.

Article IV.

Danger pour le Salut de negliger les Fautes qui ne font pas perdre la Justice.

I. Saint-Augustin nous a déja dit, que, quoiqu'elles paroissent légeres, leur nombre peut devenir accablant. Il en faut juger (*q*) comme du Sable, dont chaque grain est léger, mais dont l'amas peut submerger un vaisseau. Il faut les comparer aux Goutes d'Eau, dont chacune est peu de chose, mais qui par leur nombre forment les rivieres & les torrens qui entraînent tout.

II. Elles n'ôtent pas la vie d'un seul coup, mais elles peuvent ruiner la santé par beaucoup de légeres blessures. Elles défigurent au moins la beauté, si elles n'attaquent pas le principe de la vie. Elles ressemblent à une Lepre, qui rend l'ame indigne des regards de son Epoux; & elles la préparent par la maladie & la langueur, à un état peu différent de la mort & de la corruption.

III. Il y auroit donc un aveuglement manifeste à les negliger, parce qu'elles n'ont point un effet aussi prompt que le poignard & le poison. Nous ne serions pas capables

(*p*) Quia charitas operit multitudinem peccatorum. 1. *Pet*. *C*. *IV*. *v*. 8.

(*q*) *S. Augustin employe souvent ces comparaisons.*

comme une folie, d'attendre la mort
courir aux Médecins.

IV. Mais d'ailleurs, qui oseroit affi
le mépris des Fautes, en apparence
n'en soit pas une très-différente? Que
a-t-on pour Dieu, quand on ne crai
de lui déplaire, & qu'on est tranqui
l'avoit souvent offensé? Qui d'entre n
sçavoir jusqu'où la tiédeur peut aller,
riter (r) le châtiment marqué dans l
lypse?

ARTICLE V.

Difficulté de les distinguer de celles qu
perdre, quand elles sont spirituelles
qu'il faut faire de cette Obscurité.

I. Qui est assez clairvoyant, sur-to
les péchez spirituels, pour en discer
bornes, & pour assurer qu'ils ne von
jusqu'au crime, lorsqu'on ne les comba
ou qu'on le fait mollement? Aurions
dans les choses que Jesus-Christ repro

il foudroye leur orgueil ? (*s*) Ils aimoient les Distinctions, les Préférences, les Témoignages d'Honneur : mais ils croyoient les mériter par leur Science & par leur Vertu : on les leur accordoit sans peine : & toute leur faute consistoit à les recevoir avec joye & à les aimer.

II. Qui leur eût dit que cette disposition étoit mortelle, & les excluoit du ciel, les en auroit-il persuadez ? Ne se seroient-ils pas rassurez contre de telles menaces par la Pureté de leurs intentions, & par la connoissance qu'ils pensoient avoir de leur propre cœur ? Lorsque Jesus-Christ lui-même, qui soutenoit tout ce qu'il disoit par des prodiges, & qui prouvoit souvent que les dispositions les plus secretes du cœur lui étoient connues, le leur dit en termes non seulement clairs, mais effrayans, en furent-ils moins tranquilles ?

III. Combien cette fausse Paix dans des états douteux, ou mêmes criminels, est-elle ordinaire ? Qui peut répondre de la Pureté de son cœur, principalement s'il n'en examine que la surface, & s'il craint de porter trop loin l'exactitude ? Qui sçait jusqu'à quel point il aime la Vie & les Biens présens ; jusqu'à quel dégré il s'affoiblit dans leur usage ; jusqu'où il y met sa confiance & son repos ; jusqu'où les mitigations qu'il se permet sont compatibles avec la justice ?

IV. Plus on est porté au relâchement, plutôt on décide sur ces questions, dont l'obscurité

(*s*) Væ vobis Pharisæis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, & salutationes in foro, *Luc. XI. v.* 43. & primos discubitus in conviviis. *C. XX.* 46.

rité & la profondeur étonnent les plus ſaints.
» (*t*) Il eſt très-difficile, dit St. Auguſtin, &
» auſſi très-dangereux, de marquer les bornes
» préciſes qui ſeparent les péchez qui ne font
» pas perdre la Juſtice, de ceux qui ferment
» l'entrée du Royaume du ciel. Pour moi, je
» me ſuis mis en peine juſqu'ici de trouver des
» regles ſûres pour les diſcerner, mais j'avoue
» que je n'y ai pu réuſſir.

V. Ces ténèbres, que ce grand homme n'a pu percer, ſont principalement répandues ſur tout ce qui ne paſſe point à l'extérieur, & qui demeure renfermé dans les diſpoſitions ſecretes du cœur, ſans ſe produire au dehors par des Actions bien diſtinctes & bien marquées. L'Amour de ſoi-même, le Plaiſir de dominer les autres, le Deſſein de ſe les atacher, la Confiance dans ſes Forces, dans ſa Sageſſe, le Goût pour les Louanges; la Complaiſance dans le bien qu'on fait, & une infinité de choſes pareilles, peuvent avoir dans le cœur de profondes racines, & le rendre très-impur aux yeux de Dieu, ſans qu'il en échape au dehors que de foibles veſtiges, quand on a beaucoup d'eſprit, & qu'on eſt fort attentif aux bienſéances.

VI. Le ſeul conſeil qu'on puiſſe donc donner à un Prince ſolidement Chrétien, eſt de veiller ſur les moindres actions qui peuvent lui découvrir ce qu'il eſt, & ce qu'eſt ſon cœur;

(*t*) Quis iſte ſit modus, & quæ ſint ipſa peccata quæ non impediunt perventionem ad regnum Dei difficillimum eſt invenire, periculoſiſſimum definire. Ego certè uſque ad hoc tempus, cùm inde ſatagerem, ad eorum indaginem pervenire non potui. *Lib. 21. de Civit. Dei. C. ult.*

cœur; de remedier sur le champ aux moindres maux, quand ils partent de cette source secrete; de ne laisser fortifier aucune disposition contraire à l'Amour qu'il doit à Dieu; de réprimer avec sévérité tout Orgueil & toute Enflure; de s'opposer avec force aux premiers attraits de la Volupté; de craindre l'apparence même de l'Ambition: & (*v*) de se servir utilement de l'obscurité dont il a plu à Dieu de couvrir le passage des Fautes légeres à des Crimes réels, pour éviter avec soin tous les péchez; & pour expier, par l'Humilité & par l'Aumône, tous ceux où il sera tombé par surprise.

VII. Il n'y a point d'avis plus souvent repété dans l'Ecriture; & il faut qu'il soit d'une grande importance pour le Salut, puisque le St. Esprit en a jugé l'observation si nécessaire. (*x*) » Heureux, nous-dit-il, est celui qui toûjours dans une disposition de Vigilance & de » Crainte: car quiconque s'accoûtume aux » Fautes légeres & s'y endurcit, tombera dans » le dernier malheur. (*y*) Celui qui méprise les

(*v*) Fortassis propterea latent, ne studium proficiendi ad omnia peccata cavenda pinguescat. Nunc verò, cùm venialis iniquitatis ignoratur modus, studium in meliora proficiendi, orationi instando, vigilantiùs adhibetur; & faciendi de mammonâ iniquitatis sanctos amicos cura non spernitur. *S. Aug. L. 21. de Civ. Dei. loc. cit.*

(*x*) Beatus homo qui semper est pavidus; qui verò mentis est duræ, corruet in malum. *Prov. C. XXVIII v. 14.*

(*y*) Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccl. C. XIX. v. 1.*

» les petites choses, nous dit-il encore, s'af-
» foiblira insensiblement, & descendra par dé-
» grez dans le précipice. (z) La Crainte de
» Dieu, quand elle est sincere, ne neglige rien.
Aucun Devoir n'est peu important à son
égard: & c'est principalement à ce caractère
d'exactitude qu'on la reconnoît. Car rien n'est
plus vrai que cette parole de Jesus-Christ,
» que (*a*) celui qui est fidèle dans les plus peti-
» tes choses, sera fidèle aussi dans les grandes,
» & que celui qui est injuste dans les petites,
» le sera aussi dans les grandes.

VIII. Le Monde, qui ne connoît de liber-
té que celle qui l'affranchit de la Loi de Dieu,
trouve cette sorte d'exactitude importune. Il
y voit même certaine petitesse, indigne, selon
lui, d'une ame grande & élevée, née pour
commander aux autres, & qui doit mépriser
ces perplexitez & ses delicatesses de conscien-
ce, qui ne sont propres qu'à troubler son
repos, & qu'à détourner à des objets de nulle
importance, l'Attention & l'Activité qu'elle
doit aux grandes affaires. Mais un Prince éclai-
ré a des pensées bien differentes. Il n'est con-
tent que lorsqu'il est fidèle. Il n'a de paix que
celle que lui donne sa Conscience. Il n'est libre,
que lorsqu'il obéit à la Loi de Dieu. (*b*) Il n'est
en sureté, que lorsqu'il suit le Pasteur qui le
con-

(z) Qui timet Deum, nihil negligit. *Ibid. C. VII. v.* 19.

(*a*) Qui fidelis est in minimo, & in majori fi-
delis est: & qui in modico iniquus est, & in ma-
jori iniquus est. *Luc. C. XVI. v.* 10.

(*b*) Ego non sum turbatus te pastorem sequens.
Jerem. C. XVII. v. 16.

uit. (c) Il ne voit de danger, qu'à se se- de lui ; & de tous les châtimens celui qui ıroît le plus redoutable, est d'en être aban- é, en punition de ce qu'il a commencé nême à l'oublier.

CHAPITRE XVIII.

l utile au Prince d'être bien instruit des ·gles de la Pénitence. Différence des Péchez Justes, & des Crimes dont la vie des ırétiens doit être exempte. Différence de la ·nitence, avant ou après le Bâtême. Enor- ·té des Crimes commis après avoir été régé- ré. Regles de la Pénitence. Sévérité de ncienne Discipline : L'extérieur est chan- , mais le même esprit subsiste. Sévérité de Ecriture encore plus effrayante.

ARTICLE I.

l utile au Prince d'être bien instruit des ·gles de la Pénitence.

E n'ai parlé dans le Chapitre précedent que des Fautes excusables, & qui ne font perdre la Justice. Mais par ce que j'en ai le Prince doit comprendre, qu'elle hor- il doit avoir de celles qui ôtent la Vie à l'Ame,

) Erravi sicut ovis quæ periit : quære servum , quia mandata tua non sum oblitus. Ps. III. v. ultim.

l'Ame, & qui l'excluent du Royaume du Ciel.

II. Il a eu besoin d'être instruit sur les premières, parce qu'il ne peut les éviter toutes, & qu'il ne doit en négliger aucune : mais c'est pour d'autres raisons qu'il doit être instruit de la Pénitence des autres, puisqu'il est obligé de les éviter toutes, & qu'il ne doit jamais se mettre dans la nécessité de les expier par la Pénitence. Il faloit lui dire à l'égard des uns: Vous y tomberez, mais n'y demeurez pas; & il faut lui dire à l'égard des autres : Vous n'y devez jamais tomber, mais vous n'éviterez ce malheur qu'autant que vous le craindrez; & vous ne le craindrez point comme il faut, si vous n'êtes bien informé de toutes les funestes suites du péché, qui fait perdre à l'ame l'Innocence & la Justice, & des Regles prescrites aux Pénitens à qui Dieu a commencé d'inspirer le dessein de retourner à lui.

III. C'est pour faire estimer au Prince le précieux trésor que la Grace a mis dans son cœur, & pour l'avertir qu'il le porte dans un vaisseau fragile, qu'on lui parle ici de la chute de ceux qui l'avoient reçu comme lui, mais qui l'ont perdu; c'est pour l'intimider par leur exemple: c'est pour l'avertir d'être plus précautionné qu'eux, & plus attentif : c'est pour le porter à mettre la plus grande distance qu'il pourra entre lui & le péril : c'est pour le conjurer de conserver, par la Reconnoissance & par l'Humilité, l'esprit de Grace & de Justice, qui est sa vie, & de ne pas l'exclure de son cœur, en l'ouvrant à la séduction du serpent : c'est pour l'obliger à comparer son état avec celui du Pécheur mort à la Grace, ou du Pénitent qui ne peut y retourner que par de grands efforts & un long travail : c'est pour lui apprendre ce

qu'il

qu'il lui en coûteroit, s'il faisoit lui-même naufrage, & que la Misericorde voulût, malgré son ingratitude, le sauver (d) sur une planche du vaisseau brisé, en lui offrant le remede de la Pénitence : enfin c'est pour l'empêcher de confondre les abus introduits par le relâchement, avec les regles de l'Eglise, préscrites aux Pénitens ; & d'être affoibli dans la Vertu, par l'espérance de la facilité du retour.

IV. Ce sont toutes ces vûës qui m'obligent à traiter ici la matière de la Pénitence, afin que le Prince n'ait jamais besoin que de (e) celle qui est inséparable de la Vie Chrétienne, & qui sert à diminuer le nombre des fautes des Justes, & à les expier.

ARTICLE II.

Différence des Péchez des Justes, & des Crimes dont la Vie Chrétienne doit être exempte.

I. Lorsque Saint-Jean parle de ces Fautes qui échapent à la Vigilance des plus saints en cette vie, il assure » que (f) si nous disons que » nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, & que la vérité n'est point » en

(d) Secunda tabula post naufragium est pœnitentia. *S. Hieronym. in III. Cap. Is. Les Peres du Concile de Trente ont la même expression.*

(e) Christiana vita, perpetua pœnitentia esse debet. *Conc. Trid. Sess. 14. in Decr. Doct. sacr. extr. unct.*

(f) Si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, & veritas in nobis non est. *I. Jean. C. I. v. 8.*

» en nous. « Il se comprend lui-même ainsi, & par consequent tous les Apôtres ; dans le nombre de ceux qui sont obligez de se reconnoître Pécheurs. S. Jaques parle avec la même sincerité : (*g*) » Nous faisons tous, dit-il, beaucoup de fautes. « Et l'Oraison du Seigneur, enseignée aux Chefs de l'Eglise, & aux plus parfaits d'entre les Justes, est une preuve qu'ils ont tous besoin de demander, non seulement que leurs anciennes dettes leur soient remises, mais que celles qu'ils contractent tous les jours, ne soient pas exigées, comme ils n'exigent pas eux-mêmes de leurs freres ce qu'ils leur doivent à chaque moment.

II. Mais ces Péchez dont les plus justes doivent s'avouer coupables, sont bien différens de ceux qui vont jusqu'au crime : car le même Apôtre qui nous dit qu'aucun de nous n'est sans péché, & que ce seroit se tromper soi-même que de le nier, parle ainsi aux Fidèles de son tems, & dans leur personne, à ceux qui devoient leur succeder dans tous les siécles : » (*h*) Mes biens aimez, leur dit-il, nous » som-

(*g*) In multis offendimus omnes. *Jacob. C. III. v. 2.*

(*h*) Charissimi, nunc filii Dei sumus : & nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cùm apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicut est. Et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut & ille sanctus est. Scitis quia ille apparuit, ut peccata nostra tolleret, & peccatum in eo non est. Omnis qui in eo manet, non peccat : & omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit eum. Filioli, nemo vos seducat. Qui facit peccatum, ex diabolo est. In hoc apparuit filius Dei, ut dissolvat opera diaboli. Omnis qui natus est

» sommes déja enfans de Dieu, mais ce que
» nous serons un jour, ne paroît pas encore.
» Nous sçavons que lorsque Jesus-Christ se
» montrera dans sa Gloire, nous serons sem-
» blables à lui, parce que nous le verrons tel
» qu'il est. Et quiconque a cette espérance en
» lui, s'efforce d'être saint, comme lui-même
» est saint. Vous sçavez qu'il a paru dans le
» monde pour abolir nos péchez, & qu'il n'y
» a point en lui de péché. Quiconque demeure
» en lui ne péche point; & quiconque péche,
» ne l'a point vû & ne l'a point connu. Mais
» petits enfans, que personne ne vous séduise.
» Celui qui commet le péché, est enfant du
» Diable. Quiconque est né de Dieu, ne com-
» met point de péché, parce que la semence
» de Dieu demeure en lui. C'est en cela que
» l'on connoît ceux qui sont enfans de Dieu,
» & ceux qui sont enfans du Diable. Quicon-
» que n'est point juste, n'est point enfant de
» Dieu.

III. Il n'y a pas une parole dans ce que je viens de rapporter, qui ne soit une preuve qu'il y a des péchez que l'on ne doit jamais commettre; que l'état du Chrétien y est directement opposé; que ce n'est point connoître Dieu, ni Jesus-Christ son fils, que d'y tomber; qu'il est essentiel à la qualité d'Enfant de Dieu, d'être juste & saint; & que c'est renoncer à l'Espérance Chrétienne, que de rénoncer à la Justice, en se rendant coupable de quelque péché qui soit incompatible avec elle.

IV.

est ex Deo, peccatum non facit, quoniam semen ipsius in eo manet. In hoc manifesti sunt filii Dei, & filii diaboli. Omnis qui non est justus, non est ex Deo. *Joan. C. III. v. 2. 3. 5. 6. 7. &c.*

IV. Ces péchez qu'on ne peut commettre sans cesser d'être juste, sont ceux qui tuent l'ame tout d'un coup, comme parle S. Augustin, & qui sont une Transgression manifeste de la Loi de Dieu, & non un simple Affoiblissement dans son Amour, ou une Surprise, ou une Negligence; qui ne rompent pas l'alliance faite avec lui, & qui laissent subsister dans le cœur une Volonté sincere de lui obéir, dès qu'il s'agira d'un point essentiel & décisif.

V. » (*i*) Je conviens, dit S. Augustin, que » nous ne pouvons être exempts de tous péchez » en cette vie : mais il faut bien se garder de » tirer de-là cette pernicieuse consequence, » qu'on ne peut donc être en ce monde sans » commettre des homicides, ou des adultères, » ou d'autres péchez mortels qui tuent l'ame » d'un seul coup. Car un Chrétien qui a une » Foi & une Espérance vraye & sincere, n'en » commet point de tels ; & ceux où il tombe, » sont tous du genre de ceux que l'Oraison Do- » minicale peut effacer, c'est-à-dire excusables » & légers, que la Charité couvre, au lieu de » faire périr la charité.

VI. Il faut bien remarquer cette importante vérité, qu'un Chrétien qui a une Foi & une Espérance vraye & sincere, ne commet aucun de ces péchez qui causent la mort de l'ame.

S. Au-

(*i*) Non autem, quia dico quòd non possumus hîc esse sine peccato, homicidia facere debemus, aut adulteria, aut cætera mortifera peccata, quæ uno ictu perimunt. Talia non facit bonæ fidei & bonæ spei Christianus : sed illa sola quæ quotidiano orationis penicillo terguntur. *S. Aug. Serm.* 181. *n.* 8.

S. Augustin avoit appris cette vérité de l'Apôtre Saint-Jean, qui nous disoit, il n'y a qu'un moment. » Mes bien-aimez, nous sça-
» vons que lorsque Jesus Christ se montrera
» dans sa gloire, nous serons semblables à lui :
» & quiconque a cette espérance en lui, s'ef-
» force d'être saint, comme lui-même est saint.
» Quiconque demeure en lui, ne péche point :
» & quiconque péche, ne l'a point vû, & ne
» l'a point connu.

VII. La doctrine de cet Apôtre n'est pas, qu'en perdant la Justice, on perde la Foi & & l'Espérance : ou que ces deux Vertus ayent été fausses dans ceux qui sont devenus injustes. mais il veut nous apprendre qu'elles ont été foibles, languissantes, indignes de la sublime dignité du Chrétien, puisqu'elles ne l'ont pas empêché de rénoncer à l'héritage éternel, & de se dégrader dès maintenant de cette haute élevation où la grace de l'Adoption l'avoit établi.

VIII. C'est par la vûë de cette indigne bassesse que S. Paul tâche de nous préserver des crimes dont il fait le dénombrement dans plusieurs de ses Epîtres. » (*k*) Ignorez-vous, dit-
» il aux Corinthiens, que les Injustes ne se-
» ront point héritiers du Royaume de Dieu ?
» Ne vous y trompez-pas : ni les Fornicateurs,
» ni les Idolâtres ; ni les Adultères, ni les Im-
» pu-

(*k*) An nescitis, quia iniqui regnum Dei non possidebunt : Nolite errare : neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulteri, neque molles... neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt. 1. *Cor*. C. *VI*. v. 9. & 10.

» pudiques. .. n'y seront point admis. (*l*) Qui-
» conque, dit-il aux Galates, sera coupable de
» quelqu'un des crimes dont je vous ai fait le
» détail, n'entrera point dans le Royaume de
» Dieu. (*m*) Sçachez, dit-il encore aux Ephe-
» siens, & comprenez-le bien, que nul des pé-
» cheurs dont je viens de parler, ne sera héri-
» tier du Royaume de Jesus-Christ & de Dieu.
» Que personne ne vous séduise par de vains
» discours : car c'est pour ces choses que la co-
» lere de Dieu tombe sur les hommes rebelles
» à la Vérité.

IX. Il est donc évident que c'est renoncer à la Foi & à l'Espérance des Chrétiens, que de commettre aucun de ces péchez qui portent avec eux l'exhérédation des biens éternels, & qui ferment le Ciel à quiconque en est coupable ; que c'est dans un sens très-réel une véritable Apostasie ; que c'est compter pour rien, & les promesses & les menaces de Dieu ; que c'est rejetter son Alliance, & mépriser tout ce qu'on avoit reçu de sa Bonté ; que c'est préfé-
rer

(*l*) Manifesta sunt autem opera carnis: quæ sunt fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria, idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissentiones, sectæ, invidiæ, homicidia, ebrietates, comessationes, & his similia, quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur. *Gal. C. V. v. 19. 20. & 21.*

(*m*) Hoc scitote intelligentes, quòd omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hæreditatem in regno Christi & Dei. Nemo vos seducat inanibus verbis: propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiæ. *Ephes. C. V. v. 5. 6.*

ter sa haine & sa malédiction à la Misericorde, & aimer mieux être son Ennemi, que son Fils & son Héritier.

X. Or qui peut comprendre toute l'injustice d'une telle perversité? Et par quelles satisfactions pourra-t-on espérer d'abolir un crime qui en renferme tant d'autres, lorsqu'on sera un jour assez heureux pour en découvrir l'énormité? *(n)* » Ces sortes de péchez ne s'expient pas, dit S. Augustin, comme ceux des » Justes, par des remedes communs. Il faut, » pour en obtenir le pardon, en concevoir une » très-amere douleur, qui brise le cœur & qui » abatte l'esprit, qui soit accompagnée d'une » profonde humiliation, & qui joigne à ces » sentimens intérieurs, les travaux d'une sévè- » re Pénitence.

XI. » *(o)* Il faut verser beaucoup de lar- » mes, gémir long-tems, & être pénetré d'une » profonde douleur, pour pouvoir ressusciter » le cœur, & rendre à l'ame la vie qu'elle a » perdue : car ce n'est point par une Contri- » tion ordinaire qu'on rachete des péchez qui » méritent la mort éternelle ; ni par une Pé- » nitence passagere, qu'on satisfait pour des » cri-

(n) Sunt quædam gravia & mortifera, quæ nisi per vehentissimam molestiam humiliationis cordis, & contritionis spiritûs, & tribulationis pœnitentiæ, non relaxantur. *S. Aug. Serm.* 278. *C.* 12.

(o) Multo opus est fletu, multo gemitu, multo dolore cordis, ad sanandos ipsos cordis dolores. Non levi agendum est contritione, ut debita redimantur, quibus mors æterna debetur; nec transitoriâ opus est satisfactione pro malis illis, propter quæ paratus est ignis æternus. *S. Cæsar. Hom.* 29. *S. Ambr. Par. R.* 155.

» crimes que la Justice divine doit punir par
» des flammes qui ne s'éteindront jamais.

XII. Il doit y avoir au moins une ombre de proportion entre la Punition volontaire du crime, & celle qui lui est préparée dans l'éternité, s'il n'est expié en cette vie. C'est du jugement que Dieu en porte, qu'il faut apprendre ce qu'il mérite : c'est sur sa sévérité que nous devons reformer nos idées, & établir les Regles de la Pénitence. Qu'on examine donc, si l'on peut, ce que sont des tourmens qui ne finissent point ? Qu'on se mette en esprit à la place des Pécheurs qui seront pour toûjours les victimes de la Justice divine ? Qu'on se demande à soi-même dans cette situation, si de tels suplices se rachetent par des moyens aussi légers & aussi superficiels que le pensent les coupables : & qu'on se convainque par une preuve si sensible & si effrayante, que c'est une extrême folie que de commettre le crime, ou que d'en espérer l'impunité par une foible Pénitence.

ARTICLE III.

Différence de la Pénitence avant ou après le Bâtême.

I. (p) Celle que doit faire le pécheur qui a perdu l'Innocence du Bâtême, est très-différente de celle qui prépare les adultes à la grace de

(p) Docendum est, Christiani hominis pœnitentiam multò aliam esse à baptismali, eâque contineri non modò cessationem à peccatis, & eorum detestationem, verùm etiam, . . itemque satisfactionem

de ce premier Sacrement. Ceux-ci sont obligez de haïr leurs péchez, & d'en concevoir une grande douleur; mais on les dispense du reste: & la misericorde de Dieu, en ensevelissant le vieil Homme dans les eaux, décharge de tout ce qui étoit dû à sa Justice, l'Homme nouveau qu'elle ressuscite. Au lieu qu'elle exige de celui qui a profané le Bâtême, qu'il accuse son péché aux Ministres de l'Eglise, qu'il en reçoive l'ordre de sa Pénitence, & qu'il tâche de l'expier par des Jeûnes, par des Aumônes, par des Prieres, & par tous les autres exercices d'une vie spirituelle & fervente.

II. Ce sont les termes du Concile de Trente, qui établit la même doctrine dans un autre lieu, d'une manière encore plus claire & plus forte. *(q)* »Il y a cette différence, disent les »Evêques de cette sainte assemblée, entre le »Bâtême & la Pénitence, que par le Bâtême »nous sommes revêtus de Jesus-Christ, & que »nous devenons en lui une Créature absolu»ment nouvelle, à qui tous les péchez sont »pleinement & parfaitement remis: mais que »par

nem per jejunia, eleemosynas, orationes, & alia pia spiritalis vitæ exercitia. *Conc. Trid. sess. 6. C.* 14.

(*q*) Alius baptismi, alius pœnitentiæ fructus. Per baptismum enim Christum induentes, nova prorsùs in illo efficimur creatura, plenam & integram peccatorum omnium remissionem consequentes: Ad quam tamen novitatem & integritatem per sacramentum pœnitentiæ, sine magnis nostris fletibus & laboribus, divinâ id exigente justitiâ, pervenire nequaquam possumus: ut meritò pœnitentia laboriosus quidam baptismus à sanctis patribus dictus fuit. *Conc. Trid. Sess.* 14. *C.* 2.

» par le Sacrement de Pénitence nous ne pou-
» vons retourner au renouvellement & à la pu-
» reté dont nous sommes déchus, que par beau-
» coup de larmes & de grands travaux, parce
» que c'est le seul moyen établi par la Justice
» divine; & que c'est avec grande raison que
» les Peres de l'Eglise ont appellé la pénitence
» un Bâtême pénible & laborieux.

III. L'un des Peres que ce Concile à principalement en vûë, l'appelle en effet (*r*) un Bâtême de Larmes: & il veut que le pécheur en verse une telle abondance, qu'elles puissent égaler les eaux salutaires où il avoit reçu la vie. » (*s*) Combien faut-il, dit ce grand homme, » que nous répandions de pleurs, pour nous » tenir lieu des eaux du Bâtême où nous avons » été plongez «! Il faut réparer cette source pure où l'on avoit été régénéré. Il n'est plus permis d'y retourner. Elle est unique, comme la naissance. Il faut donc que nos larmes nous lavent, puisque toute autre manière de nous purifier nous est interdite; & que l'affliction de nous être privez de l'Innocence, & du moyen qui nous l'avoit rendue, nous fasse trouver dans notre désespoir même une ressource à notre malheur.

IV. » (*t*) Il est de la justice divine, disent » en-

(*r*) Lacrymarum baptismus. *S. Greg. Naz. Orat. 39. in S. Lumina, pag. 634.*

(*s*) Quantam lacrymarum vim impendemus, ut ea cum baptismi fonte exæquari possit? *Idem. Orat. 40. pag. 642.*

(*t*) Sanè & divinæ justitiæ ratio exigere videtur, ut aliter ab eâ in gratiam recipiantur, qui ante baptismum per ignorantiam deliquerint: aliter verò, qui semel à peccatis & dæmonis servitute libera-

» encore les Peres du Concile de Trente, qu'il
» y ait de la différence entre la manière dont
» ceux qui ont péché par ignorance avant le
» Bâtême, sont reçus en grace; & celle dont la
» grace est recouvrée par ceux qui, après avoir
» été delivrez de la servitude du péché, &
» après avoir reçu le don du S. Esprit, ne crai-
» gnent pas de violer avec connoissance le
» Temple de Dieu, & de contrister le Saint
» Esprit.

V. » (*v*) Il est encore de la Bonté de Dieu
» qu'il ne remette pas les péchez commis après
» le Bâtême, sans exiger quelque satisfaction,
» de peur qu'une telle Clémence ne nous fît
» regarder nos péchez comme légers & peu
» importans; & que devenant ingrats & ou-
» trageux contre le S. Esprit, nous ne nous
» précipitassions dans les plus grands crimes,
» nous amassant ainsi un trésor de colere pour
» le jour de la colere & de la vengeance.

VI. » (*x*) Car il est hors de doute que les sa-
» tisfactions pénibles, & les travaux de la Pé-
» nitence, sont comme une forte barriere con-
» tre

berati, & accepto Spiritûs sancti dono, scienter templum Dei violare, & Spiritum sanctum contristare non formidaverint.

(*v*) Et divinam clementiam decet, ne ita nobis absque ullâ satisfactione acceptâ, peccata dimittantur, ut occasione acceptâ, peccata leviora putantes, velut injurii & contumeliosi Spiritui sancto, in graviora labamur, thesaurizantes nobis iram in die iræ.

(*x*) Procul dubio enim magnoperè à peccato revocant, & quasi freno quodam coercent, hæ satisfactoriæ pœnæ, cautioresque & vigilantiores in futurum pœnitentes efficiunt.

» tre le péché ; qu'elles servent aux hommes
» comme de frein pour les empêcher d'y tom-
» ber ; & qu'elles rendent les Pénitens plus vi-
» gilans & plus précautionnez pour l'avenir.

VII. (*y*) » Elles sont aussi des remedes
» contre ce qui leur reste d'inclination & de
» pente aux péchez qu'ils ont commis ; & el-
» les détruisent leurs mauvaises habitudes,
» par l'exercice des Vertus contraires.

VIII. (*z*) » Enfin elles ont toûjours été,
» au jugement de l'Eglise, la voye la plus sûre
» pour détourner la colere de Dieu, prête à
» fondre sur les pécheurs, & pour le fléchir,
» quand on les pratique avec une sincere Dou-
» leur & un véritable Repentir.

ARTICLE IV.

Enormité des Crimes commis après le Bâtême.

I. Voilà comme parle l'Eglise dans le dernier Concile général : & nous devons remarquer dans ce qu'elle nous dit, ces trois véritez principales. La première qu'il est de la Justice divine que le Pécheur soit autrement réconcilié par la Pénitence, que par le Bâtême. La seconde, qu'il est même de sa Bonté, qu'il exi-
ge

(*y*) Medentur quoque peccatorum reliquiis, & vitiosos habitus malè vivendo comparatos, contrariis virtutum actionibus tollunt.

(*z*) Neque verò securior ulla via in Ecclesiâ Dei unquàm existimata fuit ad movendam imminentem à Deo pœnam, quàm ut hæc pœnitentiæ opera homines cum vero animi dolore frequentent. *Conc. Trid. Sess.* 14. *C.* 8.

ge de pénibles Satisfactions de ceux qui ont rompu son Alliance. La troisième, que l'Eglise ne connoît & n'a jamais connu de voye plus sûre pour détourner la colere de Dieu, que les exercices de Pénitence. Ces véritez comprennent tout : & je commence par la première.

II. Avant le Bâtême l'homme est plongé dans les ténèbres ; le vice de sa naissance infecte toute sa vie, & tous les crimes où il tombe, paroissent une suite de ce premier malheur. Il est exclu du ciel, esclave sous la captivité du Démon, separé de la societé des saints, indigne des promesses. Ainsi, quand il péche, c'est Adam qui péche, c'est le vieil Homme ; c'est le principe de mort qui est en lui. Il n'est pas excusable pour cela : mais si Dieu veut lui faire grace, il semble qu'il ne doive penser qu'à lui donner une nouvelle vie, par une nouvelle naissance, sans lui rien imputer de la première.

III. Mais quand l'homme a reçu une nouvelle Vie en renaissant de l'eau & du Saint-Esprit : quand il est devenu en Jesus-Christ une nouvelle créature, & que la Justice de Jesus-Christ est devenue son vêtement : quand il a été adopté de Dieu pour Fils, & reconnu par Jesus-Christ pour son Frere & son Cohéritier : quand il a été associé aux Esprits célestes, écrit dans le Livre des Justes & des Saints, établi sur le fondement des Prophetes & des Apôtres, ayant les mêmes promesses & la même espérance qu'eux, & étant, comme eux, citoyen de la Jerusalem céleste : s'il se dégrade par quelque crime, & s'il rénonce à de si augustes privileges, c'est un enfant de lumiere qui se précipite dans un abîme ténébreux ; c'est

c'est Adam, créé dans l'innocence, qui par sa folie & son ingratitude se fait chasser du Paradis terrestre; c'est l'Ange rebelle, qui tombe du ciel dans l'enfer; c'est même plus que tout cela, puisque c'est Adam rétabli par grace, qui écoute de nouveau le Séducteur, c'est l'Ange rétabli dans sa première gloire, qui s'en rend indigne par un nouvel orgueil; c'est l'Enfant prodigue, devenu une seconde fois dissipateur & désobéissant, après avoir éprouvé dans son pere une clémence infinie. Il n'y a rien parmi nous qui puisse nous donner une juste idée de la grandeur d'un tel péché; & ce seroit confondre des choses absolument différentes, que de regarder la Pénitence avant le Bâtême, & celle qu'on doit faire après l'avoir violé, comme également faciles, & comme fondées sur les mêmes promesses.

IV. Il est de la Bonté de Dieu (& c'est la seconde vérité qui mérite nos refléxions) d'empêcher que l'homme ne tombe dans cette funeste erreur; & de le conduire à la Justification, après qu'il y a rénoncé, par une route plus difficile, plus escarpée, plus pénible aux sens & à la nature, que celle du Bâtême. Il ne connoîtroit, ni son crime, ni l'état affreux où il l'a plongé, s'il ne lui en coûtoit que l'accusation & que le répentir d'un moment, pour retourner en grace; ou s'il étoit rétabli dans la Justice, avec la même facilité qu'il l'a perdue. (*a*) Il faut qu'il répare avec beaucoup de travail

(*a*) Paulatim recipitur quod semel amissum est: si enim citò rediret homo ad pristinam beatitudinem, ludus illi esset, peccando cadere in mortem. *S. Aug. Serm.* 278.

vail & de lenteur, ce que sa folie lui a fait perdre en un seul instant; qu'il apprenne que la Résurrection n'est pas en son pouvoir, comme la mort; & que ce n'est pas un jeu que de se précipiter, & de revenir au premier état après une chute mortelle. C'est une grace que Dieu lui fait, que de l'éloigner du précipice par la connoissance de ces véritez; il le rend ainsi plus vigilant, & plus humble; & (*b*) il lui enseigne de quel prix est la Santé, en l'avertissant de tout ce qu'il lui en doit coûter, s'il vient à la perdre.

V. Les Pécheurs peuvent se flatter, & trouver même quelques Ministres de l'Eglise qui les entretiennent dans la Molesse & dans une fausse Sécurité: mais la troisième vérité que les Peres du Concile de Trente nous apprennent, est que la Pénitence, & les Exercices laborieux qu'elle préscrit, sont la voye la plus sûre pour arrêter la colere de Dieu, & que l'Eglise n'en connoît pas d'autre.

VI. C'est sur cela qu'est fondé l'avis important que ces saints Evêques donnent à tous les Confesseurs, en ces termes: » (*c*) Les Prêtres » du Seigneur sont obligez, autant qu'une » pru-

(*b*) Quod enim facilè sanatur, non multùm cavetur: ex difficultate autem sanationis, erit diligentior custodia receptæ sanitatis. *S. Aug. in Ps. VI.*

(*c*) Debent ergò sacerdotes Domini, quantùm spiritus & prudentia suggesserit, pro qualitate criminum, & pœnitentium facultate, salutares & convenientes satisfactiones injungere: ne, si fortè peccatis conniveant, & indulgentiùs cum pœnitentibus agant, levissima quædam opera pro gravissimis delictis injungendo, alienorum peccatorum participes efficiantur.

» prudence éclairée par l'Esprit de Dieu le leur
» suggerera, d'imposer des Pénitences salutai-
» res & convenables, selon la qualité des Cri-
» mes & le pouvoir du Pénitent: de peur de se
» rendre participans des péchez d'autrui, s'ils
» imposent des œuvres de nulle consequence
» pour de grands péchez, en flattant ainsi les
» Pécheurs, & favorisant leurs péchez.

VII. » *(d)* Ils doivent aussi, en imposant
» des Pénitences, ne pas se borner à celles qui
» sont des remedes contre la foiblesse des Péni-
» tens, & des moyens propres à les soutenir
» dans le commencement d'une nouvelle vie:
» mais leur préscrire aussi celles qui servent à
» punir & à expier leurs péchez passez: car,
» selon la doctrine constante des anciens Pe-
» res, les clefs ne sont pas confiées aux Prêtres
» pour délier seulement les Pécheurs, mais aussi
» pour les lier.

ARTICLE VI.

Regles de la Pénitence.

I. Le Saint Esprit à réuni dans ce peu de pa-
roles toutes les Regles de la Pénitence, & con-
damné tous les abus.

II. Les Prêtres du Seigneur lui doivent
com-

(*d*) Habeant autem præ oculis, ut satisfactio quam imponunt, non sit tantùm ad novæ vitæ custodiam, & infirmitatis medicamentum, sed etiam ad præteritorum peccatorum vindictam & castigationem. Nam claves sacerdotum non ad solvendum dumtaxat, sed & ad ligandum concessas, etiam antiqui patres & credunt & docent. *Conc. Trid. Seff.* 14. *C.* 8.

compte de leur ministère & de l'usage de leur autorité. Plus le pouvoir qui leur est confié, est grand & au dessus de l'homme, moins il leur est permis d'en user selon leur caprice. La Prudence doit les conduire, mais une Prudence que le S. Esprit ait éclairée.

III. Les clefs leur sont confiées pour lier les Pénitens, aussi-bien que pour les délier. Ils se rendent coupables s'ils n'usent que d'Indulgence, ou s'ils n'employent que la Sévérité; & les Regles doivent leur apprendre quand l'une est plus utile que l'autre, & par quel tempérament on peut les unir.

IV. Toutes les Regles se réduisent au Salut du Pénitent. Ainsi tout ce qui lui est pernicieux, est condamné; & il n'y a que ce qui contribue à le guérir, qui soit aprouvé au tribunal de Jesus-Christ.

V. Si le Prêtre qui s'est chargé de ce soin, endort le Pécheur & le flatte : s'il laisse subsister ses maux : s'il n'y employe que des remedes inefficaces : si, par une fausse compassion, il épargne les péchez, & sacrifie le Pénitent: s'il le porte à regarder de grandes fautes comme légeres, en ne lui préscrivant que des Satisfactions légeres: s'il le rassure par sa molle Indulgence, au lieu de fortifier en lui la Crainte de Dieu & l'Humilité; il se rend le complice des péchez qu'il dissimule; & Dieu l'en regarde comme coupable, bien loin d'autoriser l'abus qu'il fait de son pouvoir.

VI. Ce n'est point la coûtume, ou l'exemple, que le Prêtre doit suivre : ce n'est point aussi la volonté du Pénitent qu'il doit consulter : c'est à la qualité des Crimes qu'il est attentif : c'est ce que peut le Pénitent, & non ce qu'il veut, qui est sa regle.

VII. Dans les Satisfactions qu'il impose, il a deux vûës. Il a dessein de guérir & de fortifier le Pénitent : mais il a aussi dessein de le punir. Il est Médecin & Juge. Il ordonne des remedes pour l'avenir, & des peines pour le passé. Il tient la place de Dieu, qui défend de continuer dans le péché, mais qui ne permet pas que celui qu'on a commis demeure impuni.

VIII. Ce n'est donc satisfaire qu'en partie, que de se contenter des Exercices de Pénitence que la seule précaution rendroit nécessaires pour ne plus pécher, & qui regardent plutôt le Renouvellement de vie que l'Expiation des fautes passées.

IX. C'est même, à la rigueur, une Sagesse, plutôt qu'une Satisfaction qui doit être une Peine, & un juste Châtiment du crime commis, qui doit tenir lieu de la vengeance dont Dieu menace tous les Pécheurs, & qui tombera certainement sur tous ceux qui ne l'auront pas prévenue, en se punissant les premiers. » (*e*) Tout péché, petit ou grand, dit » St. Augustin, doit être puni. Il faut que Dieu » en fasse le châtiment, ou que l'homme le » punisse par la Pénitence. Si nous voulons » donc obtenir misericorde, punissons nos pé- » chez : car Dieu ne sçauroit faire misericorde, » en flattant les péchez, & en ne s'appliquant » pas

(*e*) Iniquitas omnis, parva magnave sit, puniatur necesse est, aut ab ipso homine pœnitente, aut à Deo vindicante. Ergò puniamus nostra peccata, si quærimus misericordiam Dei. Non potest Deus misereri omnium operantium iniquitatem quasi blandiens peccatis, aut non eradicans peccata. Prorsùs aut punis, aut punit. Vis non puniat, punito. *S. Aug. in Psal. LVIII.*

» pas à les détruire. Il faut nécessairement qu'ils
» soient punis, ou par lui, ou par nous : & le
» seul moyen d'éviter sa vangeance, est de la
» prévenir.

X. (f) » Implorons sa Misericorde, mais
» ne perdons pas de vûë sa Justice. L'une par-
» donne au pécheur, mais l'autre punit le pé-
» ché. Ne prétendons pas les séparer : elles sont
» en Dieu, essentiellement unies ; & (g) nous
» devons aimer de telle sorte sa Clémence,
» que nous consentions qu'il regne par sa Jus-
» tice & sa Sainteté.

XI. Si le Pénitent a d'autres sentimens, il est Pécheur & non Pénitent. (h) Il aime ses fautes, puisqu'il évite de les punir. Il n'aime pas la Justice, puisqu'il en craint la Sévérité. Il ne veut que l'Impunité, & non satisfaire. Il condamne le jugement que Dieu porte contre son crime ; & il ne pense qu'à l'excuser. Il le trouve léger, en comparaison des peines qui devroient servir à l'expier, & qui ne sont pas même l'ombre des suplices éternels qu'il mérite : & au lieu que le véritable caractère du Pénitent est, de craindre que son péché demeure toûjours en cette vie, il s'estime heureux si la

(f) Implora misericordiam, sed attende justitiam. Misericordia est, ut ignoscat peccanti ; justitia est, ut puniat peccatum. *S. Aug in Psal. L.*

(g) Sic eum dilige misericordem, ut eum velis esse veracem : non enim misericordia potest illi auferre justitiam : quoniam virga directionis, virga regni ipsius. *S. Aug. in Psal. XLIV.*

(h) Nihil aliud agit quem veraciter pœnitet, nisi ut quod malè fecerit, impunitum esse non sinat. *S. Aug. Epist. 52.*

la réconciliation lui est accordée sans aucune condition pénible & sans travail.

XII. Les Peres du Concile de Trente condamnent cette illusion en des termes qui doivent intimider également, & les faux Pénitens, & les imprudens Ministres de l'Eglise qui les livrent à la vengeance divine, en ne leur préscrivant que des œuvres de nulle conséquence, & qui se rendent coupables avec eux des crimes qu'ils laissent impunis.

Article VI.

Sévérité de l'ancienne Discipline. L'Extérieur est changé, mais le même Esprit subsiste.

I. Si les Regles que les Evêques de ce Concile jugent essentielles & immuables, étoient observées par tous ceux qui sont chargez de la conduite & du salut des Pénitens, l'Eglise se consoleroit sans peine du changement qui est arrivé dans la Discipline ; parce qu'il n'y auroit que l'Exterieur de changé, & que le même Esprit subsisteroit.

II. Il est néanmoins utile au Prince d'être instruit des anciens Usages de l'Eglise, & de son ancienne Sévérité : parce que cette connoissance découvre d'une maniere plus sensible & plus touchante, quelle idée les Peres dont nous avons reçu l'Evangile avoient des péchez commis après le Bâtême, & de la nécessité de les expier par une Pénitence laborieuse, qui servit en même tems de Châtiment pour le passé, & d'Epreuve pour l'avenir.

III. Je m'engagerois dans un trop long détail, si je traitois ici cette matiere. Le Prince

pourra s'en faire instruire par quelque personne sçavante dans l'antiquité, & pleine de respect pour les précieux monumens qui nous en restent. Je me contente de marquer ici en peu de mots, que les pécheurs coupables de l'un des crimes dont la Pénitence étoit fixée par les Canons, ou par un Usage plus ancien même que les Canons, étoit (i) obligé de se purifier long-tems dans les différens dégrez de Pénitence que l'Eglise avoit établis, & dont l'un servoit de passage à l'autre.

IV. Le premier étoit nommé celui des Pleurans. Ils s'arrêtoient à la porte de l'Eglise, où il leur étoit défendu d'entrer; & ils se jettoient aux pieds des Fidèles, pour leur demander avec larmes leur assistance auprès de Dieu.

V. Le second étoit celui des Ecoutans, ou des Auditeurs. Ils entroient dans l'Eglise, mais en se tenant dans le plus bas lieu, pour entendre les instructions qu'on y faisoit; & dès qu'elles étoient finies, ils étoient obligez d'en sortir avec les Catéchumenes, c'est-à-dire avec ceux que l'on instruisoit pour les préparer au Bâtême, mais que l'on regardoit encore comme étrangers. Les Pénitens du second dégré étoient mis au même rang qu'eux. On jugeoit qu'ils avoient peu compris quels étoient les engagemens du Bâtême, & à quelle sainteté l'on s'oblige en devenant Chrétien, puisqu'ils s'étoient rendus coupables de crimes

(i) *On peut consulter les Lettres Canoniques de S. Greg. Thaumat. de S. Basile à S. Amphiloque, de S. Greg. de Nisse à Leto Ev. de Melitene, du Pape Felix III. & les Auteurs anciens, dont le P. Morin raporte les sentimens dans le sixième Livre de la Pénitence.*

incompatibles avec la Justice ; & l'on les instruisoit de nouveau des regles de l'Evangile, comme des étrangers & des infidèles.

VI. Ils passoient de ce second dégré au troisiéme, qu'on apelloit des Prosternez ; parce que ces Pénitens y étoient souvent prosternez, & toûjours à genoux. Ils venoient, lorsque le Diacre les appelloit, se prosterner devant l'Evêque, qui prioit publiquement pour eux avec tous les Fidèles ; & avant que les prieres du sacrifice commençassent, on les faisoit retirer.

VII. Le quatrième dégré étoit appellé des Consistans ; parce que ceux qui y étoient admis, pouvoient assister à toutes les Prieres du Sacrifice, & être présens aux saints Mystères, mais sans y participer.

VIII. Le séjour que les Pénitens faisoient en chaque dégré, étoit long, quoique le Zèle & la Ferveur le pussent abreger. Les Jeûnes, les Aumônes, la Privation de toutes les délices, la séparation du tumulte & des affaires ; un Habit humble, & semblable à celui des personnes qui sont en deuil, le Continence, & beaucoup d'autres exercices propres à humilier l'esprit & à mortifier le corps, leur étoient ordonnez selon leurs forces, & étoient comme le fond & la baze de leur état ; & ils arrivoient ainsi par dégrez à un entiere Réconciliation, & à l'Eucharistie, qui en étoit le sceau.

IX. Un telle Pénitence avertissoit plus efficacement les Fidèles de conserver la Justice & l'Innocence, que n'auroient pu faire tous les discours ; & elle servoit de frein aux Pénitens, par sa longueur & sa sévérité, pour les préserver des rechutes.

X. (*k*) Aussi ne s'accordoit-elle qu'une fois; & si, après un tel remede, on devenoit encore criminel, on trouvoit dans les Ministres de l'Eglise, une Sévérité qu'on jugeoit alors salutaire, & qui, bien loin d'être opposée à la Compassion, en étoit l'effet : parce que, en étonnant quelques particuliers, elle retenoit tous les Fidèles dans le devoir.

XI. L'Eglise en usoit ainsi, dit S. Augustin, par un Rigueur de Discipline, & non par un défaut de pouvoir. Elle vouloit que la Pénitence fût sérieuse & sans retour. Elle se défioit des Conversions qui n'étoient pas fermes & constantes, & craignoit, en prodiguant les Sacremens, de les avilir, & de les rendre des occasions de chutes, au lieu qu'ils sont des remedes.

ARTICLE VII.

Sévérité de l'Ecriture encore plus effrayante.

I. Une telle Sévérité nous étonne avec raison; mais ce que nous enseigne St. Paul, est encore plus effrayant : » (*l*) Il est impossible, » dit

(*k*) Meritò reprehenduntur qui sæpiùs agendam pœnitentiam putant. Nam si verè agerent pœnitentiam, iterandam postea non putarent : quia sicut unum baptisma, ita una pœnitentia, quæ tamen publicè agitur. Nam quotidiani nos debet pœnitere delicti : sed hæc delictorum leviorum, illa graviorum. *S. Amb. L. 2. de Pœnit. C. 10.*

(*l*) An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus? *2. Cor. C. XIII. v. 2.*

» dit cet Apôtre, en *(m)* qui Jesus Christ lui-
» même parloit que ceux qui ont été une fois
» éclairez, qui ont goûté le don du ciel, qui
» ont été rendus participans du S. Esprit, qui
» se sont nouris de la sainte parole de Dieu &
» de l'Espérance des grandeurs du siécle à ve-
» nir, & qui après cela sont tombez : il est im-
» possible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la
» Pénitence : parce qu'autant qu'il est en eux,
» ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu, &
» l'exposent à l'ignominie.

II. Je sçais que le principal dessein de l'Apôtre dans ce terrible discours, est d'ôter toute espérance d'un nouveau Bâtême, parce que ce Sacrement est une imitation mystérieuse de la Mort & de la Sépulture de Jesus-Christ, qui ne peuvent se réïterer. Mais cette doctrine porte plus loin : & S. Paul veut nous faire comprendre, que le fruit de la mort & des ignominies de Jesus-Christ, devroit être éternel, & que c'est vouloir le crucifier de nouveau, & l'exposer de nouveau, à l'ignominie, que de perdre par le péché la Justice qu'il nous a communiquée, & que d'en attendre de lui une nouvelle.

III. C'est pour cela qu'il ajoute dans un autre lieu, » que *(n)* si nous pechons volontaire-
» ment,

(m) Impossibile est eos, qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœleste, & participes facti sunt Spiritûs sancti, gustaverunt nihilòminùs bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi, & prolapsi sunt, rursùs renovari ad pœnitentiam, rursùm crucifigentes sibimetipsis filium Dei, & ostentui habentes. *Hebr. C. VI. v. 4. 5. & 6.*

(n) Voluntariè enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro pec-

» ment, après avoir reçu la connoissance de la
» vérité, il n'y a plus désormais d'hostie pour
» les péchez, mais il ne reste qu'une attente ef-
» froyable du Jugement «. Comme s'il disoit :
les Pécheurs ont dû espérer, que lorsque la vé-
ritable hostie seroit immolée pour eux, ils se-
roient blanchis dans son sang : mais lorsqu'ils
y ont été lavez, & qu'ils retournent à leurs
crimes, il n'y a plus d'hostie pour eux, parce
qu'elle est unique, & qu'elle n'a pû mourir
qu'une fois. S'ils en espérent une nouvelle,
leur attente est vaine : » car (*o*) après avoir foulé
» aux pieds le Fils de Dieu, traité son sang,
» qui les avoit sanctifiez, comme un sang im-
» pur & profane, & fait outrage à l'esprit de
» grace, ils ne doivent attendre que le Juge-
» ment, & l'ardeur du Feu qui devorera les
» ennemis de Dieu.

IV. St. Paul est très-éloigné de vouloir ôter
par-là aux pécheurs, qui le sont devenus après
le Bâtême, l'espérance de retourner à la Justice
par la Pénitence. Il les y exhorte au contraire
dans toutes ses Epîtres ; & la Réconciliation
accordée par lui-même à l'Incestueux de Co-
rinthe, ne laisse aucun doute sur ce point.
Mais ce grand Apôtre vouloit, que les Pé-
cheurs ne se reposassent pas sur une Pénitence
légere ; qu'ils ne crûssent pas que le retour à la
Justi-

peccatis hostia, terribilis autem quædam expecta-
tio judicii, & ignis æmulatio, quæ consumptura est
adversarios. *Hebr. C. X v. 26. & 27.*

(*o*) Quantò magis putatis deteriora mereri sup-
plicia, qui filium Dei conculcaverit, & sanguinem
testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus
est, & spiritui gratiæ contumeliam fecerit ? *2. Cor.
C. II. v. 7. & 10.*

Justice fût aussi facile par le Bâtême; qu'ils sçussent que, selon les regles ordinaires, & selon le plan naturel de la Religion, ils méritoient que l'hostie & le sang, qu'ils avoient profanez, leur fûssent refusez; qu'ils fûssent couverts de honte, comme des Sacrilèges & des Parjures; qu'ils demandassent long-tems, & avec beaucoup de larmes, la grace qu'ils avoient méprisée; & qu'ils devînssent humbles & reconnoissans, à proportion de ce qu'ils avoient été ingrats & orgueilleux.

V. Ces dispositions si justes & si indispensables sont le fruit de la doctrine de S. Paul, quand elle est bien comprise, & que le cœur en est profondement penetré. Mais elles sont rares, parce que la plupart des Pécheurs sont impénitens, & que le plus grand nombre des pénitens, ou ne connoît, ou n'aime pas les Regles d'une sérieuse Pénitence. Elle a dans tous les tems trouvé de grands obstacles dans le cœur des hommes; & nous lisons avec étonnement ce que dit S. Ambroise, » qu'il (*p*) avoit plus » connu de Fidèles qui avoient conservé leur » Innocence, que de véritables Pénitens qui » l'eussent réparée.

(*p*) Faciliùs inveni qui innocentiam servaverint, quàm qui congruè egerint pœnitentiam. *S. Ambr. L. 2. de Pœnit. C. 10.*

CHA-

CHAPITRE XIX.

Il est d'une extrême consequence que le Prince fasse choix d'un Confesseur, qui ait les Qualitez nécessaires pour un tel Emploi. Quelles sont ces Qualitez.

ARTICLE I.

Il est d'une extrême consequence que le Prince fasse choix d'un Confesseur qui ait les Qualitez nécessaires pour un tel Emploi.

I. CE qui a été dit dans les derniers Chapitres, nous conduit naturellement à la matière de celui-ci. Mais je dois avertir avant tout, que ce que j'entens sous le nom de Confesseur du Prince, n'est point un homme qui ne soit que pour la bienséance ou la montre ; qui soit simplement un Officier du Prince, couché sur l'Etat avec un équipage & une pension, & qui fasse une partie de sa Cour. S'il ne s'agissoit que d'un tel homme, il faudroit le prendre au hazard, & le plus simple seroit le meilleur.

II. Mais l'idée que j'ai du Confesseur du Prince est très-différente ; & l'on verra bientôt par le caractère que j'en ferai, qu'il doit avoir un mérite très-singulier pour être digne de toute la confiance du Maître des autres hommes : je dis toute la confiance, parce qu'elle doit s'étendre à toutes sortes d'affaires, n'y en ayant aucune qui n'ait quelque rapport à la conscience & au salut, & où il ne soit dange-

reux

reux de prendre un mauvais parti : & qu'il est difficile d'ouvrir son cœur avec une entiere sincerité, quand on est obligé d'user de quelque réserve sur des choses moins intéressantes & moins personnelles.

III. Il faut que le Prince ne lui découvre pas seulement ses fautes, pour se décharger de leur poids, mais pour y trouver des remedes, qu'il fasse cas de ses Avis & de ses Conseils; qu'il le consulte toûjours avec fruit, & qu'après l'avoir entendu, il en soit plus éclairé sur ses Doutes, & plus sûr sur ses Devoirs; qu'il soit consolé par ses Discours, & animé à la Pieté par ses Exhortations; qu'il n'ait aucune peine à lui parler de ses défauts & de ses dangers; qu'il éprouve dans toutes les occasions, que sa lumiere n'est pas commune, & que sa prudence va plus loin que celle de beaucoup d'autres, & que plus il l'approfondit, plus il découvre en lui de Sagesse & de Vertu.

IV. Je sçais qu'un Prince peut croire tout cela d'un sujet très-médiocre, parce qu'il manque de discernement, & qu'il ne se connoît pas en mérite. Mais ce n'est pas dans la pensée, qu'il doit avoir en son Confesseur beaucoup de confiance, qu'il se trompe; c'est dans le mauvais Choix qu'il en a fait, & dans son mauvais goût. Car il est naturel de s'abandonner avec peu de précaution, à celui que l'on choisit pour lui découvrir jusqu'à ses propres foiblesses; quoiqu'il soit contre le bon-Sens, de choisir sans lumiere un homme à qui l'on veut bien se montrer sans voile & sans réserve.

V. Les inconvéniens qui suivent une telle méprise sont infinis, pour le Prince, pour l'Etat, pour l'Eglise, pour le Temporel & pour le Salut. Il est aisé de les prévoir; mais diffi-

difficile de les empêcher: car un Confesseur, tel qu'il doit être pour un Prince, a toûjours été un homme rare, & l'est encore plus aujourd'hui; au lieu que le nombre de ceux qui n'ont que des qualitez médiocres est très-grand, & que plusieurs en cachent de très-mauvaises sous une apparence de Modestie & de Vertu.

VI. C'est sur ce point essentiel qu'il faut que le Prince mette en usage cet avis de la Sagesse: » (q) Ayez plusieurs Amis avec qui vous » aurez une societé douce: mais choisissez en- » tre mille cet homme unique dont vous pren- » drez conseil «. Cette leçon regarde tout le monde, mais infiniment plus les Rois que tous les autres; parce qu'ils sont à la tête de tout; que c'est conduire l'Etat que de les conduire, & qu'il n'est presque pas possible de les délivrer de la séduction, quand ils se sont livrez à un homme qui a interêt d'écarter tous les autres conseils.

VII. Inutilement dirois-je à un Prince, ou sans application, ou sans discernement, ce qui doit le déterminer dans le choix d'un Confesseur, & quelles Qualitez il y doit trouver. Je lui montrerois peut-être ce qu'il craint & ce qu'il fuit; & je lui apprendrois plutôt à éviter le mérite, qu'à le choisir. Mais j'ai l'honneur d'écrire pour un Prince qui respecte la Vérité, & qui la cherche; qui est incapable de donner sa Confiance à quiconque ne la lui diroit pas; & qui ne veut pas se contenter du médiocre, s'il peut trouver l'excellent.

(q) Multi pacifici sint tibi, & consiliarius sit tibi unus de mille. *Eccl. C. VI. v. 6.*

ARTICLE II.

Quelles sont ces Qualitez.

Il doit avoir une Pieté éclairée.

I. Il ne faut pas qu'il se borne à la Pieté seule, sans Lumiere, ou à la Lumiere sans Pieté. Ces deux qualitez doivent être unies : & l'une séparée de l'autre, quelque parfaite qu'on la suppose, jette le Prince dans de grands périls. Si son guide est sans yeux, ou s'il n'a que des yeux, il l'égare, ou il l'abandonne : il faut voir & marcher : montrer le chemin & y soutenir : bien parler, & faire encore mieux. Autrement on dit ce qu'on ne sçait point, ou l'on fait le contraire de ce que l'on dit : & l'on nuit à la Pieté, ou en la méprisant soi-même, ou en la rendant méprisable par l'ignorance.

Avoir des Talens pour la Conduite de l'Etat.

II. Le Confesseur du Prince doit avoir, outre la Vertu & la Connoissance de la Religion, des Talens pour la Conduite de l'Etat; être capable d'affaires, & les entendre ; avoir des principes étendus, qui l'éclairent sur toutes les choses que l'expérience & l'usage du monde apprennent aux autres, & que l'obscurité d'une retraite cache souvent aux gens de bien. Sans ces Talens, dont la semence est dans l'esprit, & que l'occasion fait éclore, un homme d'ailleurs plein de Vertu, laisse souvent le Prince dans l'incertitude & la perplexité dans des choses délicates & difficiles, & il le met dans la nécessité de partager sa confiance, & de suivre des Conseils suspects & dangereux.

Etre digne d'être consulté sur les Affaires, mais les craindre.

III. Il faut bien néanmoins se garder de confondre ce que je dis, avec un caractère qui paroit voisin, quoique très-different. Un homme habile dans les Affaires, parce qu'il s'en est beaucoup mêlé, qui les aime, qui en a besoin, qui veut se rendre nécessaire, qui a une secrete envie de dominer, & de s'ingerer dans le ministère, doit être exclu plus sévèrement qu'aucun autre. Nous cherchons un Homme de bien, & non un Homme important. Nous voulons qu'il puisse être consulté sur les affaires, mais qu'il les craigne & qu'il évite de s'en mêler.

Se charger en tremblant de la Conduite du Prince.

IV. Une de ses plus grandes qualitez, est de se charger en tremblant de la Conscience du Prince, d'en connoître le poids, & d'en voir toutes les suites. Il faut qu'il ne se rende qu'à une Vocation bien marquée; & qu'il ne s'accoûtume point à sa place, la considerant toûjours des mêmes yeux qu'au commencement, & n'y demeurant que par la crainte de déplaire à Dieu, s'il sortoit de son ordre.

Etre exempt de Scrupules & de vaines Terreurs.

V. Mais son esprit doit être exempt de Scrupules & de vaines Terreurs: être décisif, quand il le faut: prendre nettement un parti, & le suivre: se déterminer par des vûës qui ne changent point: douter à propos, mais ne douter pas long-tems; & ne pas laisser le Prince dans l'incertitude, en y demeurant soi-même, ou en y revenant par des variations.

Connoître bien les Hommes.

VI. Il est très-necessaire qu'il connoisse bien les Hommes, pour démêler leurs Passions & leurs Intérêts; pour discerner dans les avis qu'on s'empressera de lui donner, ce qui mérite de l'attention; pour éviter les piéges qui lui seront tendus, & pour empêcher que le Prince ne donne dans quelques-uns de ceux dont tout son chemin est semé.

Cette Connoissance doit être un Don de Dieu, plutôt que l'effet du commerce avec les Hommes.

VII. Cette Connoissance des Hommes doit être le fruit de ses Refléxions, ou plutôt un Don de Dieu; car il lui en coûteroit trop, s'il l'acqueroit par leur commerce. Il est même rare, qu'en vivant beaucoup avec les hommes, on les connoisse bien. On devient malin, plûtôt qu'exact; & défiant, plutôt qu'éclairé.

Etre humble, quand il s'agit de lui: mais quand il s'agit de la Vérité, ne voir & ne craindre qu'elle.

VIII. Il sied bien à un Confesseur d'être humble, & il ne sçauroit l'être assez. Mais être humble, n'est pas être complaisant ou flateur. Quand il s'agit de lui, il ne peut se mettre trop bas: mais quand il s'agit de la Vérité, il ne doit voir, & ne craindre qu'elle. Sans cette disposition, il ne peut servir qu'à tromper le Prince, qui se repose sur sa Sincerité, & qui pense avec quelque fondement qu'il s'acquitte de ses Devoirs, quand on ne l'avertit pas de ceux qu'il neglige.

Sa Sincerité doit aller jusqu'au Zèle.

XI. Cette Sincerité dont je parle, doit aller jusqu'au Zèle; car c'est du Zèle que vient le Courage. Sans cette espéce d'aiguillon, la Pru-

Prudence dégénere en Timidité; & de peur d'aller trop loin, elle s'arrête par foiblesse. Il y a des occasions où les meilleurs Princes ont besoin d'être pressez, mais craignent de l'être. Ils aiment quelquefois leurs défauts, & les excusent. Ils reçoivent avec moins d'ouverture certains avis, & s'y rendent en combattant. Un homme plein d'égards, & qui sent cette apparence de resistance, est tenté d'y ceder: & plus il a de Respect pour le Prince, & de Politesse, moins il est disposé à laisser croire qu'il en manque. Mais il faut que le véritable intérêt de sa propre Conscience, & de celle du Prince, l'emporte sur tout: & le Prince trouvera bon que je l'avertisse, de se défier d'un Confesseur qui se mesurera toûjours sur ses dispositions, qui craindra trop de lui déplaire, & qui mollira, dès qu'il ne verra pas que son avis soit bien reçu. Un tel guide ne fait plus son devoir. Il suit, au lieu de préceder; & tout au plus il accompagne, au lieu de conduire.

Son Zèle doit être éclairé & prudent: Ne porter jamais le Prince à des Singularitez vicieuses.

X. Mais comme il faut que le Zèle anime la Prudence, il faut aussi que la Prudence le modere, & que la Lumiere le regle & l'applique. Le confesseur d'un Prince doit être parfaitement instruit des Bienséances; ne lui conseiller rien que de sage & de raisonnable; ne le porter jamais à des Singularitez vicieuses; ne point souffrir qu'il laisse avilir son Autorité par une Humilité mal entendue; ne le jetter point dans des Pratiques particulieres, contraires à à ses Devoirs publics; le retenir, s'il prend les choses d'une manière trop âpre & trop ardente, quoique ce soit pour le bien; le charger de peu

d'Exercices, mais lui montrer que les dispositions interieures n'ont point de bornes; & le consoler de ce qu'il ne pourra faire, en lui apprenant d'y suppléer par l'Humilité, la Reconnoissance & l'Amour.

Aller toûjours au solide & à l'essentiel, & ne substituer pas de petites Observances à de grands Devoirs.

XI. Il ira toûjours au solide & à l'essentiel, & ne prendra jamais le change. Il ne substituera pas de petites Observances à de grands Devoirs. Il ne travaillera pas au dehors, en negligeant le cœur. Il ne couvrira pas des omissions essentielles, par certaines exactitudes qui ne vont point au but. Il ne separera jamais le Prince du Chrétien; & il ne croira point avoir réussi dans son Ministère, si le particulier est dévot, & que le Prince soit negligent.

Avoir toûjours en vûë le Prince & le public.

XII. Il insistera principalement sur les qualitez qui reforment le cœur & qui servent à la conduite de l'Etat. Il aura toûjours en vûë le Prince & le Public: & tout ce qui rendroit le Salut du Prince douteux, & exposeroit la République, sera l'objet continuel de ses soins & de ses inquiétudes.

Avoir un Esprit juste & droit.

XIII. Il faut pour cela qu'il ait un Esprit juste & droit, qui discerne dans chaque chose ce qui mérite de l'attention, qui ne se laisse point éblouir par la seule Vraisemblance; qui considere & pese tout, & ne se détermine qu'après avoir tout vû; & qui demêle avec netteté le faux, l'utile & le superflu, le nécessaire & le dangereux.

Toûjours Ennemi des Extrêmitez.

XIV. Il est sur-tout important qu'il soit toûjours

jours Ennemi des Extrêmitez & qu'aucun bien n'ait d'attraits pour lui, qu'autant qu'il est dans l'ordre & conforme aux regles; qu'il ne se gouverne point par bonds & par saillies, qu'il ne pense point au merveilleux, mais au possible; qu'il ne mette point sa gloire à rendre le Prince un Héros en certain genre, mais à contribuer à le rendre parfait en tout: ce qui ne peut arriver, qu'en réunissant toutes les Vertus, & moderant par consequent les unes par les autres.

Eviter d'agir, ou de conseiller avec Précipitation.

XV. Il ne sçauroit éviter beaucoup de Fautes, s'il est précipité. Quelque Vivacité qu'il ait pour tout voir, & pour tout comprendre, il doit se défier de tout ce qui n'a pas séjourné un certain tems dans son esprit, & qui n'a pas été consideré avec maturité, & dans la priere. Il est trop tard de revenir aux refléxions, quand on a commencé d'agir: & il ne faut rien proposer au Prince, qui n'ait été févèrement examiné, ni l'obliger à se défier de tous les Conseils, par l'indiscretion de quelques-uns.

Avoir opposition à la Crédulité, aux Soupçons, à la Défiance. Etre l'Ennemi implacable des Délateurs.

XVI. Comme c'est un grand vice à un Prince que la Crédulité, son Confesseur doit avoir une opposition naturelle à ce défaut, & l'avoir fortifiée par ses reflexions. Les Preuves seules doivent faire impression sur lui: & sa faveur doit toûjours être pour l'absent. C'est à lui à remedier aux Soupçons du Prince, au lieu de les affermir, quand ils n'ont d'autre fondement que les Discours, ou une pente naturelle à la Défiance. Et dans toutes les occasions il

doit se déclarer l'implacable Ennemi des Délateurs, parce qu'ils sont eux-mêmes les plus dangereux Ennemis du Prince & de l'Etat.

Il doit être sans Passion & sans Interêt.

XVII. Pour se conserver dans cette heureuse situation, il doit être sans Passion, sans Jalousie, sans Intérêt, sans Préjugez. Il doit n'aimer que son Devoir, & ne penser qu'à le remplir sans attendre ici, ni recompense, ni même Justice. Dès qu'il tiendra à quelqu'une des choses que les hommes peuvent lui ravir, il deviendra homme comme eux, & sujet aux mêmes foiblesses. Il craindra ceux qui pourroient le servir. Il menagera ceux qui pourront le servir. Il sera muet quand il devroit parler. Il parlera quand la Faveur le lui commandera. Il sera Courtisan, & non Confesseur; & le Prince aura un Espion auprès de lui, & non un Guide fidèle.

Avoir l'Ame grande & noble, supérieure à tout ce que désirent ou admirent les autres.

XVIII. Il ne sçauroit être exempt de Passions & d'Intérêt, sans avoir l'Ame grande, noble, élevée, supérieure à tout ce que désirent ou admirent les autres. Et c'est principalement par un tel caractère qu'il peut aider un Souverain à s'élever aux grandes Vertus, & à compter l'univers entier pour peu de chose; à lui découvrir la bassesse de l'Ambition, la petitesse de l'Orgueil, la vanité d'une fausse Magnificence; à lui faire sentir le vuide & le faux de tout ce qui dépend des hommes, qui perit avec eux, & qui dure souvent moins que la vie; & à lui faire découvrir au contraire une solide Grandeur à rendre le Peuple heureux, à proteger les foibles, à faire regner la Justice, &

à ne

à ne sacrifier pas ces Vertus à une chose aussi fragile que la Réputation.

Avoir un grand Courage.

XIX. Le Courage est une suite naturelle de ces dispositions : & il est d'ailleurs nécessaire à un homme qui a toute la confiance du Prince, & qui partage avec lui ses afflictions & ses peines ; qui est obligé de le consoler & de le soutenir, dans des occasions où il est seul chargé de ses inquiétudes & de sa douleur, & qui doit rélever son Espérance & son Courage par des discours pleins de lumiere & de force, & qui partent d'un cœur affermi par la Grace, & qui ne connoît d'autre mal en ce monde, que l'offense de Dieu & le danger de le perdre.

Accompagné d'une grande Affection pour le Prince.

XX. Mais le Courage d'un autre est une foible ressource, s'il ne peut se communiquer ; & ce n'est que par l'Affection qu'il se communique. Il faut que le Confesseur ait un cœur bon & tendre, qui s'intéresse vivement aux biens & aux maux du Prince, & qui prépare à la Consolation, en s'affligeant le premier. Il doit en tous les tems rendre aimable la Vertu, par des manières aimables ; & faire recevoir la Vérité, en la faisant désirer : mais c'est principalement dans l'Affliction, de quelque cause qu'elle vienne, que la Charité doit couvrir le Courage, & s'affoiblir pour rélever.

Avoir une Connoissance non commune du Cœur de l'Homme en général, & en particulier de celui du Prince.

XXI. L'une des plus essentielles qualitez du Confesseur, & qui peut moins se suppléer, est une Connoissance non commune du Cœur de l'homme en général, & en particulier de celui

celui du Prince qu'il conduit. Il doit sçavoir ce qui le remue, ce qu'il cherche, ce qu'il attend : découvrir ce qui est caché sous la surface, & qui en est quelquefois très-différent : voir dans les sentimens présens, des indices de l'avenir : ne point se reposer sur des dispositions réelles, mais peu profondes : connoître par quelles vicissitudes l'on peut passer, & par quelle succession les Passions se déplacent l'une l'autre, & regnent tour-à-tour, sans que le fond du cœur soit véritablement renouvellé.

Nécessité d'une telle Connoissance, & son Usage.

XXII. Il y a des choses d'une dangereuse consequence, dont les commencemens sont peu marquez : il y en a d'autres qui ne méritent aucune attention, quoiqu'elles répandent dans l'imagination beaucoup de trouble. Il y a des Affoiblissemens dont on ne peut être trop promptement averti : & il y a des Negligences dont le remede est aisé. Un homme intelligent s'y trompe peu. Un autre qui n'a pas sa lumiere, n'y connoît rien. L'un s'allarme, ou se rassure à propos : l'autre s'inquiéte, ou demeure tranquille à contre-tems. L'un entend le Prince à demi mot, & quelquefois mieux qu'il ne s'entend lui-même : l'autre ne comprend ce qu'il lui vouloit dire, que lorsqu'il n'est plus tems, & ne connoît le danger, que lorsqu'il est sans remede.

Son Secret doit être encore plus grand que sa Penetration.

XXIII. Son secret doit être encore plus grand que sa Penétration, & s'étendre aux choses mêmes qui paroissent indifférentes ; parce qu'il y en a peu qui le soient pour un Confesseur. Tout ce que lui confie le Prince, doit mourir en

lui.

lui. Aucune tentation ne doit être capable de l'affoiblir sur ce point essentiel. Ni le plaisir de parler des excellentes dispositions du Prince, ni le dessein de le justifier, ni le Désir que son exemple soit suivi; ni, à plus forte raison, la Complaisance dans le succès de son ministère, ou la Foiblesse de chercher sur cela quelques louanges; ne doivent arracher de lui une parole qui ne soit pas nécessaire. Tout ce que dit le Confesseur est interprêté; on joint des choses dites en divers tems; on le croit peu quand il loue; on l'estime peu quand il parle; & les honnêtes gens veulent qu'il soit muet.

Il doit aimer l'Etat comme s'il en étoit chargé.

XXIV. Il doit aimer l'Etat comme s'il en chargé, parce que l'étant de la Conscience du Prince, il l'est aussi de tous ses Devoirs par rapport au Peuple. Il doit par consequent les connoître dans un grand détail, & désirer fortement que le Prince les connoisse.

Il doit aimer encore plus tendrement l'Eglise.

XXV. Il doit aimer encore plus tendrement l'Eglise, dont l'Etat fait partie, & qui est le principal objet d'un Prince Chrétien. Il en doit connoître les maux, & y chercher des remedes; s'intéresser à ses biens, & les procurer: avoir du Zèle pour sa Discipline; ne pas mettre les abus à la place des regles; ne pas confondre ce qui est seulement toleré, & qui souvent est la matière du gémissement des gens de bien, avec ce qui est d'une première institution; être bien instruit de l'Antiquité; plein de Zèle & de Respect pour la Hiérarchie, & pour l'ordre que Jesus-Christ a établi pour gouverner son Eglise. C'est à lui à éclairer le Prince sur tous ces points, & s'il étoit lui-même dans l'ignorance, il tourneroit son

son autorité contre les choses mêmes dont il doit être le Protecteur.

Sa grande Etude doit être celle de J. C. de sa Doctrine, de ses Mystères, des Moyens qu'il a choisis pour sauver les Hommes.

XXVI. Sa grande Etude doit être celle de Jesus-Christ, de sa Doctrine, de ses Mystères, des Moyens qu'il a choisis pour sauver les Hommes, du Besoin infini qu'ils ont de lui, de la Fausseté de toutes les Vertus dont la Grace n'est pas le principe, des vains efforts de l'Orgueil pour arriver à la Sagesse & à la Justice, & du Sentier unique qui y conduit, qui est la Foi en J. C. & la Docilité pour ses Préceptes.

L'Ecriture Sainte doit faire ses chastes Délices.

XXVII. L'Ecriture Sainte doit faire ses chastes Délices, & être le fonds où il puise ses Conseils & ses Lumieres. Il doit en avoir acquis l'intelligence par une continuelle Méditation, & une sérieuse Etude de la Tradition, à qui il apartient de l'interprêter. Il faut qu'il puisse en inspirer le goût, en faire sentir la profondeur & la majesté, en revéler les mystères, & répondre aux questions sages & raisonnables du Prince, quand il voudra lui en proposer.

Excepté le Salut du Prince, il ne veut & n'attend rien de lui.

XXVIII. C'est au Prince, & à son avancement dans la Vertu, qu'il rapporte tous ses soins, s'il est véritablement digne de sa place. Il lui est attaché du fond du cœur: son Salut lui est précieux comme le sien propre: il l'aime pour Dieu, d'un Amour de jalousie: il est préparé à tout entreprendre, & à tout souffrir, pour lui être solidement utile. Mais excepté son Salut, il ne veut & n'en attend rien.

XXIX.

Avec quelles dispositions le Prince doit chercher un Homme d'un tel Mérite.

XXIX. Peut-être qu'un tel Homme est dé-
ı auprès du Prince, & je l'en félicite, s'il a
touvé un trésor d'un si grand prix. Mais s'il
e cherche encore, il veut bien que je lui dise
ue ce sera sans fruit, s'il ne désire sincerement
ue la Vérité lui soit montrée dans toute sa pu-
eté & toute son étendue.

XXX. Dieu, qui connoît le cœur, & qui
e juge, permet qu'on réussisse à se tromper,
uand on craint la Lumiere, & qu'on cherche
n Approbateur sous le nom de Confesseur &
le Guide. Il y a des exemples dans l'Ecriture
ui doivent intimider tous les Princes. Quand
ls desireront qu'on ne leur dise rien que d'a-
réable, les faux Prophetes viendront en fou-
e leur annoncer une fausse paix, & leur prédi-
e des songes. (r) Dieu lui-même permettra au
éducteur de les remplir de fausses idées, & de
s rassurer, par de fausses promesses; & (s) il
unira leur secret éloignement de la Vérité,
n les abandonnant à l'Erreur.

(r) Dedit Dominus spiritum mendacii in ore
mnium prophetarum tuorum, & Dominus locu-
is est contra te malum. 3. *Reg. C. XXII. v.* 23.
(s) 2. *Thessal. C. II. v.* 10.

CHA-

CHAPITRE XX.

A quelles marques on peut reconnoître un Politique & un Mondain, caché sous le nom & le ministère de Confesseur du Prince : Son Caractère, & son Dessein. Pourquoi il est si ordinaire que les Princes choisissent un Homme qui les trompe, & le préférent à un Guide plus éclairé & plus fidèle. Combien ce malheur est grand. Moyens de l'éviter

---

ARTICLE I.

A quelles marques on peut reconnoître un Politique & un Mondain, caché sous le nom & le ministère de Confesseur du Prince : Son Caractère, & son Dessein.

I. LE malheur dont je viens de parler à la fin du Chapitre précedent, est si grand en lui-même, & a de si funestes suites, non seulement pour le Prince, mais aussi pour tous ses Etats, que je crois devoir ajouter au Caractère du Confesseur qui mérite sa confiance, celui du Séducteur qui veut l'acquerir, en usurpant le même nom & le même ministère. Ce parallèle, qui distinguera l'un de l'autre, servira à les comparer & à les faire reconnoître : & un Prince aussi droit & aussi fincere que celui que j'ai en vûë démêlera sans peine celui que Dieu lui envoye par misericorde, de celui qui s'ingère par Ambition.

II. C'est ici le premier trait auquel le faux Pas-

Pasteur est reconnoissable. Il est à soi-même l'Auteur de sa Vocation. Il s'offre : il va au devant du Prince : il employe les sollicitations & la brigue : il lui fait parler par tous ceux qui ont du crédit auprès de lui. Il menage les plus petits Officiers, il met dans ses intérêts le Courtisan, le Ministre, & quelquefois des personnes à qui le nom de Confesseur devroit donner de la crainte, si elles ne sçavoient que ce nom est quelquefois sans consequence.

III. Ce n'est pas toûjours celui qui se destine à cet Emploi, qui le sollicite ouvertement. Quand il est d'un Corps, ce sont ses Supérieurs qui agissent pour lui. Mais l'Empressement humain n'en est pas moins évident, & n'en doit pas être moins suspect. Ce n'est pas Dieu qui préside à une telle Vocation. (*t*) On court, mais ce n'est pas lui qui envoye.

IV. Le Confesseur, qui par lui-même, ou par ceux qu'un intérêt commun lui avoit unis, est parvenu à la place qu'il avoit désirée, s'estime heureux d'y être. Il la regarde comme une distinction, comme un titre d'honneur, comme une place d'autorité. Il n'en connoît ni le poids, ni les suites, ni le compte qui lui en sera demandé. On voit à son air qu'il est content ; qu'il se met de niveau avec les Grands de la Cour ; que bientôt il agit comme leur Maître, & non seulement comme principal Ministre, mais presque comme associé à l'Empire.

V. Il n'a, pour regner absolument, qu'une seule personne à menager : & le droit qu'il a sur

(*t*) Non mittebam, & ipsi currebant. *Jerem.* C. XXIII. v. 21.

sur la Conscience du Prince, lui donne de grandes facilitez, & de grandes espérances, pour regner bientôt plus que lui.

VI. Il s'applique d'abord à gagner son esprit: à étudier ce qui lui plaît ou le blesse: à profiter de toutes les ouvertures que son ministère & la franchise du Prince ne manquent pas de lui donner; non pour lui être utile, mais pour se l'attacher, ne cherchant le chemin qui conduit au cœur, que pour y entrer & s'en rendre le maître, & non pour le reformer.

VII. Il a sur-tout un grand soin de guérir le Prince de la Crainte; ou de la Gêne qu'inspire naturellement la Présence d'un Confesseur. Il ne l'aborde qu'avec des airs si respectueux & si soûmis, & avec un visage ou la Complaisance & l'Admiration sont tellement peintes, qu'il efface entierement de son esprit ce que l'idée de Directeur a de triste, & qu'il le met en pleine sureté à l'égard des avis qu'il n'aimeroit pas qu'on lui donnât.

VIII. Il n'a, comme le Courtisan, que la seule intention de plaire; d'être vû de son maître avec bonté; de se conserver du crédit par sa faveur; de remplir l'espérance de ceux qui lui ont procuré son emploi; & de ne pas mettre obstacle à la haute considération qu'un tel ministère doit attirer à un homme habile & entendu.

IX. Pour cette raison, il n'avance qu'autant que le Prince le veut, ou le permet. Il sonde ses dispositions, & se mesure sur elles: plus hardi, s'il espère que son Courage sera estimé; mais réservé & prudent, si le Silence seul est approuvé: faisant un pas, de peur de paroître lâche; mais s'arrêtant, de peur d'être incommode.

X. Com-

X. Comme il a deux intérêts contraires, celui d'être estimé Homme de bien, & celui de ne point troubler le repos du Prince; il loue la Vertu quand il peut le faire sans risque, & blâme le Vice quand il n'a rien à craindre. Si le Prince a quelques bonnes Qualitez, il s'attendrit en les louant. Si le Prince est exempt de certains Vices, & s'il les haït, son Zèle s'enflamme contr'eux. Mais sur les Vertus qui manquent au Prince, ou sur les Défauts qu'il a, le Confesseur est plein de discrétion; & il se souvient de la maxime, que pour regner il faut sçavoir dissimuler.

XI. Si néanmoins le désordre est public, & qu'il aille jusqu'au scandale, il parle alors, mais avec une Charité complaisante, & avec un Zèle qui n'a rien d'amer. Il accuse la foiblesse générale, plutôt que le Prince: il le plaint: il l'excuse aussi un peu. Il est plein d'espérance pour l'avenir: & il trouve dans les autres Qualitez du Prince qui sont excellentes, une assurance presque certaine, ou que le mal ne durera pas, ou qu'il sera couvert par les bonnes Oeuvres. Il mêle avec art l'Indulgence aux Avis; afin que l'une console, & que les autres édifient; & que si le désordre continue, on soit content de celui qui le voit sans inquiétude & sans impatience; & s'il cesse, qu'on sçache gré à celui qui a prédit qu'il finiroit. Tout le but de cet habile Médecin est, de se conserver son Malade. Il lui est égal qu'il guérisse, ou que sa maladie continue, pourvu qu'aucun autre ne soit consulté.

XII. Si les Mœurs du Prince sont innocentes, & si toutes ses Inclinations le portent au bien, le politique Confesseur est alors partagé par deux vûës différentes. Il applaudit au bien

qui ne lui coûte rien, & qui lui fait honneur; & il craint en secret, que ce bien ne devienne trop sérieux, & qu'il ne soit plus le maître d'en arrêter le progrès & les suites. Mais il y auroit du danger à s'y opposer ouvertement. Le parti le plus sûr est, de borner la lumiere; & c'est à quoi il s'applique.

XIII. Si le Prince a du goût pour la lecture, on le combat d'abord, mais foiblement, pour ne le point rendre plus vif par une résistance trop marquée. On lui représente ensuite, & l'on prend soin de le lui faire dire par d'autres, qu'excepté l'Histoire, toute autre lecture est inutile aux Princes, & souvent dangereuse. On met à dessein auprès de lui des personnes qui le détournent & qui l'amusent; & l'on commence à être tranquille, lorsque des choses frivoles ont pris la place des Livres.

XIV. Si le Prince a commencé à lire des choses capables de l'éclairer sur la Religion, à connoître des Personnes de merite & à les goûter, à témoigner de la Confiance pour elles & pour leurs Conseils, tout est employé pour prévenir les suites d'un si grand mal; les Soupçons, l'Artifice, la Calomnie même, si l'on est réduit à cette nécessité. Il n'y auroit plus moyen de gouverner le Prince, s'il étoit trop instruit. Il ne verroit plus les choses comme on les lui diroit, s'il les connoissoit immediatement par lui-même. Son Confesseur ne seroit écouté qu'autant qu'il auroit raison. Ses conseils seroient examinez: ses lumieres seroient comparées avec celles que le Prince trouveroit ailleurs. Il arriveroit peut-être de-là, qu'on lui préféreroit quelqu'un, ou qu'au moins on l'écouteroit avec lui. De tels inconveniens sont affreux; & le remede unique est, que le Prince demeu-

demeure toûjours enfant, & toûjours en tutelle & que ses bonnes Intentions, qui le meneroient trop loin, soient arrêtées par une Ignorance salutaire au confesseur & à ses amis.

XV. Ce Confesseur prudent selon le siécle, cache à son Disciple, destiné à l'être toûjours, ce que la Religion a de plus grand & de plus solide, & il substitue à des Véritez sublimes, des pensées basses & vulgaires; & à des Devoirs importans, de petits exercices qui n'éclairent point l'esprit, qui ne nourrissent point le cœur, & qui exposent le Prince à mépriser un jour la Religion, faute de la connoître. Ce danger, qui toucheroit une autre, n'est rien pour le Confesseur, qui ne se croit en sureté qu'autant que le Prince demeure foible.

XVI. C'est dans cette vûë qu'il lui cache les Regles de l'Eglise sur la Pénitence, ou qu'il les lui représente comme des usages qui n'ont eu qu'une courte durée, & qui ont été utilement abolis. C'est dans ce dessein qu'il lui ôte l'Ecriture Sainte, si le Prince a la foiblesse de se la laisser arracher; ou qu'il s'efforce de lui persuader, qu'elle est pleine d'obscuritez; qu'on y trouve de grands dangers, & peu de regles pour la conduite; & que des Livres composez avec méthode, tels que ceux qu'il lui nomment en secret, sont plus utiles. C'est par le même principe qu'il lui parle des Ecrits des SS. Peres, comme d'ouvrages uniquement destinez à la réfutation des Héréfies de leur tems, dont la mémoire est abolie, & où l'on ne peut prendre des regles sûres pour la Morale, parce que la distance de leur siécle au nôtre a introduit d'autres maximes & d'autres usages. Enfin c'est sur le même plan, & par le même esprit, qu'il ne lui découvre rien de la premiè-

re & de la plus auguste Antiquité, qu'il en écarte le discours lorsque l'occasion le fait naître ; qu'il parle avec mépris des Recherches qu'on fait de ces anciens vestiges de la Pieté & de la Discipline de nos peres ; & qu'il accuse le respect qu'on a pour l'Eglise fondée par Jesus-Christ & par ses Apôtres, d'être une secrete condamnation de l'Eglise présente.

XVII. Outre le dessein de n'instruire le Prince sur aucune chose qui puisse lui donner de l'Elevation, le Confesseur en a un autre, & qui le touche d'aussi près. Il ne veut pas que ses Maximes & ses Décisions soient comparées avec les regles que la Tradition nous a conservées ; & qu'on juge de ses pensées, toutes séculieres & toutes mondaines, sur les plus importans Devoirs des Princes, par la maniere dont l'Ecriture & les saints Peres en parlent.

XVIII. Ce Confesseur, plein de l'Amour du siécle, ne veut point qu'on approche de lui, ni du Prince, une lumiere si pure. Il se plaît dans la Cour la plus magnifique ; & plus elle est brillante, plus il se trouve honoré dans la place qu'il occupe. Il est très-éloigné de condamner, ni le Luxe, ni la Dépense, ni le Faste. Lui-même y applaudit & le louë. Le Prince n'a qu'à consulter son goût & ses revenus : il peut même aller au-delà de ses forces, sans craindre de la part du Confesseur le moindre avis. Une telle splendeur rejaillit sur ce dernier & il en partage l'éclat.

XIX. Il est vrai que, si le Prince se déclaroit pour la Modestie, le Confesseur aussi-tôt l'approuveroit, & condamneroit même sévèrement tout ce qui seroit superflu. Mais si le goût du Prince venoit à changer, ou si son Successeur en avoit un différent, & vouloit

rele-

retenir le Confesseur, celui-ci qui passeroit à l'instant de l'Amour de la Modestie à celui de la Magnificence; & ce changement n'étonneroit que ceux qui ne sçauroient pas que son Amour invariable & constant est celui de soi-même, & qu'il est disposé à prendre toutes les formes, pourvû qu'il regne, en paroissant se rendre dépendant des volontez du Prince.

XX. Il y a souvent des choses très-indécentes dans les Palais des Rois : mais ne craignez point que les yeux du Confesseur en soient blessez. De telles petitesses sont fort au-dessous de lui, & il les laisse à des esprits foibles que le Bronze & la Pierre scandalisent, & qui s'arrêtent à considerer dans une statue ou dans un tableau autre chose que l'Art. Le Directeur d'un particulier seroit peut-être obligé de descendre dans ce détail : encore faudroit-il excepter des hommes, ou d'une grande naissance, ou d'un grand bien : mais que le Confesseur d'un Souverain s'occupe de pareilles reformes, c'est oublier ce qu'il est.

XXI. Les Bâtimens, les Jardins, les Eaux, les Beautez répandues avec profusion, sont l'objet de son admiration, & jamais ces dépenses immenses ne le font souvenir, qu'elles coûtent souvent, & les larmes, & le sang des pauvres.

XXII. Il est insensible aux Tributs excessifs, & plus dur sur ce point que ceux mêmes qui se croyent obligez à les exiger, & qui murmurent assez haut contre la cruelle Indifférence de celui qui devroit avertir le Prince, & qui ne le voit que pour l'admirer. Mais s'il l'avertissoit, & d'une manière aussi sérieuse qu'il le devroit, il attaqueroit l'endroit du Prince le plus sensible; il lui feroit voir la nécessité de

refor-

reformer beaucoup de choses qui servent à son plaisir ; il l'affligeroit par une telle vûë ; & il s'exposeroit à être remercié de ses conseils & déchargé du soin d'en donner de pareils à l'avenir : & c'est l'unique péril qu'il apprehende. Que l'Etat soit accablé d'un poids qu'il ne peut soutenir, c'est la moindre de ses inquiétudes. Pourvû qu'il trouve dans le Prince un accueil favorable, & qu'il ait la liberté de l'entretenir aussi souvent & sur telle matière qu'il lui plaira, il est satisfait, & n'a plus rien à désirer.

XXIII. Il en est de même de l'inclination du Prince pour la Guerre, pour les Conquêtes, pour le Désir d'une fausse Gloire. Le Confesseur est le premier à justifier ses sentimens, à y trouver de l'Elevation & de la Grandeur, à se joindre aux Flateurs, qui n'examinent que le succès & jamais la Justice des entreprises. Le sang des Citoyens & des Etrangers répandu, les Provinces désolées par le fer & le feu, l'Etat épuisé d'hommes & d'argent, le compte que le Prince & que lui-même en rendront au Tribunal de Jesus-Christ, ne le touchent point. Il juge de cette vaine apparence de Gloire, plus faussement que n'ont fait beaucoup de Payens ; & il porte dans son cœur plus d'opposition à l'Evangile que plusieurs Infidèles.

XXIV. Aussi s'accommode-t-il de tous les Princes, dans quelques dispositions qu'ils puissent être ; & non seulement il n'en refuse aucun, mais il s'offre à tous, & brigue bassement, non la Confiance de quelques-uns d'entr'eux, mais l'apparence de l'avoir. Ceux même dont il connoît l'Irreligion & l'Incrédulité ne l'étonnent point. Il est à leur égard aussi complaisant & aussi rampant que pour les autres. Il se trouve aussi honoré de passer pour

leur

ur Confesseur, quoiqu'il n'en ait que le nom
& les appointemens, que s'il l'étoit d'un Prince
solidement Chrétien. Il n'en fait pas sa cour
avec moins d'assiduité. Il n'en est pas moins
empressé pour attirer sur soi quelques regards:
& il ne tient pas à lui que le Prince ne se fortifie
dans ses injustes Préjugez contre la Religion,
en jugeant d'elle par les manières basses
& indignes de celui qui devroit en être instruit,
& qui en fait servir le prétexte à son Ambition.

XXV. Mais la tentation la plus forte contre
la Foi des Princes, qui, avec quelque doute
sur son sujet, conservent de l'esprit & du sens,
c'est la Facilité qu'à le Confesseur à leur donner
les Sacremens, ou même la violence qu'il leur
fait pour les recevoir, quoiqu'ils s'en reconnoissent
très-indignes. Un tel Scandale achève souvent
de les fixer dans l'Incrédulité, parce qu'ils
sentent bien d'un côté, que si ce qu'on dit de
la Religion étoit sérieux, ce seroit un grand
crime que d'en profaner les mystères; & qu'ils
pensent d'un autre côté que les Ministres de
l'Eglise sont tout à-peu-près tels que leur Confesseur,
politiques comme lui, donnant tout
au spectacle, & ne conservant de la Pieté que
les dehors.

XXVI. Mais, ni la Profanation des choses
les plus saintes, ni les conséquences affreuses
qu'en tirent les Incrédules, ne font sur l'esprit
du Confesseur, qu'une légere impression. Il
juge de tout cela par une lumiere supérieure
aux regles préscrites aux autres Ministres de
l'Eglise; & il est persuadé, que c'est un si grand
bien que les Princes donnent de tems en tems
des marques publiques de Religion, qu'il faut
peu examiner si leurs dispositions intérieures y
répon-

répondent ; & qu'il est même important de couvrir leurs Doutes sur la Foi, ou leurs Désordres, par l'usage des Sacremens, qui trompe au moins une partie du Royaume, s'il scandalise quelques Courtisans. Autrement le Confesseur seroit reduit à l'une de ces deux extrêmitez, ou d'attendre que le Prince fût converti ; ce qui souvent iroit bien loin, & donneroit au Confesseur une réputation de Sévérité qui ne convient point à la Cour ; ou de témoigner au Prince, que son ministère lui étant inutile, il se retire pour s'occuper de son propre salut ; ce qui seroit la faute la plus grossiere & la plus inexcusable contre la bonne Politique.

XXVII. Il faut peu s'étonner après cela, qu'un tel Confesseur donne tous ses soins pour applanir, pour élargir, pour abreger la Voye du Salut. Il a résolu de conduire les Princes ; & les Princes n'ont pas tous résolu d'être véritablement Chrétiens. Il faut donc trouver le moyen de les conduire, sans qu'ils le deviennent. De le leur dire aussi cruement, ce ne seroit pas le moyen de les attirer : car ils croyent tous pour laplupart qu'ils sont Chrétiens, ou qu'il s'en faut peu. Il faut donc les laisser dans l'opinion qu'ils se sauvent, sans exiger qu'ils y travaillent, & mettre par consequent toute son industrie, à empêcher que l'Evangile ne soit un obstacle à leur Salut. Ils le trouveroient toûjours dans leur chemin, si le Confesseur ne sçavoit l'éluder à propos, l'interprêter, l'adoucir, & le réduire, par rapport aux Princes, à si peu de chose, que ce n'est plus une affaire que de s'en tirer.

XXVIII. Il est vrai que le Fils de Dieu a dit en termes clairs, & encore avec étonnement,

ment, que le Salut étoit très-difficile. *(v)*
» Oh! que la porte de la Vie est petite & ser-
» rée, que le Chemin qui y conduit est étroit,
» & qu'il y en a peu qui le trouvent! *(x)* Fai-
» tes effort pour entrer par la Porte étroite:
» car je vous assure que plusieurs chercheront
» les moyens d'y entrer, & ne le pouront. «
Il est encore vrai que le Fils de Dieu a fait aux
Riches, & par consequent aux Rois, une ap-
plication particuliere de ces redoutables vé-
ritez: » *(y)* Je vous le dis en vérité: Il est bien
» difficile qu'un Riche entre dans le Royaume
» du Ciel. Je vous le dis encore une fois. Il est
» plus aisé qu'un Chameau passe par le trou
» d'une aiguille, que non pas qu'un Riche en-
» tre dans le Royaume du Ciel.

XXIX. Mais un habile Confesseur ne s'al-
larme pas aisément. En premier lieu, il défend
la lecture de l'Evangile, ou il n'en parle jamais;
& ce moyen abregé coupe la racine des scru-
pules. En second lieu, il excepte les Rois de
la regle commune, dont la condition seroit
bien malheureuse, s'ils étoient obligez à la
même exactitude que leurs sujets. En troisiè-
me lieu, il avertit de ne pas prendre à la let-
tre

(*v*) Quàm angusta porta, & arcta via est, quæ ducit ad vitam, & pauci sunt qui inveniunt eam! *Math. C. VII. v.* 14.

(*x*) Contendite intrare per angustam portam, quia multi, dico vobis, quærent intrare, & non poterunt. *Luc. C. XIII. v.* 24

(*y*) Amen dico vobis, quia dives difficilè intrabit in regnum cœlorum. Et iterùm dico vobis: facilius est camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in regnum cœlorum. *Math. C. XIX. v.* 23. *&* 24.

tre les passages de l'Ecriture les plus formels, parce qu'autrement on vivroit toûjours dans la gêne. Enfin il croit pouvoir démontrer, qu'il y a une visible exageration dans l'Evangile, parce que tout Prince qui a un Confesseur auprès de lui, ne sçauroit se perdre, puisque ce seroit une merveille s'il mouroit sans Confession, ou s'il se confessoit sans craindre d'être damné pour ses crimes ; ce qui suffit pour lui ouvrir le ciel ; & qui coûte certainement peu de chose. Ainsi l'on ne doit pas tant s'effrayer de ces paroles, que la Porte qui conduit à la Vie est petite, & le Chemin étroit : car tout au plus, elles étoient vrayes avant qu'on eût élargi la Porte & le Chemin.

XXX. Rien n'est plus fécond en expédiens, en raisons, en bienséances, qu'un Confesseur de ce caractère, pour rendre légitime ce qui ne le seroit pas sans sa dextérité & ses ingénieuses inventions. Dès que le Prince veut qu'une chose lui soit permise, aussi-tôt elle devient juste & nécessaire. L'utilité publique s'y trouve jointe dans le moment, une Santé plus précieuse que la Vertu, & plus importante que les Loix, est un fondement inépuisable de dispenses. Et qui d'ailleurs pourroit se résoudre à affliger un Prince en combattant ses désirs? Un Confesseur Courtisan n'est à sa place que pour les justifier, & il rendroit bien peu de service, s'il manquoit à son ministère au besoin.

XXXI. L'Ecriture parle souvent contre ces détestables artifices pour pallier le mal, & pour lui donner l'apparence du bien : » (z) Le Pécheur,

(z) Ipse ædificabat parietem, illi autem liniebant cum luto absque paleis. *Ezech. XIII. v. 10.*

» cheur, dit-elle, bâtit la muraille, & le faux
» Prophête prend soin de l'enduire & de la crê-
» pir.« L'un commet l'Iniquité, & l'autre la
couvre & la colore. L'un est injuste sans excu-
se, & l'autre prend soin de lui en fournir.
» (a) Par tout où le Pécheur veut se reposer,
» dit encore l'Ecriture, le faux Prophête a la
» précaution d'y mettre des oreillers, afin qu'il
» s'y repose mollement. Il en met sous les cou-
» des, il en met sous la tête, & il a même le
» soin de les y attacher, de peur qu'ils ne se
» déplacent pendant le sommeil, & que le
» sentiment de quelque chose d'inégal ou de
» dur ne l'interrompe. Le dessein du faux Pro-
» phête, continue l'Ecriture, est de prendre
» les ames à cette amorce, & de leur faire croi-
» re qu'il leur donne la vie en la leur ôtant.

XXXII. Ces termes figurez sont plus clairs que l'explication qu'on entreprendroit de leur donner; & tout le monde croit y voir la peinture du Confesseur complaisant: mais il prétend qu'on a grand tort de l'y voir, parce qu'au tems d'Ezechiel, d'où sont tirées les paroles que j'ai citées, il n'y avoit point de Confesseur en titre; que dans les choses odieuses il faut être expressément nommé; & qu'ainsi tout ce qui est dit contre la complaisance des faux Prophêtes, ne peut être tiré à consequence contre lui.

XXXIII. Pour connoître jusqu'à quel point va sa Politesse, & son Atention à n'être jamais in-

(a) Consuunt pulvillos sub omni cubito manûs; & faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis, ad capiendas animas! Et cùm caperent animas populi mei, vivificabant animas eorum. *Ezech. Ibid. v.* 18.

commode, on n'a qu'à demander aux Grands qu'il conduit, s'ils se sentent moins en liberté avec un tel Censeur que s'ils n'avoient personne; & ils répondront sans doute, qu'ils se sentent aussi peu gênez par sa présence, que par celle d'aucun Officier de leur maison; qu'ils ne changent rien pour lui dans leurs Discours, ni dans leurs Actions; & que c'est pour eux la même chose qu'il soit dans le Palais, ou qu'il soit absent.

XXXIV. Et en effet, qu'on examine quels abus il a ôtez, quelle reforme il a faite, à quels désordres il a remedié, depuis que le Prince, & avec lui toute la Cour, dépend de ses conseils: on verra que tout est demeuré en même état; que la Licence n'a fait que croître, & que plus le crédit d'un tel homme est augmenté, plus la Vertu a perdu du sien.

XXXV. Aussi n'étoit-il pas venu pour la mettre en honneur. Sa commission portoit (b) de laisser tout le monde en paix; excepté ceux qui auroient de la lumiere & du zèle. Pourvû qu'il soit le maître, il laisse tout le monde en repos: & semblable au (c) fort armé de l'Evangile, il veut que tout soit tranquille, à condition que tout soit soûmis. Toute reforme, selon lui, cause nécessairement quelque trouble, tout renouvellement de Pieté est une dangereuse nouveauté, sur-tout à la Cour. Il a trop de prudence pour n'aller pas au devant d'un

(b) Dicentes pax, & non est pax. *Ezech. C. XIII. v.* 10.

(c) Cum fortis armatus; (*Jesus-Christ appelle ainsi le Démon*) custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet. *Luc. C. XI. v.* 21.

d'un tel mal. Qu'on fasse, dit-il, à l'ordinaire; & qu'on soit en paix.

XXXVI. Il ne prétend pas néanmoins qu'on rénonce au Salut: il demande au contraire qu'on l'espère, & qu'on s'en tienne presque assuré, si l'on veut bien suivre ses conseils. Mais quels conseils! Ils se réduisent presque tous, à l'égard du Prince, à des choses de nulle consequence; à quelques Prieres particulieres fort courtes; à l'assistance à la Messe, dont on ne lui explique jamais le fond ni les mystères; à un Zèle vif & ardent contre les personnes qui déplaisent au Confesseur; à l'association à tout le bien qui se fait dans un Ordre religieux, & peut-être au privilége d'être du Corps; & à quelques autres choses pareilles, purement extérieures, qui ne coûtent rien à l'Amour propre, & qui tiennent lieu de ce que l'Evangile a de plus essentiel & de plus grand.

XXXVII. (*d*) C'est ainsi qu'un faux Politique, sous un nom respecté avec raison par le Prince, le trompe indignement par des promesses flatteuses, & par de fausses bénédictions, comme parle l'Ecriture. C'est ainsi que, (*e*) par des discours artificieux, il vend son Maître, & que, selon l'expression du S. Esprit, il trafique de son ame & de son Salut, par un motif d'intérêt: lui qui en avoit reçu le précieux dépôt, & qui auroit dû mille fois sacrifier sa vie pour un Prince qui lui avoit con-

 fié

(*d*) Hujuscemodi Christo Domino non serviunt, sed suo ventri: & per dulces sermones, & benedictiones, seducunt corda innocentium. *Rom. C. XVI. v.* 18.

(*e*) In avaritiâ, fictis verbis de vobis negotiabuntur. 2. *Pet. C. II. v.* 3.

fié sa Conscience & son Espérance éternelle.

XXXVIII. Je supplie instamment le Prince à qui j'ai l'honneur de parler, de bien peser le sens de ces importantes paroles. » Par des dis-» cours pleins d'artifice ils vous vendront, & » feront trafic de vos ames, pour satisfaire leur » avarice & leur Intérêt «. C'est le S. Esprit qui les a dites par la bouche du premier des Apôtres, pour rendre attentifs les Fidèles de tous les siécles, & principalement les personnes puissantes & les Rois, aux artifices que des hommes intéressez employeront pour les séduire. Il leur découvre la fin & le motif de ces Séducteurs, leur Indifférence pour le Salut de ceux dont ils briguent la conduite, le dessein qu'ils ont de le sacrifier à leur Avarice & à leur ambition, la perfidie avec laquelle ils le vendent & en font trafic pour arriver à leur fin. Il leur arrache le masque dont ils se couvrent. Il fait voir ce que cachent leurs paroles si respectueuses, & leurs soins si empressez en apparence. Il montre leur cœur à découvert, plein de Passions, & en particulier celle de tout avoir & de tout dominer; & qui n'a au contraire que de l'Indifférence, & même de la Cruauté pour le Prince, dont ils se joüent, & qui ne sert que de prétexte & d'instrument à leurs prétentions & à leurs desseins.

XXXIX. Ils sont pleins, non seulement de Respect, mais d'Admiration pour les Princes: ils leur paroissent devoüez plus qu'aucun sujet: ils sont appliquez à leur plaire avec plus d'étude qu'aucun Courtisan: mais, dit l'Esprit de Dieu, que les Princes ne se laissent point prendre à cet amorce. (*f*) Ce n'est pas eux, mais

(*f*) Secundùm desideria sua ambulantes; & os eorum

mais leur Pouvoir, que de tels hommes cherchent : & ils n'aiment dans leurs personnes que l'espérance de regner par eux. Leur Ambition & leur Orgueil paroissent dans leurs Actions & leurs Discours, quand ils ne sont plus en la présence du maître : & ce n'est que par intérêt que devant lui ils affectent des manières si respectueuses & si soumises.

XL. L'Apôtre nous enseigne » que (*g*) tout » ce qui est écrit, a été écrit pour notre instruc- » tion «. Ainsi un Prince seroit très-coupable, si, après tant d'avis réiterez, il n'étoit en garde contre des hommes dont l'Ecriture a dévoilé l'artifice ; & s'il se reposoit du Salut, sur des personnes qui ne songent ni au sien, ni au leur ; & qui ne veulent avoir sa confiance que pour le tromper.

ARTICLE II.

Pourquoi il est si ordinaire que les Princes choisissent un Homme qui les trompe, & le préfèrent à un Guide plus éclairé & plus fidèle.

I. Mais le nombre de ceux qui aiment à être séduits, est pour le moins aussi grand que celui des Séducteurs. L'Amour de la Flaterie, si naturel à tous les hommes depuis leur corruption, a banni de leur cœur celui de la Vérité ; & les Princes sont plus exposez que les autres,

eorum loquitur superba, mirantes personas, quæstûs causâ. *Jud.* 16.

(*g*) Quæcumque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt. *Rom.* C. *XV*. v. 4.

autres, par le gain qu'on peut faire en les trompant, & par le risque que l'on court en leur donnant de sages avis de n'avoir auprès d'eux que des Flateurs de toute espece.

II. Le plus dangereux est sans doute, celui qui les trompe sur le Salut : mais c'est ordinairement celui qu'ils aiment le mieux, & dont ils évitent avec plus de soin d'approfondir les intentions, & de découvrir la mauvaise foi & la perfidie.

III. Lorsque les Princes ont des Passions, ils ne veulent auprès d'eux pour Confesseurs que des hommes lâches ou complices, aveugles, ou muets, qui soient semblables à (*h*) des Chiens muets, comme parle l'Ecriture, ou à des Sentinelles endormies.

IV. Lorsqu'ils ont peu de Foi, ils veulent conserver un extérieur nécessaire à leur Réputation, & à la tranquillité de l'Etat. Un Confesseur officieux est alors un témoin utile, quoique peu sincere. Il sert à couvrir ce qu'on est : & l'on lui sçait bon gré du personnage qu'il fait ; dont un homme plus droit & moins dépendant ne seroit pas capable.

V. Lorsqu'ils réforment quelque chose dans leur conduite, ou par un bon motif, ou parce que l'Amour de la Vie succede à celui de la Volupté, ils sont fort aises qu'un Confesseur soit content, qu'il loüe, qu'il admire, & qu'il n'exige rien de plus. Un autre menageroit plus ses louanges, & seroit plus mal-aisé à contenter. Deux grands défauts que ses bonnes qualitez ne couvriroient pas.

VI.

(*h*) Speculatores cœci : canes muti non valentes latrare : dormientes & amantes somnia. *Isai. LVI. v. 10.*

VI. Ils veulent presque tous, que le Salut soit à leur égard comme les autres choses qu'ils désirent, c'est-à-dire, facile & sans qu'il leur en coute. C'est assez pour eux de le vouloir: il faut que d'autres se chargent de l'exécution. Un homme commode les délivre de ce pénible soin, & le prend sur soi-même: ainsi le Prince n'en entend presque plus parler. Ce seroit tout le contraire, si le Confesseur étoit bien persuadé qu'on ne se sauve, ni sans effort, ni par les soins d'autrui.

VII. Lorsque rien ne leur paroît mauvais dans leur conduite, ils souhaitent avec grande passion, d'être proposez à leur Cour & à tout le peuple comme un exemple de Pieté. Ils ne prétendoient pas à cette gloire lorsqu'ils avoient des Passions, ou guerrieres, ou sensuelles; mais à mesure que l'âge les a calmées, le désir d'être un Héros du côté de la Vertu, se fait sentir après tous les autres: & pour lors c'est une douce consolation que d'avoir un Confesseur qui ne trouve rien de plus pur que la Conscience, rien de plus innocent que la Vie, rien de plus saint que les Intentions. Cette idée de perfection écarte bien loin le souvenir des fautes passées. Il n'est plus question de les expier par la Pénitence: & personne n'a droit d'en conserver la mémoire. Un homme plus instruit des regles, ne vendroit pas à si bas prix la gloire de l'Innocence: & il prépareroit avec plus de soin le Prince à paroître devant le Tribunal de Jesus-Christ; très-différent de celui où l'on le juge si pur; mais c'est pour ces raisons mêmes qu'on ne veut point d'un tel homme.

ARTICLE III.

Combien ce Malheur est grand.

I. C'est ainsi que s'accomplit cette prédiction de l'Apôtre : » (*i*) Il viendra un tems où » les hommes ne pourront plus souffrir la saine » doctrine, & qu'ils assembleront auprès d'eux » une foule de Docteurs favorables à leurs pas- » sions, & capables de satisfaire le désir qu'ils » auront d'entendre des choses agréables. Ils » fermeront l'oreille à la Vérité, & ils n'écou- » teront que des Fables, & n'auront du goût » que pour elles.

II. Ce tems est certainement venu. La Vérité est odieuse : les Songes & les Fables ont pris sa place. Ceux qui pourroient encore l'annoncer, sont rares, & ne sont pas récherchez : d'autres maîtres se sont répandus par tout, qui ne disent rien qui ne se puisse accorder avec l'Amour du Monde. Il y a entre leurs Discours & les Passions des hommes une secrete intelligence. On les écoute avec plaisir, parce qu'ils approuvent ce qu'on aime. On oppose leur foule & leur grand nombre, à l'autorité de l'ancienne doctrine, dont la pureté & la rigueur sont devenues insupportables ; & sans rénoncer ouvertement au Christianisme extérieur, on rénonce ouvertement à l'Evangile.

(*i*) Erit tempus, cùm sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros prurientes auribus ; & à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur. *2. Timoth. C. IV. v. 3. & 4.*

III. Mais à quoi se terminera cette Illusion, & cette espece d'Apostasie? Les Fables qu'on substitue à la vérité, la peuvent-elles éteindre? Le goût qu'on a pour elle, peut-il leur donner quelque réalité? Une foule de Docteurs, appliquez à les débiter & à les répandre, est-elle autre chose qu'une foule de Séducteurs? De quel usage & de quelle défense seront-ils pour le Prince, quand il sera jugé selon Jesus-Christ & l'Evangile. (*k*) Quelle protection, dit l'Ecriture, recevra-t-il du mensonge? Et de quoi lui servira-t-il d'y avoir mis sa confiance?

IV. Ne vaudroit-il pas mieux, sans comparaison, qu'il n'eût jamais eu auprès de lui de Flateur à ses gages, sous le nom de Confesseur & de Guide? Un Aveugle seul n'est-il pas moins exposé, que lorsqu'il s'abandonne à un autre Aveugle, qui se prétend clairvoyant, & qui marche avec confiance au milieu des périls: sur-tout, si cet Aveugle ne lui donne la main que pour le tromper, & pour couvrir le dessein qu'il a de le mener où il veut, en paroissant lui être nécessaire?

ARTICLE IV.

Moyens de l'éviter.

I. Le plus grand malheur qui puisse arriver à un Prince, est de confier sa Conscience & son Salut à un homme qui se moque en secret de

(*k*) Dixistis: posuimus mendacium spem nostram, & mendacio protecti sumus. *Isai. Caput XXVIII. v. 15.*

de sa Simplicité, & qui ne répond à sa Sincerité que par l'Hipocrisie. Mais pour éviter ce malheur, il faut que le premier directeur du Prince soit sa propre Conscience; qu'il écoute ce maître intérieur avec respect & docilité; qu'il n'oppose point de ténèbres volontaires à la clarté de ses décisions; qu'il ne cherche point dans des conseils étrangers, à se rassurer contre ses propres lumieres; & qu'il ne consulte pas, pour rendre douteux des Devoirs dont il connoît l'évidence. Il mérite d'être trompé, dès que la Vérité l'importune; & il se prépare à la séduction, dès qu'il désire d'être dispensé de ce qu'il voit.

II. A cette Lumiere intérieure, qui décide nettement beaucoup de choses quand on la consulte, il faut joindre une grande Connoissance de la Religion, & l'avoir puisée dans les sources. On ne s'en rapporte pas alors à ce qu'il plaît à un seul homme de nous en dire: & l'on est en état de juger, (*l*) s'il parle de son propre fonds, ou s'il a appris de l'Ecriture & de la Tradition ce qu'il enseigne; s'il est l'Auteur du Mensonge, ou le Disciple de la Vérité.

III. Au lieu de confier témerairement son Salut à un homme peu connu, & de s'en reposer sur ses soins, il ne faut rien mettre en parallele avec ses intérêts éternels, & ne se décharger sur qui que ce soit de l'âme unique & immortelle qu'on a reçue. Un homme saint & fidèle nous aidera: mais quand il seroit un Ange

(*l*) Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, & nihil vident. Vident vana, & divinant mendacium. *Ezech. C. XIII. v. 3. & 5.*

ge du ciel, il ne peut avoir que la moindre part dans la juste sollicitude dont nous sommes nous-mêmes le sujet & la matière.

IV. On doit se comparer sans cesse avec l'Evangile, l'unique regle, toûjours nouvelle & toûjours indispensable, qui jugera le monde, & contre laquelle le monde ne sçauroit prescrire. (*m*) Si quelqu'un nous annonce une autre morale, il faut lui dire anathême, avec la même indignation que s'il nous prêchoit d'autres articles de Foi que ceux qui nous sont revélez. » (*n*) Jesus-Christ étoit hier, il est au- » jourd'hui, & il sera le même dans tous les » siécles «. Cela est également vrai de sa Doctrine & de ses Mystères : & (*o*) quiconque prétend que la Coûtume a prévalu sur quelques points de l'Evangile, est certainement un Séducteur.

V. Il faut devenir sage par l'exemple des autres, & voir dans quels relâchemens sont tombez, & les Princes, & les Grands, avec l'applaudissement de leurs Conducteurs autorisez ; & ne pas se croire incapable des mêmes foiblesses, & de la même illusion, si l'on choisissoit de semblables Guides.

VI. Enfin il faut se souvenir du caractère essentiel qui a toûjours distingué les vrais Prophê-

(*m*) Licet angelus de cœlo evangelizet vobis præter quàm quod evangelizavimus vobis, anathema sit. *Gal. C. I. v.* 8.

(*n*) Jesus Christus heri, & hodie, ipse & in sæcula. Doctrinis variis & peregrinis nolite adduci. *Hebr. C. XIII. v.* 8. *&* 9.

(*o*) Non est aliud Evangelium, nisi sunt aliqui qui vos conturbant, & volunt convertere Evangelium Christi. *Gal. C. I. v.* 7.

phêtes du Seigneur, de ceux qui en usurpoient le nom & le Ministère. Les vrais Prophêtes ont été infiniment éloignez de la Flaterie. Ils ont annoncé avec Liberté, aux Rois & aux Personnes puissantes dans le siècle, tout ce que Dieu leur commandoit de leur dire. Ils n'ont désiré rien d'eux que leur Pénitence & leur Conversion. Ils ont eu pour leurs véritables intérêts un Zèle brûlant, que les menaces & les mauvais traitemens n'ont pû rallentir. La plûpart d'entr'eux ont scellé de leur sang les véritez qu'ils avoient prêchées, & ils ont aimé jusqu'au dernier soupir, les Princes mêmes qui les ont fait mourir.

VII. (*p*) Les faux Prophêtes, au contraire, ont tous, sans exception, aimé le Mensonge & la Flaterie. Ils n'ont eu d'autre dessein que celui de plaire, & aux Princes, & aux Peuples. Ils ne leur ont jamais rien dit que d'agréable, ni rien prédit que d'heureux. Ils en ont été aussi beaucoup plus écoutez que les vrais Prophêtes, que l'on invitoit à suivre la même route, & à se rendre aimables en devenant aussi complaisans. Il se sont tous déclarez les ennemis du Prince & de l'Etat, comme jaloux de la gloire, comme se réjouissant des maux publics & les désirant. Ils ont été leurs plus ardens persécuteurs : & c'est par leurs Calomnies qu'ils les ont fait exiler, emprisonner, mettre à mort. Enfin ils ont été tous connoissables à cette double marque, qu'ils disoient beaucoup de bien des personnes puissantes, quoiqu'el-

(*p*) Dicunt videntibus, nolite videre; & aspicientibus, nolite aspicere nobis ea quæ recta sunt. Loquimini nobis placentia, videte nobis errores. *Isai. C. XXX. v. 10.*

qu'elles fûssent sans Vertus ; & qu'ils noircissoient par leurs accusations les plus gens de bien, parce qu'ils ne se rendoient pas leurs esclaves, & refusoient d'être leurs Admirateurs.
» (q) Ils tuoient par l'anathême, des ames vi-
» vantes aux yeux de Dieu : & ils donnoient la
» vie, par leurs bénédictions & leurs louanges,
» à des ames mortes par l'Injustice. (r) Ils af-
» fligeoient le cœur du Juste par leurs calom-
» nies, quoique Dieu rendît témoignage à son
» Innocence ; & ils inspiroient une fausse Con-
» fiance aux Pécheurs, qui les entretenoit dans
» leurs crimes, & les empêchoit de retourner
» à Dieu & à la Justice par la Pénitence.

VIII. On n'a qu'à ouvrir les Ecritures, pour y trouver ce parallele justifié dans toutes ses parties. Quiconque a besoin d'une autre leçon, ne voit & ne comprend rien. Celle-ci est capable d'instruire tous ceux qui craignent d'être trompez.

(q) Ut interficerent animas quæ non moriuntur, & vivificarent animas quæ non vivunt. *Ezech. C. XIII. v.* 19.

(r) Mœrere fecistis cor justi mendaciter, quem ego non contristavi : & confortastis manus impii, ut non reverteretur à viâ suâ malâ, & viveret. *Ibid. v.* 22.

CHAPITRE XXI.

Si c'est dans l'Etat regulier, ou dans le Clergé que le Prince doit choisir son Confesseur. Le plus grand Mérite doit décider. Dans l'égalité de Mérite, le Clergé doit être préferé.

ARTICLE I.

Si c'est dans l'Etat regulier, ou dans le Clergé que le Prince doit choisir son Confesseur.

I. S'Il ne s'agissoit que d'un particulier dont les Devoirs sont bornez, ou si toute la fonction du Confesseur du Prince se terminoit à écouter ses Fautes, & à lui donner des Conseils par rapport à sa conduite personnelle; il ne faudroit pas tant consulter sur le Choix, quoique tout le monde convienne, qu'alors même le Choix seroit important. Mais les Devoirs d'un Prince sont infinis, & il peut avoir besoin de Lumiere pour les connoître, de Conseil pour s'y bien conduire, de Consolation & de Force pour s'y soutenir: & il est naturel que ce soit auprès de celui qui a le dépôt de sa Conscience, qu'il cherche & qu'il trouve tous ces secours.

II. Ce qui a été dit dans deux Chapitres, met le Prince en état de bien choisir. Mais il reste une question à décider, qui peut être de consequence pour les Souverains, quoiqu'elle intéresse peu les particuliers. Elle consiste à examiner, si c'est dans l'Etat regulier, ou dans le Clergé, que le Prince doit prendre un Confesseur? Si ces deux partis sont égaux; ou s'ils ne le sont pas, lequel il faut préférer?

AR-

ARTICLE II.

Le plus grand Mérite doit décider.

I. Il est certain, en premier lieu, que c'est le Mérite qui doit déterminer, & qu'on doit préférer le plus grand. Tout autre considération n'est point décisive; & il en faut toûjours revenir à l'essentiel.

II. Il est certain aussi que Dieu est le maître de ses dons, & qu'il ne les attache à aucune condition. Toutes les qualitez nécessaires peuvent donc se trouver dans le Clergé, & dans l'Etat regulier: & il ne s'agit que de sçavoir ce qu'on doit conseiller au Prince, en cas que l'Egalité soit parfaite des deux côtez, ou que la différence soit peu considerable.

III. Il me semble que si le Mérite est égal, c'est un conseil fort sage à donner au Prince, que celui de préférer le Clergé; & qu'il doit avoir plus d'inclination à choisir un homme de bien dans cet état pour son Confesseur, que dans aucun Ordre regulier.

ARTICLE III.

Dans l'Egalité de Mérite, le Clergé doit être préféré.

I. Un tel homme est libre & indépendant. Il ne tient point à une Communauté, n'en épouse point les intérêts, ne réleve point de ses Supérieurs. Il est dispensé de tous les égards. Il ne connoît que le Prince & son Devoir; & il lui est permis d'être en tout fidèle à sa Conscience, sans apprehender, qu'on examine sa conduite, & qu'on improuve son zèle; ni qu'on

le rende résponsable de ce qu'il aura risqué l'interêt temporel d'un Communauté & d'un Ordre, pour ne pas risquer le Salut du Prince.

II. Personne n'est en droit de lui faire des leçons; de lui donner par écrit comment il doit se conduire en certains cas; de l'interroger sur ses principes; de lui défendre d'estimer, ou les choses, ou les personnes qui ne sont pas au goût de certaines gens; & de l'empêcher d'éclairer le Prince & de l'instruire plus qu'ils ne veulent.

III. Il ne reçoit point de Conseils, ni d'Ordres secrets d'un premier Supérieur, residant hors du Royaume, qui le gênent & qui le lient, & qui le mettent dans la nécessité de partager ses vûës, & de mesurer sa conduite entre ce qu'il doit, & ce qu'on veut.

IV. Il n'a rien à demander ni a menager pour personne. Il est seul & séparé de tout: & si l'on s'addresse à lui pour obtenir du Prince quelque grace, il est pleinement le maître d'en examiner la justice, & de refuser ses offices, si la priere est injuste, sans craindre, ni l'autorité, ni le ressentiment de ceux qui n'approuvent pas sa délicatesse & son refus.

V. Le Prince, de son côté, n'a que cet homme unique à contenter. Il n'a que lui pour Surveillant & pour Inspecteur; & il n'a point à répondre de ses sentimens, de ses liaisons, de ses desseins, à des hommes que tout inquiète, qui s'ingerent de tout, & qui veulent quelquefois sçavoir plus de choses que le Confesseur même.

VI. Il est plus sûr du Secret, en le confiant à un particulier, sans liaisons, & sans dépendances. Je ne parle pas de cette sorte de Secret qui regarde précisément la Conscience; car je ne soupçonne personne d'un aussi grand crime que celui d'y manquer. Mais de combien de cho-

choses importantes un Prince peut-il parler à un Confesseur, ou par la seule confiance, ou par le besoin de conseil ? Et combien faut-il de précaution pour n'en laisser rien entrevoir à des personnes au milieu desquelles on vit, qu'on respecte & qu'on aime, dont la curiosité est quelquefois aussi grande que la penétration; qui font des questions, ou innocemment, ou avec dessein; & qui sçavent profiter de plusieurs réponses separées, en les réunissant.

VII. Quel Prince d'ailleurs peut être assûré qu'un Religieux, qui a de grands engagemens avec ses Supérieurs, souvent très-repandus dans le monde & très-politiques, n'a pas contracté quelque obligation de leur rendre compte de tout ce qui n'est point un péché, quand le corps y a quelque intérêt, quand des Princes qu'on a résolu de servir y en ont, quand on s'imagine qu'il s'agit de la cause de l'Eglise ? Comment peut-on approfondir jusqu'où les Supérieurs portent l'Autorité, & jusqu'à quel point ils dominent les consciences ? Comment découvrir des mystères secrets, qui sont la baze du gouvernement de tout l'Ordre, & qui doivent toûjours demeurer impenétrables ? Comment s'éclaircir de l'étendue qu'on donne à certains vœux, & des occasions où un prétendu Bien public doit l'emporter sur le Secret naturel ? comment un Prince se délivrera-t-il de ces soupçons inquiétans, dont quelques exemples devenus publics ont fourni la matière ?

VIII. Mais indépendemment du Secret, le Prince délibere avec plus de sureté sur les Affaires de son Etat, sur ses Projets, sur ses Alliances, sur la Guerre ou la Paix, quand il le fait avec un particulier qui n'a d'autres intérêts que les siens, que lorsqu'il consulte un Religieux

d'un Ordre fort étendu, qui a intérêt de ménager les autres Souverains, qui se sert de son pouvoir dans une Cour, pour se conserver du crédit dans une autre, & qui tâche de parvenir à conduire tous les Princes, en les persuadant chacun en particulier, qu'il peut tout dans les Etats des autres.

IX. La Politique peut alors prévaloir sur la Sincerité. Le Prince qui consulte, peut être sacrifié à un autre qu'on aime mieux, parce qu'il est plus dévoué & plus dépendant. On répond au premier, non ce qui lui est utile, mais ce qui convient à un autre : & pendant qu'on fait valoir dans un lieu son zêle & son attachement, on mande ailleurs, en termes ou plus clairs, ou plus envelopez, selon qu'on se croit assûré du secret, tout ce qu'on fait auprès du Prince pour lui ôter certaines pensées, pour l'appliquer à d'autres desseins, ou pour retarder ses résolutions.

X. Tout homme qui a plus d'une vûë, & qui veut allier plusieurs intérêts opposez, n'est point aussi sincere ni aussi droit qu'il le faut, pour donner à un Prince de salutaires conseils: & quiconque veut se rendre nécessaire aux autres Puissances, & entretenir commerce avec ceux qui ont auprès de leurs maîtres le même emploi qu'il a auprès du sien, ne se borne point à une seule vûë, ni à un seul intérêt. Ainsi la Prudence doit exclure un tel homme de la confiance intime des Souverains, & bien loin de le choisir parce que ses Confreres, ont ailleurs beaucoup de pouvoir, c'est pour cela même qu'on ne lui en doit donner aucun.

XI. Les protestations d'un entier dévouement sont des paroles, & non des preuves. Un Zèle empressé peut n'avoir que l'apparence.

L'Ar-

L'Artifice est quelquefois plus appliqué à persuader que la Verité. Tout est suspect, jusqu'à la simplicité, jusqu'aux manières peu fines & peu spirituelles, dans celui qui a des prétentions, & pour lui, & pour son Ordre : parce que le piége le plus sûr est, de paroître incapable d'en tendre jamais.

XII. Un Prince habile doit examiner ce qui se fait ailleurs, & comprendre par la conduite qu'y tiennent certains Religieux, celle qu'ils auroient dans ses Etats, s'il leur donnoit du crédit. Un particulier se contentera de la confiance qu'il voudra prendre en lui, mais un grand Corps ne s'arrête pas où l'on veut : & un homme député de sa part, chargé de ses intérêts, & conduit par l'esprit général, n'est attentif qu'à passer d'un dégré de confiance à un autre, & qu'à gouverner de telle sorte le Prince, qu'il parvienne à gouverner enfin ses Etats.

XIII. On a vû successivement les mêmes hommes porter avec chaleur les intérêts, tantôt d'une Maison souveraine, tantôt d'une autre, selon que l'une étoit puissante, & l'autre humiliée, ou que le contraire étoit arrivé. Une telle Politique peut convenir aux Enfans du siécle : mais l'Ange de lumiere qui conduit la Conscience du Prince, en doit être incapable ; & il faut, pour cette raison, le choisir dans une condition plus tranquille & plus separée du monde, où il ait étudié d'autres véritez, & consulté d'autres maîtres.

XIV. Lorsque le Prince est obligé de défendre ses droits contre des prétentions douteuses ou excessives de la Puissance Ecclésiastique, il est naturel qu'il confére sur ces matières, également délicates & importantes, avec un Confesseur. S'il est pris du Clergé, sans aucune liai-

liaison avec aucun Corps, & qu'il soit habile, comme on le suppose, le Prince a lieu de s'assurer qu'il ne lui donnera point de conseils foibles, suggerez d'ailleurs, favorables à des préjugez contraires à son Indépendance, ou à la Liberté des Eglises dont il est le Protecteur en qualité de Souverain; qu'il ne fera pas consister la Pieté à sacrifier des Coûtumes anciennes, légitimes, fondées sur de solides raisons, à des Opinions nouvelles & excessives; & qu'il ne confondra pas l'Autorité Ecclésiastique, avec l'abus qu'on en peut faire.

XV. Mais si le Prince consulte un homme lié à un Corps qui a pris d'anciens engagemens avec ceux qui sont ses parties, qui en dépend pour ses privileges, qui n'est en crédit que par leur protection & leur faveur, & qui leur a donné en ôtage ses Supérieurs généraux & ses principales maisons: peut-il espérer qu'un tel homme oubliera son Ordre & ses intérêts essentiels; qu'il ne concertera pas ses réponses avec ses premiers Supérieurs; qu'il s'élevera au dessus de leurs préjugez, de leurs sollicitations, de leurs menaces; & qu'il exposera pour un Prince, dont le regne doit finir, un Corps qui a des prétentions éternelles? Le Prince seroit bien crédule, s'il se flattoit de telles pensées: & bien imprudent, s'il comptoit pouvoir surmonter par sa Fermeté, les sollicitations persévérantes d'un Confesseur appliqué à l'affoiblir. Les Terreurs, bien ou mal fondées, quand elles ont rapport à la Religion & à la conscience, prévalent enfin: & il ne faut pas abandonner l'une & l'autre à un homme prévenu, quand on veut trouver la lumiere, & suivre avec fermeté le parti qu'elle a fait embrasser.

XVI. C'est pour cette raison que le Confesseur

seur du Prince doit être absolument sans intérêt & sans espérance : car le moindre commencement d'ambition afoiblira ses conseils ou même les pervertira. Il craindra de mettre quelque obstacle à sa fortune : il vendra le Prince & l'Etat pour les moindres lueurs : un Chapeau montré de loin, lui renversera la tête : il aura commencè par être fidèle, & finira par la trahison.

XVII. On n'évite pas ce danger, en prenant un homme dans le Clergé : mais il est aisé d'éclairer sa conduite, & de le congedier si l'on n'en est pas satisfait : au lieu que les démarches d'un homme, qui par le moyen de son Ordre a par-tout des correspondans inconnus, sont plus secretes ; & qu'il est très-difficile de le renvoyer quand on n'en est pas content. Tout son Ordre prend alors sa défense ; croit être en droit de demander en quoi il a déplu ; offre de le punir s'il est coupable ; tâche d'obtenir en sa faveur quelque declaration du Prince qui le justifie, & qui serve ailleurs de recommandation, au préjudice même du Prince qui auroit eu l'indiscretion de la donner : enfin le sollicite vivement pour accepter une Personne du même Corps, dont l'honneur demeureroit flétri, s'il ne donnoit un Successeur à celui qui a déplu. De telles persécutions, que plus d'un Prince ont éprouvées, n'ont point de lieu quand le Confesseur ne tient à personne. Il peut être examiné & renvoyé sans consequence ; & ces deux avantages sont importans.

XVIII. Lorsqu'il s'agit de quelques contestations qui regardent, ou la Doctrine, ou la Discipline, un Confesseur pris du Clergé ne sollicite point le Prince d'ôter la connoissance de ces questions aux Evêques de son Royaume, qui en sont les Juges naturels ; & de la transpor-

porter sans nécessité à un autre Tribunal, qui en prendroit avantage & qui s'en serviroit comme d'une preuve, que tout ce qui regarde la Religion doit lui être réservé & que les Evêques d'un grand Royaume, ou même de toute l'Eglise, ne sçavent que ce qui lui plaît de leur enseigner, & ne sont éclairez qu'autant qu'ils lui obéissent.

XIX. Il y a des Ordres entiers qui se sont declarez en faveur de ces prétentions injurieuses à l'Episcopat : d'autres sont partagez sur ce point ; & il y en a peu, qui soient universellement attachez à la Hiérarchie, & qui ne favorisent en quelque chose l'ambition d'un Siége dont ils dépendent plus que des Evêques, à la jurisdiction desquels ils se sont soustraits. Il est donc plus utile à l'Episcopat, & par consequent au Royaume dont il est l'appui, que le Confesseur du Prince soit élevé dans des maximes plus pures, & qu'il n'ait d'autre intérêt que celui du Clergé dont il est tiré, & celui des Evêques auxquels il est soûmis.

XX. Lorsque le Prince le consultera sur le bien de son Etat ; sur les moyens d'y faire fleurir les Lettres, d'y rendre les Universitez plus sçavantes, d'y appeller des Gens de mérite ; sur la nomination aux Bénéfices, & sur quantité de choses pareilles, il ne sera pas obligé d'être en garde contre ses conseils, & de s'en défier, comme il le devroit faire s'il consultoit sur les mêmes choses un Religieux dont l'Ordre seroit chargé des principaux Colleges, peu favorable aux Universitez, peu touché d'une autre réputation que de la sienne, peu sensible à un mérite étranger, peu libéral à l'égard de ceux qui voudroient se conserver indépendans, & arriver aux recompenses sans les acheter par la servitude.

